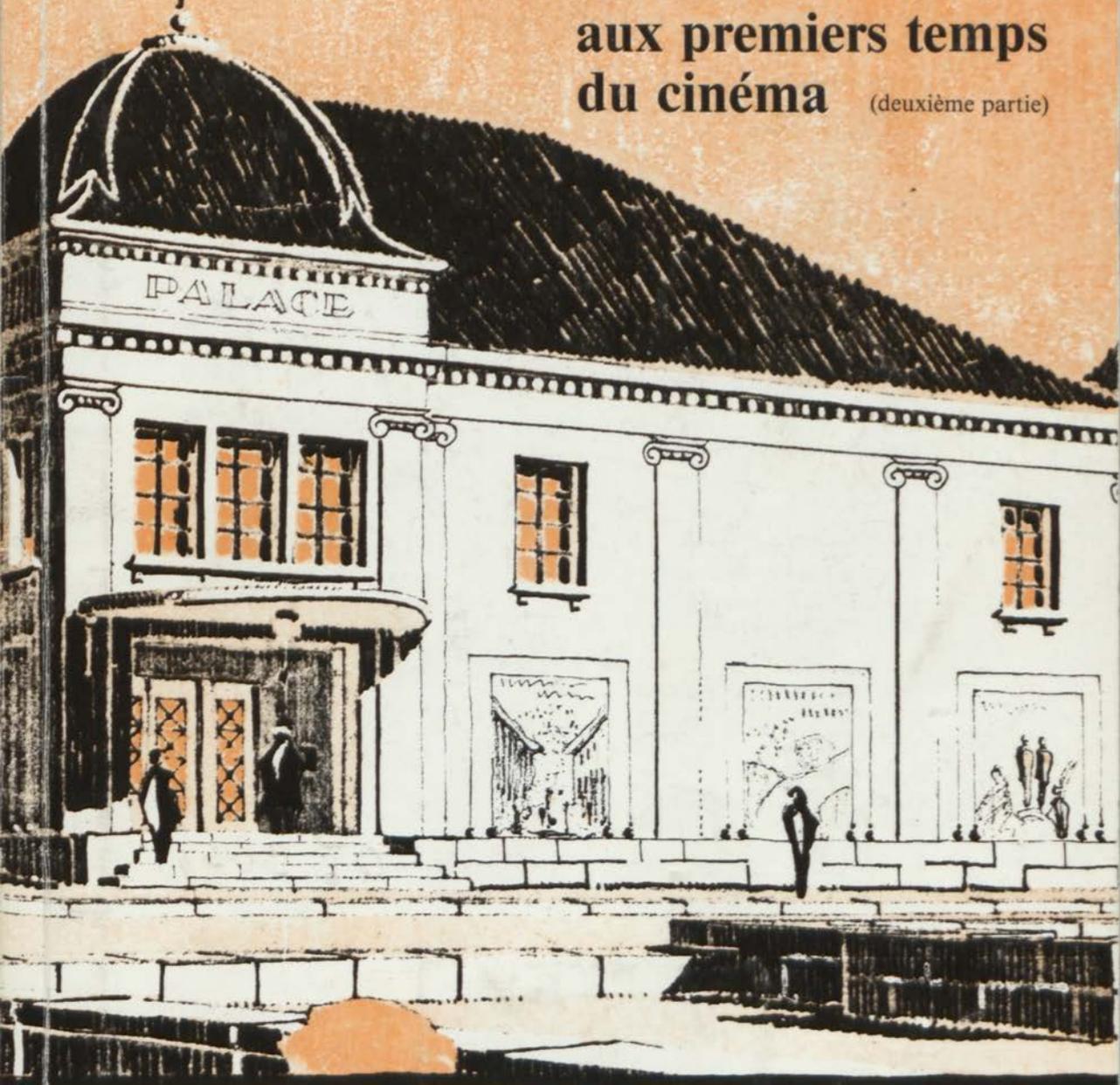


QT 303/37

nouvelle
revue
neuchâteloise

N° 37 - 10^e année - printemps 1993

Neuchâtel:
aux premiers temps
du cinéma (deuxième partie)



PROJET DE CINEMA

**nouvelle
revue
neuchâteloise**

10^e année
printemps 1993
N° 37

Publication trimestrielle

ISSN 0035-3779

Case postale 1827

CH 2002 Neuchâtel 2

Comité de rédaction:

Françoise Arnoux,
rédactrice responsable

Maurice Evard
Michel Gillardin
Daniel Mesot
Michel Schlup

Administration

Imprimerie Typoffset Dynamic SA
9, allée du Quartz
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/26 04 74/75

Abonnement pour une année civile:

4 numéros: Fr. 30. —

Etranger: Fr. 40. —

Abonnement de soutien dès Fr. 35. —

Sauf avis contraire, abonnement
renouvelé d'office

Prix du numéro: Fr. 15.—

Compte de chèques postaux: 20-61-6

(pour s'abonner, le versement au CCP
suffit, avec adresse complète lisible)

Page de couverture:

Projet non réalisé des architectes
Oesch et Rossier, Le Locle, 1921
(Archives communales)

Prochain numéro:

Numéro spécial à l'occasion du
dixième anniversaire de la Nouvelle
Revue neuchâteloise

QT 303/37

Caroline Neeser

Neuchâtel:
aux premiers temps
du cinéma

(deuxième partie)

max 1.661.478 - n



BPU NEUCHÂTEL



32000 000750994

max 1.661.407 - 2, n

Don

De l'influence du cinéma

(De notre correspondant de Neuchâtel)

Le cinématographe, qui a pris un développement considérable ces dernières années depuis l'installation des établissements permanents, a des conséquences lointaines et inattendues, dont on ne se serait guère douté au début de son apparition.

Le cinéma a d'abord tué le cirque. Cette vérité est bien connue et a été énoncée il y a plusieurs années déjà. Par cirque il faut comprendre les différents forains qui faisaient encore la joie des badauds il y a une dizaine d'années, tels que petits théâtres, théâtres guignols, établissements divers où l'on voyait des acrobates, des équilibristes, des féeries et autres spectacles analogues.

Le cinéma a fait ensuite une concurrence très redoutable au théâtre proprement dit. Dans certaines grandes villes, plusieurs scènes ont déjà été fermées, faute de public. N'a-t-on pas dit que le cinéma était le théâtre du pauvre ?

Mais ce n'est pas tout. Le cinéma est en train d'enlever la clientèle des cafés, brasseries et restaurants. Le cinéma est antialcoolique ! Qui l'eût cru ?

Neuchâtel-Ville possède deux cinémas permanents qui donnent des représentations chaque soir, ainsi que des matinées les jeudis et les dimanches après-midi ; en outre, des représentations sont données d'une façon assez régulière au théâtre, quand la salle n'est pas retenue par les tournées de passage et par les sociétés locales qui y ont leurs séances générales.

Ces trois établissements cinématographiques ne sont en général pas très courus du lundi au vendredi ; par contre, ils sont habituellement bondés les samedis et dimanches soir, ainsi que les dimanches après-midi.

Or, fait imprévu, cette clientèle des samedis et des dimanches est essentiellement prélevée sur la clientèle habituelle des cafés.

Feuille d'Avis des Montagnes, 25 février 1912.

La presque totalité des cafetiers de la ville se plaint de ce nouvel état de choses. Bien des cafés ne font plus leurs frais et leurs propriétaires hésitent à continuer et cherchent une autre situation. Certains cafés, d'importance moyenne, qui étaient pour ainsi dire délaissés le jour et n'étaient fréquentés que le soir, voient leur clientèle leur échapper de plus en plus.

Et ce qui est vrai pour la ville l'est, si possible, encore davantage pour la banlieue, desservie par le réseau des tramways.

Quantité d'hôteliers et de cafetiers de Saint-Blaise, de Peseux, de Colombier, de Valangin, etc., voient leurs habitués du samedi soir et du dimanche venir en ville, attirés par le cinéma.

Les cafés se vident, tandis que les cinémas font salle pleine !

Et ce qui est le cas à Neuchâtel doit certainement l'être partout, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et ailleurs encore, partout où le cinéma permanent s'est implanté.

C'est là un véritable fait économique dont les conséquences peuvent avoir une répercussion plus lointaine qu'on ne le suppose.

Y a-t-il lieu de s'en plaindre ?

Nous ne le pensons pas, pour autant que la qualité des spectacles cinématographiques ne laisse pas à désirer et que le remède imprévu que fournit le cinéma moderne à la plaie ancienne de l'alcoolisme ne soit pas pire que le mal.

QT 303/37



1993 / 821

Introduction

Les risques d'incendie ne disparaîtront pas avec le passage à l'exploitation en salle, puisqu'ils étaient inhérents au matériel utilisé et à la nature inflammable de la pellicule en nitrate de cellulose.

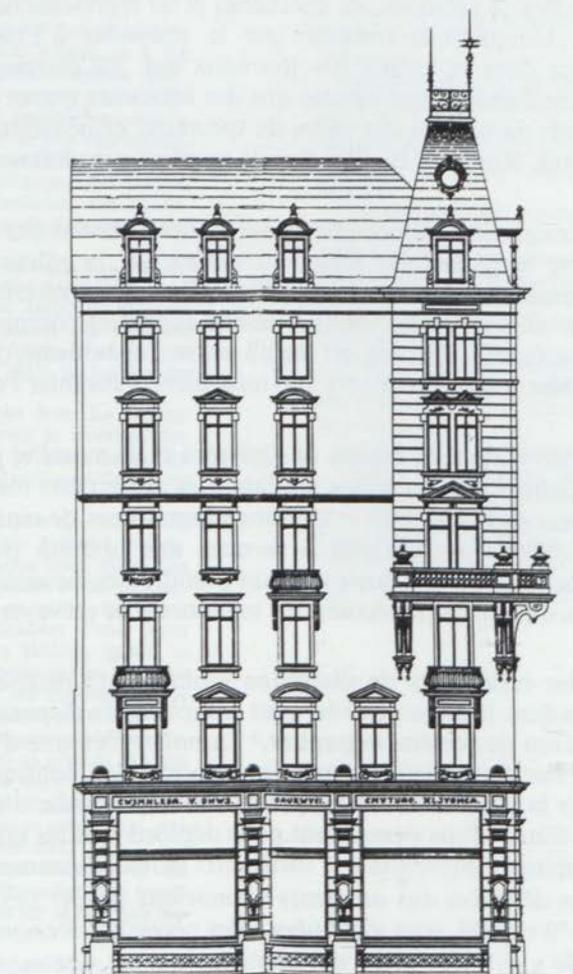
En 1913, le Département des travaux publics ordonne une «inspection générale des salles de réunions, de spectacles et de représentations avec cinématographe». L'inquiétude ressentie par le conseiller d'Etat H. Calame prend sa source dans la lecture des journaux qui, «à diverses reprises, au cours de l'année dernière, ont signalé que des accidents graves étaient survenus en différents pays, dans des salles de spectacle, principalement dans des cinématographes, accidents qui ont fait de nombreuses victimes»¹.

Outre les descriptions d'incendies et les comptes rendus des ouvertures de salles, la presse neuchâteloise relate les débats sur la valeur éducative et morale du cinématographe. On discute de l'influence pernicieuse des images animées sur les enfants et les femmes, public considéré comme particulièrement impressionnable. Un lien est établi entre l'alcoolisme, les mauvaises lectures et les films osés ou violents, qui tendraient à ébranler l'édifice social!

Commissions scolaires, comités de vigilance et de moralité publique, élus du peuple englobent dans la même méfiance les exhibitions foraines, les distractions offertes dans les cafés et certains programmes de cinéma. Des personnes «clairvoyantes» cherchent à secouer une opinion publique jugée inconsciente du danger mais, lorsqu'il faut prendre des mesures, les autorités de police et les directeurs des écoles ont tendance à se renvoyer la balle.

En 1912, les règlements de discipline scolaire, qui régissent la vie des enfants jusque dans la sphère privée, sont complétés de dispositions relatives à la fréquentation des cinématographes.² La police s'étonne d'être sollicitée pour en surveiller l'application, mais les responsables politiques devront à leur tour revoir la législation sur les points sensibles: limite d'âge, affichage et censure des films.³ Tous s'entendent pour déplorer que les exploitants remplacent les «tableaux intéressants et instructifs et les délassements honnêtes» par des images destinées aux amateurs d'émotions fortes! Les raisons de ce changement, s'il est réel, sont attribuées à des nécessités économiques incompatibles avec le «véritable rôle» des cinémas, qui est «beau, utile et sain».

Le discours de l'époque est ambivalent : on admire une « merveille de l'art technique » tout en appréhendant les effets démoralisateurs du contenu des films ; pour que le cinéma reste un auxiliaire de l'enseignement, il est indispensable de surveiller les programmes et de limiter le nombre de représentations, tant du point de vue « moral et hygiénique » que pour des raisons matérielles — « les élèves vont dépenser un argent qu'ils pourraient mieux utiliser »...



L'exploitation stable

En Suisse, l'exploitation stable se substitue à l'exploitation ambulante dès les années 1907-1909. Le canton de Neuchâtel suit avec un certain retard; hormis quelques soubresauts en 1908, la vague des ouvertures de salles commence réellement en 1910 mais se poursuit à une cadence analogue au rythme observé ailleurs. L'offre cinématographique totale connaît alors un sommet, puisque les forains restent très présents et que les trois villes accueillent des tournées relativement régulières dans différents lieux publics. Enfin, le cinéma va s'introduire dans les établissements publics, jusqu'à y occuper une place considérable. Ce phénomène concerne surtout les Montagnes neuchâtoises et dépasse les limites chronologiques que nous nous sommes imposées; mais il y sera fait allusion plus loin, car notre survol des modes d'exploitation serait incomplet sans cela.

Avant d'entrer dans les détails, il nous paraît nécessaire d'esquisser une «typologie des salles», qui nous évitera des répétitions dans la suite du récit. En effet, le terme de «salle de cinéma» recouvre des notions différentes:

- les théâtres et salles de concerts et de conférences (ces activités sont souvent organisées dans le même lieu),
- les salles de sociétés,
- les cafés, restaurants, brasseries, avec leurs jardins,
- les locaux à usages divers, souvent des magasins, transformés pour y exploiter un cinéma,
- les bâtiments conçus pour le cinéma.

Nous allons successivement passer en revue les trois villes étudiées, en retraçant la chronologie des ouvertures de salles jusqu'en 1914, avec quelques incursions dans une période plus récente lorsque cela nous semble nécessaire.⁴ Nous tenterons de décrire les réseaux de personnes et de lieux qui constituent la base de l'exploitation stable dans le canton. Les quelques enseignements que cette étude nous a inspirés apparaîtront au fur et à mesure de la description; nous n'avons pas souhaité les rassembler dans un chapitre particulier, car certains faits ne sont pas établis définitivement. Quant aux problèmes de méthode, ils ont fait l'objet d'une autre publication.

◀ *L'immeuble où sera installé le premier cinéma de La Chaux-de-Fonds et du canton, rue Daniel-JeanRichard 39.*

La Chaux-de-Fonds

Les premières tentatives

Baptisé *Théâtre Cinématographe Apollo* ou *Ciné-Théâtre Apollo*, le premier cinéma du canton est inauguré à La Chaux-de-Fonds le 9 avril 1908. Installée rue Daniel-JeanRichard 39, dans un immeuble récent, la salle peut contenir 150 personnes; après les premières transformations du local, le service du feu impose des mesures de sécurité: revêtement en tôle de la «loge» de l'appareil, porte d'entrée s'ouvrant vers l'extérieur, personnel formé techniquement. Les plans du bâtiment conservés aux Travaux publics ne portent aucune trace de cette installation.

La patente d'exploitation a été octroyée en février à une Lucernoise, Sophie Egert, dont nous ne savons malheureusement rien. Elle ne semble pas s'être installée à La Chaux-de-Fonds et nous ne connaissons pas les noms de ses employés.

Dans sa «Chronique locale», le *National Suisse* parle d'une «installation très complète». Les prix sont bas, selon le journal (30 centimes, 50 centimes et 1 franc), et le montant de la patente aussi: il s'élève à 10 francs par mois. Or, en consultant le Règlement d'exécution de 1901, nous apprenons que le tarif des patentes varie de 5 à 50 francs par jour pour les «professions artistiques ambulantes»: les autorités n'ont pas encore adapté leur politique aux exploitations permanentes!

Le *Théâtre Cinématographe Apollo* se heurte à la concurrence du forain Wallenda, présent dès le 5 avril. Son *Impérial Vio* offre 1200 places, dont les prix s'échelonnent de 50 centimes à 2 francs. On peut également se rendre au Théâtre, où se produit le *Globe-Cinéma* dont les places coûtent de 60 centimes à 2 francs. Le *Pathé* lui succède, occupant la salle à dix-neuf reprises entre le 18 juillet et le 1^{er} octobre, et pour moins cher: 50 centimes à 1 franc.

L'*Apollo* tente de résister. «Ne pas confondre cet établissement avec d'autres cinématographes. Pas de vibrations», annonce-t-il dans l'*Impartial* du 19 mai; il organise des séances pour les écoles à prix réduits, prétend renouveler son programme tous les samedis (ce que dément la lecture de la presse) et projette sans interruption de 15 à 22 h (durée de la séance: environ une heure)! Mais le 7 juin, une annonce précise que, «vu le marasme des affaires, la Direction ne donnera ses séances que le Samedi, Dimanche et Lundi». Ce «marasme» est réel, qui a poussé les autorités à adopter une politique restrictive à l'égard des forains.



Jeudi 9 Avril 1908

OUVERTURE

du Ciné-Théâtre permanent

A P O L L O

Rue Daniel-Jeanrichard 39

Maison Feuille d'Avis

La Chaux-de-Fonds

Tout près de la Gare

CHOIX INCOMPARABLE DE VUES — DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Chaque semaine : Changement complet du programme

Appareil perfectionné



Reproduction parfaite

MORAL



INSTRUCTIF



AMUSANT

TOUS LES JOURS

Représentations suivies toutes les heures

de 3 heures à 10 heures du soir

PRIX DES PLACES : Premières, 1 franc; Secondes, 50 centimes; Galerie, 30 centimes
Enfants, moitié prix 5563-1

Tous les mercredis à 3 heures : Représentations pour les écoles

Prix des places : Premières, 0.30 - Secondes, 0.20 - Galerie, 0.15

La presse ne mentionne plus le cinéma *Apollo* après cette date. Les archives du Département de police nous apprennent le 11 décembre 1908 que, «les résultats de cette exploitation n'ayant pas été rémunérateurs», M^{me} Egert a renoncé à poursuivre l'expérience. «Les locaux ont été fermés un certain temps. Ils viennent d'être repris par M. Charles Braichet.»

Ce personnage s'est manifesté le 7 octobre auprès de la police chaux-de-fonnière; il habite Berne et envisage de se fixer à La Chaux-de-Fonds dès l'automne. Le 29 octobre, le *National Suisse* publie l'annonce suivante: «Ouverture du premier (*sic*) cinématographe stable. The American Bio.» Le lendemain, la «Chronique locale» détaille les «vues tour à tour documentaires ou plaisantes» («Constantinople et le Bosphore», «La Statue enivrée», «Buffalo Bill»). «Des vues attrayantes, des places à un prix raisonnable. Que faut-il de plus pour attirer la foule?»

Apparemment, cela ne suffit pas, car l'exploitation de l'*American Bio* est interrompue le 29 novembre 1908, selon le préfet de La Chaux-de-Fonds, qui «a eu du mal à obtenir de Braichet le versement du montant dû à l'Etat et à la commune», soit 15 francs en tout!

L'échec du premier cinéma neuchâtelois est peut-être dû à une offre pléthorique: à lui tout seul, le Théâtre accueille 40 séances entre le 14 mars et le 25 décembre 1908, totalisant 14 175 entrées pour une population de 36 500 habitants environ. Mais le contexte économique et l'inexpérience probable des exploitants doivent y être pour quelque chose. Pour comprendre cet échec, il nous manque des données essentielles: le montant des charges — loyer, coût de location des films, frais salariaux et publicitaires — et le montant des recettes.

Ces deux pionniers, dont on aura remarqué qu'ils ne sont pas Chaux-de-Fonnières, nous sont inconnus. Il serait intéressant de préciser leur itinéraire; ils ne semblent pas appartenir aux «réseaux» locaux (amitié, profession, origine géographique ou liens familiaux constituent des liens solides) auxquels il a déjà été fait allusion, mais ils ont peut-être exploité des cinémas ailleurs.

Il faut attendre le 7 juillet 1910 pour qu'une nouvelle demande parvienne à la direction de police; signée Jean Tollini et Angelo Pagani (que nous retrouverons plus tard à Neuchâtel), la lettre mentionne un «cinéma permanent», rue Léopold-Robert 12. Ce sera l'*Excelsior*, au sujet duquel nous possédons des renseignements précis. La *Feuille officielle suisse du commerce* (FOSC) signale le 27 août 1910 la constitution de la «Société en nom collectif Tollini et compagnie», qui se dissoudra le 27 novembre pour remise de

CINÉMA EXCELSIOR

La Chapelle-aux-Bois, 16

Léopold Robert 12

Location et vente des
Appareils et Films
Pathé, Gaumont
et des autres grands éditeurs

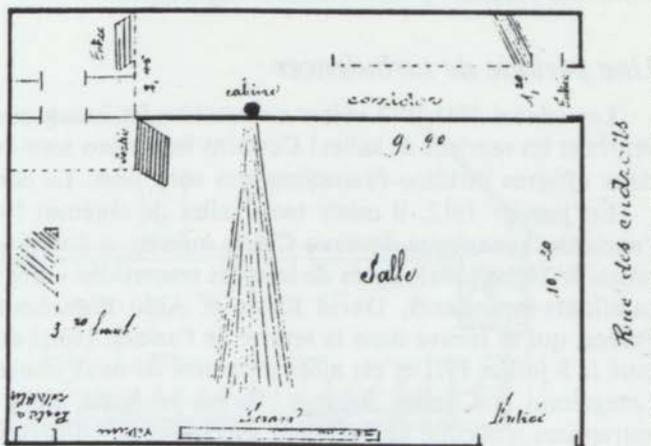
Installations complètes

Prises de vues locales

Organisation de spectacle à forfait

Projections fixes pour réclames

Rue L. Robert 12
Rég.-de-chaussée



Rue L. Robert



Local occupé jusqu'alors par «le magasin de vêtements etc., aux élégants».

commerce. Un article de la *Sentinelle*, malheureusement tardif puisque signé de Robert Gafner le 3 septembre 1921, parle d'un capital de 500 francs, ce que nous n'avons pas pu vérifier.

Le repreneur du cinéma est Aldo Bianchetti — encore un nom à retenir; le bail des locaux se terminant au 31 décembre 1910, il désire s'installer rue Neuve 8, «chez M. Parietti», dans un immeuble neuf. Il s'agit en fait d'une nouvelle entreprise, le *Pathé*.

Revenons donc à l'*Excelsior*, pour décrire le local, d'une surface de 85 m² environ, où prendront place 80 à 90 spectateurs au prix de 60 et 80 centimes. L'installation, avec cabine de projection en fer, est jugée «parfaitement en ordre» par les Services industriels.

Avec cette salle et son successeur de la rue Neuve, l'exploitation stable semble prendre son rythme de croisière; il n'y aura plus de hiatus comme ce fut le cas après la tentative malheureuse de Charles Braichet. En dépit des transferts d'exploitation et des fermetures de salles, La Chaux-de-Fonds comptera toujours plusieurs cinémas permanents.

Une période de turbulences

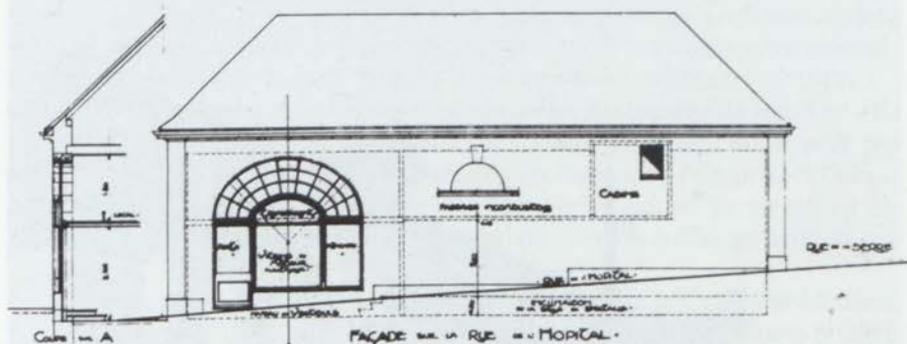
Les années 1911-1912 voient se succéder les inaugurations, les faillites, les ventes et les reprises de salles! Certains faits nous sont connus par le biais de deux affaires juridico-financières qui sont liées. Le contexte est le suivant.

En janvier 1912, il existe trois salles de cinéma: l'*Apollo*, installé dans l'ancienne synagogue devenue Cercle ouvrier, a donné sa première représentation le 14 mai 1911, après de longues tractations entre la commune et deux candidats-exploitants, David Ritter et Aldo Bianchetti, qui l'emporte. Le *Palace*, qui se trouve dans la remise de l'ancien Hôtel des Postes, a été inauguré le 8 juillet 1911 et est alors propriété de deux citoyens du Bas, Edmond Lesegrétain et Charles Breguet. Enfin, le *Pathé*, déjà cité. Aucune de ces entreprises n'occupe un bâtiment spécialement construit dans ce but.

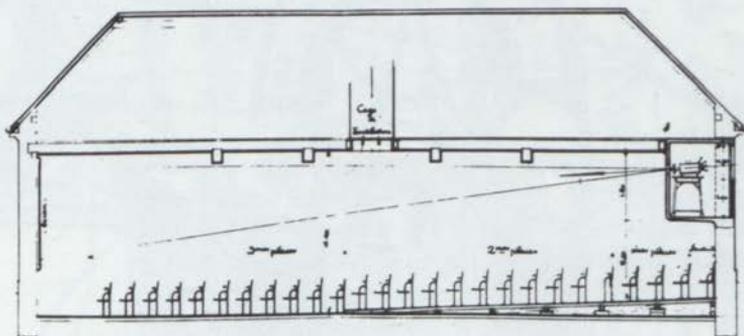
On projette également des films dans des établissements publics: la *Brasserie du Nord*, rue Léopold-Robert 62, a obtenu l'autorisation d'équiper une salle qui deviendra le *Cinéma-Théâtre Central* (31 mars 1911).

La *Brasserie du Gaz*, rue du Collège 23, tenue par les Ritter père et fils, organise des projections en fin de semaine sous le nom de «Cinéma permanent»; le tenancier a manifesté l'intention de transférer son exploitation cinématographique dans les locaux abandonnés par le Cercle ouvrier. Bien qu'il en ait finalement reçu l'autorisation le 25 novembre 1910, nous ignorons si le «cinéma américain», comme il l'appelle, a fonctionné. Quoi qu'il en soit,

MESSIEURS LESEGRECAIN & DREGUET. LA CHAUX-DE-FONDS.



PROJET DE TRANSFORMATION DE LA REMISE DE L'ANCIEN HOTEL DES ROSES
EN SALLE DE SPECTACLE POUR SEANCES CINEMA TOGRAPHIQUES ...
Echelle -1:50.



La salle était orientée vers l'ouest, parallèlement à la rue de la Serre.
Architectes: Dellenbach et Walter, Neuchâtel.



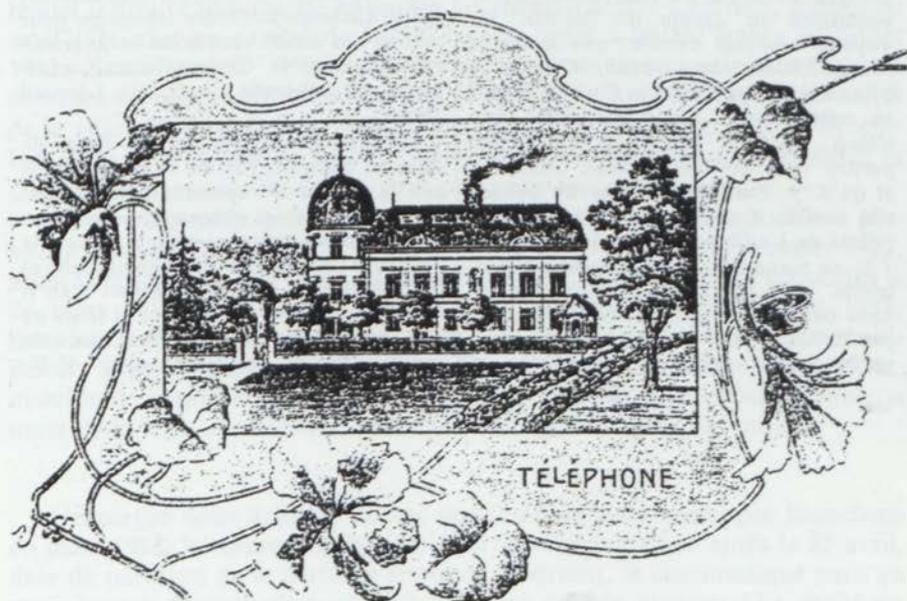
Photo prise à l'occasion d'une fête cantonale de tir en août 1913. On distingue l'enseigne du Cinéma Central, fermé l'année précédente.

le local est repris le 1^{er} février 1911 par Bianchetti et Luigi Andreazzi, que nous retrouverons par la suite dans d'autres salles.

La *Brasserie de Tivoli*, rue de l'Est 22, propose dès le mois de mai ou juin 1911 des séances en plein air, tout comme l'*Apollo* et le *Pathé*, qui décentralisent leurs projections dans le jardin Crevoisier (devenu Balinari en 1912).

Le *Central* cherche à attirer les spectateurs au Restaurant de Bel-Air: «Le rendez-vous idéal de toutes les personnes voulant jouir de l'air le plus pur après une petite promenade. Le spectacle est féérique; l'écran se trouvant encadré de la façon la plus naturelle, il a l'air d'avoir poussé là, au milieu des arbres. L'on a, pendant une soirée, l'illusion de vivre un conte des Mille et une nuits.»⁵

Le cinéma doit passer pour une bonne affaire, car le *Café Aeschlißmann*, pompeusement nommé «Cinéma de la Charrière» dans les annonces publicitaires, organise à son tour des représentations dans son «jardin d'été» (juin-juillet 1912). Mais «le mauvais temps a beaucoup contribué à la ruine des cinématographes en plein air» cet été-là, selon les autorités...



En-tête du papier à lettres du Restaurant de Bel-Air en 1905.

Le Cé-Cé

Notre Devise :

Bien faire et laisser dire.
Immer Verultra.
Central sur mer.

JOURNAL DU CINÉMA-CENTRAL

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS CHAQUE SAMEDI

Un tour de force

C'est un vrai tour de force que vient d'accomplir le Cinéma-Central en transportant dans les 24 heures ses représentations au Jardin de Bel-Air. En voyant, vendredi dernier, que le temps restait décidément au beau, M. Borle, le tenancier de Bel-Air, et le Cinéma eurent en même temps l'idée généreuse que c'était vraiment dommage de laisser perdre tant de bienfaisante fraîcheur, et qu'il y avait là un acte de solidarité sociale à accomplir en attirant le public de La Chaux-de-Fonds à Bel-Air.

Il ne manquait qu'une chose : l'électricité. Mais, bah ! rien n'est impossible dans ce monde. Les Services électriques, pas fâchés d'avoir l'occasion de montrer qu'ils savent aussi travailler vite et

bien « quand il le faut », amenèrent samedi matin la force électrique au Jardin de Bel-Air par une ligne provisoire. M. Galeazzi, l'excellent menuisier que chacun connaît, construisit en quelques instants une cabine provisoire. Les magasins du Progrès dépêchèrent à Bel-Air leurs meilleurs tapissiers pour monter un écran provisoire et provisoirement aussi le Cinéma-Central, transporta ses appareils de la rue Léopold Robert.

Tout ce provisoire est en train de devenir définitif, comme le beau temps, car le public a répondu merveilleusement à l'appel, et chaque soir des centaines de visiteurs viennent applaudir les belles productions du Cinéma-Central tout en faisant « un changement d'air ».

Tout le monde est content et nous ne demandons qu'une chose, c'est que cela continue encore longtemps ainsi. E.W.

Article signé Emile Wolf, fabricant d'horlogerie et administrateur-délégué de la société « Cinéma-Théâtre Central ».

Cette longue énumération est révélatrice d'une situation de concurrence exacerbée: la surabondance de l'offre va entraîner des faillites et des regroupements d'entreprises et le mouvement sera encouragé par les effets de la politique financière des communes. Ces dernières peuvent percevoir des taxes sur les spectacles au profit des caisses de l'Assistance publique. Or, l'arrêté promulgué à La Chaux-de-Fonds le 27 avril 1911 va mettre le feu aux poudres: les cinémas de la ville vont recourir jusqu'au Tribunal fédéral contre une taxe calculée à raison de 7% de la recette brute.

Le 15 février 1913, le règlement est modifié, non sans que La Chaux-de-Fonds ait mené l'enquête dans les autres villes de Suisse; la taxe s'élève dorénavant à «2 francs 50 pour les établissements contenant jusqu'à 500 places assises et 3 francs 50 pour ceux contenant de 501 à 1000 places», ce qui est justement le cas de l'*Apollo* et du *Palace*.⁶

Le recours des salles de La Chaux-de-Fonds a donné lieu à un rapport d'expertise qui nous est parvenu; il contient nombre de renseignements utiles à la compréhension des événements de l'année 1912. Tout d'abord, l'expert constate qu'il y a trop de salles et préconise une fusion des entreprises en présence. Or, le *Palace* a été racheté en janvier par le cinéma *Central*, derrière lequel se trouve une société anonyme, «Cinéma-Théâtre Central», fondée en avril 1911 avec un capital de 75 000 francs, porté à 90 000 francs en juillet 1912. Son but est l'exploitation cinématographique «itinérante ou à demeure». Elle va progressivement rassembler la majeure partie des salles de la ville: *Théâtre*, *Palace*, *Apollo*, plus tard le *Scala* (inauguré le 1^{er} décembre 1916) et le *Moderne* (1924). Seules les exploitations apparues après la guerre dans les cafés-brasseries vont conserver leur indépendance.

Le parc des salles gérées par «Cinéma-Théâtre Central» se modifie à plusieurs reprises: l'exploitation du *Central* sera interrompue en novembre 1912, après la rénovation du *Palace* qui va le remplacer. L'*Apollo* ferme ses portes le 26 mars 1917 mais le nom réapparaîtra de décembre 1922 à mai 1935, remplaçant l'enseigne du *Palace*, avant que les locaux de l'avenue Léopold-Robert 34a ne changent d'affectation. (Une tentative de relance et de modernisation de la salle sous le nom de *Colisée* — l'*Apollo* était le dernier cinéma muet de la ville — ne semble pas avoir duré plus de quelques mois.)

L'expertise nous apprend encore que le *Pathé* a été vendu par Bianchetti en mars 1912; le nouveau propriétaire arrête l'exploitation après le 25 avril, date de parution de la dernière annonce. Pourtant, le communiqué paru en mars laissait transparaître un enthousiasme de bon augure: «Le *Pathé* est devenu, par excellence, le rendez-vous des gens de goût, des amateurs avertis, de tous ceux enfin qui fuient les spectacles banals...» Que s'est-il donc passé?



Très rare photo de l'intérieur de l'un des premiers cinémas neuchâtelois, l'Apollo, rue de la Serre 35a.

Le 20 septembre, l'*Impartial* conclut: «On le démolit... Malgré l'excellent aménagement de cette salle, on n'avait pas pu la louer pour la même destination. Il faut croire que nous n'en sommes plus à la vogue de jadis.»

Ce qui paraît contradictoire si nous nous basons sur la presse locale devient compréhensible à la lecture de l'expertise et du dossier relatif à une autre société (en nom collectif): «Bianchetti et Cie, Cinéma Pathé et Apollo», que son fondateur tente de dissoudre en mai 1912 pour échapper aux poursuites! Les arriérés du loyer du cinéma *Pathé* n'ont pas été payés et Bianchetti doit également de l'argent à la commune. Faute de pouvoir dégager la responsabilité de la société dont les adversaires empêchent la dissolution, il laisse son associé italien, Luigi Monteverde, se battre seul contre la SA propriétaire de l'immeuble rue Neuve 8. Lui-même étant insolvable, il ne risque plus grand-chose.

Les propriétaires entament la procédure de saisie et convoquent l'Office des poursuites le 3 mai 1912: voilà l'explication de l'interruption des séances constatée dans la presse locale. Le nouvel exploitant du *Pathé* n'a pas dû apprécier le procédé de Bianchetti.

L'affaire se complique encore du fait que l'*Apollo* a également été vendu par notre héros à un autre Italien, du nom de Silvio Landò, qui propose de payer à la commune la moitié des dettes de Bianchetti en échange de la levée des poursuites. Le représentant à La Chaux-de-Fonds de cet homme providentiel, Joseph Tacchi, étant aussi celui de l'associé de Bianchetti, leurs créanciers crient à la fraude!

Cet imbroglio donne un aperçu des difficultés rencontrées lorsque l'on tente d'aborder les aspects financiers de l'exploitation cinématographique. Nous n'avons pas eu la possibilité de faire des recherches systématiques et nous nous sommes bornés à quelques remarques inspirées par les rares documents disponibles.

Nous avons été frappés par le fait que les trois partenaires d'Aldo Bianchetti sont des Italiens de Gênes. Autre exemple, le cinéma *Excelsior* avait été créé par deux ressortissants de Côme (Tollini et Pagani); l'entrepreneur chez qui Bianchetti installe le *Pathé*, Jacques Parietti, est aussi originaire de Côme. Nous verrons qu'il joue un rôle dans l'exploitation cinématographique à Neuchâtel, en collaboration avec le «directeur technique» des cinémas *Apollo* et *Pathé* de La Chaux-de-Fonds, Louis Andreazzi.

Nous avons donc l'impression qu'une certaine solidarité existe entre compatriotes et, à travers les frontières, avec ceux qui se sont expatriés; des réseaux se créent, ce qui n'a sans doute rien d'extraordinaire. Mais, par consé-

quent, le milieu de l'exploitation cinématographique est relativement restreint. Quelques rares éléments nous permettent aussi de supposer que les capitaux de la société du *Central* proviennent d'un cercle précis. Les salles restent en mains neuchâteloises jusque dans les années vingt au moins, époque à laquelle certaines sociétés seront rachetées par des concurrentes étrangères au canton.

La mobilité professionnelle est grande: Joseph Tacchi a commencé sa carrière comme concierge du *Palace*; Bianchetti est projectionniste avant d'être directeur; Andreazzi tient un «commerce de moteurs», qui l'empêchera dans un premier temps d'accepter la direction du *Scala*⁸, et il n'est pas le seul à mener plusieurs activités de front. Nous rencontrons parmi les «opérateurs» nombre de mécaniciens reconvertis, et des musiciens abandonnent leur instrument pour le bureau directorial!

La concurrence des cafés-cinémas

Quelques remarques de caractère plus général s'imposent à propos des cinématographes installés dans des établissements publics, trait caractéristique des deux villes du haut du canton, qui resteront «seules affligées de cette espèce de cinématographes».⁹

Il convient de distinguer les installations temporaires ou intermittentes, parmi lesquelles nous rangeons les séances organisées en plein air à la belle saison, et les exploitations permanentes. Avant 1914, de nombreux tenanciers accueillent dans leur établissement des troupes de passage (illusionnistes, montreurs de curiosités, chanteurs et musiciens, etc.). Certains, tel A. Hirschy, de la *Brasserie Helvétia* à Neuchâtel (1908) ou Charles Schleppey au Locle (1912)¹⁰, alterneront séances de cinématographe et autres spectacles; d'autres vont se spécialiser dans l'organisation de projections, généralement en fin de semaine. C'est le cas de la *Brasserie du Gaz*, déjà mentionnée. Une cabine est installée au *Casino Beau-Séjour* à Neuchâtel dès 1910, mais l'exploitation ne se poursuivra pas au-delà de 1911. Après la guerre, les Neuchâtelois pourront assister aux séances organisées par le *Café Prahins*.

Nous avons trouvé trace de nombreuses demandes dans les années vingt: à La Chaux-de-Fonds, ce sont les brasseries de la *Métropole* (1922) et du *Saumon (Eden-Concert, 1924)*, et le *Café du Simplon* (1925). Les demandes du Tea-Room Astoria (1922) et de la Brasserie Ariste Robert (1924) n'ont pas abouti. Au Locle, le patron du *Café-Restaurant du Terminus* entame des démarches en 1923, mais l'installation ne semble pas avoir fonctionné; le tenancier remet l'exploitation du café en décembre de la même année et se

Grande Brasserie du Saumon «Eden-Concert»



PROPRIÉTAIRE :
LÉON RICHARD

83, RUE DU PARC, 83
LA CHAUX-DE-FONDS

TÉLÉPHONE 8.53



1372

11 JUIL. 1925

La Chaux-de-Fonds, le 11 juillet 1925

Secretariat de Police
En Ville

Messieurs

Je suppose que vous ne tenez
pas d'inconvénients si je fais
prolonger le cinéma jusqu'à mi-
nuit, surtout que ce n'est qu'
une durée de cinq semaines

Avec parfaite considération
Veuille Léon Richard

L'ancêtre du cinéma Eden actuel.

reconvertit dans l'horlogerie. Quelques années plus tard, le *Café-Brasserie du Gambrinus* procède aux transformations nécessaires pour un cinématographe (1927).

Les trois établissements chauds-de-fonniers subsisteront jusqu'à la fin des années trente ou même après la Deuxième Guerre mondiale! Les locaux subiront d'abord diverses transformations conformément aux règles de sécurité et pour adapter les installations au progrès technique (installation du sonore en 1931-1932, parallèlement à la plupart des salles du canton, la première étant sauf erreur le *Scala*). Puis de nouvelles salles les remplaceront et deux d'entre elles existent encore.

Il n'en va pas de même pour les cafés-cinéma du Locle et de Neuchâtel. La continuité de l'exploitation jusqu'à nos jours est remarquable dans le bas du canton, puisque toutes les salles fonctionnent actuellement, en dépit de quelques transferts d'exploitation; mais seul le *Palace* a succédé à un établissement public. Toutes les salles de la «Mère-Commune», par contre, ont fermé leurs portes, sauf le *Casino* qui ne présente plus que le programme du Ciné-Club du Locle.

Les premiers exploitants de salles n'ont pas cessé de dénoncer la concurrence des cafés-cinéma, avec l'appui déguisé des autorités qui cherchaient de leur côté à lutter contre la «prolifération des auberges et débits de boisson», selon la formule consacrée. Dans l'espoir d'attendrir leurs interlocuteurs, les tenanciers avançaient un argument qui ne pouvait que les desservir: le cinématographe était destiné à retenir une clientèle devenue plus rare, leur permettant ainsi de rentabiliser leur établissement!

Le patron du *Terminus* explique que «c'est devant les difficultés croissantes de notre métier que je me vois forcé de faire ce changement», soit installer un «cinématographe temporaire dans une salle pour 120-150 personnes».¹¹

Ces «installations tout à fait indésirables», jugées dangereuses pour la sécurité et la morale publiques, constituaient néanmoins une source de revenus pour l'Etat et les communes et jouissaient de la liberté de commerce et d'industrie garantie par la Constitution fédérale. Cette contradiction, déjà relevée au sujet des forains, explique probablement leur remarquable longévité. On a pourtant essayé d'entraver leur activité en exigeant le respect de règles de sécurité draconiennes, analogues à celles qui étaient appliquées dans les salles, en maintenant des taxes élevées et en surveillant les abords des lieux publics dans l'espoir de décourager les parents qui y emmenaient leurs enfants! En effet, la limite d'âge fixée à 16 ans pour les cinémas était difficile à appliquer dans le cas des brasseries.

Quant aux autres établissements publics, ils sont hostiles aux cinémas où qu'ils soient installés! Nous avons reproduit en annexe un article de presse qui donne une idée du climat qui régnait entre les deux corporations.

Le Locle

Des débuts «splendides»

Le premier cinéma permanent du Locle fut installé dans la cave d'une maison aujourd'hui disparue, rue de la Banque 2, la maison «Dubois-Franck»; son propriétaire, le banquier Bernard Maire, dépose en octobre 1911 une demande d'ouverture, mais il n'exploitera pas le *Splendid* lui-même. Selon le Conseil communal, MM. Renaud et Clottu s'en chargeront. Les plans d'une salle de 164 places sont sanctionnés le 5 décembre 1911 et le cinéma ouvre ses portes le 20, avec «des pièces morales auxquelles chacun pourra assister».

Malheureusement, la *Feuille d'Avis des Montagnes* annonce le lendemain que «la direction a le regret d'aviser l'honorable public loclois que, par suite de détérioration des appareils, les représentations sont interrompues jusqu'à nouvel avis»!

Les séances reprennent effectivement le 26 décembre. En janvier 1912 paraissent plusieurs articles enthousiastes: la salle, bien qu'elle soit «installée au sous-sol, est très confortable et bien chauffée. Les vues sont nettes, d'une parfaite moralité, les films instructifs alternent avec les tableaux dramatiques». On refuse du monde. Pourtant, la direction négocie en février avec les Services industriels une baisse du prix du kilowattheure car l'entreprise «ne peut continuer sur ces bases» (600 à 700 francs par mois «de lumière»).

Il faudrait connaître le montant des autres dépenses et les recettes pour tirer des conclusions sûres quant aux difficultés financières de Renaud et Clottu. Nous pouvons estimer la recette d'une séance donnée devant une salle comble à 125 francs en moyenne, le prix des places étant de 50 centimes, 80 centimes et 1 franc. Mais le nombre de séances quotidiennes, qui ont lieu de 3 à 6 h et de 8 à 11 h selon les annonces du mois de décembre 1911, nous est inconnu; nous évaluons leur durée à une ou deux heures, avec les pauses et changements de bobines.

Selon l'expertise de 1912, les cinémas de La Chaux-de-Fonds font 80 à 120 francs de recette par jour, avec les mêmes prix d'entrée et un nombre de places supérieur. Les dépenses mensuelles varient énormément (entre 2500 et 4000 francs environ), en fonction, semble-t-il, des prix de location des films.



L'immeuble rue de la Banque 2, aujourd'hui démoli, où sera installé le premier cinéma du Locle.

Le poste «électricité et chauffage» reste en dessous des chiffres articulés par la direction du *Splendid*; nous pourrions en déduire d'une part que le prix du kilowattheure loclois est réellement trop élevé (la ville consent un rabais et le cinéma demande à acheter un groupe électrogène!), d'autre part que les rentrées sont insuffisantes.

Quoi qu'il en soit, le *Splendid* fête le 1^{er} Mars en engageant un orchestre «qui agrémentera les représentations des plus beaux airs de son répertoire». Le 23 mars, la rubrique locale nous fournit une information très importante, et qu'il est rare de trouver dans la presse: la direction du cinéma change de mains. «Le nouveau directeur est l'ex-propriétaire et opérateur du Modern-Ciné, actuellement Cinéma-Théâtre Lux à Lausanne. C'est un opérateur consommé et connaissant à fond son métier.»

D'après François Langer¹², ce personnage peut être Georges Hipleh-Walt ou son successeur à la tête du Modern-Ciné, Jean Weber-Clément. Dans les deux cas, il s'agit de forains «en voie de sédentarisation» et dont nous avons déjà rencontré les noms. Weber-Clément a été le concessionnaire du champ de foire de la Fête cantonale de gymnastique au Locle en juillet 1910. Nous ignorons comment l'un de ces deux entrepreneurs aurait été amené à reprendre l'exploitation du *Splendid*.

Le 17 avril, la *Feuille d'Avis des Montagnes* indique que «le Splendid-Cinéma fera relâche quelques jours, pour cause de réparations et transformations». Les archives ne nous fournissent aucun détail à ce sujet; la réouverture a lieu le 7 juin mais, après une annonce publiée le 9, le silence retombe jusqu'au 5 décembre, date à laquelle «la nouvelle direction»¹³ se manifeste, promettant de faire «tous ses efforts pour satisfaire le public loclois». Elle offre l'entrée gratuite le 5; le prix des places descend à 80 centimes le 14 et 30, 40 et 50 centimes le 29 décembre.

Nous ne trouvons plus trace du *Splendid* en 1913 et l'identité du dernier directeur reste imprécise; d'après un échange de correspondance entre l'Etat et le préfet du Locle, ce personnage était déjà aux commandes en juin 1912.

Dernier élément à verser au dossier, la faillite du propriétaire de l'immeuble Dubois-Franck. L'affaire court durant toute l'année 1912 et la maison est mise en vente le 17 février 1913. Nous pouvons imaginer que cette situation a compromis définitivement l'exploitation du cinéma.

Une exploitation mixte: l'Apollo

D'autres tentatives ont lieu à cette époque au Locle. Le Conseil communal répond au début du mois de novembre 1911 à un certain Mühlematter, de La Chaux-de-Fonds, que « nous avons reçu ces derniers temps deux demandes d'installation de cinémas permanents. Le cinéma Pathé donne une représentation dans notre ville à peu près chaque semaine [au Casino-Théâtre]; il n'y en a pas d'installé pour le moment à titre permanent ». Selon l'annuaire d'adresses, le demandeur est horloger. Sa demande reste sans lendemain car, le 8 décembre, les autorités lui précisent que « Messieurs Clottu et Cie ont été autorisés à ouvrir un cinématographe permanent. Il y a donc deux établissements de ce genre au Locle, ce qui est plus que suffisant » (notons au passage le manque d'enthousiasme des conseillers communaux). Nous savons que Hermann Clottu est le premier directeur du *Splendid*; l'autre cinéma permanent est l'*Apollo des Cent-Pas*.

Bien que l'initiative date de mars 1911 déjà, le projet ne se concrétise qu'en mars 1912, après l'ouverture du *Splendid*. Il s'agit de transformer la salle de concerts attenante au Café-Restaurant de la Gare, tenu par la famille Schleppey. Jusqu'à la fin de l'année 1909, l'entreprise comportait aussi une épicerie-mercerie dite « des Cent-Pas »; à la mort du chef de famille, Louis, son fils Charles décide de ne conserver que « les tabacs, cigares, cigarettes, café, thé, chocolat ». Il devait cumuler de multiples activités, car sa profession officielle est gypseur. Le café est tenu par son épouse durant la journée et l'exploitation de la salle de spectacles est confiée à un associé.

Après avoir inspecté les lieux, ordonnant notamment des essais de charge du plancher à la demande du Département des travaux publics, la commission de police du feu sanctionne les plans le 22 avril 1911. Peut-être Charles Schleppey a-t-il fait réaliser durant les mois suivants l'issue destinée à l'opérateur « pour qu'il puisse se sauver en cas d'incendie »! Peut-être a-t-il peiné à trouver un associé? Quoi qu'il en soit, les sources ne mentionnent plus l'*Apollo* cette année-là. Les archives de la police du Locle conservent une lettre du 12 mars 1912 par laquelle Jean-François Ducaire, de La Chaux-de-Fonds, renouvelle « la demande de M. Schleppey, de l'année dernière, d'ouvrir un cinéma dans la salle des concerts ». Il précise que le propriétaire s'est conformé aux exigences de l'Etat et que l'inauguration est prévue le samedi 16. Le Conseil communal répond favorablement le vendredi, ce qui est heureux, car la presse locale annonçait déjà le 5 mars que « les distractions ne vont pas manquer [avec] le nouveau cinématographe permanent ».

La Police des habitants de la ville voisine nous renseigne sur Ducaire: il est marchand de légumes et annonce son départ au Locle en mars 1912 « pour



De gauche à droite: Cyprien Corminbœuf, dit « Toyama » et les Panzeri père et fils, opérateurs. Hermann Kurth, directeur. Joseph Maspoli, concierge du Casino, et un inconnu. Vers 1923.

ouvrir un cinéma»! Aucun indice ne nous permet d'expliquer une telle reconversion (difficultés commerciales, goût de l'aventure, contacts personnels entre Schleppey et Ducaire?). Nous ne savons pas non plus quelle fut la durée de cette collaboration.

La *Feuille d'Avis* du 16 mars donne davantage de renseignements sur l'organisation des séances que pour le *Splendid*. L'horaire est le suivant: le samedi à 8h15 du soir; le dimanche à 3h15, 7h30 et 9h15. Le programme comporte huit films Pathé, dont l'un dure trois quarts d'heure, et un entracte. Par conséquent, la durée effective d'une séance est d'environ une heure et quart à une heure et demie.

Le prix des places est toujours le même: 50 centimes, 80 centimes et 1 franc, mais la capacité de la salle, confortable selon le journal, n'est pas précisée; il est donc difficile de calculer le montant des recettes. Nous n'avons retrouvé aucun document relatif aux aspects financiers de cette entreprise.

Chose étrange, l'*Apollo* ne fait pas de publicité après le mois d'ouverture. La «saison d'hiver» débute le 5 octobre 1912 avec une «grande séance cinématographique», mais les annonces suivantes ne mentionnent que des concerts, troupes célèbres, diseuses de bonne aventure, etc. Schleppey et Ducaire ont-ils déjà renoncé à projeter des films ou les sources nous trahissent-elles? Il nous est impossible de répondre en l'état actuel des recherches. Pourtant, la carrière de l'*Apollo* ne s'est pas interrompue à ce moment-là: il est mentionné comme cinéma permanent dans un rapport de la police du Locle le 25 juin 1920. Selon l'annuaire d'adresses et la Police des habitants, Ducaire a repris ses activités de marchand de légumes à La Chaux-de-Fonds en 1914 et quittera le canton à destination de Besançon en 1921.

Bien que nous dépassions les limites chronologiques de ce travail, nous citerons un fait survenu en 1922; l'Office des poursuites et faillites met en vente «l'installation complète du Cinéma Apollo», le local étant à louer, en raison de la faillite de la «tenancière», Lina Waldis-Hirt. Le 20 décembre, la liquidation d'actifs se conclut par une perte de 7571 francs 10! Cette dame a-t-elle succédé à Ducaire? S'agit-il de la propriétaire du *Palace* de Neuchâtel, «Madame Waldis», citée par les archives en 1919? Nous aurions alors l'esquisse d'un autre réseau d'exploitants ou de propriétaires de salles qui s'étendrait d'une ville à l'autre et dépasserait même les frontières cantonales.

Pourtant, la carrière de l'*Apollo* ne s'interrompt pas définitivement puisqu'un certain Hermann Kurth, personnage célèbre dans l'histoire ultérieure des cinémas loclois, est aux commandes jusqu'en juillet (?) 1931; la salle a été fermée quelques années après, deux autres directeurs, Urbain Gutbert Flunser et William Augsburg, n'ayant pas pu rentabiliser l'affaire.

Constitution d'un réseau neuchâtelois

La notion de réseau évoquée plus haut prend du poids avec la demande, déposée le 19 avril 1911 par MM. Lesegrétain et Breguet, de pouvoir construire une salle de cinéma près du Technicum. En effet, ces deux personnes, de même que les deux architectes mandatés.— Dellenbach et Walter — sont établies à Neuchâtel. Nous les y retrouverons à la tête du premier cinéma de la ville, le *Casino Beau-Séjour*, auquel succède le *Théâtre-Cinéma du Port*, construit dans les premiers mois de 1911. Remarquable coïncidence de dates, nous avons déjà rencontré ces personnes à La Chaux-de-Fonds, où elles obtiennent en février 1911 l'autorisation d'installer le *Palace* dans la remise de l'ancienne poste (devenue Préfecture des Montagnes et Conservatoire de musique).

En quatre mois, Edmond Lesegrétain dépose trois projets d'ouverture de cinémas, dont deux sont acceptés! C'est le seul exemple d'une stratégie aussi cohérente et ramassée dans le temps que nous connaissons pour la période étudiée. Nous reviendrons sur cet entreprenant personnage en décrivant la situation du chef-lieu.

Au Locle, le Conseil communal donne un préavis négatif en raison de l'autorisation délivrée peu de temps auparavant à Charles Schleppey. D'autre part, les autorités craignent d'encourir des reproches si elles louent le terrain du Technicum pour édifier un cinéma; elles décident de le mettre en vente pour une éventuelle construction «plus importante». «On offrira le terrain au Sud du Technicum à MM. Dellenbach et Walter.» Peut-être les conseillers communaux ont-ils manqué d'audace: Le Locle aurait abrité la deuxième salle de cinéma construite dans le canton après Neuchâtel. Un cinéma ne semble pas être considéré comme un bâtiment suffisamment prestigieux pour le centre-ville à cette époque-là!

L'affaire n'a donc pas abouti. Edmond Lesegrétain concentrera finalement ses efforts sur Neuchâtel, le *Palace* de La Chaux-de-Fonds ayant été vendu à deux ressortissants d'Olten et de Lucerne, ce qui ne laisse pas de nous surprendre. Mais l'un d'eux, le boulanger Armin Schürmann, porte le même nom que la femme de Charles Breguet, l'associé de Lesegrétain... Breguet devait être l'exploitant direct de cette salle, car c'est lui qui fait recours avec les autres cinémas contre la taxe de 7%. Puis la société «Cinéma-Théâtre Central» devient propriétaire en janvier 1912.

Signalons pour mémoire une deuxième tentative en 1921: les architectes Oesch et Rossier se portent acquéreurs d'un terrain situé avenue du Technicum (peut-être est-ce la même parcelle?) pour y construire une salle de cinéma et de réunions baptisée *Palace*, un nom qui brillera au fronton de plusieurs salles en Suisse. Nous ignorons pourquoi ce projet a échoué¹⁴.

Une institution culturelle locloise: le Casino-Théâtre

L'offre cinématographique peut sembler mince au Locle avant 1914, si l'on tient compte du seul *Apollo*. Mais il faut revenir sur le *Casino-Théâtre*, qui accueille, nous l'avons vu, des représentations intermittentes, données à intervalles plus ou moins réguliers — selon la terminologie officielle. Cette forme d'exploitation occupera une place importante au Locle.

Nous avons déjà mentionné William Sandoz et son *Vitograph* et la société «Omnia», concessionnaire exclusif des films *Pathé frères* pour la Suisse.

Les premières projections ont débuté en 1908; le 28 février, l'ingénieur des Services industriels téléphone au Conseil communal pour le rendre attentif au «danger d'incendie des représentations cinématographiques au Casino»! Le Conseil d'administration refuse de suspendre les séances, mais trouve un arrangement avec les autorités pour améliorer le système d'hydrants et établir «une installation électrique définitive pour l'appareil de projection près de la porte du balcon» (mai 1908).

En novembre de la même année se produit l'incendie du cinématographe ambulant de Hans Mayr; mais ladite installation électrique est hors de cause puisque le projecteur était placé au parterre. Le Conseil communal se demande s'il ne faudrait pas «suspendre les représentations cinématographiques lorsque les appareils ne fonctionnent pas bien».

Les films *Pathé* sont proposés aux Loclois en fin de semaine, généralement le dimanche en matinée et en soirée. En janvier 1911, les places coûtent 1 franc et 1 franc 50. Le journal annonce des représentations destinées aux enfants ou encore des «programmes de gala [avec] plusieurs grands drames en couleurs, ainsi que les meilleures vues documentaires et comiques». «Le cinéma Pathé nous est fidèle et le public loclois lui conserve également toute sa sympathie.»¹⁵

Le 28 juin, nouvelle annonce: «Prochainement au Casino-Théâtre du Locle. Débuts sensationnels de Représentations de Cinématographe. Toutes les nouveautés de Gaumont, Ambrosio, Vitograph, Edison, etc., etc. L'actualité par le Pathé-Journal...» Par la suite, l'organisateur précise que l'orchestre «Venezia» apportera son concours et que le spectacle dure environ deux heures et demie; les prix n'ont pas changé.

Ce sont là les débuts de la société «Cinéma-Théâtre Central», dont l'un des buts était, nous l'avons dit, «l'entreprise, en tous lieux, de représentations cinématographiques en tous genres, itinérantes ou à demeure[...]». Son nom remplace celui de «Cinéma Pathé» dans la publicité du *Casino*, mais nous ne savons pas comment s'est passée la transition, qui a pu donner lieu à un accord entre la société «Omnia» et celle de La Chaux-de-Fonds.



MM. Kurth et Maspoli figurent-ils sur cette photo? (date inconnue).

Ses activités posent un intéressant problème de définition aux autorités: s'agit-il d'une exploitation stable? Les archives conservent les traces des démarches entreprises par l'administrateur de la société, Emile Wolf, dans le but d'obtenir une exonération de patente pour les séances organisées au Locle. Le préfet estime que l'entreprise n'est pas une profession ambulante, mais une «industrie dont le siège principal est à La Chaux-de-Fonds, avec succursale au Locle». Le Département de police est d'un avis opposé: «Le caractère de permanence ne peut être attribué à cette société que dans la localité où elle est régulièrement domiciliée.»

L'administrateur se fait tirer l'oreille: le 7 octobre, le montant demandé au titre d'exploitation ambulante n'est toujours pas versé. En décembre, la préfecture et le Conseil communal interdisent la séance prévue le jour de Noël et le préfet insiste sur la nécessité de demander une patente pour chaque représentation. En mai 1912, nouveau rappel: «Vous n'avez rien payé depuis le 28 février dernier. A l'avenir, je tiens absolument à ce que ces patentes soient demandées régulièrement et à l'avance.»

On peut se demander si la loi sur l'exercice des professions ambulantes, qui date de 1888, est encore adaptée aux réalités de l'exploitation telle qu'elle est pratiquée par cette société. Les administrateurs attendront néanmoins le 26 janvier 1915 pour inscrire la succursale du Locle au Registre du commerce du district.

La fréquentation du *Casino-Théâtre* semble bonne, si l'on en juge par l'article paru le 28 octobre 1913 dans la *Feuille d'Avis des Montagnes*. Des spectateurs se plaignent de «l'encombrement provoqué par une vente de billets non proportionnée au nombre de places disponibles.[...] Est-il logique que, lorsque vous avez pris une heure avant la représentation un billet de balcon de 1 franc 50 [le prix le plus élevé], vous soyez obligés de vous tenir debout pendant toute la durée de celle-ci?». La rédaction enfonce le clou: «On enfourne le public jusqu'à l'immobiliser complètement, sans possibilité de sortir avant la fin du spectacle.» Le Conseil communal, qui lit le journal, demande aux administrateurs du *Casino* de modérer le concierge chargé de la location!

Dans les années trente, le directeur de cette salle sera Hermann Kurth, déjà cité à propos de l'*Apollo* et également directeur du cinéma du *Musée* (1926), devenu *Luna-Sonore* (1932). Pour l'anecdote, notons qu'il est le gendre du fameux concierge! Sous son règne, le *Casino* deviendra cinéma permanent (1934).

Nous le retrouvons associé à Charles Frutschi, du *Gambrinus*, qui a inauguré son appareil de projection le 15 décembre 1927. Le démarrage de cette salle de 130 places est difficile; sur les six premières semaines d'exploitation, cinq sont déficitaires. Le cinéma sonore est installé en 1931.¹⁶ Le tenancier s'associe à Hermann Kurth en 1933 pour créer la société «Casino et Gambrinus SA», qui rassemble deux types d'exploitation — café-cinéma et salle spécialisée.

Nous avons de nouveau dépassé les limites chronologiques de notre travail, mais ce rapide survol prouve qu'il serait très intéressant d'étudier l'évolution du parc de salles et la coexistence de différents modes d'exploitation dans l'entre-deux-guerres. On pourrait alors aborder le problème des associations professionnelles (d'un côté, les loueurs de films; de l'autre, les exploitants de salles) qui tentent de réglementer le secteur cinématographique en créant des monopoles.

Neuchâtel

Une initiative individuelle

Nous ne pouvons pas commencer ce chapitre sans évoquer la figure d'Edmond Lesegrétain, le seul entrepreneur à tenter à titre individuel l'aventure du cinéma dans les trois villes du canton en même temps. Il est vrai que ses affaires n'ont réellement prospéré qu'à Neuchâtel (nous avons vu ce qu'il est advenu du projet loclois et du cinéma chaud-fonnier), en dépit de la concurrence de la société «Apollo SA Neuchâtel. Cinéma Pathé», dont nous décrivons les activités par la suite. Edmond Lesegrétain avait de nombreuses cordes à son arc; si la Police des habitants mentionne bien «entreprise cinématographique» en 1911, le livre d'adresses est plus bavard; en 1887, il indique «boulangier»; dix ans après, «camionneur et restaurateur». Son père gère un commerce de camionnage, combustibles et ciment que le fils a dû reprendre.

En 1907, il rachète le matériel de la «Société de transports par automobiles» (Neuchâtel et Val-de-Ruz), s'engageant à assurer le service pendant cinq ans. La ville, qui est garante, devra couvrir les déficits quelques années plus tard, mais n'en tient pas rigueur à son obligé. En 1910, Lesegrétain vend cette affaire à un concurrent, «Auto-taxis neuchâtelois», ce qui ne l'empêche pas de se présenter en 1911 comme «concessionnaire des routes de Neuchâtel, Chaumont, Val-de-Ruz, Neuchâtel-Dombresson», selon l'en-tête de son papier à lettres.

Cinéma Beau-Séjour

Samedi soir à 8 h. 1/2 - Dimanche dès 3 h. et à 8 heures

SPECTACLE pour FAMILLES et PENSIONNATS

CHINOISERIE, magnifique film en couleurs, merveilleuse, surprenante magie de 3 Chinois escamotant des personnes. **Enfin, venez voir!**

Antonio Foscarini, superbe film d'art en couleurs, grande tragédie; l'action se passe en 1664, à Venise. Cette tragédie a été représentée en vers, à Florence, en 1827, par J.-B. Niccolini.

Un enlèvement mouvementé, comique.

Le Baume miraculeux, grand drame émouvant et des plus pathétique.

Un grand incendie à Moscou, très intéressant, voyage dans Moscou, l'alarme, le départ des pompes automobiles et des chevaux, arrivée sur les lieux du sinistre.

Les Kioday et Godayou, film d'une merveilleuse beauté en couleurs. Les Kioday et Godayou japonais dans leurs exercices de hardiesse, de souplesse; superbe.

L'héritage manqué, du plus haut comique.

LE PATHÉ JOURNAL

avec toutes ses actualités mondiales

et d'autres films inédits

Samedi **MATINÉE** à 3 h. 1/2, enfants 20 cent. la place
Aux séances du dimanche soir, les enfants payent place entière

Feuille d'Avis de Neuchâtel, 18 mars 1911.



62. — Neuchâtel
Casino Hôtel Beau-Séjour et vue sur le Plan

Cet immeuble abrite aujourd'hui le cinéma Bio (carte postale, vers 1910).

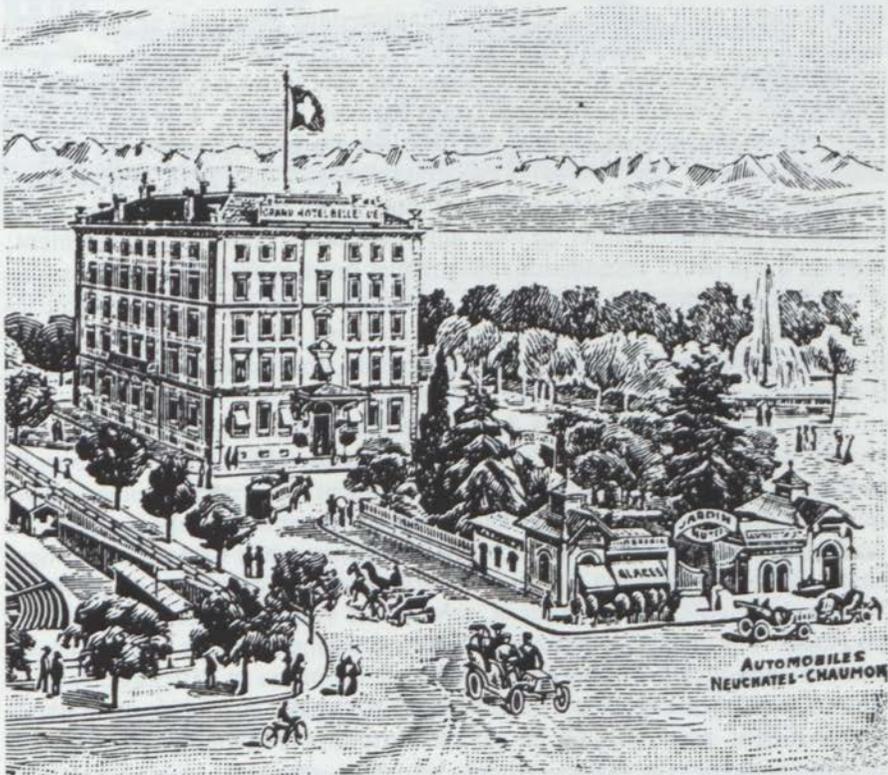
D'autre part, il possède un immeuble faubourg du Lac 19 (actuel numéro 27), auquel s'est ajoutée une annexe au numéro 17a, et un autre bâtiment place du Port (place Numa-Droz). Son exploitation cinématographique se développera d'abord au faubourg; son père avait déjà fait construire une salle destinée à des banquets et à des concerts, le *Casino Beau-Séjour*.

Le 18 février 1910, l'architecte Eugène Colomb reçoit l'autorisation d'installer «un appareil cinématographe». «Pour les représentations, les tables seront enlevées de la salle et les chaises seront reliées entre elles par groupes de six places.»¹⁷ Devenu expert cantonal du Département des travaux publics et de la Chambre cantonale d'assurance contre l'incendie, il supervisera tous les dossiers concernant les cinémas. A ce titre, il critique en juillet la décoration et les rideaux non ignifugés et relève que le poste d'eau manque toujours.

Les séances ont dû commencer à peu près à ce moment-là; en automne apparaissent dans les archives les noms des premiers directeurs du *Cinéma Beau-Séjour*. Edmond Lesegrétain s'entoure de nombreux collaborateurs, employés ou associés — leur statut n'est pas toujours précisé. Ont travaillé avec lui Charles Breguet, tenancier du *Beau-Séjour* jusqu'en juin 1915 (il reprendra ensuite la Brasserie du Cardinal, abandonnant le cinéma) et que nous avons repéré au *Palace* de La Chaux-de-Fonds, et Auguste Haag, qui sollicite avec Breguet la permission d'utiliser le Temple du Bas pour y projeter «La Passion et divers tableaux de Noël, encore inédits à Neuchâtel et tout à fait moraux, [avec] le concours d'un organiste de la ville». Malheureusement, les films ne seront pas disponibles à la date prévue. Il est impossible de savoir comment Lesegrétain, Breguet et Haag se répartissaient les tâches relatives à l'exploitation du cinéma: c'est de nouveau Haag qui demande à la ville de La Chaux-de-Fonds l'autorisation de projeter le film sur «Le Cortège historique de 1910»; mais le film a été remis au Musée d'histoire et les producteurs, MM. Tollini et Pagani (du cinéma *Excelsior*) n'autorisent que les représentations de bienfaisance.¹⁸ Que savons-nous des réactions du public? La *Feuille d'Avis de Neuchâtel* publie le 30 janvier 1911 un article élogieux que nous résumons ici: «Sans grand bruit, le cinématographe de Beau-Séjour poursuit sa carrière et il enregistre chaque semaine de jolis succès [...]. Il a été heureusement inspiré en donnant une place plus importante aux vues prises sur le vif [...]. De cette façon, l'art du cinématographe acquiert une réelle valeur au point de vue éducatif. Le Beau-Séjour, qui possède un habile opérateur, offre des spectacles agréablement variés, lumineux, presque sans oscillations et se renouvelant chaque semaine.»

Des séances ont lieu au moins jusqu'à la fin du mois de mai 1911 tandis que la transition se prépare avec la première salle permanente construite à Neuchâtel — et dans le canton: le *Théâtre-Cinéma du Port*, baptisé le jour de son inauguration, le 31 août 1911, *Théâtre Cinéma Pathé*.

Edmond Lesegrétain a entamé les démarches en 1910; les premiers plans sont déposés le 25 novembre «pour la construction que M. Lesegrétain se propose d'édifier au Nord de l'Hôtel Bellevue [sur l'emplacement du jardin]. Le joli coin de verdure qu'était ce jardin sera toujours regretté par ceux — et nous en sommes — qui pensent qu'une ville ne possède jamais trop d'arbres. Mais le bâtiment qui en a pris la place ne produit pas l'effet fâcheux qu'on pourrait appréhender», écrit la *Feuille d'Avis* du 1^{er} septembre 1911.



Le cinéma Palace est toujours en activité à l'emplacement du jardin.

La salle compte 650 places (533 selon un rapport de l'expert cantonal en 1916; les règlements de sécurité entraînent une diminution progressive du nombre de places autorisé). Les annonces vantent l'écran concave en aluminium. Seul le prix des entrées pour enfants est mentionné: 20 et 25 centimes. En décembre, la direction organise une séance pour les écoliers et, «pour permettre à tout le monde d'assister au spectacle», les prix sont fixés à 50 centimes pour les grandes personnes. Le 30, le journal nous donne le tarif habituel: 50 et 80 centimes, 1 franc et 1 franc 20. Les séances ont lieu de 3 à 11 h du soir, avec orchestre.

D'après les archives, Lesegrétain s'implique personnellement dans l'exploitation du *Théâtre-Cinéma du Port*: «Comme vous le savez — écrit-il aux conseillers communaux — je me suis efforcé de construire à grands frais une salle bien aménagée, présentant toute sécurité pour le public, et je fais mon possible pour que les spectacles organisés dans mon local ne puissent en aucune façon faire l'objet d'une critique de la part de l'autorité.»

En novembre 1912, il projette d'installer une porte à tambour «devant l'entrée pour éliminer les courants froids pendant l'hiver». L'année suivante, pour attirer les passants, il imagine d'utiliser un phonographe, qui empoisonne l'existence des voisins! Ceux-ci obtiennent que cette «cacophonie insupportable» soit limitée à dix minutes avant les séances. Puis notre homme se propose d'édifier un «bar automatique» à l'extérieur du bâtiment; bien qu'il soit décrit comme «de tout premier ordre et aménagé à grands frais d'une façon moderne et soignée», la proximité du Collège latin empêche les autorités d'accéder à ce désir. Cette démarche de juillet 1913 semble être la dernière initiative directe prise par Lesegrétain pour améliorer son cinéma; il n'est pas exclu qu'il l'ait vendu peu après.

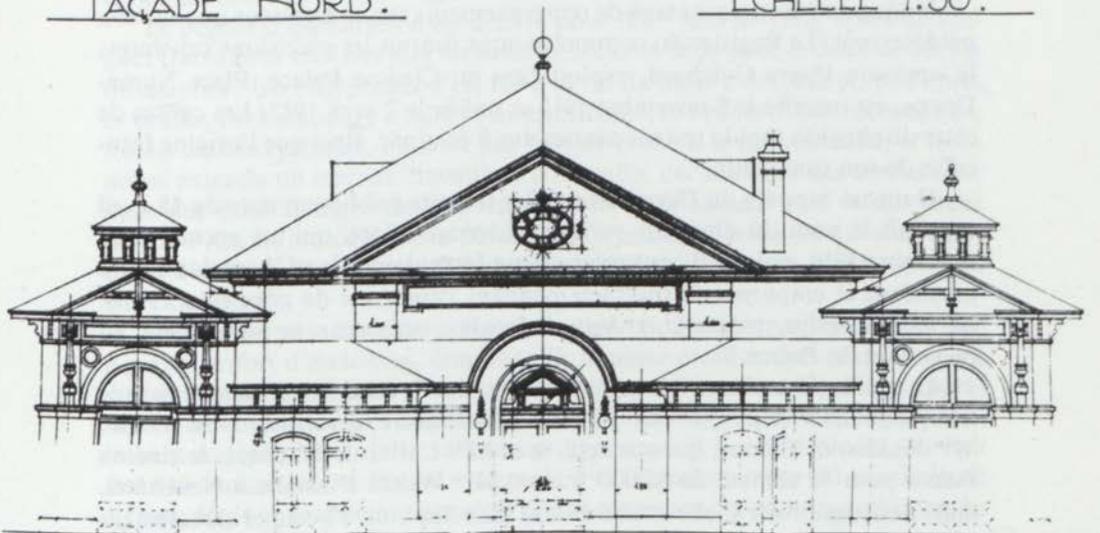
Qui sont les collaborateurs de Lesegrétain? En décembre 1911, la police enjoint à l'employé Clottu¹⁹ d'enlever les placards collés contre les arbres de la place Numa-Droz! D'autres noms apparaissent à une période plus tardive, que nous n'avons pas étudiée en détail: c'est un dénommé Held qui recourt en octobre 1914 au Tribunal fédéral contre le maintien par le Conseil d'Etat neuchâtelois de l'interdiction des représentations cinématographiques, entrée en vigueur le 10 août. Le directeur et, selon toute vraisemblance, propriétaire²⁰ du *Palace* — le cinéma a changé de nom en automne 1913 — a tenté de passer outre en annonçant la réouverture par voie de presse et affichage, mais le journal local refuse d'insérer les annonces! Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds se concertent pour adopter la même attitude à l'égard des exploitants; le recours ayant été admis, toutes les salles rouvrent leurs portes dès le 21 novembre.

... PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR E. LESEGRETAIN ...

... SALLE DE CINÉMATOGRAPHE AV JARDIN DE L'HOTEL BELLEVE ...

FAÇADE NORD.

ECHELLE 1:50.



NEUCHÂTEL LE 23.IV.11

«Le raccord avec les pavillons d'angle [qui formaient l'entrée du jardin] s'est heureusement effectué», selon la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

La direction du *Palace* donnera encore du fil à retordre aux autorités: Pierre Guichard, en digne successeur de Held, s'oppose à l'« Arrêté cantonal du 1^{er} juin 1915 concernant les représentations cinématographiques », et en particulier à l'article 11, consacré aux taxes, avec le soutien de son concurrent, l'*Apollo*. En vain: l'arrêté est mis en application le 1^{er} novembre.

Nous possédons davantage de renseignements sur ce directeur que sur son prédécesseur. Le Registre du commerce nous fournit les précisions suivantes: la « maison Pierre Guichard, exploitation du Cinéma Palace, Place Numa-Droz », est inscrite le 6 novembre 1915 et radiée le 2 avril 1917. Les causes de cette disparition rapide restent néanmoins à éclaircir, ainsi que l'origine française de son fondateur.

Dans un rapport du Département des travaux publics en date du 18 avril apparaît le nom du directeur suivant: Edouard Moré, qui est encore là en novembre 1918, puisqu'il contresigne deux formulaires de « L'Association des musiciens et employés de spectacle pendant l'épidémie de grippe en 1918 ». Bernard Roeslin, pianiste, et Jean Gaboglio, opérateur, appartiennent au personnel du *Palace*.²¹

Le préfet mentionne dans une lettre du 7 mars 1919 une personne à laquelle il a déjà été fait allusion dans notre description du Locle: M^{me} Waldis, de Bienne, qui a acheté, avec M^{me} Lüthi, de Tüscherz, le cinéma *Palace* pour la somme de 52 000 francs. M^{me} Waldis s'installe à Neuchâtel, mais nous ignorons si elle-même et son associée vont s'occuper directement de l'exploitation.

Dernier coup d'œil sur ce cinéma: la « Compagnie générale du Cinématographe », fondée à Genève en 1918 et qui va reprendre également des salles dans le haut du canton après la guerre, prend en main les destinées du *Palace*. Elle engage Bernard Roeslin comme gérant dès le 1^{er} septembre 1920.²² L'ex-pianiste dirigera plus tard le Théâtre et le cinéma *Chez Bernard*, futur *Studio*.

La valse des directeurs et des propriétaires nous a fait perdre de vue le fondateur, Edmond Lesegrétain; l'*Indicateur de Neuchâtel 1921-1923* le présente comme « sans profession », ce que confirme la Police des habitants. D'après le Registre immobilier, il reste néanmoins propriétaire du bâtiment du *Palace* pendant de longues années. En février 1921, il fait construire une « remise à automobiles » à l'ouest de l'immeuble, ce qui inquiète l'exploitant du cinéma. Mais l'affaire est réglée à l'amiable. Bien des années plus tard, le propre fils d'Edmond, Jules Lesegrétain, reprendra l'exploitation du cinéma créé par son père.

L'Apollo: un aperçu des sociétés d'exploitation

L'autre entreprise qui a marqué les débuts de l'exploitation stable à Neuchâtel est l'*Apollo*, un beau bâtiment construit en automne 1911 par les architectes Prince et Béguin, sur mandat de la société «Apollo SA Neuchâtel Cinéma Pathé».

Le permis d'exploitation est délivré pour le 1^{er} janvier 1912, après de longues tractations relatives aux mesures de sécurité de la salle et deux accidents de chantier! Un charpentier s'est tué à la fin du mois d'octobre et, peu après ce drame, l'échafaudage a failli se démantibuler; la *Feuille d'Avis* raconte que, «dans certains milieux, on n'est pas loin de croire à la malveillance; et nous avons entendu un ouvrier, travaillant à l'*Apollo*, déclarer que des cordes retenant des échafaudages avaient été coupées entre samedi soir et dimanche matin». Aucun indice ne nous permet de formuler ne serait-ce qu'une hypothèse à propos d'un éventuel complot contre la société ou d'une vendetta entre ouvriers!

C'est dans cette curieuse atmosphère que la direction prépare l'ouverture à grand renfort d'annonces, dont la taille dépasse presque tout ce qu'on avait vu jusqu'alors (le 30 décembre, l'annonce mesure 50 cm sur 22). Nous apprenons que la «cabine des appareils [est] à l'extérieur de l'immeuble et absolument indépendante de la salle de projection». Il y a 874 places, au lieu des 840 autorisées, et les prix d'entrée s'échelonnent entre 50 centimes et 1 franc 50 pour les places réservées, ce qui correspond aux autres cinémas du canton.

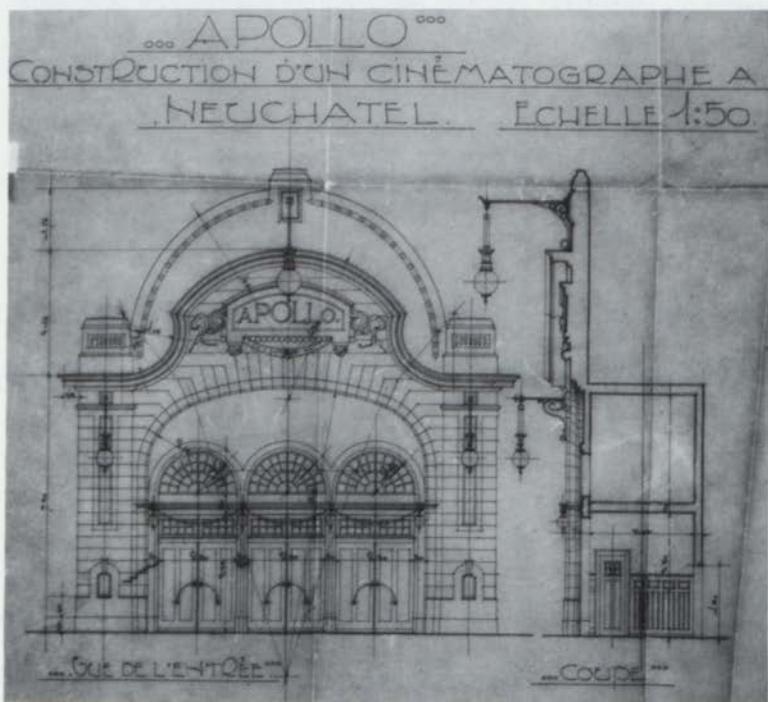
Qui sont les exploitants de cette nouvelle salle?

Un bref retour en arrière s'impose pour retracer brièvement l'histoire de la société «Apollo SA Neuchâtel Cinéma Pathé». La *Feuille officielle suisse du commerce* précise, à la date du 12 octobre 1911, que «la société a pour but l'acquisition d'un terrain à Neuchâtel, la construction d'un bâtiment en vue de l'exploitation d'un cinématographe et éventuellement de toute autre manière de l'immeuble social». Nous savons grâce au Registre du commerce que le capital-actions s'élève à 50 000 francs, divisé en cent actions de 500 francs. L'administrateur, Albert Pécaut-Dubois, habite La Chaux-de-Fonds. Les statuts sont signés par lui-même, souscripteur de trente actions, Jacques Parietti, qui a fait de même, et Aldo Bianchetti, souscripteur de quarante actions et commissaire-vérificateur. Tous trois ont versé 150 francs par action, soit 30% du capital.

Le lecteur se souvient peut-être que Bianchetti exploite les cinémas *Pathé* et *Apollo* de La Chaux-de-Fonds en 1911-1912 et que l'affaire se terminera mal, aucune des deux salles n'étant vraiment rentable, selon l'expert mandaté

par le Tribunal fédéral. Ces difficultés financières ne l'empêchent pas de s'engager dans l'affaire de l'*Apollo* de Neuchâtel, moyennant un versement théorique de 6000 francs, ce qui correspond à peu près à deux mois de recettes brutes des salles chaudes-de-fonnières entre juin 1911 et mars 1912, période pendant laquelle les frais d'exploitation mangent 99% des rentrées! Où Bianchetti a-t-il pu trouver une telle somme? Ses partenaires lui faisaient sans doute confiance, mais pouvaient-ils ignorer la situation dans laquelle se trouvait l'exploitant? S'agit-il d'un homme de paille?

Nous le perdons de vue après juillet 1914 et, en 1923, les publications qui reprennent dans la *Feuille officielle suisse du commerce* au sujet de la société «*Apollo*» ne mentionnent plus son nom. Le président est toujours Pécaut-Dubois; Jacques Parietti est «directeur de cinéma à Neuchâtel». En 1926, il devient administrateur. D'après les noms des autres membres, le Conseil d'administration est une affaire de famille Pécaut-Dubois!



Architectes Prince et Béguin, Neuchâtel.



*Carte postale éditée d'après une photo prise
à l'inauguration de la salle.*

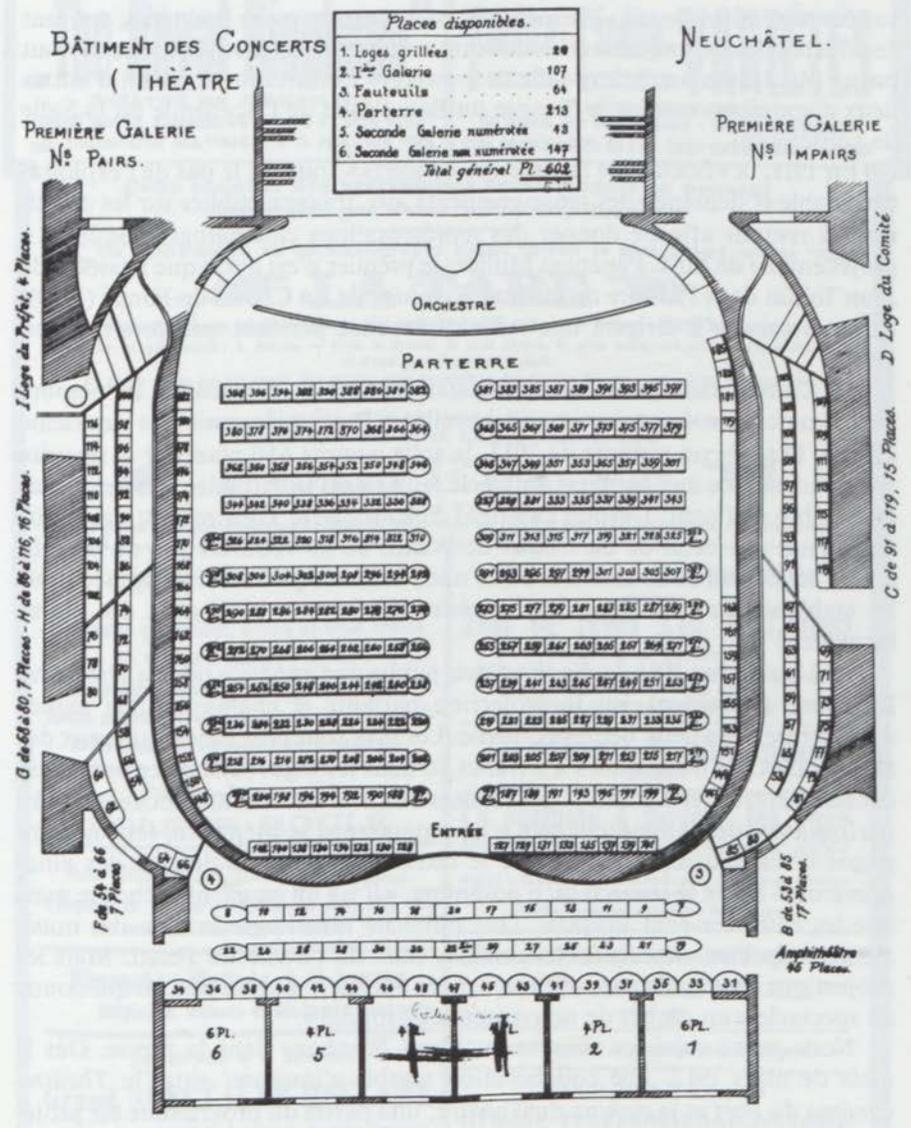
Les tenants et aboutissants des sociétés d'exploitation cinématographique méritent d'être étudiés de plus près; on constate par exemple qu'Albert Pécaut-Dubois et Jacques Parietti sont membres d'un autre conseil d'administration, celui de «Union Cinémas SA», société fondée le 16 février 1914 à La Chaux-de-Fonds, avec siège social à Neuchâtel. Sa durée de vie est particulièrement brève, puisqu'elle est dissoute le 22 février 1915 après liquidation. Le but est «l'exploitation de cinématographes, soit à Neuchâtel, soit ailleurs» et, pour ce faire, un capital de 6000 francs a été prévu. Bien petite somme en comparaison des 75 000 francs de «Cinéma-Théâtre SA» et des 50 000 francs de «Apollo SA». Les six actionnaires ont versé 20% du capital. Outre les deux personnes mentionnées plus haut, nous retrouvons Louis Andreazzi, comme secrétaire et «régisseur», en compagnie de trois autres Chaux-de-Fonniers inconnus.²³ Parietti est nommé vice-président et «directeur de cinéma».²⁴

Or, cette société a des liens avec «Apollo SA». Au début de la guerre, période difficile pour les salles, c'est Pécaut-Dubois, président de «Union Cinémas SA», qui demande au Conseil communal l'autorisation de rouvrir «son cinéma». A cette date, il ne peut s'agir que de l'*Apollo*. Nous en déduisons que, pour des raisons inconnues, la société «Apollo SA» a passé le relais à «Union Cinémas SA» jusqu'à la dissolution survenue en 1915. Les négociations sur le versement d'une indemnité pour la fermeture obligatoire (10 août – 21 novembre 1914) seront à nouveau menées par «Apollo SA», d'entente avec le *Palace*.

D'autres recherches seraient nécessaires pour vérifier ces quelques hypothèses. Mais la constellation formée par un nombre relativement restreint de personnes qui sont actives dans plusieurs salles ou plusieurs villes à la fois, les liens qui existent entre des sociétés apparemment concurrentes, la concentration des capitaux (dont la provenance devrait encore être précisée) dans ces sociétés, tous ces éléments, même incomplets, vont dans le même sens. Le domaine de l'exploitation cinématographique semble avoir connu très tôt des phénomènes de concentration horizontale, peut-être indispensables à son développement.

Le Théâtre de Neuchâtel

Au début du siècle, les cinématographes ambulants faisaient parfois escale au Théâtre de Neuchâtel; mais le *Chalet du Jardin anglais*, démoli en janvier 1914 et remplacé par le Casino de la Rotonde, semblait mieux convenir à ce type de spectacle. On y organisait très souvent des conférences, des



L'emplacement de la cabine de projection du Théâtre a été modifié à plusieurs reprises (plan des années 1920).

soirées récréatives de tous genres et des bals. Peut-être que le cinéma, souvent considéré comme une attraction foraine ou une curiosité scientifique, n'avait pas sa place dans un théâtre-salle de concerts? De surcroît, il y avait d'autres lieux disponibles comme le Temple du Bas, l'Aula de l'Académie ou la Salle de conférences.

En 1911, la « Société de la Salle des concerts » franchit le pas de l'exploitation stable et demande des renseignements aux Travaux publics sur les conditions à remplir afin de donner des représentations cinématographiques. Le projet émane de MM. Pagani et Müller; le premier n'est autre que l'associé de Jean Tollini dans l'affaire du cinéma *Excelsior* de La Chaux-de-Fonds (1910). Nous savons qu'il dirigera une salle à Lausanne pendant quelques mois en 1913.²⁵

Le Conseil communal de Neuchâtel accorde la permission en octobre 1911; une cabine de projection est installée à la première puis à la deuxième galerie. D'après un rapport de 1913, la salle compte 650 places et la sécurité est assurée grâce aux escaliers en pierre, aux sièges rabattables et à des issues en nombre suffisant. L'expert cantonal conclut que le Théâtre n'est pas « plus dangereux que celui de La Chaux-de-Fonds. Je ne voudrais pas qu'on crût à La Chaux-de-Fonds et ailleurs que nous sommes pleins d'indulgence pour les établissements de Neuchâtel et pleins d'exigences pour ceux des autres localités »!

Le 3 novembre 1911, la *Feuille d'Avis* publie une annonce pour « The Royal Biophone (Excelsior), ou la projection parlante et chantante »; la séance d'ouverture dure deux heures et demie. Les prix sont plus élevés que ceux des autres salles: de 60 centimes à 2 francs 50 dans les loges (une place de théâtre coûterait entre 2 et 4 francs). Les séances ont lieu samedi, dimanche et lundi, parfois aussi dès le vendredi soir. « Le programme, le Méphisto, [est] accompagné d'une carte parfumée avec le texte et programme détaillé des vingt numéros. » Selon le journal du 6 novembre, « il y a un excellent orchestre mais que les entractes sont longs! ». Une publicité mentionne le nom des musiciens, « très bien connus à Neuchâtel », ceux de l'orchestre Pelati. Mais les projections sont également accompagnées par un phonographe, ce qui donne au spectacle « un cachet de nouveauté tout spécial ». ²⁶

Nous avons suivi les séances du *Royal Biophone* dans la presse. Dès le mois de mars 1912, une collaboration semble s'instaurer entre le *Théâtre-Cinéma du Port* et le cinéma du Théâtre; une partie du programme est projetée dans les deux salles à la fois. Le 29, le libellé est clair: « La direction de ces deux établissements réunis, ne reculant devant aucun sacrifice, offre à ses habitués et au public neuchâtelois et des environs... » Les archives consultées

CINÉMAS

„The Royal Biophone“ **Théâtre-Cinéma VARIÉTÉS**

THÉÂTRE DE NEUCHÂTEL
 Samedi soir 13, dimanche 14 et lundi 15 avril 1912
 Dimanche MATINÉE à 3 heures

PLACE NUMA-DROZ
 De samedi soir tous les jours - Samedi et dimanche
 Grand spectacle, matinée à 3 h. - Chaque mercredi nouveau programme

Cette semaine des programmes sensationnels ne pouvant être égalés par aucun autre établissement

Un chef-d'œuvre au cinématographe ayant obtenu le plus grand succès

LA TARE

Grand drame réaliste de la vie telle qu'elle est, en 3 actes et 120 tableaux
 Durée de la projection: 4 heures. — C'est le drame le plus vivant, le plus attrayant qui ait jamais été édité, et d'une grande portée morale
 1^{re} partie: dans les bas fonds. 2^{me} partie: vers la lumière. 3^{me} partie: l'épave, une sainte, la tourmente

Le même Paul Franck, et les artistes de la Comédie-Française
 M^{lle} Delvaix, MM. Ravet, Dorival, Etievant, dans

POLYEUCTE

Tragédie antique d'après Corneille
 Scène à grand spectacle, complètement colorée, d'une mise en scène et décors inconnus. Série d'art Pathé-Frères

Au Théâtre

Les mains qui parlent, drame de toute beauté
 Un voyage à travers l'Ecosse
 La pêche vivante, comédie sentimentale
 Double méprise, drame américain par Vitagraph
 Bébé est semnambule, comique

Pathé-Journal:

VOLEUR ROULÉ

Au Cinéma-Chantant Dernière création:
 L'Angelus de la mer - Marche de nuit, etc., etc.
 Voir les programmes

Dimanche: Matinée à 3 heures

Militaires, enfants et étudiants demi-prix

Lundi soir à 8 heures

Grand SPECTACLE-RÉCLAME

Afin de permettre à tout le monde d'apprécier ce beau programme, les dames et demoiselles accompagnées, entrée libre.

Au Cinéma Variétés

Jant de rêves s'en vont ainsi

ou un espoir qui s'envole
 L'angoisse d'une épouse qui assiste impassible à la trahison de celui qu'elle a tout aimé
 Drame d'une émotion palpitante

Le talisman du chemineau

Comédie

Le costume à travers les âges

Reconstitution du costume féminin depuis la Grèce antique à la conception du costume moderne (en couleurs)
 Très intéressant pour les dames

Little Moritz fait une course pressée

PATHE-JOURNAL
 etc., etc.

Demandez le programme officiel gratis

MARDI SOIR à 8 heures

Grande représentation-réclame

Les dames et demoiselles accompagnées, entrée libre.

Feuille d'Avis de Neuchâtel, 13 avril 1912. Il s'agit bien du Théâtre-Cinéma du Port, baptisé ici « Variétés ».

ne mentionnent pas cette fusion des deux entreprises; peut-être le *Biophone* n'a-t-il pas pu soutenir la concurrence; son propriétaire est mentionné une dernière fois le 13 avril; les registres de la Chambre cantonale d'assurance contre l'incendie mentionnent que «le cinématographe a été supprimé en 1912 et réinstallé en 1921».

En novembre 1917, les autorités communales refusent à Foetisch frères, maison qui a repris l'agence de spectacles de William Sandoz²⁷, l'autorisation d'utiliser le Théâtre pour une entreprise cinématographique de «films scientifiques spécialement destinés à la jeunesse». On estime qu'il n'est pas «opportun de créer un troisième établissement cinématographique à Neuchâtel au moment où ceux qui existent ne sont plus autorisés qu'à donner 15 représentations par mois au maximum».

Nous concluons pour l'instant que les séances organisées au Théâtre ont été interrompues en raison du départ d'Angelo Paganì pour Lausanne. La maison Foetisch, qui dépose une nouvelle demande favorablement accueillie en avril 1920, pourra finalement réaliser ses projets, malgré la concurrence du concierge du Théâtre, qui avait déposé une demande analogue.

Les rapports parfois délicats entre les salles de cinéma et le Théâtre de Neuchâtel ne seront pas traités ici, mais ils constituent un aspect de la lutte entre les exploitants spécialisés et la cohorte des cafetiers, des directeurs de casinos et des sociétés locales pour lesquels le cinéma est une activité accessoire. Les dimensions imposées à ce travail nous empêchent — temporairement, nous l'espérons — d'approfondir ce sujet.

Conclusion

Une telle étude ne peut recevoir qu'une conclusion provisoire. En effet, le terrain choisi n'a pas été défriché entièrement, ainsi que nous l'avions annoncé dans nos remarques de méthode.²⁸ Les limites géographiques définies étant encore trop larges pour nos possibilités pratiques, il reste indispensable d'étendre la recherche au reste du canton; les salles de cinéma répertoriées en annexe devraient faire l'objet d'une étude approfondie. Les limites chronologiques ne demandent qu'à être dépassées, l'entre-deux-guerres étant aussi une période riche en événements dans le domaine qui nous intéresse.

Notes

- ¹ Pourtant, le Règlement [cantonal] sur les installations de cinémathèques date déjà du 4 septembre 1908.
- ² Rares semblent être les personnes qui, tel le journaliste Auguste Bippert, y voient une intrusion dans la vie privée au détriment de la liberté d'éduquer ses enfants comme on l'entend; nous avons cité trois de ses articles dans la bibliographie.
- ³ Voir l'Arrêté [cantonal] concernant les représentations cinématographiques, 19 août 1912, publié en annexe dans la *Nouvelle Revue neuchâteloise*, N° 35, automne 1992.
- ⁴ Voir en annexe le tableau chronologique des salles.
- ⁵ Annonce parue dans l'*Impartial*, 24 juillet 1911.
- ⁶ Neuchâtel avait fixé à 2 francs 50 par représentation la taxe destinée à la «caisse des pauvres»; sachant que les deux salles de cette ville comptent plus de 500 places, nous constatons que les autorités sont moins exigeantes que leurs collègues des Montagnes!
- ⁷ Statuts du 23 mars 1911, article 2. Le tenancier de la Brasserie du Nord a renoncé à son propre projet d'exploiter un cinéma (le *Central*) au profit de ladite société.
- ⁸ *Feuille d'Avis de La Chaux-de-Fonds*, 17 novembre 1916.
- ⁹ Pour une période plus récente: Archives communales, La Chaux-de-Fonds. Cinémas. Lettre du préfet de La Chaux-de-Fonds au Département de police, 14 novembre 1928.
- ¹⁰ Nous n'avons pas de renseignements concernant l'*Helvétia*; l'exemple du Locle est détaillé plus loin.
- ¹¹ Il ajoute que «l'opérateur est un homme de 15 ans d'expérience». Le Conseil communal pose comme condition la construction d'une «cabine incombustible à l'extérieur du bâtiment».
- ¹² «*Per Artem Probam Ad Lumen*», pp. 16-20 et 24-28.
- ¹³ Un deuxième changement est-il survenu à la tête de l'entreprise?
- ¹⁴ Un dessin représentant ce bâtiment constitue la couverture du présent numéro de la *Nouvelle Revue neuchâteloise*.
- ¹⁵ *Feuille d'Avis des Montagnes*, 28 janvier et 4 février 1911.
- ¹⁶ La *Sentinelle*, 24 septembre 1931: référence fournie par Marc Perrenoud.
- ¹⁷ Archives du Service d'urbanisme, dossier faubourg du Lac 27. Les modifications dans la numérotation des rues, de même que les changements de noms, compliquent les recherches d'archives.
- ¹⁸ Renseignement communiqué par Sylviane Musy-Ramseyer, conservatrice du musée.
- ¹⁹ Cet employé porte le même nom que l'un des exploitants du *Splendid* au Locle, mais il ne s'agit peut-être que d'une coïncidence!
- ²⁰ Selon une carte postale adressée le 30 juin 1915 par Jacques Parietti à Albert Pécaut-Dubois (cinéma *Apollo*), M. Held a «vendu son établissement à M. Pierre Guichard, de Lyon».

- ²¹ Archives communales, Neuchâtel, dossier chômage N° 54, communiqué par Olivier Girardbille, archiviste-adjoint.
- ²² *Revue suisse du cinéma*, N° 43, 4 septembre 1920, Archives du Service d'urbanisme. Lettre de la Compagnie, 9 mars 1921.
- ²³ Salvatore, Auguste et François Delvecchio.
- ²⁴ Registre du commerce de Neuchâtel, dossier 1914, document 26.
- ²⁵ *Le Lux*, dès le mois de juin 1913. François Langer, *op. cit.*, p. 27.
- ²⁶ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, «Rubrique locale», 18 novembre 1911.
- ²⁷ Voir *Nouvelle Revue neuchâteloise*, N° 35, p. 32.
- ²⁸ Voir *Nouvelle Revue neuchâteloise*, N° 35, p. 8.

Bibliographie complémentaire

Auguste BIPPERT, «Les enfants au cinéma et l'intrusion scolaire», «A propos d'une sottise» et «La question des cinémas», in *Prose*, La Chaux-de-Fonds, Imprimeurs-Editeurs Les Fils de Mettler-Wyss, 1913.

Paul MEIER-KERN, *Verbrecherschule oder Kulturfaktor? Kino und Film in Basel, 1896-1916*, Helbing und Lichtenhahn, Bâle, 1993.

Rémy PITHON, «Essai d'historiographie du cinéma suisse (1945-1991)», in *Revue suisse d'histoire*, volume 41, 1991, pp. 298-307.

Coll. «Spezialnummer zur Basler Frühkinematographie», *Filmfront*, N° 14, Bâle, 1981.

N. B. Les sources sont mentionnées dans la première partie de cette étude, *Nouvelle Revue neuchâteloise*, N° 35, pp. 41-42.

Tableau chronologique des salles des trois villes

NEUCHÂTEL	ADRESSE	DATE OUVERTURE DATE FERMETURE	TRANSFERT (T) ¹ NOM (N) ²	NOMBRE DE PLACES
NOM DE LA SALLE				
Cinéma Beau-Séjour	Faubourg du Lac 19	18 février 1910 - août 1911	T (Théâtre-Cinéma du Port)	env. 160
Théâtre-Cinéma du Port	Place du Port ou Numa-Droz	31 août 1911 - automne 1913	N (Palace)	650 puis 520
Apollo (Cinéma Pathé)	Faubourg du Lac 21	1 ^{er} janvier 1912	en activité	840
Caméo	Faubourg de l'Hôpital 20	3 novembre 1926 - env. 5 avril 1938	T (Rex)	300
Chez Bernard	Place Piaget (faubourg du Lac) 7	12 mars 1931-1938	N (Studio)	590 puis 500
Rex	Faubourg de l'Hôpital 16	mai 1938	en activité	300
Studio	Faubourg du Lac 7	1938	en activité	500 puis 478
ABC	Faubourg du Lac 27	6 février 1951-1956	T (Cinéac)	
Arcades	Faubourg de l'Hôpital 5	28 février 1956	en activité	621
Cinéac	Faubourg du Lac 27	8 mars 1957	N ou T (Bio)	184
Bio	Faubourg du Lac 27	(?) avril 1962	en activité	
Théâtre (en tant que cinéma)		dès 1897 4 novembre 1911 - (?) 1912	à préciser The Royal Biophone (Excelsior)	650
		24 février 1920 - février 1956	T (Arcades)	450 puis 300

¹ Transfert (T): transfert d'exploitation

² Nom (N): changement de nom

LA CHAUX-DE-FONDS	ADRESSE	DATE OUVERTURE DATE FERMETURE	TRANSFERT (T) ¹ NOM (N) ²	NOMBRE DE PLACES
NOM DE LA SALLE				
Théâtre Cinématographe Apollo	Daniel-JeanRichard 39	9 avril-7 juin 1908		150
The American Bio	Daniel-JeanRichard 39	29 oct.-29 nov. 1908		150
Excelsior	Léopold-Robert 12	20 août-31 déc. 1910	T (Pathé)	80-90
Apollo (I)	Serre 35a	25 novembre 1910 - 26 mars 1917		600-700 assises: 388
Pathé	Neuve 8	1 ^{er} janvier 1911 - 1 ^{er} mai 1912		
Central	Léopold-Robert 62	31 mars 1911 - 6 novembre 1912		
Palace (I)	Léopold-Robert 34a	8 juillet 1911 - 28 novembre 1922	N (Apollo II)	400 puis 1000
Scala	Serre 52	1 ^{er} décembre 1916	en activité	900
Métropole (brasserie)	Léopold-Robert 78	1 ^{er} novembre 1922	N (Palace II)	150
Apollo (II)	Léopold-Robert 34a	2 décembre 1922 - 3 mai 1935	N (Colisée): projet en 1935	150
Moderne	Serre 68	16 mai 1924-1931	N (Capitole)	
Saumon-Eden Cinéma (brasserie)	Parc 83	15 déc. 1924-1954	N (Eden)	150
Simplon (café)	Jaquet-Droz 25	6 nov. 1925-1938	N (Corso)	200
Capitole-Sonore	Serre 68	1 ^{er} mai 1931 - 29 octobre 1962	N (Plaza)	923
Rex	Serre 17	30 novembre 1935 - env. 10 juin 1967	N (ABC)	195
Corso	Jaquet-Droz 14	24 décembre 1938	en activité	400

LA CHAUX-DE-FONDS (suite)	ADRESSE	DATE OUVERTURE DATE FERMETURE	TRANSFERT (T) ¹ NOM (N) ²	NOMBRE DE PLACES
NOM DE LA SALLE				
Palace (II)	Léopold-Robert 78	5 décembre 1953 - mai 1968		253
Eden	Serre 83	25 novembre 1954	en activité	414
Ritz	Serre 33	24 février 1956 - 1 ^{er} mars 1971		620
Plaza	Serre 68	5 février 1963	en activité	723
ABC	Serre 17	4 novembre 1967	en activité	80 (?)
Théâtre (en tant que cinéma)		dès 1897	divers ambulants et sociétés	
		9 septembre 1921 - 4 avril 1923	Cinéma Pathé	950 à 1000
LE LOCLE				
Splendid	Banque 2	20 décembre 1911 - env. 29 déc. 1912		164
Apollo (des Cent-Pas)	Gare 4	16 mars 1912-1936(?)	permanent dès le 25 juin 1920	
Cinéma du Musée	M.-A.-Calame 6	21 octobre 1926-1932	N (Luna-Sonore)	329
Gambrinus (café-brasserie)	France 24	15 déc. 1927-1940(?)	N (Lux)	200
Luna-Sonore	M.-A.-Calame 6	1932-1965		
Lux	France 24	1941-1978		
Casino-Théâtre (en tant que cinéma)	Technicum 1	dès 1896	divers ambulants et sociétés; actuel- lement: ciné-club	460 à 550
Terminus (café)	Envers 30	demande le 4 avril 1923	pas de traces d'exploitation	150

Liste des cinémas neuchâtelois sans les trois villes

*Les Brenets	Vista (1920) puis Rex
Boudry	*Mignon
*Buttes	Hôtel Bel-Air (1920)
Cernier	Chez René (1938?)
Colombier	Cinéma scolaire
Corcelles	Etoile (1929?)
Couvet	Lux (1929?)
Fleurier	Eden-Cinéma (Hôtel de la Gare) (1911)
Le Landeron	Biograph (1929)
*Môtiers	Colisée (1929) puis Modern (Colisée actuel)
*Noiraigue	American Vio puis Casino (1910)
Peseux	Salle du Musée (1921)
*Les Ponts-de-Martel	Cinéma du Château ou du Landeron
Saint-Aubin	Cinéma scolaire
Saint-Blaise	Mignon
*Travers	Cinéma de la Côte (1950)
*Les Verrières	Hôtel du Cerf (1920)
	*Mignon
	Pattus (1920)
	Royal (1929)
	Hôtel de L'Ours (1924-1925) (réalisé?)
	*Mignon (1929)
	Splendid

*Ces salles formaient un réseau de salles affiliées au Mignon de Travers.

Cette liste n'a pas de caractère définitif, et les dates mentionnées ne sont pas forcément celles de l'ouverture des salles, mais correspondent à leur affiliation à l'Association cinématographique suisse romande.

Crédit photographique

Archives communales, La Chaux-de-Fonds: pp. 4, 9, 13, 19. Archives Jean-Louis Béguin, Auvèrrier: p. 40. Bibliothèque de la Ville, La Chaux-de-Fonds: pp. 7, 12, 14, 16. Coll. André Roth, Neuchâtel: p. 41. Coll. Charles Schleppey, Le Prévoux: p. 25. Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel: pp. 32, 33, 45. Police des constructions/urbanisme, Neuchâtel: pp. 37, 43. Reproduction Uniphot La Chaux-de-Fonds/Le Locle: pp. 22, 29. Jürg et Otto Schetty, *Neuchâtel, belle époque*, Auvèrrier, 1974: p. 41. Travaux publics/urbanisme, La Chaux-de-Fonds: p. 11.

Les remerciements de l'auteur vont à Anne Hasler Choffat et Jacques Lapaire.

CORRESPONDANCE

AU CINÉMA

Nous recouvrons les lignes suivantes :

Nous vivons à une époque où le génie inventif ne s'accorde aucune trêve. Pas de jour qui n'apporte avec lui une nouvelle machine destinée à faciliter l'existence des humains, pas de jour qui ne nous procure un moyen nouveau de satisfaire la recherche du plaisir, mais pas de jour non plus où ces découvertes ne fassent des victimes.

Le cinématographe, création datant de quelque 15 ans, compte ses hécatombes par centaines. Le feu a été le premier grand bourreau de cette invention. On a perfectionné les appareils, exigé de sérieuses précautions et le danger du feu a disparu.

Mais on perfectionna aussi — perfection discutable, j'en conviens — les scènes cinématographiques. Bien loin déjà, les petits tableaux présentés au public, s'émerveillant au jeu des photographies animées ; et loin encore les scènes amusantes ou de haute fantaisie, les pantomimes habilement truquées, provoquant une saine et salutaire gaieté.

Tout cela a disparu avec les grands films. Cette période où le « cinéma » était instructif ou simplement récréatif devait bientôt disparaître.

Il fallait inventer les pièces dites à *grands effets* : La Main-Noire, Zigomar, Sang-Chaud et tant d'autres pièces truquées sur un théâtre, à grand décor, et fâcheusement impressionnantes.

Il était indispensable, sans doute, de montrer aux enfants, des voleurs accomplissant de savantes effractions de portes et de coffres forts, puis de vertigineuses ascensions de façades, talonnées par la poursuite inlassable des policiers — l'attaque, la défense de ces apaches sautant d'une fenêtre sur le toit de la maison voisine, du toit dans la rue et, dans une course effolante, pleine d'épouvantes péripéties, tout cela pour aboutir à rendre intéressants de vulgaires voleurs !

Il fallait, c'est évident, montrer à ces petits enfants, haletant, suggestionné par ces scènes effrayantes, comment on se débarrasse, d'un coup de couteau ou de revolver, d'un homme gênant.

Où, pour le progrès du jour, il fallait tout cela, c'est un remarquable moyen d'éducation et de culture morale, on en conviendra. L'existence mouvementée des voleurs, des assassins, ou encore les mœurs de femmes tombées, tels sont les grands succès du cinématographe.

Et qui fréquente ce spectacle ? La jeunesse surtout.

L'impression laissée par ces exhibitions où la stupidité se dispute à l'atrocité agit profondément sur les jeunes cerveaux et exerce une influence prédominante sur les imaginations faibles. C'est ainsi que pour une quantité de jeunes gens, la vie se révèle par ce que la société contient de plus mauvais et de plus corrompu. La grandeur d'une action n'apparaît pas facilement dans ces sortes de scènes et encore serait-elle apparente, cette façon de présenter est bien la plus mauvaise, dès l'instant où l'esprit a été frappé en premier lieu par la scélarétesse.

Ajoutez à cette récréation la lecture de tous les « Buffalo-Bill » et autre littérature de ce genre et la conclusion sera, qu'en somme, avec de tels moyens éducatifs, il est surprenant qu'il se trouve un si petit nombre d'« enfants » escaladant les fenêtres pour voler, ou un nombre si restreint d'incendiaires.

On récolte toujours ce que l'on a semé. Attention !

Le plus curieux, c'est le côté spéculatif de ces entreprises.

Payer 1 fr., même 1 fr. 50 pour une représentation de la lanterne magique, c'est exagéré. Pas de travail personnel, pas d'artistes, rien qui vire, ce n'est nullement comparable au théâtre. De la photographie, compliquée d'un simple jeu mécanique !

On spéculé en définitive. Il faut s'en rendre compte, sur d'attrayantes et dramatiques mises en scène de romans parfaitement banales.

Notez bien que je ne m'élève en aucune façon contre le merveilleux instrument qu'est le cinématographe, mais seulement contre des scènes mal choisies pour la jeunesse, et la spéculation qui s'en suit fatalement.

Exiger un programme spécial pour les représentations données aux enfants, telle est ma conclusion et je crois celle de beaucoup d'autres personnes.

A. G.

Achille Gros-pierre

Feuille d'Avis des Montagnes, 15 novembre 1911.

Tribune libre

Nous laissons à ceux qui écrivent sous cette rubrique la pleine responsabilité de leurs écrits et pour l'article qui suit nous insérerons volontiers la contradiction.

Les cinématographes et les cafetiers

Les cafetiers partent en guerre contre les cinémas, et ils prétextent pour motiver leur campagne, que les cinémas mettent en danger la moralité publique. Les cafetiers réclament une censure sévère des films et des affiches. Quelques-uns ne tolèrent même plus dans leurs locaux que les affiches émanant du «Guguss». Ils demandent l'introduction d'un fort impôt et une patente exorbitante.

Voilà! Le cinéma a porté une grave atteinte à leur monopole. Autrefois, hormis quelques originaux qui restent à la maison et quelques grimpons qui vont entendre des conférences, les hommes allaient passer la soirée au café. Maintenant ils vont au cinéma, d'où une concurrence désastreuse pour les cafetiers. Le café a perdu ses attraits.

C'est en soi une chose remarquable et inattendue. Le cinéma a porté un coup droit à une des causes de l'alcoolisme. Il a répondu à ce besoin de distraction; que jusqu'ici le café était seul à satisfaire. Des centaines, des milliers d'hommes qui semblaient avoir une préférence marquée pour la boisson, ne se livraient à la consommation de bière et de vin, que faute d'un autre passe-temps pour remplir leurs heures libres. Il est prouvé par une statistique qu'à Berlin, par exemple, des centaines de bars et petits cafés ont dû fermer leurs portes à cause des cinémas.

Les cafetiers voient donc juste.

Mais sont-ils dans le vrai en voulant s'ériger en juge des exhibitions cinématographiques? C'est une autre question. Involontairement on songe aux scènes dont certains cafés et leurs environs sont quelquefois les témoins. Ce que les cinémas produisent de pire, ce sont justement des productions de la réalité criminelle, où l'alcool, neuf fois sur dix, joue le rôle prépondérant. Nous n'avons jamais entendu que la Société des cafetiers demande qu'on soumette à la censure les exhibitions des cafés chantants, les productions des «Variétés», les répertoires des «beuglants», les «Animier Kneipen», etc., etc. N'y a-t-il pas une certaine contradiction entre tant de tolérance d'un côté et tant de sévérité de l'autre?

D'ailleurs les cafetiers se sont levés un peu tard. Les mesures de contrôle contre les films inconvenants et immoraux ont été réclamés depuis longtemps et l'on y aurait porté remède sans l'intervention du «Journal des cafetiers.»

Après que les films ont été contrôlés et ont passé à la censure, pourquoi alors encore les impôts exorbitants, pourquoi des taxes vexatoires, injustes, prohibitives? Si le cinéma est assaini comme il doit l'être, il n'y a plus aucune raison de lui appliquer un régime exceptionnel, quant aux contributions. Nous ne voyons pas quelle base légale l'on pourrait évoquer contre l'ouverture d'un «théâtre lumineux». Pas plus qu'un boulanger ne peut protester contre l'ouverture d'une boulangerie concurrente, ou un bazar contre l'installation d'une maison de vente, les cafetiers ont-ils le droit de se réclamer d'une protection spéciale de la part des autorités?

Ce ne sont pas les cinémas, ce sont les cafés qui jouissent d'un régime d'exception, comme on ne l'accorde à aucun autre commerce, à aucune autre entreprise! Les cafetiers sont les seuls qu'on autorise d'avoir, boutique ouverte jour et nuit, du moins jusqu'à une heure avancée. Ils sont les seuls qui bénéficient d'une tolérance complète pour l'ouverture des débits les dimanches.

Vraiment, la démarche de la Société des cafetiers est singulière et au surplus tout à fait déplacée de la part de cette honorable corporation. Il suffira pour terminer de lui rappeler la parabole de la paille et de la poutre.

A. P...y.

- 137 1/2 *Lectionary for the Epiphany season*
- 138 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 139 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 140 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 141 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 142 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 143 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 144 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 145 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 146 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 147 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 148 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 149 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 150 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 151 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 152 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 153 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 154 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 155 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 156 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 157 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 158 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 159 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 160 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 161 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 162 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 163 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 164 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 165 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 166 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 167 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 168 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 169 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 170 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 171 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 172 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 173 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 174 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 175 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 176 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 177 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 178 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 179 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 180 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 181 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 182 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 183 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 184 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 185 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 186 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 187 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 188 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 189 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 190 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 191 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 192 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 193 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 194 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 195 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 196 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 197 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 198 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 199 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*
- 200 1 *Mass for the Feast of the Epiphany*

See also the following items in the collection:

1. *Mass for the Feast of the Epiphany*, 1800-1850

2. *Mass for the Feast of the Epiphany*, 1800-1850

3. *Mass for the Feast of the Epiphany*, 1800-1850

4. *Mass for the Feast of the Epiphany*, 1800-1850

5. *Mass for the Feast of the Epiphany*, 1800-1850

6. *Mass for the Feast of the Epiphany*, 1800-1850

7. *Mass for the Feast of the Epiphany*, 1800-1850

8. *Mass for the Feast of the Epiphany*, 1800-1850

9. *Mass for the Feast of the Epiphany*, 1800-1850

10. *Mass for the Feast of the Epiphany*, 1800-1850

NOUVELLE REVUE NEUCHÂTELOISE

- | | | |
|-------|---|----------|
| N° 1 | <i>Ecrivains neuchâtelois</i> , 48 pages | épuisé |
| N° 2 | Maurice Evard, <i>Le Château de Valangin</i> , 36 pages | épuisé |
| N° 3 | Marc Alb. Emery, <i>Faust et Le Corbusier</i> , 48 pages | épuisé |
| N° 4 | Jacques Ramseyer, <i>Autrefois la fête en Pays neuchâtelois</i> , 48 pages | Fr. 9.— |
| N° 5 | Charles Thomann, <i>Nos chers impôts</i> , 48 pages | Fr. 9.— |
| N° 6 | Pierre-André Delachaux, <i>Môtiers 85</i> , 48 pages | Fr. 9.— |
| N° 7 | Jean Courvoisier, Maurice Evard, Michel Gillardin et André Pancza, <i>Autour de la Carte de la Principauté de Neuchâtel levée aux frais de Sa Majesté dans les années de 1838 à 1845 par J.-F. d'Ostervald</i> , 40 pages | Fr. 15.— |
| N° 8 | Frédéric Cuche, <i>Mais où sont passées les bêtes d'antan?</i> 52 pages | Fr. 9.— |
| N° 9 | Roger Favre, <i>Urbanisme, expression d'une communauté</i> , 36 pages | Fr. 9.— |
| N° 10 | Rose-Marie Girard, <i>Etre et paraître: la ronde des modes</i> , 48 pages | Fr. 12.— |
| N° 11 | Claude Attinger, <i>Cadrams solaires neuchâtelois</i> , 48 pages | Fr. 12.— |
| N° 12 | <i>Le Haut-Pays neuchâtelois au XVIII^e siècle: notes et impressions de voyageurs, textes introduits par Michel Schlup</i> ; suivi de: Un lecteur attentif de la <i>Description des Montagnes</i> de F.-S. Ostervald, par Maurice Evard, 40 pages | Fr. 12.— |
| N° 13 | André Jeanneret, <i>Au-delà de l'aménagement du territoire</i> , 40 pages | Fr. 12.— |
| N° 14 | Jean-Pierre Jelmini, <i>Les mines d'asphalte du Val-de-Travers</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 15 | <i>Hauterive a 12000 ans</i> , 64 pages | Fr. 15.— |
| N° 16 | M. Garin, Ph. Graef, <i>Le Gor du Vauseyon et la Maison du Prussien</i> , 56 pages | épuisé |
| N° 17 | Roger Boss, <i>Promenade musicale dans le Pays de Neuchâtel</i> , 40 pages | Fr. 12.— |
| N° 18 | Marie-Louise Montandon, Rose-Marie Girard, <i>La dentelle aux fuseaux en Pays de Neuchâtel</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 19 | Marcel Rutti, <i>La mosaïque en pays neuchâtelois</i> , 56 pages | Fr. 15.— |
| N° 20 | <i>L'Affiche neuchâteloise: le Temps des Pionniers (1890-1920)</i> par Michel Schlup, avec la collaboration de Liane Berberat; suivi de: <i>Eric de Coulon affichiste parisien et neuchâtelois (1888-1956)</i> par Daniel de Coulon, 64 pages | Fr. 20.— |
| N° 21 | A. Jeanneret, <i>Histoire de la pêche dans les lacs jurassiens (XVIII^e-XX^e siècle)</i> , 32 pages | Fr. 9.— |
| N° 22 | Paul Huguenin, Sylviane Musy-Ramseyer, Denise de Rougemont, <i>Médaille, Mémoire de métal</i> , 64 pages | Fr. 15.— |
| N° 23 | Jean-Marc Barrelet, Catherine Renaud, Roger-Louis Junod, <i>40 ans de création en Pays neuchâtelois: histoire, peinture, littérature</i> , 88 pages | Fr. 15.— |
| N° 24 | Karin Vuilleumier-Tobler et Pierre Hirsch, <i>Jean-Paul Zimmermann</i> , 64 pages | Fr. 15.— |
| N° 25 | Ariane Brunko-Méautis avec la collaboration de Daphné Woysch-Méautis, <i>Liliane Méautis, peintre de la lumière</i> , 64 pages | Fr. 15.— |
| N° 26 | R. Cop, <i>1853 - 1876 - La Chaux-de-Fonds vue par Charles-E. Tissot</i> , 40 pages | Fr. 15.— |
| N° 27 | Eric-André Klausner, <i>Le bestiaire de la montagne des Ruillères sur Couvet. Diverstissements aristocratiques de 1805</i> , 48 pages | Fr. 18.— |
| N° 28 | René Faessler et Olivier Bauermeister, <i>L'art monumental dans les bâtiments publics</i> , 96 pages | Fr. 20.— |
| N° 29 | <i>Promenade: Valangin - La Borcarderie - Boudevilliers</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 30 | Alain Corbellari, <i>Confiseries et confiseurs</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 31 | <i>Jules Humbert-Droz et la Suisse</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 32 | Maurice Evard, Daniel Mesot, Michel Gillardin, Michel Schlup, <i>Autour de la carte de David-François de Merveilleux</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 33 | Elzingre, <i>Childéric le lutin</i> , 56 pages | Fr. 15.— |
| N° 34 | Cathy Gfeller, <i>L'essor de l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds ou Les débuts de l'Ecole d'art (1900-1914)</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 35 | Caroline Neeser, <i>Neuchâtel: aux premiers temps du cinéma</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 36 | Eric-André Klausner, <i>Le closel Bourbon de Thielle-Wavre</i> , 56 pages | Fr. 15.— |

Aux Editions de la Nouvelle Revue neuchâteloise

Carte de la Principauté de Neuchâtel levée aux frais de Sa Majesté dans les années de 1838 à 1845 par J.-F. d'Ostervald, en 11 feuilles de 52x62 cm, + une feuille de titre, 2^e édition, épuisé

Frédéric-Samuel Ostervald, *Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, réédition, 1986.

Samuel de Chambrier, *Description topographique de la Mairie de Valangin*, réédition, 1988, Fr. 60.—

Carte géographique de la Souveraineté de Neufchatel et Vallangin en Suisse de D.-F. de Merveilleux (1694), 81x52 cm, réédition, 1991, Fr. 84.—

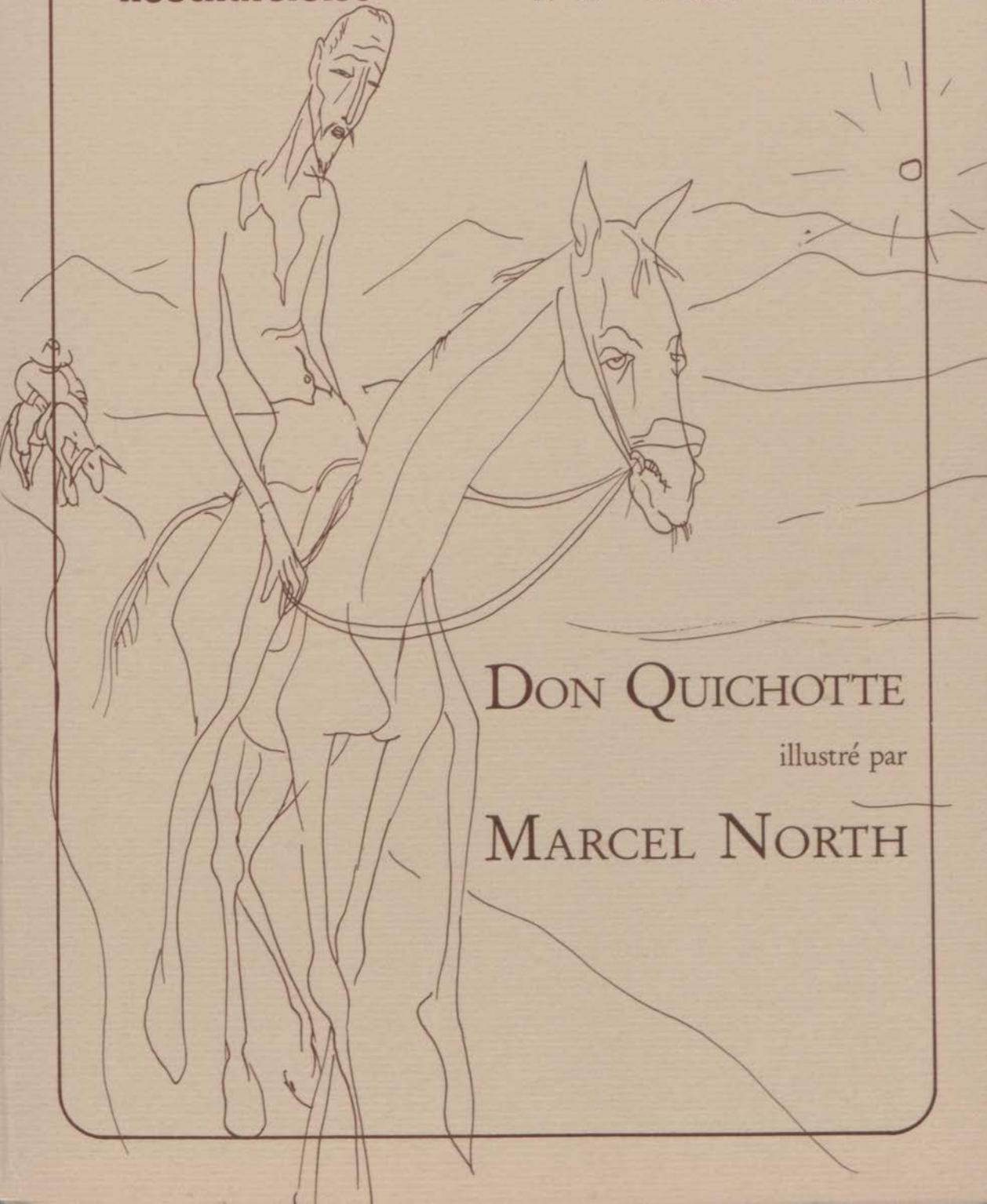


DE SOCIETE AV LOCLE.

QT 303 / 38

**nouvelle
revue
neuchâteloise**

N° 38 - 10^e année - Été 1993



DON QUICHOTTE

illustré par

MARCEL NORTH

**nouvelle
revue
neuchâteloise**

10^e année
été 1993
N° 38

Publication trimestrielle
ISSN 0035-3779

Case postale 1827
CH 2002 Neuchâtel 2

Comité de rédaction:

Françoise Arnoux,
rédactrice responsable

Maurice Evard
Michel Gillardin
Daniel Mesot
Michel Schlup

Administration

Imprimerie Typoffset Dynamic SA
9, allée du Quartz
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/26 04 74/75

Abonnement pour une année civile:

4 numéros: Fr. 30. —

Etranger: Fr. 40. —

Abonnement de soutien dès Fr. 35. —

Sauf avis contraire, abonnement
renouvelé d'office

Prix du numéro: Fr. 27. —

Compte de chèques postaux: 20-61-6

(pour s'abonner, le versement au CCP
suffit, avec adresse complète lisible)

Couverture:

Page 1:

Marcel North, dessin à la plume (25 × 21 cm), vers 1930.

Prop. Marie-Claire North Bodinier

Page 4:

Marcel North, eau-forte (13 × 9 cm), vers 1930.

Prop. Marie-Claire North Bodinier

Prochain numéro:

Jean-Paul Marat (1743-1793)

DON QUICHOTTE

illustré par

MARCEL NORTH

1.697.405

BPU NEUCHÂTEL



32000 001210907

2,3n



Marcel North, eau-forte (13 x 9 cm), vers 1929-1930.
«De la seconde sortie de notre bon chevalier Don Quichotte de La Manche.»

DON QUICHOTTE

illustré par

MARCEL NORTH

par Michel Schlup
avec la collaboration
d'Irene Andres-Suárez
et de Jean-Paul Reding

DON

Remerciements

Ce cahier présente de nombreux documents inédits conservés dans les archives de l'artiste disparu auxquels nous avons eu accès grâce à Marie-Claire North Bodinier. Nous tenons à lui exprimer ici nos plus vifs remerciements.

Ce numéro spécial n'aurait jamais vu le jour sans l'appui généreux de:
La Loterie romande

et des sociétés et entreprises suivantes:

Ciment Portland SA
Fabriques de Tabac Réunies SA
La Genevoise Assurances
Métaux Précieux SA, Metalor
Société Coopérative Migros
Union de Banques Suisses

Nous leur exprimons ici notre plus vive gratitude.

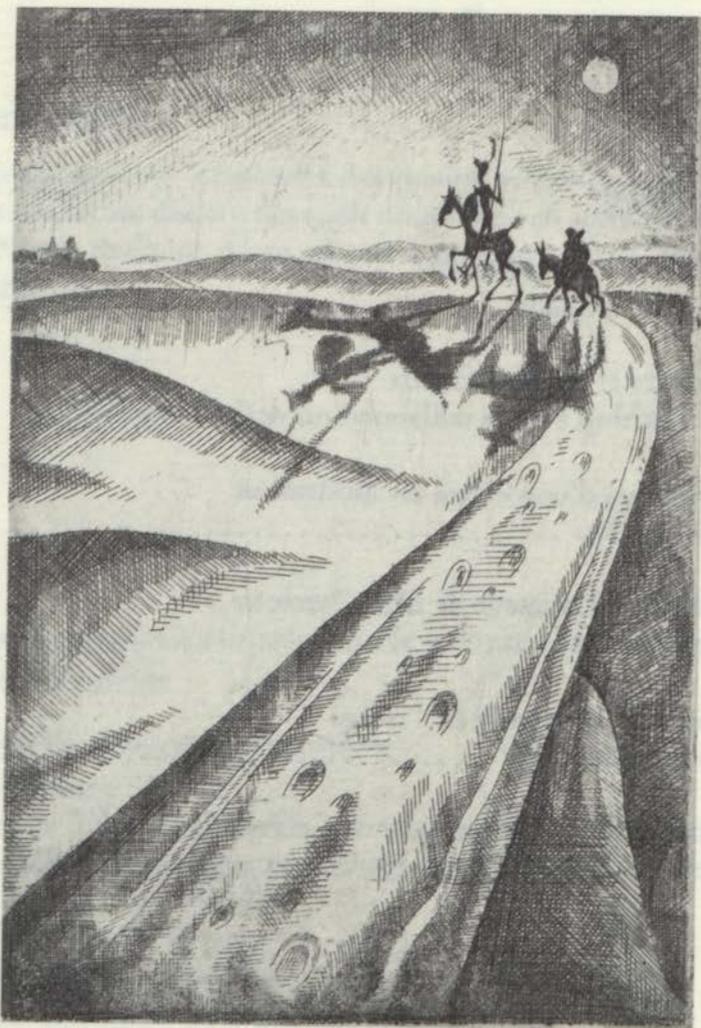
QT 303/38



1993 / 3009

SOMMAIRE

	Pages
Avant-propos de Michel Schlup	7
<i>Don Quichotte</i> , livre universel par Irene Andres-Suárez	9
<i>Don Quichotte</i> et ses illustreurs par Michel Schlup avec la collaboration de Jean-Paul Reding ...	15
Petite chronique d'une entrée en illustration par Michel Schlup	37
Marcel North, illustreurs de <i>Don Quichotte</i> par Michel Schlup	61
<i>Don Quichotte</i> ou la force de l'image par Irene Andres-Suárez	71
Illustrations pour <i>Don Quichotte</i> de Cervantès, cinquante eaux-fortes de Marcel North non publiées (1929-1932) ...	75



Marcel North, eau-forte (13 × 9 cm), vers 1930.

AVANT-PROPOS

La *Nouvelle Revue neuchâteloise* fête cette année son dixième anniversaire. Pour marquer cette étape importante, ses rédacteurs ont décidé de publier un cahier exceptionnel sur Marcel North en tirant de l'oubli les cinquante eaux-fortes que l'artiste neuchâtelois réalisa de 1929 à 1932 pour illustrer une édition de *Don Quichotte* projetée par Robert Télin, un libraire suisse installé à Paris. La rigueur des temps fit malheureusement avorter l'entreprise.

Pour ne pas perdre entièrement le fruit de son travail, l'artiste neuchâtelois imprima quelques exemplaires de ses compositions, dont il limita le tirage à vingt exemplaires. Il semble pourtant qu'il n'ait tiré qu'une dizaine de séries et peut-être quelques planches isolées. Seuls quelques amateurs connaissent ainsi cette œuvre de jeunesse qui eût mérité un meilleur sort. De fait, les gravures de Marcel North égalent, voire surpassent celles de bien d'autres illustrateurs du chef-d'œuvre de Cervantès. Elles renouvellent largement l'imagerie de l'ouvrage et témoignent d'une grande recherche d'expression plastique. Elles proposent des scènes originales sur un ton parfaitement accordé à la geste de l'hidalgo, tour à tour burlesque, tragique et comique.

Les cinquante planches de Marcel North ne pouvaient cependant être reproduites sans commentaires. Aussi avons-nous tenté de les situer dans l'histoire illustrative de *Don Quichotte* et dans l'œuvre de Marcel North. Nous avons été aidés dans cette tâche par M^{me} Irene Andres-Suárez, professeur de langue et de littérature espagnoles à l'Université de Neuchâtel, et par M. Jean-Paul Reding, conservateur à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel qui a préparé une exposition sur les grandes éditions illustrées de *Don Quichotte*.

Une notice spéciale est consacrée aux débuts de l'activité illustrative de Marcel North. Elle se fonde sur des documents inédits, et en particulier sur une précieuse correspondance entre l'artiste neuchâtelois et Robert Télin, l'éditeur de ses premiers livres illustrés.

Michel Schlup



José del Castillo le dessin y delant.

Manuel Salvador y Carmona le gravé.

Miguel de Cervantès Saavedra par José del Castillo, gravé en taille-douce par Manuel Salvador y Carmona (20,5 x 14 cm). Madrid, Ibarra, 1780. Bibliothèque centrale, Zurich.

DON QUICHOTTE, LIVRE UNIVERSEL*

Le *Don Quichotte* est la quête la plus subtile dans le cœur immuable de l'humanité: de là provient son universalité et son intemporalité. Le problème majeur de l'homme est celui de sa propre dualité: la chair et l'esprit; nécessités péremptoires d'ordre physiologique et idéal spirituel. Cette dualité est présente tout au long de l'œuvre et est précisément la raison interne de son unité. En cherchant ainsi la préoccupation essentielle et permanente de l'homme, Cervantès permet que son roman — extrêmement espagnol quant à ce qui se rapporte à sa géographie et au contexte historique, social, culturel, etc. — soit dépourvu de tout esprit de clocher et acquière une valeur universelle.

De plus, ce livre est un éloge de la folie; c'est-à-dire un éloge de l'utopie. Utopie de fraternité, d'égalité et de justice. Tout le conflit romanesque et humain de l'œuvre repose sur le fait suivant: Don Quichotte prétend s'affirmer dans un monde décidé à passer sous silence ses vices et sa médiocrité. Don Quichotte dit: «Maintenant la paresse triomphe de la diligence, l'oisiveté du travail, le vice de la vertu, l'arrogance de la valeur.»¹ (II, 1.)

Don Quichotte est considéré comme fou parce qu'il opte pour une attitude qui va à contre-courant de son époque et parce qu'il poursuit un idéal que ses contemporains ne partagent pas. Il affirme s'être armé chevalier pour secourir les nécessiteux: orphelins, veuves, demoiselles, etc. «Sachez que mon office n'est autre, sinon d'aider à ceux qui ont peu de pouvoir et venger ceux à qui l'on fait tort, et châtier les traîtres.» (I, 17.)

Il est convaincu que le monde a besoin de lui, et chaque fois qu'il est oisif (dans les auberges, dans le palais du Duc) il a des scrupules et brûle

* Traduction d'Antoinette Ammann.

¹ Miguel de Cervantès Saavedra, *L'ingénieux hidalgo Don Quichotte de la Manche*, Paris, Gallimard, 1949. Traduction de César Oudin et François Rosset revue, corrigée et annotée par Jean Cassou (Bibliothèque de la Pléiade).

de retrouver son activité chevaleresque: «(Il) voulut partir tout incontinent en quête d'aventures, lui étant avis que tout le temps qu'il tardait en ce lieu-là, c'était en ôter autant au monde et à ceux qui y avaient besoin de son aide et protection.» (I, 17.)

Pour Don Quichotte, malgré l'incompréhension des hommes de son époque, les effets qu'a sur lui-même le maintien de son idéal suffisent à lui donner courage: «Depuis que je me suis fait chevalier errant, je suis devenu vaillant, affable, libéral, civil et bien élevé, généreux, courtois, hardi, doux, patient, supportant les travaux, les prisons et les enchantements.» (I, 50.) Et même si au terme de l'œuvre il retourne à son village «vaincu par la force d'un bras étranger, il vient pour le moins vainqueur de soi-même; et, selon que lui-même m'a dit autrefois (c'est Sancho qui parle), c'est la plus grande victoire que l'on puisse désirer». (II, 72.)

L'idéal, s'il est noble, élève la personne non pas lorsqu'on y accède, mais à partir du moment où on risque sa vie pour y parvenir. L'échec de Don Quichotte est l'échec de l'utopie.

L'hidalgo Alonso Quijano, insatisfait de sa propre réalité, doit partir de son village pour échapper à l'étroitesse du milieu qui l'entoure et donner un sens à sa vie. C'est par le biais de la chevalerie qu'il va pouvoir surmonter son inquiétude. Initialement, il veut écrire lui-même des livres de chevalerie; projet qu'il abandonne après avoir pris la décision de se faire chevalier. Etant né sous l'ascendant de Mars, il se dit plus enclin aux armes qu'aux lettres, mais il démontre plus d'une fois qu'il est aussi «un peu poète». Notre chevalier aurait cherché, par un moyen ou un autre, une voie qui lui permît d'échapper à la médiocrité de son entourage.

Les principales motivations qui nourrissent ses aventures sont: parvenir à la renommée terrestre et à la gloire éternelle en aidant et en servant la république. «Il lui sembla être fort à propos et nécessaire, tant pour l'accroissement de son honneur que pour le service de la république, qu'il se fit chevalier errant, et qu'il s'en allât par tout le monde avec ses armes et son cheval pour chercher les aventures et



Marcel North, dessin à la plume (27×21 cm), vers 1930.

s'exercer en tout ce qu'il avait lu que les chevaliers errants s'exerçaient, remédiant à toutes sortes d'injures et de griefs, et se mettant en des occasions et dangers d'où, en les mettant à fin, il acquit une perpétuelle renommée.» (I, 1.)

L'amour est sa troisième motivation et constitue — bien que Dulcinée soit un personnage irréel, fruit de son imagination — la source à laquelle le chevalier puise ses forces, « puisqu'il n'y a chose du monde qui rende plus vaillants les chevaliers errants que quand ils se voient favorisés de leurs maîtresses ». (II, 8.)

Don Quichotte est fou, non seulement parce qu'il a cru tout ce qu'il a lu, mais parce qu'il croit que — en tant que chevalier errant — la justice est possible dans ce monde et que son devoir est de l'y instaurer. Il quitte son village pour réaffirmer l'amour, l'égalité, la liberté, la justice, la vérité, l'honnêteté, la charité. Don Quichotte insiste: la justice est absente de notre époque, seul l'amour peut l'y réintégrer.

Au terme de son errance, il sera vaincu par le *Chevalier de la Blanche Lune* qui l'obligera à rentrer dans son village, à retourner à la réalité pédestre et prosaïque et à renoncer au monde de la chevalerie, c'est-à-dire à son idéal, à ses rêves, à l'utopie. Ce châtiment est démesuré et insupportable pour notre chevalier qui ne peut vivre sans rêver, raison pour laquelle il meurt à l'issue du livre. En réalité, trompé par la vie et déçu, il se laisse mourir; la mélancolie l'entraîne vers le précipice. Son compagnon d'infortunes l'a parfaitement compris; ainsi, lorsque Alonso Quijano est sur son lit de mort (c'est l'hidalgo manchois qui meurt, non pas Don Quichotte), Sancho insiste: « Ne mourez point, mais suivez mon conseil et vivez beaucoup d'années. La plus grande folie que puisse faire un homme en ce monde, c'est de se laisser mourir sans plus ni moins, et sans qu'aucun le tue, ni qu'autres mains l'achèvent que celles de la mélancolie. Je vous en prie encore un coup, ne faites point le paresseux, levez-vous de ce lit, et allons aux champs vêtus en bergers, ainsi que nous l'avions résolu. Peut-être trouverons-nous derrière quelque buisson madame Dulcinée désenchantée. » (II, 74.)



Marcel North, dessin à la plume (23 x 18 cm), vers 1930.

L'homme ne peut pas vivre sans idéal, sans illusion et y renoncer reviendrait à mourir, sinon biologiquement, pour le moins spirituellement. Cervantès a compris l'essence même de l'être humain et ses contradictions (coexistence du matérialisme et de l'idéalisme); cette œuvre intemporelle en est la concrétisation. Comme le souligne Dámaso Alonso, dans le cerveau de Don Quichotte, réalité et folie s'entremêlent et souvent il profère les maximes les plus profondes fondées sur les plus grandes inepties de l'imagination. Nos réactions aussi sont nuancées et complexes: nous rions de lui comme nous ririons d'un fou, mais nous l'admirons comme nous n'avons jamais admiré un Roland ou un Cid. Et nous l'aimons. Son génie tutélaire dirige notre vie, alimente notre effort, console notre tristesse ou notre échec. Avec lui, nous autres Espagnols, pleurons en riant et rions en pleurant.

Irene Andres-Suárez
Université de Neuchâtel

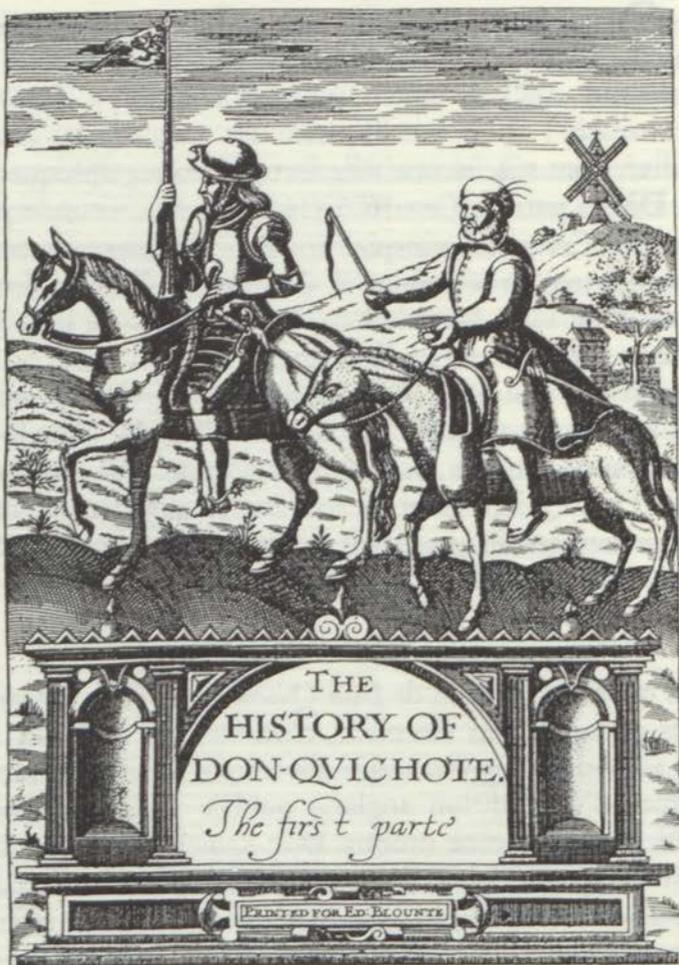
DON QUICHOTTE ET SES ILLUSTRATEURS

Peu de livres ont suscité une telle fortune iconographique que *Don Quichotte*. Dès sa parution en 1605 (1615 pour la seconde partie), le chef-d'œuvre de Cervantès a inspiré une lignée ininterrompue de peintres, de dessinateurs, de sculpteurs et de graveurs. Dans le domaine de l'illustration, il est sans doute le livre le plus imagé de tous les temps avec la *Bible* et les *Fables* de La Fontaine.

Cette vocation illustrative tient au caractère universel et intemporel du roman, mais aussi au génie descriptif de l'auteur dont le discours coloré et expressif est une incitation constante à la mise en scène plastique de Don Quichotte et de son écuyer qui forment un couple hautement pittoresque dans son antagonisme de la chair et de l'esprit, du bon sens et de la déraison, de la réalité et de la chimère.

* * *

Dans les premières éditions de *Don Quichotte*, le texte est publié sans illustrations ou orné, plus rarement, d'un frontispice ou de quelques planches. La première représentation du couple héroï-comique apparaît en frontispice d'une édition anglaise publiée vraisemblablement en 1617 par Blounte. La scène montre Don Quichotte et Sancho Pança chevauchant au premier plan d'un paysage de la Manche signalé par un moulin. Son auteur, anonyme, avait bien lu le roman: les références au texte sont soulignées par plusieurs détails: Don Quichotte est coiffé du bassin du barbier; le bissac de Sancho est bien en évidence sur son âne, etc. D'un style froid et hiératique, la composition manque cependant de vie et de fantaisie. Ce cuivre primitif fut copié et reproduit dans plusieurs éditions contemporaines. Il figure ainsi, sous une forme légèrement différente, dans une édition parisienne de la seconde partie du roman publiée en 1618 par la veuve de Jacques du Clou et Denis Moreau.



Première représentation illustrée de Don Quichotte et de Sancho Pança, anonyme, gravure en taille-douce. Londres, Blounte, 1617.

C'est à un peintre français, Jacques Lagniet (1620-1672) qu'on doit la première série d'illustrations inspirée par la geste don quichottesque. Parue en 1640 à Paris chez Boissevin, sous le titre des *Avantures du fameux chevalier Dom Quixot de la Manche et de Sancho Pansa, son écuyer*, elle forme un album de trente-huit planches in-octavo accompagnées d'extraits du roman. Gravées en taille-douce, ces planches suggèrent très discrètement le comique burlesque du récit. De belle facture, admirablement composées, d'une pureté toute classique, elles rappellent les compositions élaborées d'un Abraham Bosse. Aucune édition ne semble avoir recueilli les gravures de Lagniet qui parurent indépendamment du texte de Cervantès.

Dans le domaine du livre, l'illustration commence à s'élargir en 1648 dans une traduction allemande publiée à Francfort par Götzen. Mais cet ouvrage ne compte que cinq planches.

La première édition de *Don Quichotte* accompagnée d'une véritable suite d'illustrations ne parut qu'en 1657, à Dordrecht, chez Jacobus Savry. Il s'agit d'une traduction hollandaise en deux volumes in-douze comportant vingt-quatre gravures en taille-douce sans compter les deux frontispices. Ces planches sont attribuées à Salomon Savry, un parent de l'éditeur.

Cinq ans plus tard (1662), Juan Mommarte publia, à Bruxelles, une édition qui fit date dans l'illustration du roman de Cervantès, soit la première édition illustrée en espagnol. Les planches en taille-douce sont de Frédéric Bouttats (mort en 1676), un artiste anversois proche de l'Ecole de Rubens, spécialisé dans l'illustration du livre. Cette suite de trente-deux planches n'est que partiellement originale. Bouttats reprit les compositions de Savry qu'il améliora et ajouta huit planches de son invention. Les gravures de Bouttats conquièrent immédiatement les éditeurs de l'époque — belges, hollandais, français, allemands, espagnols — qui ne cessèrent de les reproduire jusqu'au tournant du XVII^e siècle. En revanche, elles furent boudées par les pays anglo-saxons. D'une exécution passable, empreintes d'une certaine naïveté, elles se ressentent de l'esprit hollandais. Elles déroulent les aventures du chevalier errant



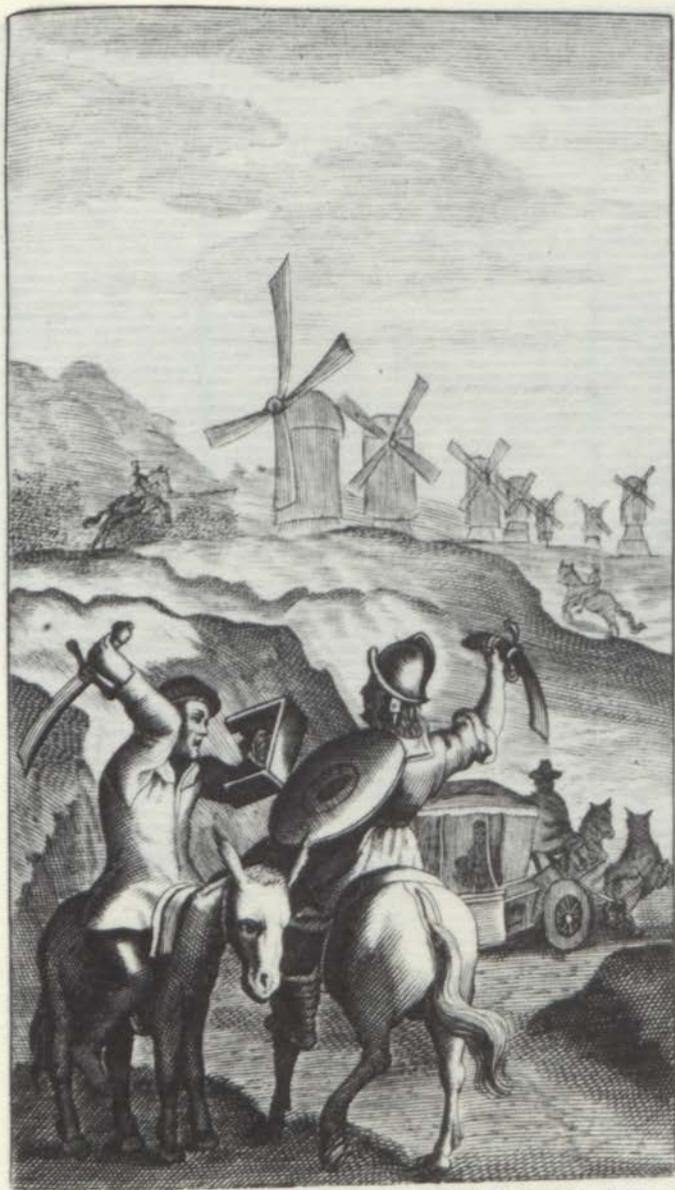
Jacques Lagniet, gravure en taille-douce. Paris, Boissevin, 1640. Bibliothèque Nationale, Paris.

dans des paysages et une atmosphère des pays du nord. Relevons ici que les illustrateurs du plat pays furent naturellement les premiers à être frappés par l'épisode des moulins à vent qui deviendra la scène fétiche de tous les grands interprètes de Cervantès.

Aux compositions de Bouttats, il faut ajouter, au XVII^e siècle, celles qui ornent la belle édition anglaise in-folio publiée par John Philips en 1687. Anonymes, les dix-sept scènes gravées qui donnent une vision très originale des deux héros (Sancho Pança sous les traits d'un gnome hideux) portent la marque d'un grand artiste.

Au XVIII^e siècle, Bouttats est supplanté par un artiste français, Charles-Antoine Coypel (1694-1752). Premier peintre du roi, Coypel avait été chargé de créer, vers 1714, à l'intention de la Manufacture royale des Gobelins, des cartons de tapisserie sur le thème de Don Quichotte. Les motifs de ces cartons donnèrent lieu à l'édition d'un recueil d'estampes in-folio publié à Paris en 1723-1724 par Louis Surugue. L'ouvrage contient trente et une figures. Les vingt-cinq premières sont dues à Coypel; les six dernières à Boucher, Cochin fils, Le Bas et Trémolières. La popularité de ces compositions fut extraordinaire. Dès 1731, des planches établies d'après le recueil de Surugue ornent des éditions anglaises, irlandaises, françaises, belges, néerlandaises et espagnoles. Une des plus belles publications de cette veine est procurée en 1746 par un libraire de La Haye, Pierre de Hondt: il s'agit d'un fort volume in-quarto où les trente et une planches sont gravées sous la direction de Bernard Picart par Fokke, Tanjé, van der Schley et Louis Surugue. Il est piquant de remarquer que les éditeurs belges et néerlandais ont fait aux compositions de Coypel le même accueil chaleureux que les éditeurs français avaient réservé au siècle précédent aux illustrations de Bouttats.

Habilement servies par les plus grands graveurs de l'époque, les illustrations de Coypel sont d'une grande noblesse et incarnent parfaitement le goût français de l'époque. Mais l'univers qu'elles proposent n'a rien à voir avec l'Espagne de Cervantès et du chevalier à la Triste Figure. Le Don Quichotte de Coypel apparaît comme un chevalier



Frédéric Bouttats, gravure en taille-douce (11,3 × 6,5 cm). Paris, Claude Barbin, 1681.
Bibliothèque des Cèdres, Lausanne.



Don Quichotte conduit par la Folie et Embrassé de l'Amour extravagant de Dulcinée sort de chez luy pour estre Chevalier Errant.

Second tableau de la troisieme Partie de l'histoire de Don Quichotte de Cervantes.

Charles-Antoine Coypel, gravure en taille-douce (19,5 × 15,5 cm).
 A La Haye, Pierre de Hondt, 1746. Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne.



*Un homme ayant refusé de payer sa dette, est berné dans
la Cour de l'hôtellerie.*

Charles-Antoine Coypel, gravure en taille-douce (19,5 × 15,5 cm).
A La Haye, Pierre de Hondt, 1746. Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne.

mondain, un courtisan élégant chevauchant avec grâce le long de larges allées à la française peuplées de belles cavalières vêtues à la mode de Louis XV. La démente de Don Quichotte est mise en évidence dans la composition allégorique qui ouvre le recueil où le chevalier, guidé par la Folie et embrasé par l'Amour, s'avance résolument vers son destin, sous l'œil menaçant d'un moulin personnifié qui agite ses ailes avec fureur.

Après la France, l'Espagne proposa à son tour une interprétation remarquable. Il s'agit d'une édition officielle, de prestige, en quatre volumes in-quarto; somptueusement illustrée, elle fut publiée, en 1780, par l'Académie royale espagnole. Œuvre collective, l'illustration comprend des planches hors-texte, des bandeaux et des culs-de-lampe, tous finement gravés en taille-douce d'après des compositions de six artistes dont les talentueux Antonio Carnicero (1748-1814) et José del Castillo. Don Quichotte et Sancho sont traités ici avec beaucoup de naturel et de dignité. Les extravagances du chevalier, sa folie sont occultées. La caricature ne trouve aucune place dans cette représentation qui accorde aux exploits de Don Quichotte un caractère de respectabilité. Cette perception, très éloignée du texte, s'explique par la place que le chevalier avait prise dans la mythologie littéraire espagnole. Don Quichotte incarnait en quelque sorte l'âme du pays, ses aspirations les plus profondes. Il était devenu une figure « nationale » dont on ne saurait se moquer. Aussi, les illustrateurs de l'Académie royale ont-ils délibérément limité les scènes trop burlesques qui auraient pu mettre en évidence la folie du héros.

La première édition illustrée allemande digne d'estime paraît aussi en 1780. Mais elle n'est de loin pas comparable à l'entreprise de l'Académie royale espagnole. Publiée par Fritsch à Leipzig et à Weimar, elle se compose de six volumes in-octavo illustrés de trente-six compositions de Daniel Nicolaus Chodowiecki (1726-1801). L'artiste, d'origine polonaise, qui devait signer la plupart des illustrations du célèbre *Essai sur la physiognomonie* (1781-1803) de Jean-Gaspard Lavater ne donna pas ici, malheureusement, toute la mesure de son talent. A l'étroit dans le petit format



José del Castillo la inventó y dibujó.

Gerónimo A. G. G. la grabó.

José del Castillo, gravure en taille-douce (20,8 × 14,2 cm). Madrid, Ibarra, 1780.
Bibliothèque centrale, Zurich.



Escudo de Castilla la nueva y de Leon

Escudo de Leon la gran en Madrid 1771

José del Castillo, gravure en taille-douce (20,8 × 14,2 cm). Madrid, Ibarra, 1780.
Bibliothèque centrale, Zurich.



Indio y Ant. Carnicero la dirig. Simon Bricre la grabó en Madrid 1787

Antonio Carnicero, gravure en taille-douce (13 × 7,6 cm). Madrid, Ibarra, 1787.
Bibliothèque centrale, Lucerne.

in-octavo, ses compositions, d'une raideur toute germanique, ne sont que de plaisants tableautins sans rapport avec la verve épique de Cervantès.

Dès le tournant du XVIII^e siècle, l'illustration de *Don Quichotte* connaît une vogue extraordinaire dans toute l'Europe. Elle inspire la plupart des grands artistes du livre. Citons, parmi d'autres, les Espagnols Antonio Rodriguez (1797), Ribelles y Hellip (1814), Eusebio Zarza (1863), Apeles Mestres (1879), Manuel Angel (1900); les Anglais Robert Smirke (1818), George Cruikshank (1834), Arthur Boyd Houghton (1866), Frank Brangwyn (1895); les Allemands Theodor Hosemann (1844), Adolf Schroedter (1863); les Italiens Bartolomeo Pinelli (1834), Filiberto Scarpelli; le Flamand D.J. Sluyter (1858); les Français Jean-Jacques François Le Barbier (1798-1799), Achille Deveria (1839), Nicolas-Toussaint Charlet (1830); Tony Johannot (1836-1837), Célestin Nanteuil (1844), Janet-Lange (1845), Jean-Ignace Isidore Gérard dit Grandville (1848), Albert Arnoux dit Bertall (1859), Gustave Doré (1863), Gustave Roux (1865-1866), Daniel Vierge (1892), etc.

De cette floraison iconographique se détachent deux œuvres maîtresses: celles de Tony Johannot (1803-1852) et de Gustave Doré (1832-1883). Publiée en livraisons de 1836 à 1837, la première, de style romantique, contient sept cent cinquante-six vignettes sur bois de bout intercalées dans le texte. L'ouvrage fut un des plus grands succès de librairie du siècle. Et pourtant, l'interprétation de Tony Johannot est bien éloignée de l'univers de Cervantès. Elle oblitère totalement la grandeur épique du roman. L'illustrateur français, qui s'adressait à un public populaire, s'est contenté de donner un commentaire aimable et familier de l'épopée du chevalier. Les illustrations sont de qualité inégale. Des compositions maladroitement, sans imagination, voisinent avec des tableaux délicats et pleins de poésie. Il se dégage cependant de l'ensemble une impression de fraîcheur et de naïveté qui peut encore charmer le lecteur d'aujourd'hui.

La quête impossible de *Don Quichotte*, ses combats désespérés fascinèrent Gustave Doré qui offrit un commentaire illustratif magistral sous la forme de deux grands volumes in-folio publiés par Hachette



Nicolaus Chodowiecki, gravure en taille-douce (12,8 × 7 cm). Leipzig, Fritsch, 1780.
Bibliothèque centrale, Zurich.



Tony Johannot, gravure sur bois de bout (19,4 × 12 cm). Paris, Dubochet, 1836.
Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne.



IL ÉTAIT FUSIL GRAND MATIN ET LES RAYONS DU SOLEIL NE LES GÉNAIENT PAS ENCORE. - T. I, CH. VII.

Gustave Doré, gravure sur bois de bout (24 × 19 cm). Paris, Hachette, 1863.
Bibliothèque publique et universitaire, Genève.



Gustave Doré, gravure sur bois de bout (24,3 × 19,5 cm). Paris, Hachette, 1863.
Bibliothèque publique et universitaire, Genève.



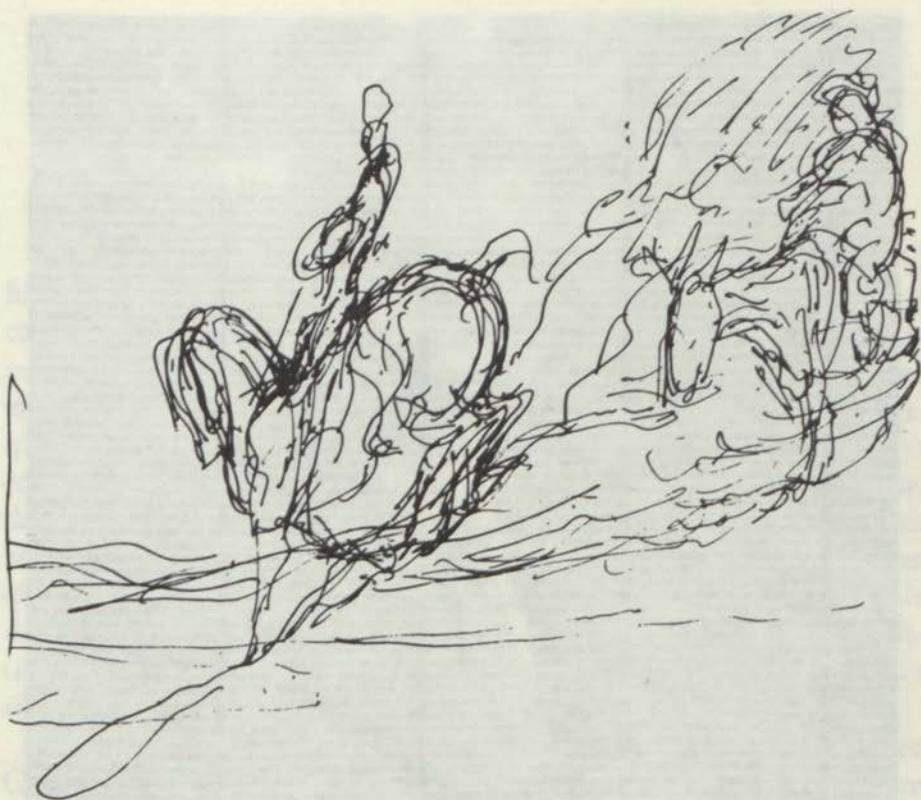
Gustave Doré, gravure sur bois de bout (24 × 19 cm). Paris, Hachette, 1863.
Bibliothèque publique et universitaire, Genève.

en 1863. Sans doute insiste-t-il trop, à son habitude, sur la démesure et la sauvagerie des paysages, sur la mise en scène théâtrale de ses héros ou sur la grandiloquence des attitudes. Il n'en reste pas moins que l'illustrateur strasbourgeois a su le premier traduire le souffle épique du récit de Cervantès. Les exploits du chevalier errant prennent une dimension héroïque et ne sont jamais tournés en ridicule. A l'inverse des illustrateurs anglais (Hogarth, Cruikshank), Doré s'est refusé à privilégier l'aspect comique qui reste discret dans ses trois cent septante compositions. C'est que le destin tragique de l'hidalgo, sa noblesse de cœur, l'élévation de son âme émeuvent visiblement l'illustrateur qui ne lui enlève jamais sa dignité ni sa grandeur aristocratique.

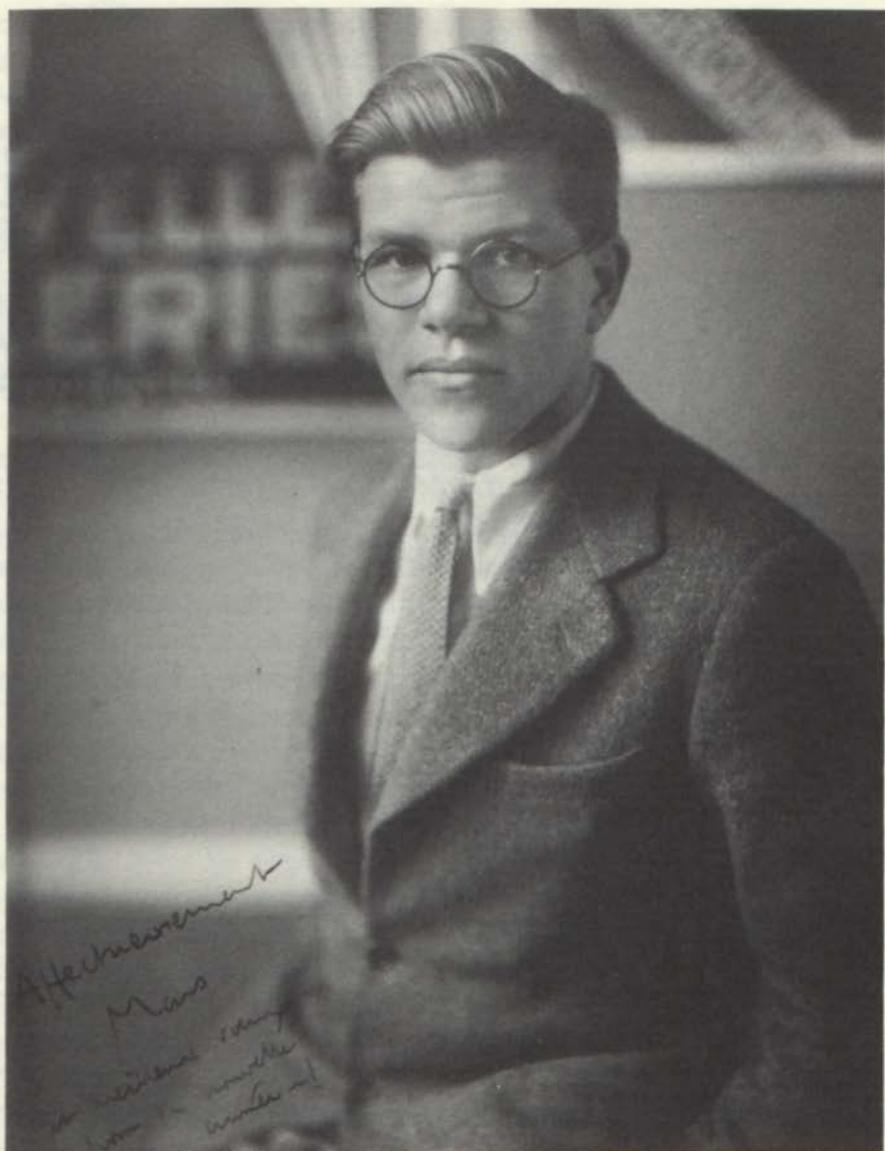
Quel beau livre nous eût donné Honoré Daumier s'il ne s'était pas contenté de peindre quelques huiles trop disparates pour être réunies dans un album. Selon André Berry, ces compositions «fixent, en quelques visions grandioses, un Don Quichotte tordu et monstrueux parmi les paysages d'une véritable Espagne des contes. Il apparaît au bord des fleuves, au tournant des chemins, sur une Rossinante désossée; hardi et terrible, il salue et défie un horizon plein de promesses et de menaces. Sancho, derrière son maître, est craintif, transi, emmitoufflé. Ce sera le regret éternel des amis de Cervantès, que Daumier n'ait pas réuni, dans un ensemble lithographique, les hallucinations quichottesques qui semblent l'avoir tracassé toute sa vie».

Au XX^e siècle, l'illustration de *Don Quichotte* ne cesse de se renouveler. Elle subit les atteintes de la caricature et de la crise de l'art. Le couple héroï-comique passe ainsi par tous les stades de la bouffonnerie et est entraîné dans la dérision (Gus Bofa, 1926-1927; Albert Dubout, 1951). Il sert les recherches plastiques des grands artistes modernes (Salvador Dalí, 1957, Pablo Picasso, Jean Cocteau, Bernard Buffet, etc.). Mais il continue d'inspirer aussi des illustrateurs traditionnels (Berthold Mahn, 1935, Louis Jou, 1948-1950, Lemarié, 1957-1960, Albert Decaris, 1951-1954). C'est dire le pouvoir plastique de ce texte qui appartient depuis toujours au patrimoine universel.

Michel Schlup
avec la collaboration de Jean-Paul Reding



Daumier, dessin. Collection Claude Roger-Marx. Publié dans *Don Quichotte de Cervantès par cinquante artistes du XVII^e siècle à nos jours*. Paris, Les Peintres du livre, s.d.



Marcel North, vers 1932-1934, photographie. Atelier North, photographes & commercial artists, Londres. Archives Hughes Richard, Les Ponts-de-Martel.

PETITE CHRONIQUE D'UNE ENTRÉE EN ILLUSTRATION

Attiré très tôt par l'illustration du livre, Marcel North (1909-1990) fut le seul artiste neuchâtelois à en faire un métier. Adolescent, il couvrait déjà de dessins des volumes de sa bibliothèque. Parmi les premiers témoignages de sa vocation d'illustrateur, on relèvera un exemplaire d'une édition de *l'Iliade*, publiée par Alphonse Lemerre, qu'il truffa de compositions à l'encre et une édition des *Oeuvres complètes* de François Villon, dans la collection des classiques Garnier, dont il remplit les marges de dessins à la plume finement aquarellés avec une sûreté de trait remarquable, rarement mise en défaut. Dans les quelque deux cents compositions de cet ensemble, Marcel North révèle déjà les principes essentiels de son art, fondé sur l'ellipse et la stylisation des formes, où l'imagination sans cesse en éveil fait jaillir des scènes pleines de vie et de naturel.

A l'âge de seize ans, Marcel North entre en apprentissage chez Conrad Meili (1895-1960), qui enseignait le dessin à Marin. Portraitiste et paysagiste marqué par l'esthétique cubiste, ce peintre d'origine zurichoise fut un éveilleur de talents. Il initia son jeune élève aux techniques de la gravure, d'abord au bois et au lino, et plus tard à celle de l'eau-forte. Il fut pour Marcel North un véritable maître avant de devenir l'ami bienveillant qui le soutint au début de sa carrière d'artiste et d'illustrateur. De 1926 à 1928, Marcel North fréquenta l'Ecole des arts décoratifs de Strasbourg, qui ne lui laissa pas un grand souvenir si l'on en croit un brouillon de lettre à un certain Braun conservé dans ses archives: «J'ai quitté la délicieuse Ecole Municipale et Décorative voilà bientôt un an passablement abruti par les problèmes esthétiques que M. Ritleng nous imposait au tableau noir. Ouf! Et je ne me repens pas d'avoir fui, même sans diplôme.» (Brouillon non daté, fin 1928?)



BALLADE

DE BONNE DOCTRINE

A ceux de mauvaise vie.

Car ou soyes porteur de bulles,
 Pipeur ou hazardeur de dez,
 Tailleur de faulx coings, tu te brusles,
 Comme ceux qui sont eschaudez,
 Traistres pervers, de foy vuydez;
 Soyés larron, ravis ou pillés :
 Où en va l'acquest, que cuydez ?
 Tout aux tavernes et aux filles.

Ryme, raille, cymballe, luttés,
 Comme folz, faintis, eshontés;
 Farce, broille, joue des flustes;
 Fais, ès villes et ès cités,
 Fainctes, jeux et moralitez;
 Gaigne au berlan, au glic, aux quilles :
 Où s'en va tout ? Or escoutez :
 Tout aux tavernes et aux filles.

1. Où pensez-vous qu'en aille le profit ?

Marcel North, dessins aquarellés dans les marges d'un exemplaire des *Œuvres complètes* de François Villon, Paris, Garnier, s.d. ▲

De telz ordures te reculles;
 Laboure, fauche champs et prez;
 Serz et panse chevaux et mulles,
 S'aucunement tu n'es lettrez ;
 Assez auras, se prens en grez ;
 Mais, se chanvre broyes ou tilles¹,
 Où tend ton labour qu'as ouvrez?
 Tout aux tavernes et aux filles.

ENVOI

Chausses, pourpointz esguilletez,
 Robes, et toutes vos drapilles,
 Ains que soient usez, vous portez
 Tout aux tavernes et aux filles.

1. Toiles.



De retour à Neuchâtel en 1928, il travaille de nouveau chez Meili. Très jeune, Marcel North eut les honneurs de l'édition; il figure déjà dans le *Neuchâtel 1928*, un luxueux répertoire littéraire et artistique du pays où sont reproduits quelques bois ou linogravures de son invention.

Il n'avait pas vingt ans lorsque son premier livre illustré parut à Paris. Un exploit pour un jeune illustrateur de province. Car le talent ne suffisait pas toujours à ouvrir les portes de la capitale française. Encore fallait-il avoir la chance de se faire remarquer par un éditeur. North eut ce privilège. Il réussit à intéresser un libraire suisse installé à Paris à une suite de vingt eaux-fortes qu'il avait gravées pour illustrer le *Testament de Villon*. L'épisode est raconté dans le brouillon de la lettre à Braun cité ci-dessus:

«Je fais de l'illustration maintenant, à l'eau-forte¹. C'est un superbe métier, très salissant du reste et qui ne rapporte qu'après de nombreuses décades. Mais un superbe métier malgré tout. En attendant que ces décades soient écoulées, je mets sur plaque des affiches de Coulon² lorsqu'il y en a une par hasard à imprimer dans ce putride patelin, ce qui me permet de payer mes cigarettes [...] Quant à la publicité ici, c'est tout au plus si on peut décrocher une affiche par an, et encore! En les attendant, je baigne avec philosophie mes cuivres dans un acide assez nauséabond et fais sortir de mes presses (ceci est un pluriel exclusivement décoratif) des épreuves plutôt miteuses. Après en avoir baigné une vingtaine pour illustrer le *Testament* de François Villon que j'admire profondément, je désespérais de ne jamais pouvoir les publier, quand un ange descendu du ciel, sous la forme terrestre et éloquente d'un

¹ Gravure à l'eau-forte: technique de gravure en creux. Elle s'opère en recouvrant une plaque de cuivre ou de zinc d'un vernis spécial sur lequel le graveur dessine avec une pointe d'acier dénudant ainsi en partie le métal. La plaque est ensuite plongée dans un bain d'acide (nitrique), lequel attaque les parties découvertes et les creuse. Elle est ensuite débarrassée de son vernis et encreée en vue du tirage à la presse en taille-douce. Alors que les tailles remplies d'encre donnent les noirs, les parties non creusées donnent les blancs.

² Eric de Coulon (1888-1956). Affichiste neuchâtelois qui fit carrière à Paris. (Cf. *Nouvelle Revue neuchâteloise*, N° 20, hiver 1988: «L'Affiche neuchâteloise: le Temps des Pionniers (1890-1920)»).



Marcel North, dessin aquarellé dans un exemplaire des *Oeuvres* de François Villon (voir pp. 38-39).

certain M. Télin³, Suisse d'origine, libraire, homme de lettres, éditeur quelquefois, et conférencier dans ses moments perdus, en vit les épreuves, me tomba autour du cou (ce fut une scène pleine de pathos) et me jura qu'il l'éditerait coûte que coûte!» (Brouillon non daté, fin 1928?)

Robert Télin tenait alors une librairie de livres anciens et modernes à Paris, au numéro 12 de la rue de l'Université, à l'enseigne du Lys-Rouge. Il se livrait occasionnellement à la publication de livres illustrés dont le marché était devenu florissant au milieu des années 1920. En marge des grands circuits du livre de luxe aux mains des sociétés bibliophiliques et des puissants éditeurs d'art, il eut une activité restreinte et ne publia que quelques livres. Avant l'édition du *Testament* illustré par North, on ne lui connaît guère que les *Amertumes*, d'André Haguener, illustré de dix eaux-fortes de Jean Auscher (1925), et le *Noël du Roi Mandjar*, de Marius et Ary Leblond, orné d'aquarelles de ce dernier (1926).

L'édition du *Testament* fut limitée à trois cent vingt-six exemplaires, dont un exemplaire unique sur japon ancien à la forme, avec les dessins, les essais, les croquis de l'artiste et les vingt cuivres; vingt-cinq exemplaires sur japon impérial avec un dessin original et trois cents exemplaires sur vélin d'Arches.

³ Pseudonyme de Robert Schaechtelin (1890-1955). Originaire de Renan (BE), Robert-Emile Schaechtelin est né à Saint-Imier le 10 mai 1890. Après des études à Fribourg, au Collège Saint-Michel, et à Aarau, il part pour Paris. Dès juin 1912, il est rédacteur littéraire à *Paris-Journal*; de 1917 à 1921, il fait du théâtre à Genève avec les Pitoëff. Epouse le 1^{er} juin 1921 Lucie-Elisabeth Amblet, originaire de Chêne-Bourg. Etabli à Paris depuis 1921, il ouvre une librairie à l'enseigne «Au Lys-Rouge» à la rue de l'Université, N° 12, et édite quelques ouvrages dont des livres illustrés. Il s'occupe par ailleurs du secrétariat de la Société des conférences européennes et de celui de l'Association des écrivains de langue française. Auteur de quelques livres, dont *Les Comédies badines* (Lausanne, Payot, 1912) et *Apparences et paradoxes* (Paris, Au Lys-Rouge, 1929), un recueil de variétés littéraires.

Les renseignements d'état civil m'ont été fournis par M^{me} Françoise Juillard, officier d'état civil à Renan, M. Gilbert Coutaz, archiviste de la ville de Lausanne, et M. Pierre-Yves Favez, archiviste aux Archives cantonales vaudoises. Je tiens à leur exprimer ici toute ma gratitude.



Marcel North, eau-forte, in *Le Testament de François Villon*, Paris, Téliin, 1929.

Les compositions du *Testament* rappellent celles, inédites, des *Oeuvres complètes* qui durent leur servir de modèles. Mais elles n'en ont ni la rondeur ni la saveur rabelaisiennes et s'en éloignent surtout par une plus grande simplicité des formes et par la recherche constante d'effets décoratifs. D'inspiration cubiste, leur art un peu froid et désincarné doit beaucoup au graphisme épuré d'un Jean-Emile Laboureur, qui régnait alors en maître dans la gravure de l'époque.

La collaboration entre North et Télin ne se limita pas au *Testament*. Elle porta sur d'autres entreprises que nous révèle la précieuse correspondance de Télin conservée dans les archives de l'artiste et retrouvée par Marie-Claire North-Bodinier et Armande Oswald — respectivement la femme et la fille de Marcel North — qui nous l'ont aimablement transmise. La lecture de ces lettres, écrites dans une langue vivante, colorée et savoureuse, réserve bien des découvertes. Elle nous éclaire sur les conditions difficiles dans lesquelles North a commencé sa carrière d'illustrateur, donne des renseignements sur la fabrication du *Testament*, lève un coin de voile sur le projet ambitieux d'un *Don Quichotte* illustré et met au jour l'existence cachée d'un livre tenu secret par l'artiste.

Du Testament au Don Quichotte au fil des lettres de Robert Télin

La publication du *Testament* semble avoir été envisagée en 1928 déjà. A la fin de cette année, Télin disposait déjà des eaux-fortes de l'artiste. («Mon cher North, plus je vois vos eaux-fortes, plus je les aime...», lettre de Télin à North, non datée, entre le 28 novembre 1928 et le 16 février 1929.) Il était même en possession des cuivres: «Vous aurez bientôt un jeu du tirage des eaux-fortes pour lequel vous me donnerez le *bon à tirer*.» (*Ibidem.*) Il avait déjà défini le style de l'ouvrage, sa typographie: «J'ai choisi un «caractère» plus propice au trait fin de votre métier. Le Garamond italique qui est une merveille!» (*Ibidem.*) Il avait déjà acquis le papier — du vélin d'Arches — pour l'impression des eaux-fortes dont le tirage était devisé à 7500 francs. Un prospectus était déjà en préparation.



Marcel North, eau-forte, in *Le Testament de François Villon*, Paris, Télin, 1929.

Mais la tiédeur des libraires retenait encore Télin: «Il me faut cent souscripteurs pour me lancer, et d'ici le printemps j'espère les réunir.» (Télin à North, 16 février 1929.) Après quelques mois de silence, Télin annonce la publication du livre pour l'automne (Télin à North, 23 juillet 1929.) Le prospectus est sous machine en juillet.

Mais les difficultés commencent. Le papier choisi pour le livre et le prospectus — du vergé d'Arches — se prête mal à l'encrage: «Le typographe Coquette qui nous imprime a gâché je ne sais combien de feuilles d'Arches pour arriver à n'être pas satisfait.» (Télin à North, 6 août 1929.) Aussi l'utilisation de l'Arches pour le livre est-elle remise en question et on fait un nouvel essai tout aussi insatisfaisant avec du hollande Panckoucke. Après bien des tâtonnements, on revient à l'Arches: «Un «Arches» plus tendre est trouvé! C'est un événement que je dois vous signaler. Fondée en 1490, les Papiers d'Arches... avaient trouvé malin de me fournir un *papier à dessin*!! Aucun imprimeur n'aurait pu mieux faire, en l'occurrence! Coquette est heureux du changement, et il travaille au nouveau prospectus... Par ailleurs, il me dit qu'en un mois le *Testament* peut être composé.» (Télin à North, 2 octobre 1929.) Le 13 octobre, Télin exulte: «L'eau-forte fait merveille avec le nouvel Arches aussi tendre que la fesse d'une vierge...» Tous les jours, le libraire est à l'imprimerie: «[...] la composition du texte est commencée et [...] je compte sur son achèvement pour la fin du mois! [...] A chaque série de seize pages composées, nous tirons, car Coquette n'aurait pas les caractères suffisants pour composer les cent vingt pages. Puis ce sera le tour du taille-doucier Durupt que vous connaissez.» (Télin à North, 13 octobre 1929.) Le 25 octobre, il se félicite d'avoir choisi cet imprimeur, qui fait son travail avec tant de diligence: «Merveilleuse impression, Coquette met tous ses soins à tirer comme on ne tire plus nulle part, et au lieu de gagner de l'argent avec *Villon*, il en mangera. J'en suis marri, mais que voulez-vous la conscience professionnelle qui n'étouffe plus personne tue cet imprimeur de grande tradition, et le livre qui sortira de ses presses (qui sont maintenant les miennes, car il m'associe pleinement à sa destinée) va lui donner cette gloire dont il tirera profit dans le prochain futur.»

Le 28 novembre, Télin annonce triomphant: «C'est presque terminé. Demain l'achève d'imprimer et l'impression de la couverture. Durupt aura terminé mardi prochain. Des exemplaires sortiront des mains de la brocheuse jeudi ou vendredi. Dans dix jours les souscripteurs l'auront en mains.»

Mais la souscription ne donne pas les résultats escomptés. Il faut dire que le livre de luxe était frappé de plein fouet par la crise économique. Télin n'avait pourtant pas ménagé ses efforts pour placer des ouvrages. Pour donner plus de crédit à son entreprise, il avait soumis les gravures de North à des spécialistes — et en particulier à Bertrand Guégan, un des principaux rédacteurs de la revue des *Arts et Métiers graphiques* — et sollicité leur appui. Il en avait obtenu des «opinions élogieuses» reproduites dans le prospectus. En été, il avait couru les libraires: «J'ai travaillé huit jours... Vu soixante-sept libraires; récolté dix souscriptions. Une misère!» (Télin à North, 14 juillet 1929.) Il avait publié des annonces dans plusieurs revues (*Bibliographie de la France*, *Bulletin des Bibliophiles*, etc.). Comptant beaucoup sur le marché suisse, il s'était procuré la liste des membres de la Société suisse des bibliophiles: «Si ces messieurs consentent à s'intéresser à autre chose qu'à ce qu'ils éditent, ce serait trop beau!» (Télin à North, 25 octobre 1929.) A plusieurs reprises, il encouragea North à prospecter sa région: «Travaillez la librairie Wille à La Chaux-de-Fonds; elle fait beaucoup de luxe!» (Télin à North, 2 octobre 1929.) Il l'invita à demander un article à Jacques Chenevière⁴, dont «le nom rallie toute l'aristocratie de la sainte galette helvétique tant au pays que dans la société des Suisses de Paris. Avec cet article, je ferai un prospectus-lettre que j'envverrai aux gens qui se décident après l'approbation du magister!» (Télin à North, 13 octobre 1929.) Mais il doit se rendre à l'évidence: «La Suisse boude effroyablement.» (25 octobre.) «Pas un seul *libraire suisse* n'a souscrit, ni Naville

⁴ Jacques Chenevière (1886-1976). Ecrivain genevois par son père, languedocien par sa mère, passa sa jeunesse à Paris. Poète et romancier, il publia entre autres *Jouvence ou la Chimère* (1922), *Connais ton cœur* (1935) et les *Captives* (1943), son meilleur roman. Il dirigea la *Revue de Genève* avec Robert de Traz et fut chroniqueur littéraire au *Journal de Genève*.

ni Payot, ni Wille de La Chaux-de-Fonds!» (Télin à North, 8 novembre 1929.) Le 28 novembre, alors que l'impression s'achève, il enrage: «Les vôtres (adresses) de Suisse n'ont absolument *rien donné*. Et ce c[...] de Wille libraire à La Chaux-de-Fonds. Il y a dix juives du patelin pour acheter votre bouquin, nom de Dieu! Je vous adresserai en plus de l'exemplaire personnel, et de celui de Meili, cinq exemplaires que vous remettrez trois jours en communication aux salauds de la librairie helvétique qui se F... comme de colin tampon qu'un artiste suisse perce à Paris. Je vous signale l'énorme succès que remporte le peintre lausannois Clément⁵ à la Galerie Carmine. C'est un tempérament, et un bel artiste, tudieu!»

La sortie de presse ne donna guère d'impulsion à la vente de l'ouvrage. Le 27 janvier 1930, Télin assure North qu'il s'occupe toujours beaucoup du Villon, mais sans grand succès de vente... Payot de Lausanne en a pris deux, et Naville Un...» Tout au long de l'année, le *Testament* se vend au compte-gouttes. Seule consolation: des étrangers s'y intéressent: «Le *Testament* (*sans vilain jeu de mots*) continue à ne pas se vendre... Depuis janvier trois exemplaires sont partis aux Etats-Unis, grâce à des lettrés qui passaient devant ma vitrine et qui virent s'étaler, dans un grand cadre, les scènes, il y en a vingt, qui illustrent magnifiquement Villon.» (Télin à North, 20 août 1930.) Le prix de l'ouvrage (300 francs pour les exemplaires du tirage ordinaire) se révèle trop élevé en ces temps de crise: «Si l'édition avait été tirée à six cents exemplaires pour être vendue à raison de 150 francs le volume, des douzaines de Villon auraient pris le large. C'avait été ma première idée... mais il fallait beaucoup de numéraire!» (*Ibidem.*) Mais Télin ne désespère pas: «Je sais que Villon finira par se vendre: dans dix ans il sera toujours «actuel». Si, par malheur, vous aviez fait vingt cuivres pour illustrer un auteur à la *mode*, il va de soi qu'il

⁵ Charles Clément (1889-1972). Artiste vaudois, peintre, aquarelliste, aquafortiste qui fit carrière en France (Paris, Marseille) et dans le Pays de Vaud.

faudrait déchanter, et passer l'éponge... en soldant ou bien encore la mise au pilon des invendus! Villon trouvera bien dix acheteurs par an en moyenne. Votre notoriété bien assise par un nouveau livre, ce sera le départ certain.» (27 août 1930.)

Don Quichotte

Tandis qu'il préparait l'édition du *Testament*, Télin avait un autre projet en tête: une édition de *Don Quichotte* illustrée également par Marcel North qui la lui avait sans doute suggérée. En 1928 ou au tout début de 1929, l'artiste neuchâtelois lui avait déjà soumis cinq planches qu'il trouvait «merveilleuses» et supérieures aux eaux-fortes du Villon: «Esprit et personnalité s'affirment avec une acuité plus grande encore que dans l'œuvre précédente. Travaillez, achevez d'illustrer l'œuvre gigantesque du plus grand Espagnol, qui n'a comme frère que Goya. J'éditerai *Don Quichotte*. Je trouverai les capitaux nécessaires à la composition de ce grand texte.» (Télin à North, lettre non datée, entre le 28 novembre 1928 et le 16 février 1929.) L'idée première de Télin était de publier une édition de grand luxe, car «un livre illustré de quarante eaux-fortes, en trois tomes, à 1200 francs est plus «rentable» à Paris qu'un ouvrage de 300 francs. Les bibliophiles riches abondent et il répugne à cette puante catégorie d'humains de ne mettre que 300 francs à un «illustré»; ...L'essentiel est d'imposer votre nom, et fichtre c'est bien le diable si le *Testament* n'opère pas cette chose désirée...». (Télin à North, 13 octobre 1929.)

Les encouragements de Télin stimulent l'artiste neuchâtelois qui dessine et grave avec ardeur, de sorte que vingt cuivres sont déjà prêts en automne 1929: «Depuis hier matin, mon cher North, je suis dans la plus véhémence des admirations! Pour un peu j'en perdrais le boire et le manger, tant vos «images» au nombre de vingt, créent en moi des bouffées d'enthousiasme! Flanquées des commentaires — que je lis — et les artistes auxquels je les montre me disent la joie rare qu'ils ont à connaître la nouvelle illustration à la gloire de Cervantès.» (Télin à North,

8 novembre 1929.) Le libraire est plus optimiste quant au succès de ce nouveau projet: «Pour *Don Quichotte* ce sera très aisé; c'est... plus «public». Et puis les vers, nous sommes deux douzaines de types à être terriblement émus par le *Testament!*» (*Ibidem.*) Echaudé malgré tout par les difficultés rencontrées dans la souscription du Villon, il ne songe plus, le 28 novembre, à l'éditer seul: «Pour *Don Quichotte* il sera édité à cent quarante exemplaires, et six volumes par la société Artistes et écrivains bibliophiles que je fonde avec des amis, afin que dès janvier on puisse mettre en route, payer une partie des honoraires de l'artiste, et que vous puissiez poursuivre tranquillement votre œuvre avec des résultats pécuniaires immédiats.» Mais le marasme persistant de la librairie entame peu à peu l'enthousiasme de Télin. Une lettre morose, datée du 27 janvier 1930, donne à penser que le projet d'une société bibliophilique est sur le point d'être abandonné: «Je me démène pour mettre debout *Artistes et écrivains bibliophiles* et son premier livre votre *Don Quichotte*. Où en êtes-vous? C'est très long, mais enfin j'ai tous les espoirs. Il le faut, les déceptions étant grandes par ailleurs.» Puis le silence pendant de longs mois. Télin reprend contact en août pour annoncer qu'il a renoncé à son «cercle de bibliophilie» et songe maintenant à une association avec un «capitaliste de l'édition». Mais si cette combinaison échouait, resterait la possibilité d'éditer simplement «une suite pour *Don Quichotte*», soit «cinquante eaux-fortes de Marcel North, à 500 francs, tirées à deux cents exemplaires. Vendues 300 francs aux libraires, vous auriez pour le moins trente à trente-cinq billets à vous mettre dans votre trésorerie». (Télin à North, 20 août 1930.) Mais il ne désespère pas malgré tout de trouver les fonds nécessaires pour imprimer l'ouvrage: «Je souhaite l'armature invulnérable qui me permette de lancer *Quichotte* à l'attaque des citadelles de ces parfaits crétins de Bibliomanes!» (*Ibidem.*)

Association des Écrivains de Langue Française

(20^e ANNÉE)

SECRETARIAT
ET LIBRAIRIE :
12, rue de l'Université
PARIS-VII^e
N. G. DÉPOSÉ N° 22.724

IMPRIMERIE
69, rue de la Glacière
PARIS-XIII^e
N. G. DÉPOSÉ N° 22.822

57 rue de Moscou
rue Bouquet Paris - Plage
Paris, le 26 août (Paris (Calv.)) 1930

Mon cher North,

J'ai eu grande joie à lire et à relire
votre missive quand bien même une
brume de pessimisme l'envole...
Si je puis diriger avec amour thèse qui
gaigne votre vision de choses et, vos
aiheurs, vous suggérer en vous com-
mandant d'écouter un projet
dont je vais vous faire part, vous me
verrez le cœur débordant d'en-
thousiasme, pour autant que j'en
sentirai, chez vous, les heureux effets.

Parlons de Collet et des six ou sept ou-
vrages de sa main, qui sont épuisés,
sans le concours de libraires récalci-
trants qui ne font un heureux sort
aux livres, plus très que pour au-
tant que la notoriété de l'artiste
le permettent de jouer sur ce
relief.

Voici le secret de la réussite. Prenez
sur les le populaire (littéraire,
arts) Dames Galante, ode à Piaffe,
Casanova, Boccace, Tartarin, et fou.

On reçoit au Secrétariat,
tous les jours de 5 h. à 7 h.
à l'imprimerie, de 8 h.
à midi, et de 2 h. à 7 h.
La Librairie reste ouverte
de 9 h. à midi et 2 h. à 7 h.

Lettre de Robert Télin à Marcel North, 26 août 1930.

L'abandon du livre pour une suite était une piètre consolation pour North qui travaillait d'arrache-pied et depuis de longs mois au *Don Quichotte*. Il semble ainsi qu'il ait envoyé une lettre amère et désenchantée à Télin, qui s'empresse de lui répondre, l'invitant à ne pas céder au découragement. Il lui propose surtout un autre projet «propre à garnir (son) escarcelle»: «...voici: relisez le conte de Voltaire que vous aimez le mieux: *Candide, Princesse de Babylone*, ou tout autre. Puis, armez-vous de «visions lubriques» et décidez-vous à leur donner forme visible avec toute l'audace que vous voudrez! Douze cuivres, érotiques... et un *Voltaire* ira dans l'Enfer des bibliophiles qui n'ont pas cet auteur en «images brûlantes et charnelles». Il y a là un succès certain et douze mille balles à toucher, vous tout seul.» (Télin à North, 26 août 1930.) Pour encourager North à faire le pas, Télin ajoute qu'il prépare un ouvrage de la même veine avec André Collot⁶, un illustrateur à la mode: la *Fée Paillardine* du comte de Caylus, un conte inédit, pour lequel «Collot va exécuter douze pointes sèches; elles sont tirées en noir, et rehaussées de pastels à la main par une spécialiste. Cela donne (les tons pastellisés) aux visions du XVIII^e siècle libertin une chaude carnation... et plaisante pour ceux qui aiment les fesses, et les sexes en liberté... et les préfèrent dans leur bibliothèque que dans leur lit. Chacun ses goûts».

Il lui précise aussi la manière: «Il ne s'agit pas d'exécuter des eaux-fortes aussi fouillées que celles du Villon, non pas! A la Vertès⁷; à la Collot, le simple *trait... voluptueux*; il va de soi que l'œuvre paraît sans être signée.» (Télin à North, 26 août 1930.) Et pour mettre à l'aise

⁶ André Collot. Peintre né à Montigny-le-Roi (Haute-Marne). A exposé au Salon d'Automne et au Salon des Indépendants (1942-1943) et illustré de nombreuses éditions de luxe.

⁷ Marcel Vertès (1895-1961). Graveur et illustrateur né à Ujpest (Hongrie), naturalisé français. Elève de K. Ferenczy, s'installa à Paris en 1925 où il se fit connaître par un album de lithographies en couleurs: *Dancings*. Illustra de nombreux livres de Colette, de Carco, etc.

l'illustrateur neuchâtelois, Télin lui rappelle que «Rodin, Marquet, Toulouse-Lautrec, Segonzac, Lurçat [...], pour n'en nommer que quelques-uns ont commis de l'érotique». (*Ibidem.*) Commercialement, le succès est assuré: «Aucune édition de ce genre ne boude. Aucune. La crise peut sévir sur tout le reste, *l'art du nu en action* recrute deux cents amateurs par le monde et en *trois mois!* Voici donc la bonne suggestion que je voulais vous faire. Acceptez-là, déclinez-là, *ad libitum*. Mais il ne sera pas dit que je me serai refusé à vous dire *l'art* de faire de l'argent en donnant du plaisir aux gens riches et impuissants, qui demandent à grands cris ce qu'on ne leur offre que chichement... (trois à quatre par an) dans *l'érotique d'art*. Voici mon cher North, la possibilité de s'imposer. Et Voltaire, ou tout autre grand nom, mais particulièrement lui me semble pouvoir vous imposer de faire œuvre pie dans l'enfer des désirs sexuels.» (*Ibidem.*)

Nul doute que North dut être surpris de cette proposition hardie. Mais l'offre était alléchante et les arguments sans réplique. Aussi l'artiste neuchâtelois accepte-t-il l'offre de Télin. Il s'engage sur-le-champ dans l'illustration érotique d'un *Candide* en douze planches. Les premiers essais sont dans les mains du libraire le 22 septembre déjà: «Epatante! Les deux premières épreuves me ravissent, mais en noir; foin des coloris!!! Continuez encore dix planches; ne craignez point de faire valoir ce que les nudistes du Nord ne cachent point; mais comme en action, si l'on peut dire [...] Du courage, mon cher North, vous êtes truculent, allez au-delà des limites communément admises et vivent les «fils» qui respireront sous le manteau.» (Télin à North, 22 septembre 1930.)

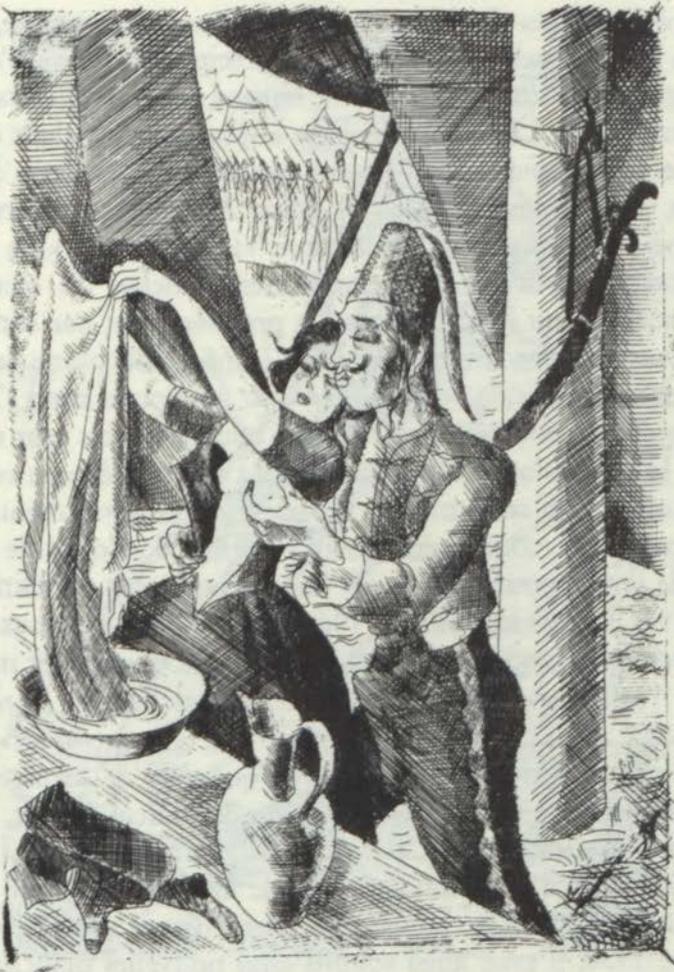
A chaque envoi de nouvelles gravures de *Candide*, Télin jubile, comble l'artiste d'éloges: «J'applaudis des deux mains [...] pour vous dire combien les quatre planches qui me parviennent sont dignes des précédentes! Verve, esprit, truculence!» (Télin à North, 17 octobre 1930.) Mais, à chaque fois, il réclame plus d'érotisme et de verdure et n'hésite pas, pour faciliter le travail de l'artiste, à lui envoyer des photographies polissonnes: «Je vous adresse deux photos pour que vous

transposiez l'érotisme du «premier plan» à votre manière... Si possible deux planches, deux femmes, une seule qui soient du plus terrible érotisme à f... b... les vieux ou jeunes impuissants acheteurs du futur *Candide*, le vôtre! Vous me comprenez, mon cher North, que je ne veux aucunement vous donner des conseils, mais il me faut trouver avec vous le piment indispensable à la réussite que nous poursuivons avec ardeur!» (*Ibidem.*) Car du succès de *Candide* dépendra la publication du *Don Quichotte*: «Que grâce à Voltaire, nous puissions aboutir à donner aux bibliophiles le plus beau *Don Quichotte* qui soit! Cela sera si le Diable nous octroie vigueur et longue vie à tous deux!» (*Ibidem.*)

Le 26 octobre, il insiste: «Mais je vous en supplie, pour corser le livre, faites-moi un frontispice d'une folle impudeur... tous les attributs sexuels en bataille... en rut. Des *armes*, une sarabande de jambes, de vits, de conins à faire mourir Arouet... Une humanité en proie à l'optimisme du spasme!!!»

Aiguillonné par Télin, North grave avec tant de célérité que l'édition peut être envisagée pour la fin de l'année. L'idée est de faire un livre en cahiers où les eaux-fortes seraient «logées librement; le tout dans un joli cartonnage». Télin a tout prévu: «Ce faisant on ne craint pas de l'envoyer à l'étranger. Les figures sous pli lettre recommandée, et l'imprimé comme tel, évidemment!» (Télin à North, 26 octobre 1930.)

Le 5 décembre, l'impression du texte s'achève tandis que Durupt, l'imprimeur taille-doucier, attend la livraison du papier pour tirer les planches. Malgré des lacunes dans la correspondance, il semble que l'ouvrage soit sorti de presse au tout début de l'année 1931, en même temps que la *Fée Paillardine*. Illustré de douze planches — sans compter le frontispice composé selon les vœux de Télin — il fut tiré à quatre cent cinquante exemplaires, dont cinq sur chine, quinze sur japon et quatre cent trente sur vélin d'Arches. L'illustrateur neuchâtelois ne s'enhardit pas à signer son œuvre parue à l'enseigne «Au Gémissement de la Paillasse». Il prit le pseudonyme de Jean-Jacques Dubas.



Marcel North (sous le pseudonyme de Jean-Jacques Dubas), «La lessive», eau-forte, in *Candide* de Voltaire, Paris, Télin, 1931.

Malgré les éloges de Télin, la suite, dans son ensemble, est assez médiocre et se ressent d'une certaine précipitation dans l'exécution. Le trait, gauche parfois, est rarement sensuel ou «voluptueux» comme le réclamait Télin. L'érotisme se dilue le plus souvent dans des scènes insolites et outrancières où les figures, poussées parfois jusqu'à la caricature, sont traitées sans beaucoup de grâce. A l'évidence, North montre une inexpérience manifeste dans le genre. «La lessive» et «Les cordages», reproduites ici, sont les deux meilleures planches du recueil. Elles figurent aussi parmi les plus sages. La première vaut par son érotisme délicat, la seconde par l'ingéniosité d'une composition pleine de fantaisie.

Malheureusement, la vente de *Candide* ne répond pas à l'attente du libraire, qui était pourtant si sûr de son coup six mois plus tôt. Il faut dire que la dépression économique était à son comble en cette année 1931: «Les affaires sont nulles; *Candide* boude totalement; c'est un désastre pour moi, comme également l'ouvrage de Collot. Je ne sais où donner de la tête pour faire face à mes engagements.» (Télin à North, 7 avril 1931.) Et l'escarcelle de North reste vide. «Je vous demande toute votre indulgence, et dès que je pourrai vous envoyer un premier acompte j'agirai comme l'éclair! Quelle malchance! Après Villon, Voltaire & Caylus... Comment sortirai-je d'un tel pétrin!» (*Ibidem.*)

Dans ces conditions, il n'était plus question de «songer au *Don Quichotte*». Grande dut être la déception de Marcel North, qui s'était lancé dans l'illustration du *Candide* dans l'espoir d'une publication du *Don Quichotte*. L'illustration du conte de Voltaire ne l'avait pas empêché d'imaginer d'autres scènes du chef-d'œuvre de Cervantès. En septembre 1930, il avait ainsi soumis cinq nouvelles planches à Télin, ébloui: «Quant aux planches du Cervantès, quelles merveilles! Vous êtes terriblement difficile, et blague dans le coin ce qui sort de votre burin est dix fois supérieur aux fabrications de l'édition de luxe courante qui s'avère d'une si sordide imagination!» (Télin à North, 13 septembre 1930.) Et le libraire parisien d'encourager l'artiste neuchâtelois à poursuivre. Le 14 décembre, il l'informait de ses dernières résolutions et des arrangements pris avec Durupt, l'imprimeur en taille-douce:



Marcel North (sous le pseudonyme de Jean-Jacques Dubas), «Les cordages», eau-forte, in *Candide* de Voltaire, Paris, Télin, 1931.

«Pour *Don Quichotte* (6 vol. — oct. 1931!) nous arriverons à 0,50 par eau-forte. Nous tenons l'édition de demi-luxe à 50 francs français l'exemplaire, 300 francs français les six volumes. Quelques grands papiers évidemment sauveront et permettront un bénéfice sérieux pour l'éditeur... qui voudrait singulièrement des sommes à seule fin de poursuivre ses travaux (le labeur... et les jours) avec le dénommé North [...]» Après toutes ces promesses, le retrait de Télin en avril dut être ressenti d'autant plus rudement par North.

Télin devait cependant reprendre contact le 23 novembre 1931 avec l'illustrateur neuchâtelois pour lui annoncer qu'il avait enfin la possibilité d'éditer *Don Quichotte*, mais sans lui donner aucun détail: «[...] l'entreprise [...] serait garantie sur toute la ligne, sans que je risque un sol parisis; et vous, mon cher North, très honorablement rétribué.» Il l'invitait dans cette perspective à envoyer toutes ses planches chez le taille-doucier (Durupt, à la Tradition) pour les faire aciérer et procéder à des tirages d'essai et définitifs. C'est la dernière lettre de Télin⁸ conservée dans les archives de l'illustrateur neuchâtelois. Nous ignorons si North y a donné suite ou non. Nous savons en revanche que les cinquante

⁸ Robert Télin poursuivra son activité de libraire-éditeur jusqu'en septembre 1934. En 1937, il est à Monte-Carlo où il donne des conférences et écrit; il revient à Paris en juillet 1939 avant de gagner la Suisse en septembre 1939. Il s'installe alors à Lausanne (rue du Pont 12 dès 1943), où il vit d'expédients, travaillant pour la radio, donnant des conférences, écrivant. Il publie entre autres: *Messages* (Paris, 1940), *L'Art de Raoul Dufy* (Paris, A la Belle-Image, 1945), *Sagesse de l'Inde* (Lausanne, Au Lys-Rouge, 1945), *Avec Trois Filles* (Lausanne, Argus opera mundi, 1951), ce dernier ouvrage sous le pseudonyme de Jean-Jacques Martel. Il édita aussi, de Charles-Albert Cingria, *Le Camp de César* (Lausanne, Au Lys-Rouge, 1945), illustré de lithographies de Gea Augsburg. Il meurt le 16 avril 1955 à Prilly.

La lecture des extraits de ses carnets parus dans *Messages* révèle un être fantasque, curieux de tout, sûr de sa valeur et s'illusionnant sans doute sur l'importance de ses activités. A preuve ces quelques lignes où il annonce la fermeture de sa librairie parisienne en septembre 1934: «Je décide de renoncer à la librairie. Après quinze ans d'activité, fermeture volontaire pour la fin de l'année de ma galerie d'art *Au Lys-Rouge*. Tout Paris aura défilé dans mon salon. Le Quai d'Orsay, d'autres hauts fonctionnaires, des militaires, le Palais, les diplomates étrangers, quelques banquiers d'Amérique et de Londres. Trente-cinq catalogues de livres rares, soit plus d'un demi-million d'imprimés.» (p. 147.)

Ces carnets semblent avoir été fabriqués tardivement. La correspondance que nous avons consultée contredit sur plusieurs points les dates et les faits qui y sont indiqués.

planches du *Don Quichotte*, gravées de 1929 à 1932, n'illustrèrent aucune édition de Cervantès. Pour ne pas perdre entièrement le fruit de son travail, l'artiste neuchâtelois décida de vendre sa suite à part. Il la limita à vingt exemplaires qui n'ont apparemment pas tous été tirés.

Ainsi s'achève la collaboration de North et de Télin et avec elle l'espoir, pour le Neuchâtelois, de faire une carrière d'illustrateur parisien. L'échec était prévisible. Libraire d'origine suisse implanté à Paris, Télin n'était qu'un franc-tireur dans l'édition du livre de luxe. Il faisait ses choix de façon impulsive, dans l'enthousiasme d'une découverte littéraire ou artistique, sans analyse véritable du marché. Jusqu'alors, son activité s'était bornée à quelques publications mineures et sporadiques. Il ne disposait ni des relations ni des moyens financiers pour lancer efficacement un livre ou imposer un talent nouveau. Trop peu connus, son nom et sa maison ne disaient rien aux amateurs d'art dont les regards se portaient de préférence sur la production des éditeurs reconnus et des sociétés bibliophiliques. Déjà fragile, son affaire devait encore pâtir de la grande dépression économique. Ses projets avec North s'inscrivent dans une période noire pour le livre illustré. Après une poussée spectaculaire au milieu des années 1920, le commerce du livre avait chuté brutalement dès 1929. En cette période difficile, Télin prit assurément des risques en publiant tour à tour le *Testament*, *Candide* et la *Fée Paillardine*. Mais l'investissement n'était pas démesuré. Il s'agissait de petits recueils. Il en eût été tout autrement avec une édition de *Don Quichotte* intégrale et illustrée: les frais de composition et de tirage d'un ouvrage bibliophile de cette ampleur auraient été considérables et sans doute insupportables pour un éditeur de l'envergure de Télin. Enfin prudent, le libraire sut s'arrêter à temps.

Renvoyé à sa province après l'abandon de *Don Quichotte*, North se détourne momentanément de l'illustration du livre. Il grave une suite de petits sujets locaux (*Fastes et Fanfares*, 1932) et dessine des costumes et des décors de théâtre. Mais il étouffe dans le microcosme neuchâtelois et rêve d'horizons plus larges. En automne 1932, il gagne Londres, où il fonde avec son frère un atelier de photo et de dessin publicitaire.

De retour en Suisse en 1935, il reviendra peu à peu à l'illustration du livre et tentera d'autres interprétations avec des fortunes diverses. Citons, parmi d'autres, les *Paysages pour douze fables de La Fontaine* (1941), les *Aventures d'Arthur Gordon Pym*, de Poe (1942), les *Voyages de Gulliver*, de Swift (1944-1946), etc.

Après la guerre, il se détournera peu à peu des grands sujets pour se vouer surtout à la littérature régionale et à l'évocation du pays: *Histoire imagée du Pays de Neuchâtel* (1948), *Serrières: du Fil de l'Eau à l'Essor industriel* (1952), *Neuchâtel, Petite Ville rangée* (1960), etc.

La perception de l'illustrateur, sa manière se modifieront d'une période à l'autre. Dans les premières œuvres, le dessin donne une impression d'application, de raideur contrainte que les rigidités du burin ou de l'eau-forte contribuent à renforcer (*Testament*, de Villon, 1929; *Don Quichotte*, 1929-1932). Les interprétations sont de valeur inégale et de facture diverse. Signe sans doute que North n'avait pas encore trouvé son style ni son genre littéraire. De fait, il n'est guère à l'aise dans l'imaginaire ou le fantastique (*Voyage souterrain de Nicolas Klim*, de Holberg, 1944; *Faust*, 1945), excellent en revanche dans le genre narratif et descriptif (*Paysages pour douze Fables de La Fontaine*, 1941; *Montaigne: Journal de son Voyage en Suisse*, 1945). Au fil des œuvres, le trait se détend, il gagne en légèreté et en spontanéité, favorisé entre autres par la grâce instantanée du crayon lithographique que l'artiste maniera avec tant de bonheur (*Les IV Joies du Mariage*, 1957; *Un peu d'Italie*, 1958; *Histoire philosophique de la Cuisine*, 1959, etc.). L'abandon des grands textes permettra à la fantaisie de l'artiste de se donner libre cours et de choisir des compositions correspondant mieux à sa sensibilité. Naît ainsi peu à peu le style North, inimitable et reconnaissable entre tous, par sa verve souriante, par son goût paradoxal de l'ellipse et de la redondance, donnant à tout ce qu'il touche l'illusion du mouvement et de la vie.⁹

Michel Schlup

⁹ Ce dernier paragraphe reprend partiellement et sous une forme légèrement différente mon texte paru dans le catalogue de l'exposition *D'Oscar Huguenin à Marcel North* publié en 1992 par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel.

MARCEL NORTH, ILLUSTRATEUR DE DON QUICHOTTE

L'illustration de *Don Quichotte* occupa Marcel North de 1929 à 1932, soit pendant près de quatre ans. L'entreprise n'était pas banale. Le roman de Cervantès ne se laisse pas aisément circonscrire. Son ampleur est un obstacle pour l'artiste qui veut faire œuvre originale. Elle lui impose un long travail d'approche, de reconnaissance du texte.

Le choix de l'eau-forte (cf. note 1, p. 40) comme technique d'illustration n'était pas non plus une mince affaire. La gravure en taille-douce nécessite une série d'opérations minutieuses et délicates qui requièrent de l'habileté et du savoir-faire.

S'il n'était pas considérable, le nombre des planches prévu — quarante à l'origine, cinquante par la suite — représentait pourtant une lourde tâche si l'on considère le travail de composition, de gravure et d'impression.

Malgré son inexpérience, mais porté par l'enthousiasme de la jeunesse, Marcel North vint à bout de l'ouvrage et réussit à donner de la geste quichottesque une interprétation cohérente, relativement homogène et d'une incontestable nouveauté.

Certes, ses compositions ne sont pas dégagées de toute influence. Elles s'inscrivent dans un mouvement illustratif et présentent un mode d'articulation propre à une époque. Elles puisent, inconsciemment ou non, au vaste répertoire d'images formé depuis des siècles autour du roman de Cervantès. Marcel North adopte ainsi l'écriture cubiste alors en usage et suit la mode dans la représentation du couple héroï-comique en effilant Don Quichotte au maximum et en accentuant les rondeurs d'un Sancho Pança rubicond. Il recourt parfois aux mêmes procédés métaphoriques que ses prédécesseurs. Relevons, parmi d'autres, l'idée de la personnification des moulins à vent dont Coypel est l'initiateur. Mais ces références, qui sont naturelles dans toute



Marcel North, études pour la planche 4, crayon et encre. ▲



démarche artistique, n'enlèvent rien à la fraîcheur d'une interprétation qui impose avec force un style et un ton très différents des œuvres précédentes.

Cette originalité tient d'abord à la manière dont Marcel North aborde le texte de Cervantès. L'artiste neuchâtelois en respecte profondément l'esprit. Contrairement à la plupart de ses prédécesseurs qui cherchaient avant tout à mettre leur talent en relief, il s'interdit tout écart d'interprétation, tout effet illustratif sans s'égarer cependant dans les travers d'une traduction plate et littérale. Il sait aller à l'essentiel, saisir la vérité profonde du texte et dégager son interprétation de l'anecdotique et de l'accidentel. Malgré la stylisation des formes qui débouche parfois sur une discrète caricature, ses personnages ont l'éclat de la vie et deviennent aussi attachants que ceux de Cervantès. On ne suit pas leurs aventures désespérées sans émotion.

Pour figurer les exploits chimériques de l'hidalgo derrière la réalité burlesque des faits, Marcel North a recours à un artifice plastique: les divagations de Don Quichotte sont creusées très légèrement et apparaissent ainsi en clair dans la gravure (voir par exemple les planches 1 et 14).

Marcel North ne réalisa pas sans peine son illustration. En témoignent les centaines d'esquisses et de dessins préparatoires qu'il nous a laissés. De certains sujets (tels que la pénitence de Don Quichotte dans la Sierra Morena; ill. p. 65), il fit de nombreuses études au crayon, puis à l'encre. Dans ses dessins définitifs, il indiquait les demi-teintes et les ombres par des hachures, comme dans une gravure. Il avait ainsi une représentation fidèle de l'estampe à venir.

Les sujets de ses cinquante planches ne correspondent pas aux scènes les plus imagées du roman. Ainsi, il n'illustra pas l'épisode où Don Quichotte se fait armer chevalier ni celui où Sancho Pança se fait berner par les marchands. Ces deux sujets figurent pourtant dans la plupart des grandes interprétations. En revanche, il imagina quelques scènes intemporelles où il réussit à exprimer avec force le personnage de l'hidalgo, son âme chevaleresque (planches 1, 20 et 24).

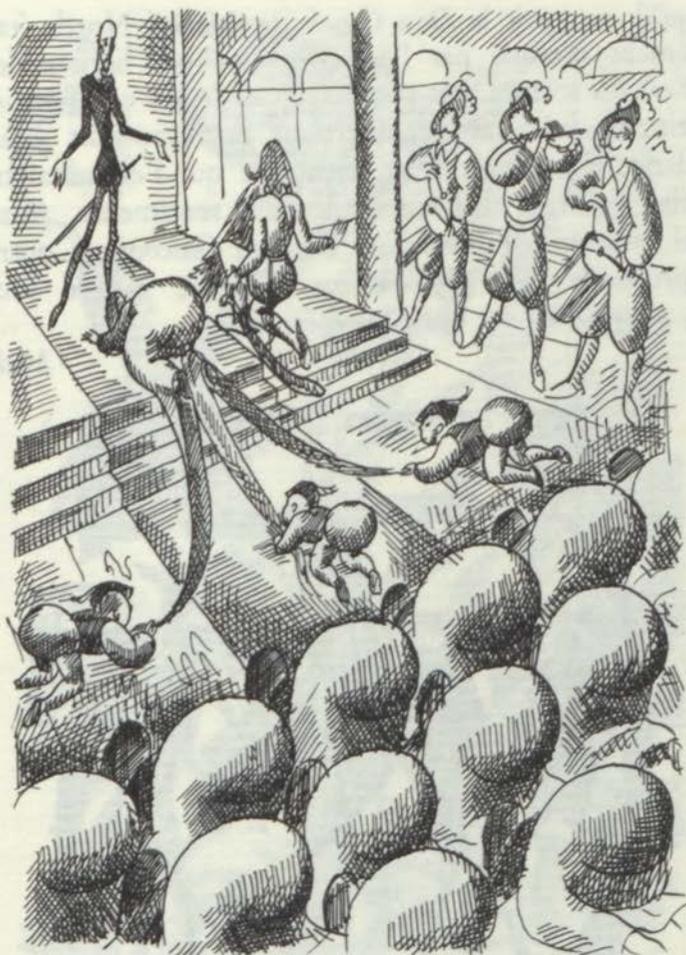


Marcel North, études pour la planche 10, crayon et encre (réduction d'environ 50%).

Dans son travail, Marcel North bénéficia des conseils de Conrad Meili (voir p. 37), dans l'atelier duquel il avait été initié à la technique de l'eau-forte. Voici par exemple les pertinentes observations que le peintre zurichois lui adressa le 7 novembre 1931 à propos d'une série de gravures: «D'abord *deux perles!* La planche des «cagoules» [35] et le «massacre des marionnettes» [32], voilà vraiment du *beau travail!* Très *bonnes* sont les planches suivantes: «la ville et ses maisons de poupées» [41], «D.Q. avec les six dames» [34], «le cheval de bois» [37], «Parlotte de l'homme gras avec la paysanne» [23], un peu plus grossier est le «Tournoi» [28], dont seuls les petits oiseaux sont charmants. Tu aurais dû avoir le même amour pour l'ensemble de la plaque. — Très bien composé est le «petit homme embroché» [30]; son fond (arrière-plan) est un peu facile. «D.Q. conteur» [38]: main, tête et bouclier sont les points faibles. La vue par la fenêtre est très touchante. «Le galop des bourriques»!! [25] Gare au paysage! La colline à droite!! Le parallélisme de la «bataille domestique» [39] n'est pas bon à cause des hallebardes croisées. Une planche à refaire! De même que celle des «culs en l'air devant sa majesté D.Q.», où les culs sont illisibles; le haut est *très* bon. «Le Festin» [42] n'est pas assez lisible. Il est plein de bonnes qualités; mais il manque de clarté au 1^{er} plan; toute la *moitié de gauche* est faible. *Trop souvent revient la symétrie!* Méfie-toi de cela!

Voici mes critiques. Je te les dis comme «ès temps antiques». Bon courage pour la suite! Fais du *footing* de temps à autre dans la campagne! Et ne te gêne pas de mettre des paysages vus dans tes planches! Cela évitera des redites de formes faciles. — Et les promenades feront du bien.»

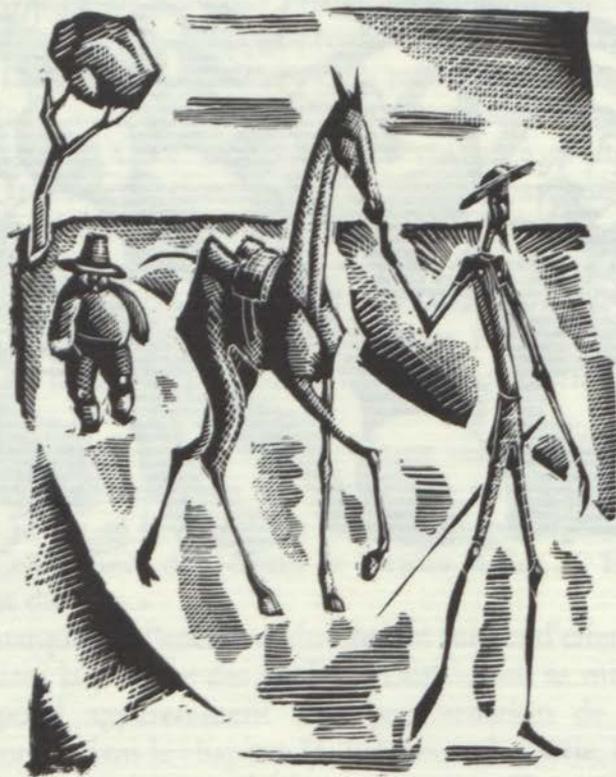
Des remarques de l'ancien maître furent suivies d'effets. Le disciple retrancha ainsi la planche des «culs en l'air devant sa majesté D.Q.», qui correspond apparemment à la prosternation de la comtesse Trifaldi racontée dans le chapitre 36 de la seconde partie. En revanche, il ne semble pas avoir retouché beaucoup ses paysages, il est vrai un peu gris et monotones.



Marcel North, «prostration de la comtesse Trifaldi», encre, dessin abandonné par l'artiste (voir planche 36).

Lorsqu'il entreprit le *Don Quichotte*, Marcel North était encore profondément marqué par l'esthétique cubiste héritée de Conrad Meili. D'où les formes très géométriques de ses compositions. Mais cette écriture sévère et anguleuse ne correspondait guère à son indépendance d'esprit et à sa sensibilité qui l'entraînaient vers la spontanéité du trait et l'exubérance des sentiments. Aussi l'abandonna-t-il sitôt après l'illustration du *Don Quichotte*. Contraires à sa nature profonde, ses explorations cubistes, malgré tout dignes d'estime, n'en paraissent que plus méritoires.

Michel Schlup



Marcel North, dessin à l'encre entaillé sur une pièce de carton.



Marcel North, «bataille que Don Quichotte livra à des outres de vin rouge», encre, dessin abandonné par l'artiste (voir planche 14).



Marcel North, Sancho gouverneur, dessin à la plume (14 × 12 cm).

DON QUICHOTTE OU LA FORCE DE L'IMAGE

On peut se demander pourquoi, au cours des siècles, certaines œuvres (la *Bible*, la *Divine Comédie* de Dante, *Don Quichotte* de Miguel de Cervantès et les *Fables* de La Fontaine) n'ont pas cessé d'inspirer des artistes de toute sorte: musiciens, chorégraphes, peintres, graveurs, etc.

Toutes ces œuvres ont sans doute des particularités communes. D'une part, leur contenu est universel et intemporel car elles ont traité l'essence même de l'être humain, invariable au fil du temps. D'autre part, bien souvent, les passages ou les scènes qui ont inspiré les artistes en général et les illustrateurs en particulier ont des caractéristiques picturales. En effet, la lutte de Don Quichotte avec les moulins à vent constitue un tableau inoubliable où l'image occupe une position centrale. Tel est le cas de la plupart des scènes célèbres de ce livre: la rencontre épique avec un troupeau de brebis, le défi de Don Quichotte au lion, etc.

Mais il ne faut pas oublier que beaucoup de ces histoires revêtent aussi un caractère symbolique et parfois même représentent les mythes de tout un peuple, voire de l'humanité; ainsi la lutte de Don Quichotte avec les moulins à vent peut être interprétée comme une métaphore de l'utopie. Le voyage imaginaire et fantastique à travers l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis, que Dante décrit, symbolise le chemin que l'âme humaine doit suivre pour se libérer du péché et atteindre la béatitude.

Dans la seconde partie de *Don Quichotte*, il y a un passage qui constitue une sorte de prophétie sur le futur iconographique de ce chef-d'œuvre: «Je gage, dit Sancho, qu'avant qu'il soit peu de temps il n'y aura cabaret, taverne, hôtellerie, ni boutique de barbier, où l'on ne voie dépeinte l'histoire de nos exploits.» (II, 71.)

Il nous semble que Cervantès était pleinement conscient des qualités artistiques et littéraires de son ouvrage. Dans la dédicace à son ami

et mécène, le comte de Lemos, qui précède la seconde partie de *Don Quichotte*, il voit en son livre — avec une pointe d'humour — un modèle incontournable pour l'enseignement de l'espagnol dans le monde: «Celui qui a montré le plus vif désir de l'avoir a été le grand empereur de la Chine, puisqu'il y aura bientôt un mois qu'il m'a envoyé, par exprès, une lettre en langue chinoise où il me demandait, ou, pour mieux dire, me suppliait de le lui expédier, parce qu'il voudrait fonder un collège où on lirait la langue espagnole, et avait résolu que le livre d'étude ce serait celui de l'histoire de don Quichotte.»

Evidemment, Miguel de Cervantès ne pouvait pas se représenter dans toute son ampleur la destinée glorieuse qui serait réservée à son *Don Quichotte*. L'intérêt qu'il suscite encore de nos jours est loin d'être éteint, comme le démontrent, entre autres, les cinquante illustrations que le Neuchâtelois Marcel North a consacrées au livre espagnol.

Marcel North fait en effet une recreation très fine et personnelle de cette œuvre universelle. En jouant avec les effets d'ombres et de lumière, il met en relief l'opposition entre la réalité et le songe. Les tons foncés représentent la réalité des protagonistes, les tons clairs leurs rêves, leurs aspirations. Celles de Don Quichotte sont essentiellement: le rétablissement de la justice dans le monde (gravure 3), la libération des captifs (gravures 2 et 9), etc. Sancho Pança, plus matérialiste, songe à devenir gouverneur (gravure 23). Grâce aux conseils de son maître (gravure 38), il parvient à ses fins (gravure 41). L'amour (gravures 5, 10, 11, 12, 13 et 30) et l'humour (gravures 25, 29, 32, 34 et 40) occupent une place très importante dans le livre ainsi que dans les gravures du Neuchâtelois.

Marcel North privilégie également la relation de complicité entre le chevalier et son écuyer (gravures 8, 19, 21, 24 et 27). Chacune de ses illustrations, remplies d'émotion et de vivacité, nous transmet une partie de l'ouvrage et nous le fait revivre avec force. La dernière nous paraît particulièrement réussie. Don Quichotte est mort sur son lit. Son armure, posée à côté de lui, représente la défaite de son idéal chevaleresque, mais les tons clairs (le songe) soulignent que Don Quichotte

a obtenu la victoire sur lui-même et que, en tant que héros littéraire, il ne mourra jamais. Les deux anges avec leur trompette clament sa destinée universelle et intemporelle.

Irene Andres-Suárez

ILLUSTRATIONS
POUR
DON QUICHOTTE
DE
CERVANTÈS

Cinquante illustrations de
MARCEL NORTH
(1929-1937)

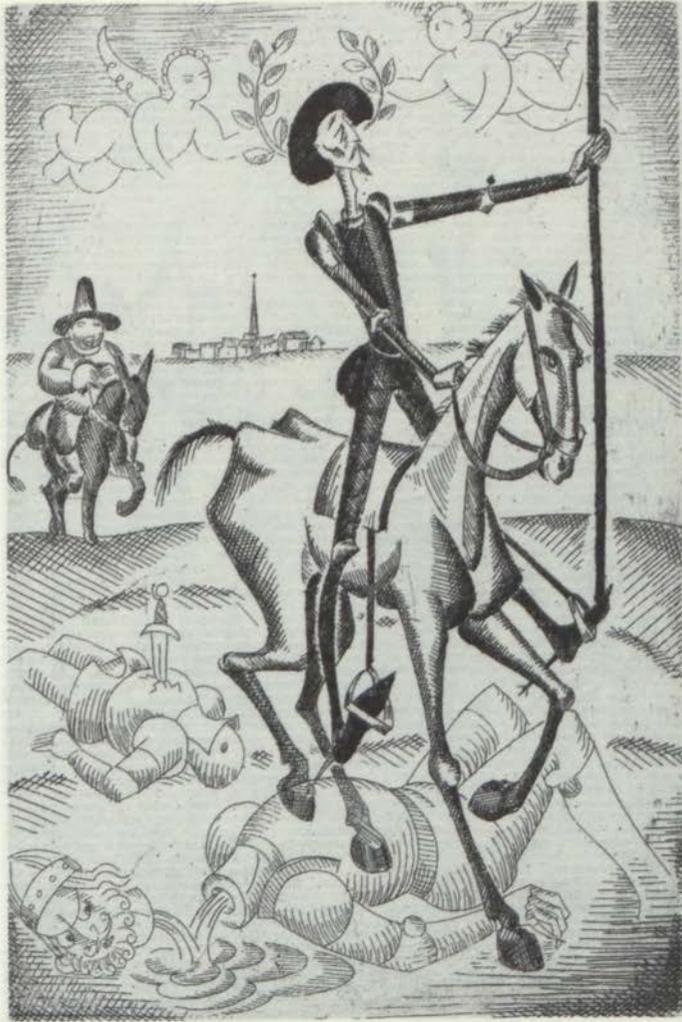
ILLUSTRATIONS
POUR
DON QUICHOTTE
DE
CERVANTÈS

Cinquante eaux-fortes de
MARCEL NORTH
(1929-1932)

ILLUSTRATIONS
POUR
DON QUICHOTTE
DE
CERVANTES
Traduction française de
MARCEL NORTH
(1929)

Marcel North avait réuni ses gravures en un recueil sans indiquer à quel chapitre elles se rapportaient. Antoinette Ammann Renaud et Jesus Rome, assistants au séminaire d'espagnol de l'Université de Neuchâtel, ont tenté de les situer dans leur contexte et proposé pour chacune d'entre elles une légende extraite de l'ouvrage dans la version éditée par Gallimard en 1949 (Bibliothèque de la Pléiade).

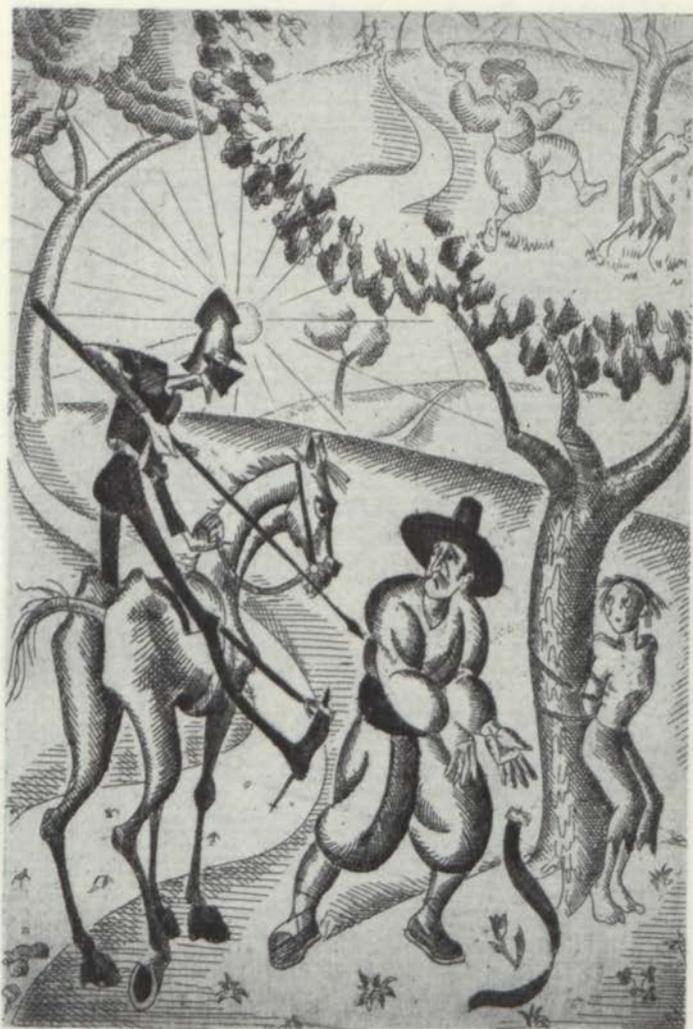
L'ordre des gravures suit celui du recueil de Marcel North.



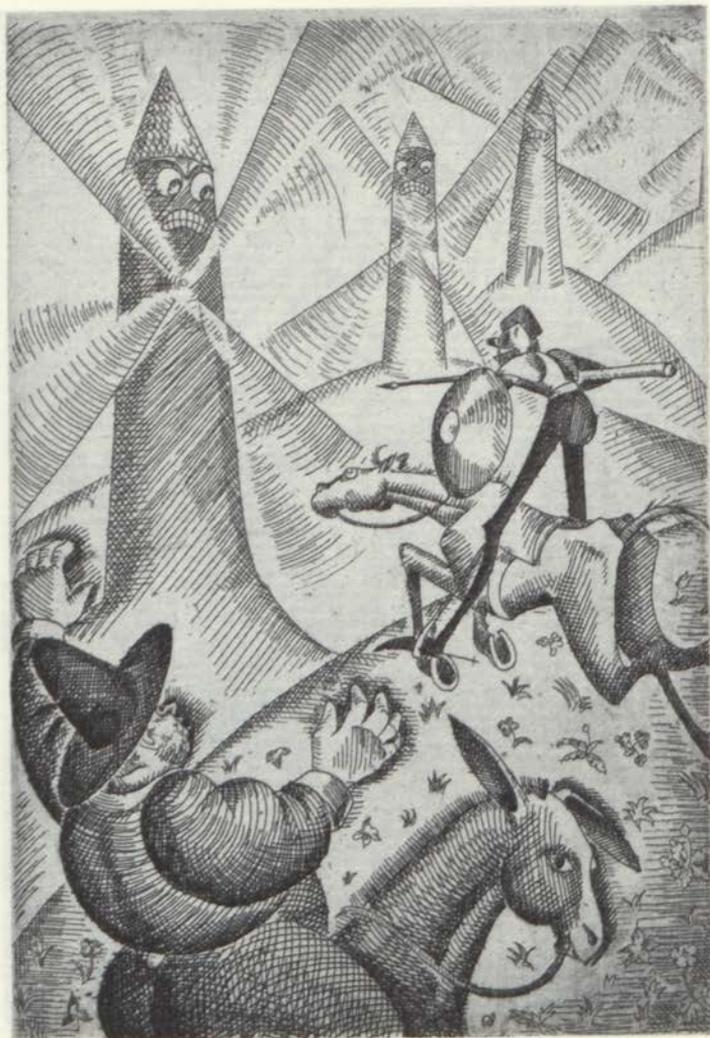
1. Ce qui étant fait et accompli, sans que Pança prît congé de ses enfants ni de sa femme, ni don Quichotte de sa gouvernante ni de sa nièce, une nuit ils sortirent du village sans que personne les vît... (I, 8)



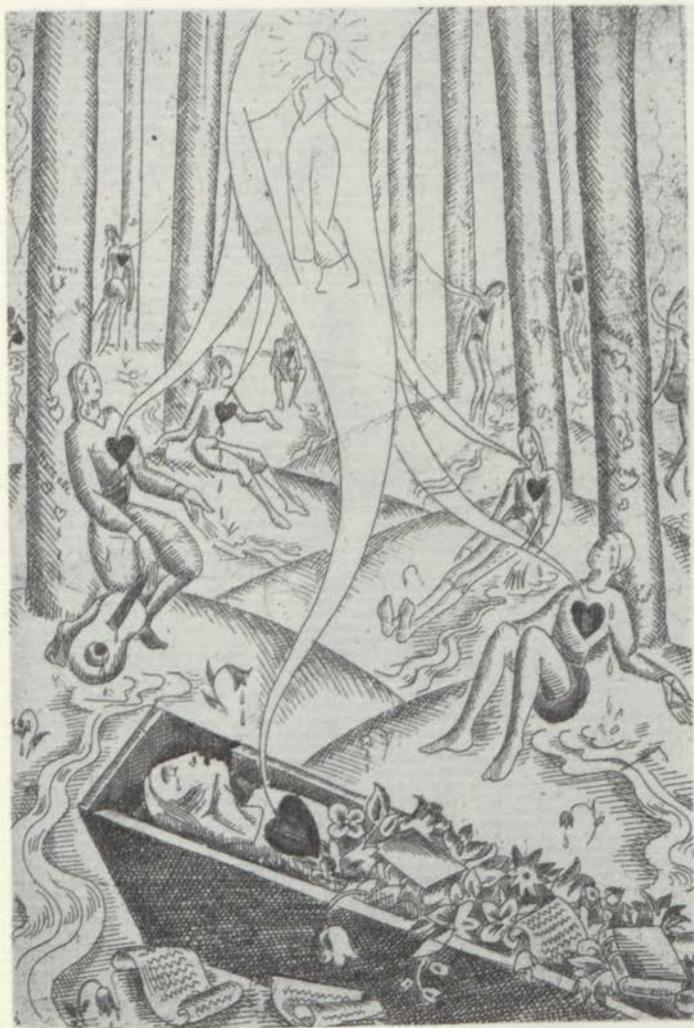
2. Et par ainsi du peu dormir et beaucoup lire, son cerveau se sécha de telle sorte qu'il en vint à perdre le jugement. Il emplit sa fantaisie de tout ce qu'il lisait en ses livres... (I, 1)



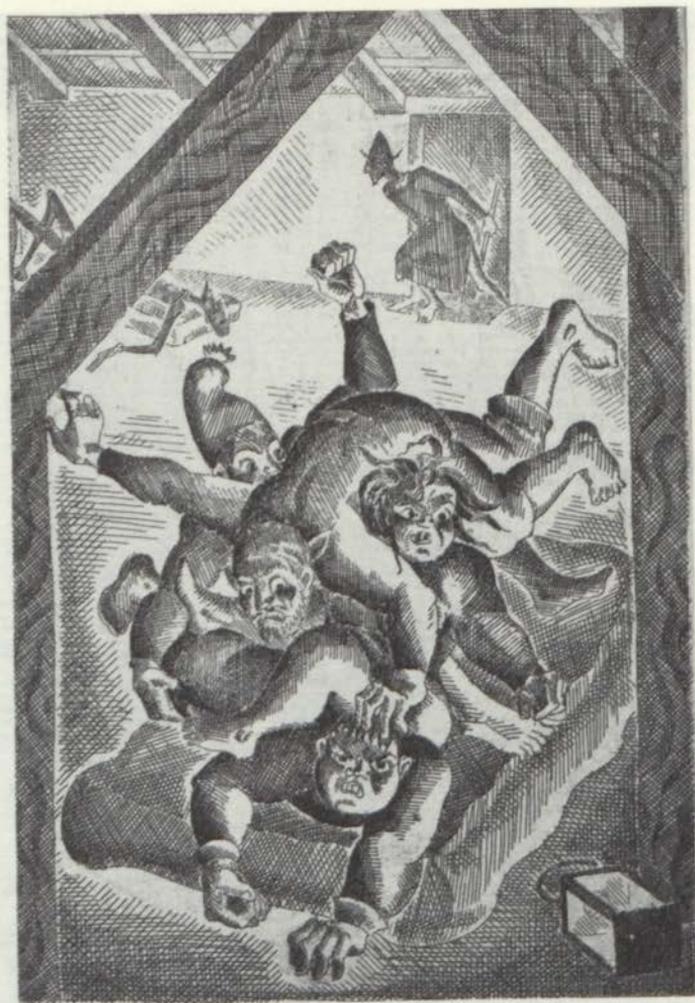
3. «Discourtois chevalier, il est malséant de vous en prendre à une personne qui ne se peut défendre; montez sur votre cheval et prenez votre lance, et je vous ferai connaître que c'est acte couard de faire ce que vous faites.» (I, 4)



4. ...il donna des éperons à son cheval Rossinante, sans s'amuser aux cris que son écuyer Sancho faisait, l'avertissant que sans aucun doute c'étaient des moulins à vent, et non pas des géants, qu'il allait attaquer. (I, 8)



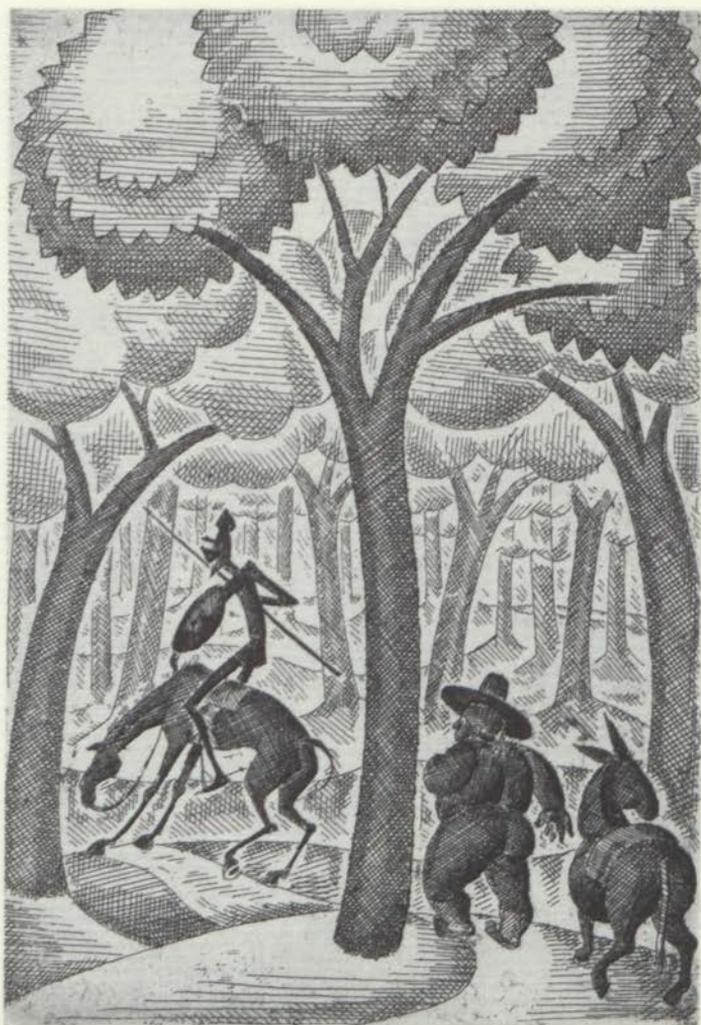
5. Sur le haut du rocher sous lequel on creusait la sépulture parut la bergère Marcelle, si belle que sa beauté surpassait sa renommée. (I, 14)



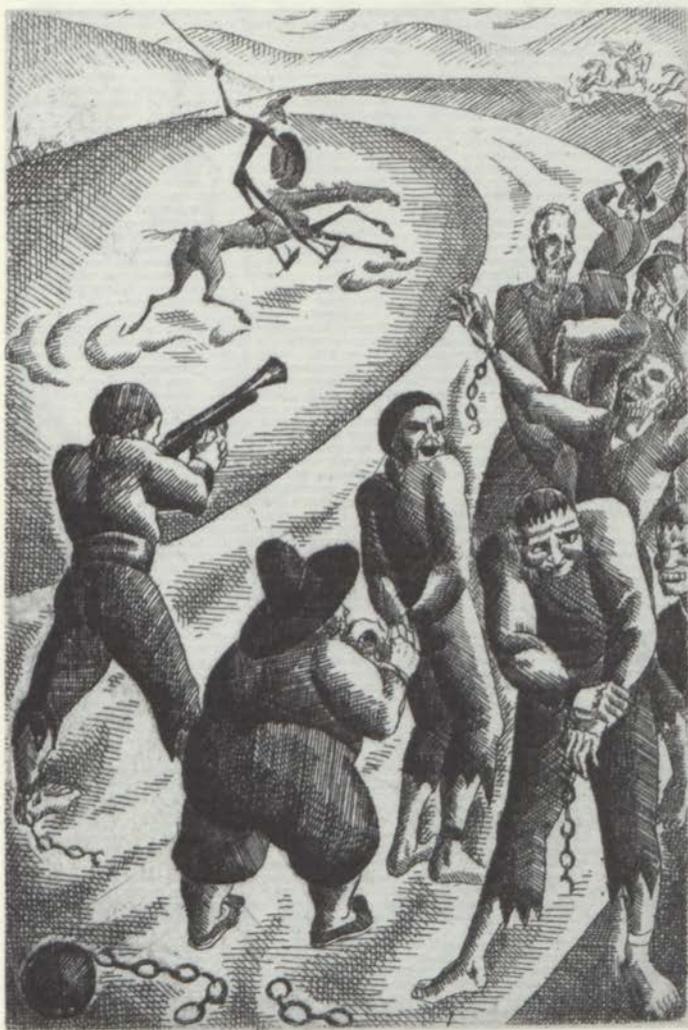
6. Le muletier déchargeait sur Sancho, Sancho donnait sur la fille, la fille sur lui, le tavernier daubait sur la servante, et tous y allaient de si bon cœur qu'ils ne se donnaient aucune relâche. (I, 16)



7. ... vous autres chevaliers qui suivez et combattez sous les bannières du valeureux empeur Pentapolin au bras retroussé, suivez-moi tous. (I, 18)



8. La nuit était obscure, comme on l'a dit, et eux se trouvaient parmi des arbres très hauts, dont les feuilles, mues d'un petit vent, faisaient un bruit tout ensemble doux et effrayant; tellement que la solitude, l'assiette du lieu, l'obscurité, le bruit de l'eau, avec le murmure des feuilles, tout ensemble causait horreur et épouvante... (I, 20)



9. Sancho aide de son côté à délier Ginès de Passamont, qui fut le premier qui sauta en campagne libre, et débarrassé, et, attaquant le commissaire tombé, il lui ôta l'épée et l'escopette, avec laquelle il se mit à viser tantôt l'un, tantôt l'autre, sans toutefois tirer. (I, 22)



10. ... il fit deux cabrioles en l'air et deux culbutes la tête en bas et les pieds en l'air, découvrant de telles choses que, pour ne les point voir derechef, Sancho tourna bride à Rossinante. (I, 25)



11. ... se chaussant avec toute honnêteté et rassemblant ses cheveux, s'accommoda sur un siège de pierre, et, les trois ayant pris place autour d'elle, d'une voix posée et claire, et se contraignant pour retenir les larmes qui lui venaient aux yeux, elle (Dorothee) commença à raconter l'histoire de sa vie... (I, 28)



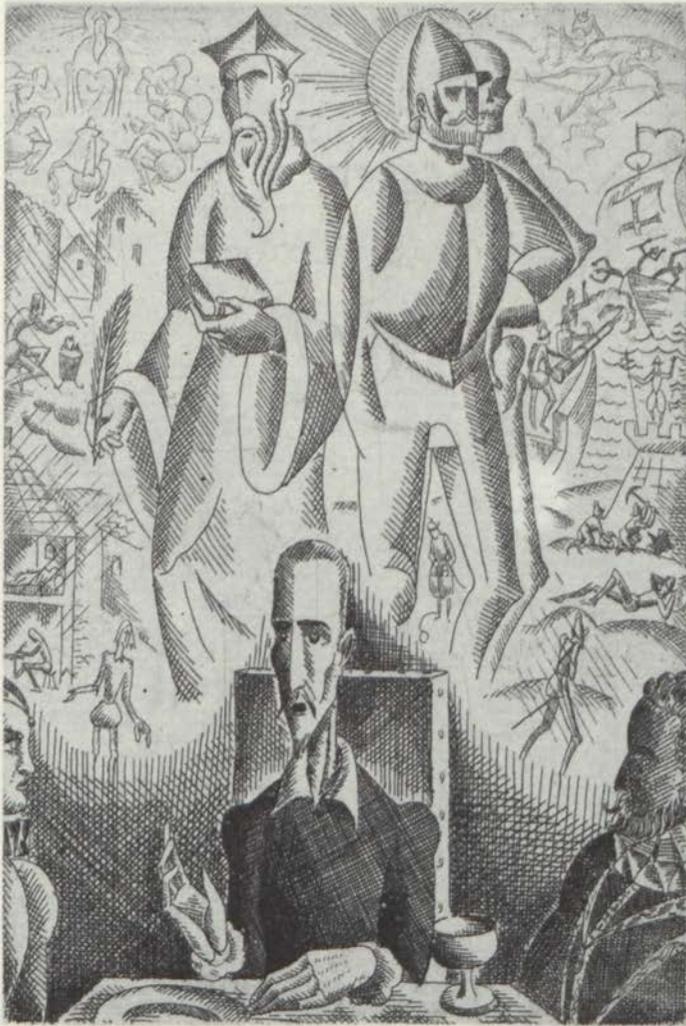
12. Ah! ah! dit Sancho, quoi! la fille de Lorenzo Corchuelo, c'est la senora Dulcinée du Toboso, autrement appelée Aldonza Lorenzo? — C'est elle, dit don Quichotte, et c'est elle qui mérite d'être dame de tout l'univers. (I, 25)



13. A Florence, fameuse et riche cité d'Italie, située en la province de Toscane, il y avait deux jeunes gentilshommes de fort bonne maison, l'un nommé Anselme et l'autre Lothaire. Anselme était éperdument amoureux d'une jeune damoiselle de la ville. (I, 33)



14. ... il avait donné tant de coups d'épée aux outres, croyant les donner au géant, que toute la chambre était pleine de vin. (I, 35)



15. ... et retournons à la prééminence des armes sur les lettres, matière qui encore jusqu'à présent n'a point été vidée, selon les raisons que chacun allègue de son côté. (I, 38)

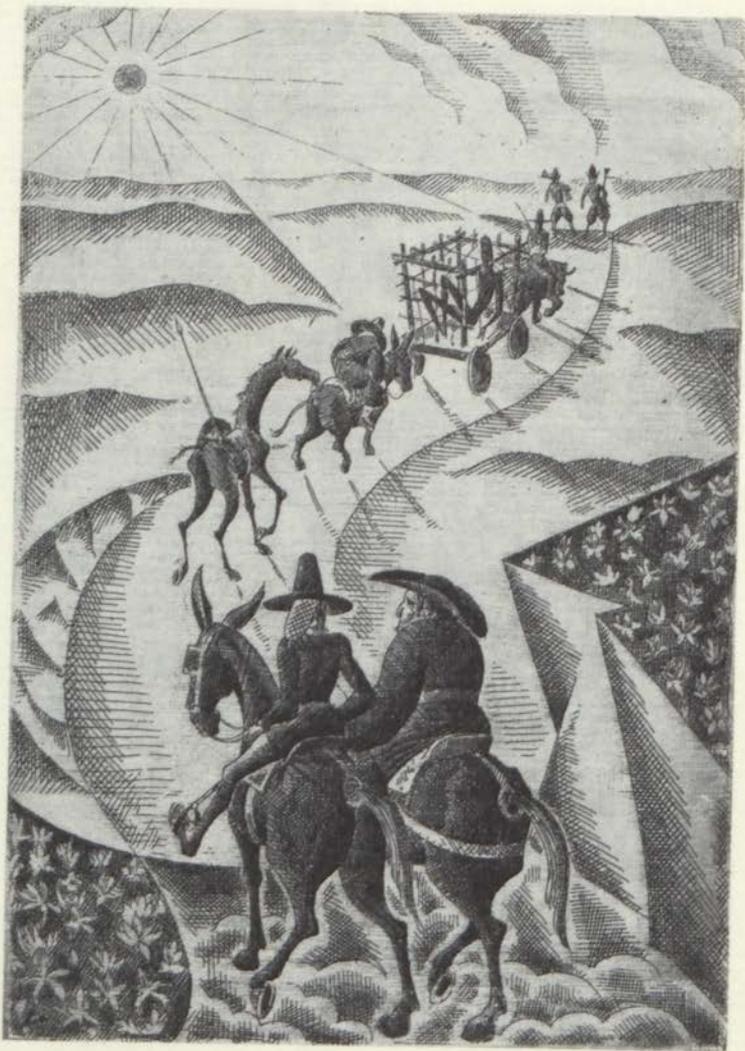


16. Don Fernand pria le captif de leur conter sa vie, car il ne se pouvait faire que cela ne fût rare et agréable, selon les apparences et démonstrations qu'il avait données en arrivant en compagnie de Zoraïda.

Où le captif raconte sa vie et ses aventures. (I, 38)



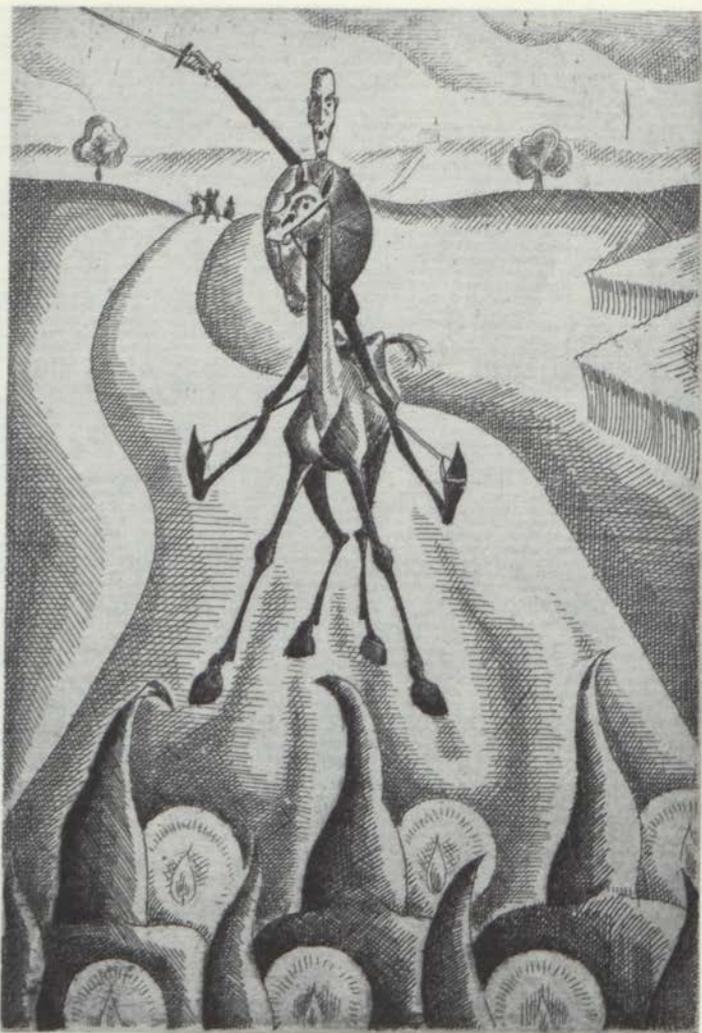
17. Le barbier gourmait Sancho, Sancho rossait le barbier; don Louis, qu'un de ses serviteurs avait osé empoigner par le bras, afin qu'il ne s'échappât point, lui donna un tel coup de poing qu'il lui fit saigner les dents. (I, 45)



18. L'ordre du cortège était tel: le chariot allait le premier, mené par son maître; les archers marchaient aux deux côtés comme dit est, avec leurs escopettes; après suivait Sancho Pança sur son âne, menant Rossinante par la bride; et derrière tout cela cheminaient le curé et le barbier. (I, 47)



19. L'aurore parut pour réjouir la terre et attrister Sancho Pança, qui se trouva sans son grison et commença de faire les plus tristes et douloureuses plaintes du monde... (I, 23)



20. En disant cela, il serra les cuisses contre Rossinante, car d'éperons il n'en avait point, et à toute bride, au grand trot, il s'en alla donner sur ces pénitents. (I, 52)



21. Enfin, don Quichotte décida d'entrer dans la ville au commencement de la nuit. Or, pendant qu'ils attendaient la venue de l'heure, ils s'arrêtèrent parmi des chênes qu'il y avait près du Toboso. (II, 8)

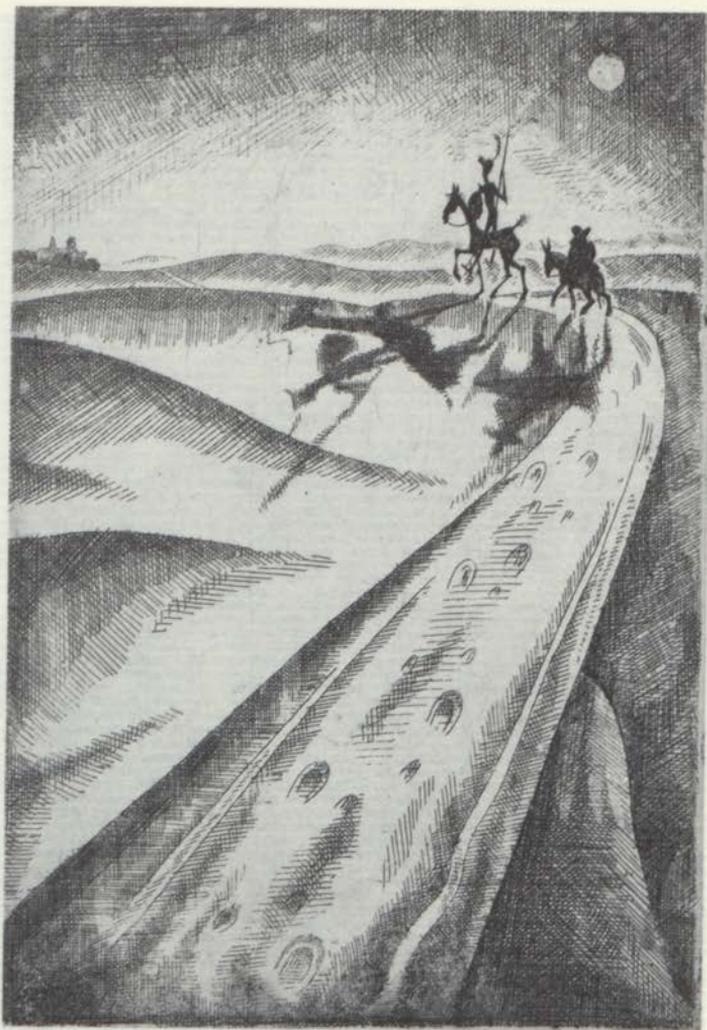


22. Je m'épuise seulement à faire entendre au monde l'erreur où il est de ne renouveler pas le bienheureux temps où l'on voyait la campagne à l'ordre de la chevalerie errante. (II, 1)



23. Je vous dis, ma femme, repartit Sancho, que, si je ne pensais dans peu de temps me voir gouverneur d'une île, je tomberais ici raide mort.

Car, s'il plaît à Dieu, une autre fois que nous sortirons pour aller chercher des aventures, vous me verrez en peu de temps comte ou gouverneur d'une île. (II, 5)



24. ... après que Sancho eut apaisé sa femme, et don Quichotte sa nièce et sa gouvernante, ils sortirent à la nuit, sans que personne les vît... (II, 7)



25. Lors Sancho s'écria: «Par saint Roch, notre maîtresse saute mieux qu'un daim! ... Elle a franchi d'un saut l'arçon de derrière de la selle, et elle fait courir sa haquenée comme un zèbre et sans éperons. (II, 10)

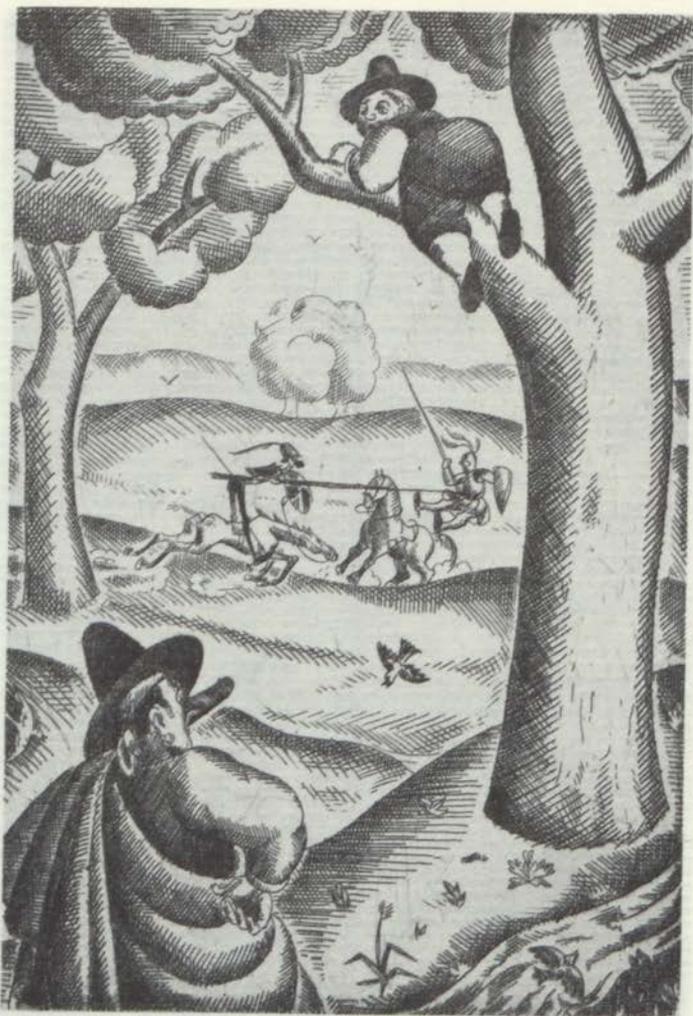


26. Mais, à son arrivée, don Quichotte était déjà à bas, et près de lui Rossinante, qui s'était couché à côté de son maître, fin ordinaire des gentilleses de Rossinante et de ses braveries. (II, 11)

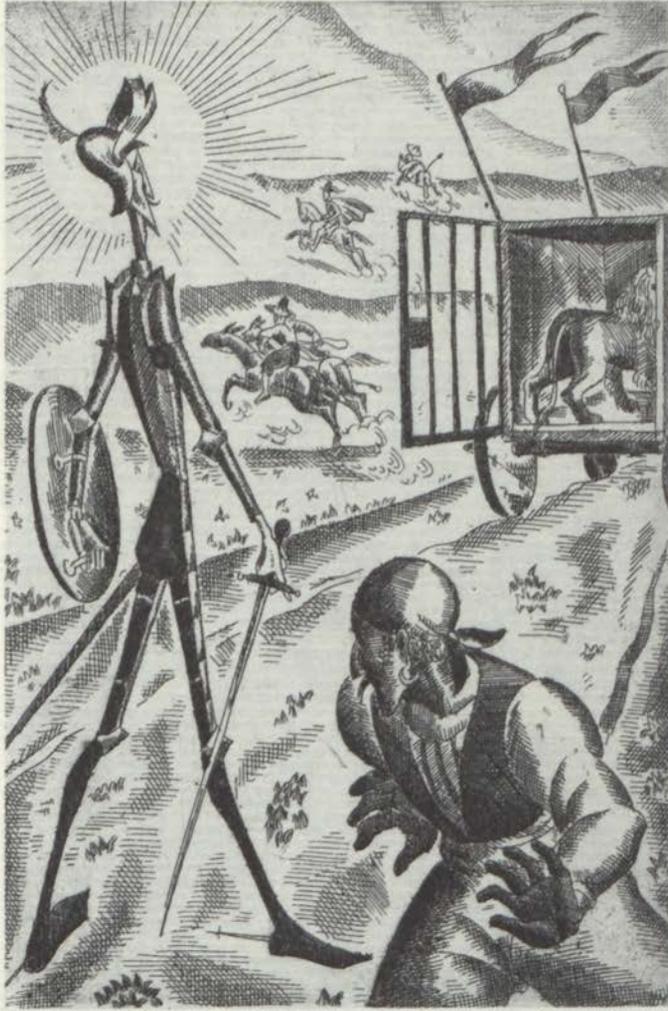


27. La nuit qui succéda au jour de la rencontre de la Mort, don Quichotte et son écuyer s'arrêtèrent sous des arbres hauts et ombreux, où ce valeureux chevalier, à la persuasion de Sancho, mangea de ce que le grison portait.

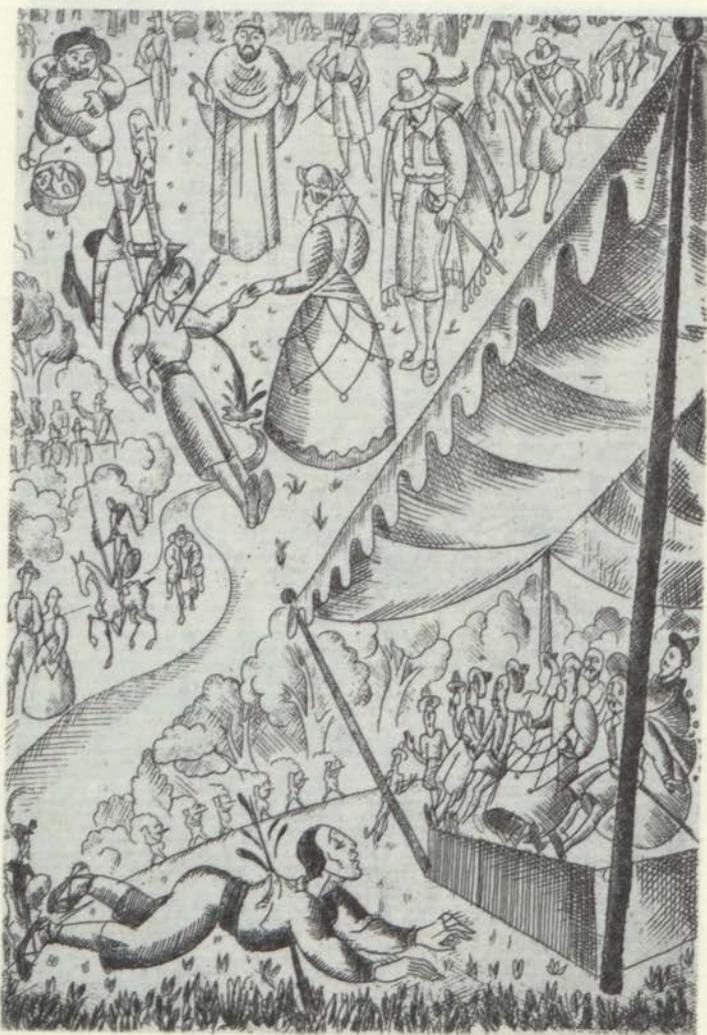
Ils passèrent en de tels et semblables devis une grande partie de la nuit, et Sancho eut envie de laisser tomber les portes-coulisses de ses yeux, comme il disait toutes les fois qu'il voulait dormir. (II, 12)



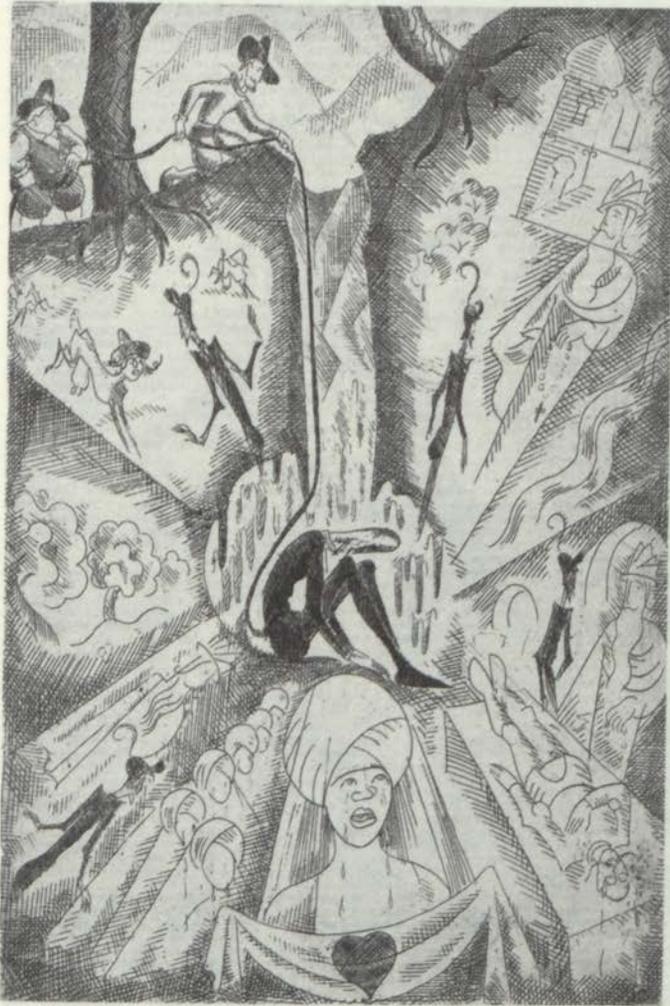
28 Mais à peine la clarté du jour permit-elle de voir et de distinguer les choses que la première qui s'offrit aux yeux de Sancho Pança fut le nez de l'écuyer du Bois, qui était si grand qu'il faisait presque ombre à tout son corps. (II, 14)



29. Toutefois le généreux lion, plus courtois qu'arrogant, méprisant les puérités et les bravades, après avoir regardé de côté et d'autre, comme nous l'avons dit, tourna le derrière à don Quichotte, et puis tout doucement se recoucha dans la cage. (II, 17)



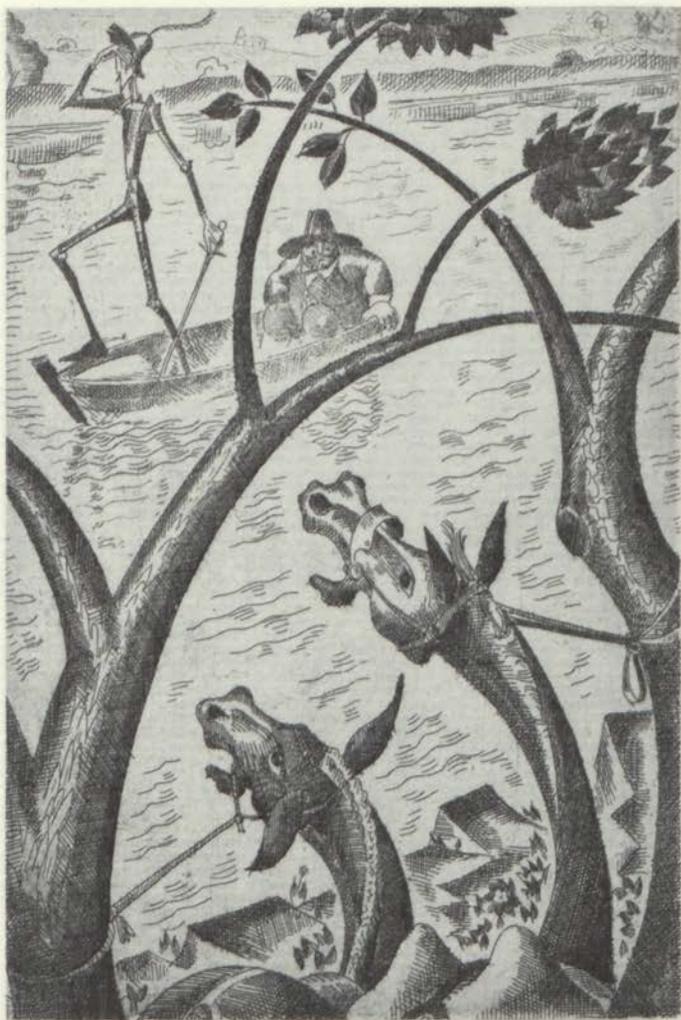
30. Comme Basile et Quitérie se tenaient par la main, le curé touché de grande compassion et la larme à l'œil, leur donna la bénédiction et requit le Ciel de donner le séjour de paix à l'âme du nouvel époux. (II, 21)



31. Ils attendirent néanmoins une demi-heure, au bout de laquelle ils tirèrent la corde avec grande facilité et sans aucun poids, ce qui leur fit imaginer que don Quichotte était resté dedans. (II, 22)



32. Ce disant et ce faisant, il tira l'épée du fourreau, et d'un saut se planta devant les tréteaux, puis, poussé d'une furie non moins prompte qu'inouïe, il commença de faire pleuvoir des coups d'épée sur cette moricaillerie de théâtre... (II, 26)

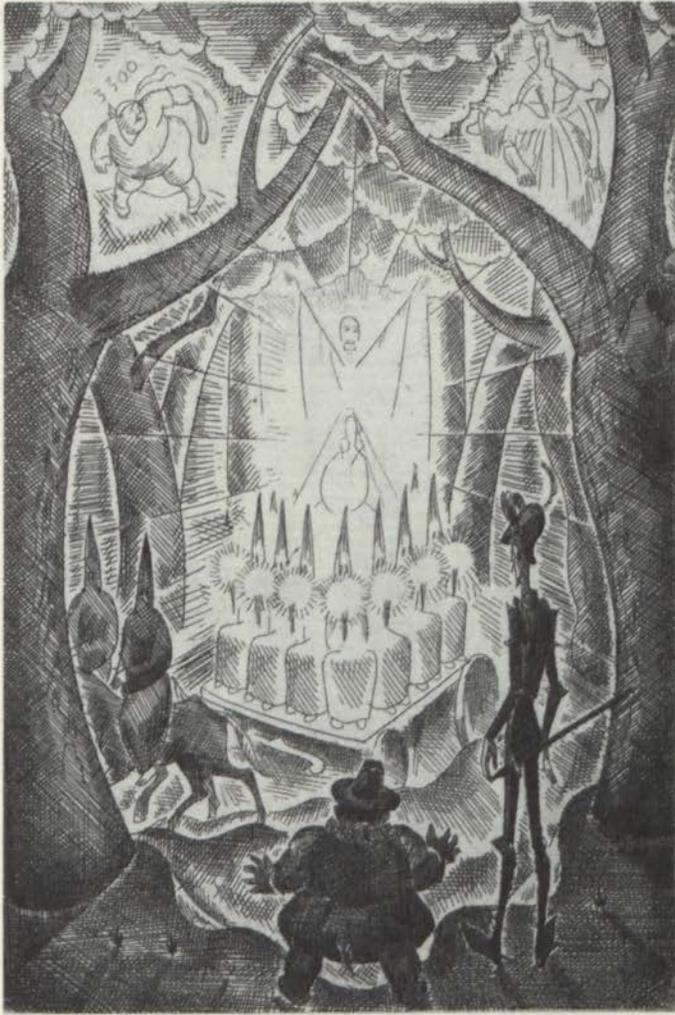


33. Ce disant, il se jeta dedans d'un saut, et Sancho après, et coupa la corde, et le bateau dérivait peu à peu, s'éloignant du rivage.

Le bateau y allait cependant tout doucement au milieu du courant sans qu'il se mût par aucune intelligence secrète... (II, 29)



34. Six damoiselles le désarmèrent et lui servirent de pages, toutes instruites par le duc et la duchesse touchant ce qu'elles avaient à faire et comment elle devaient traiter don Quichotte, afin qu'il crût et vît que c'était en chevalier errant. (II, 31)



35. Aussitôt que ce duèguesque escadron eut achevé son entrée, le duc, la duchesse, don Quichotte et tous ceux qui regardaient cette lente procession se levèrent.

Les douze duègnes et leur maîtresse marchaient d'un pas de procession, le visage couvert d'un voile noir. (II, 38)



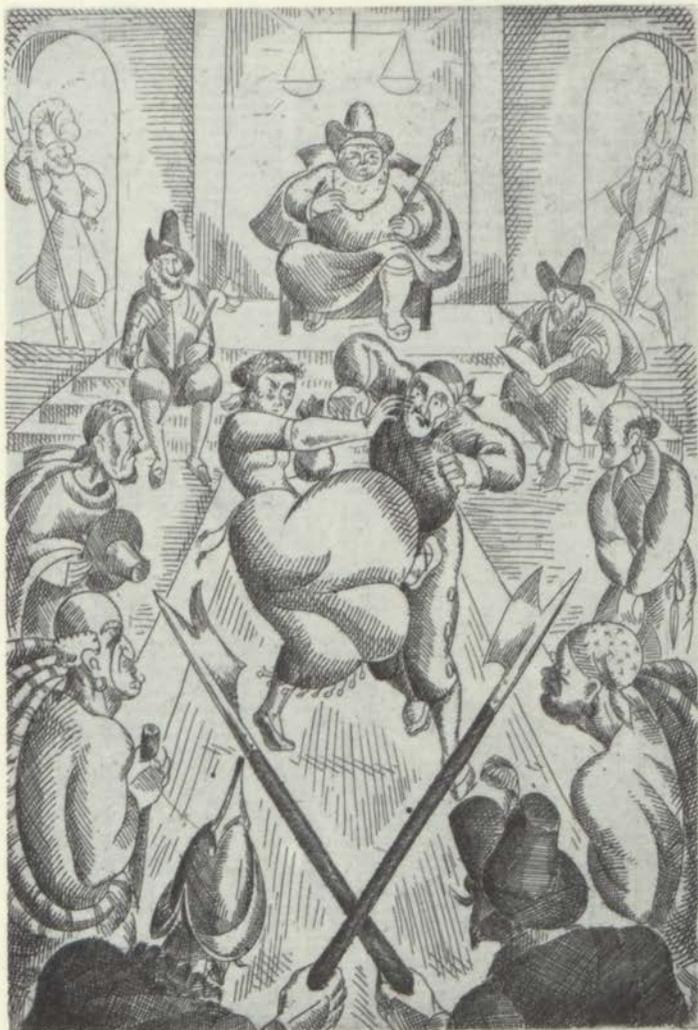
36. «Je me prosterne devant ces pieds et devant ces jambes, invincible chevalier, comme devant la base et les colonnes de la chevalerie errante.» (II, 38)



37. Son nom, dit-elle, n'est pas Pégase, comme celui du cheval de Bellérophon, ni Bucéphale, comme celui d'Alexandre le Grand... il s'appelle Chevillard le Léger: nom propre, si l'on considère qu'il est en bois, qu'il porte au front une cheville, et qu'il chemine légèrement; de sorte que pour le nom il peut débattre avec le fameux Rossinante. (II, 40)



38. ... il le prit par la main, et, avec la permission du duc, alla avec lui à sa chambre, en intention de le conseiller comment il se devait gouverner en sa charge. (II, 42)



39. ... on vit entrer dans l'audience une femme qui tenait fortement un homme vêtu en riche laboureur, laquelle entrait en criant à haute voix: «Justice, seigneur gouverneur, justice!»... (II, 45)

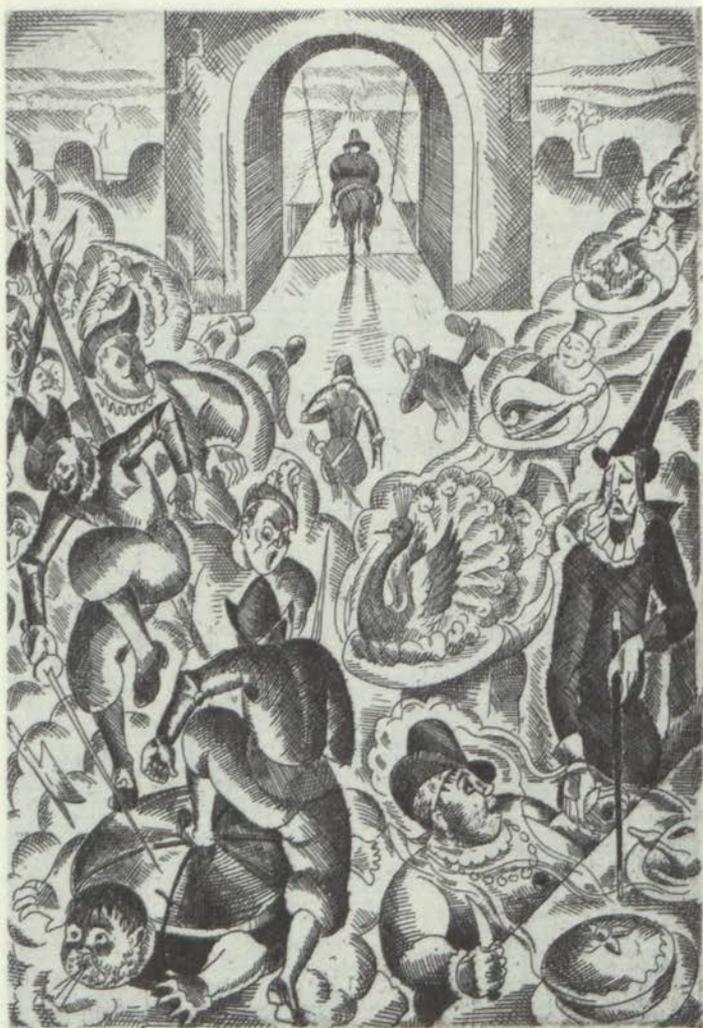


40. Enfin don Quichotte se leva, et, mettant l'épée à la main, commença à tirer des estocades par la persienne, et à crier à pleine voix: «Sortez, méchants enchanteurs! Hors d'ici, canailles ensorcelées! C'est moi, don Quichotte de la Manche, contre qui n'ont ni pouvoir ni force vos criminels desseins!» (II, 46)

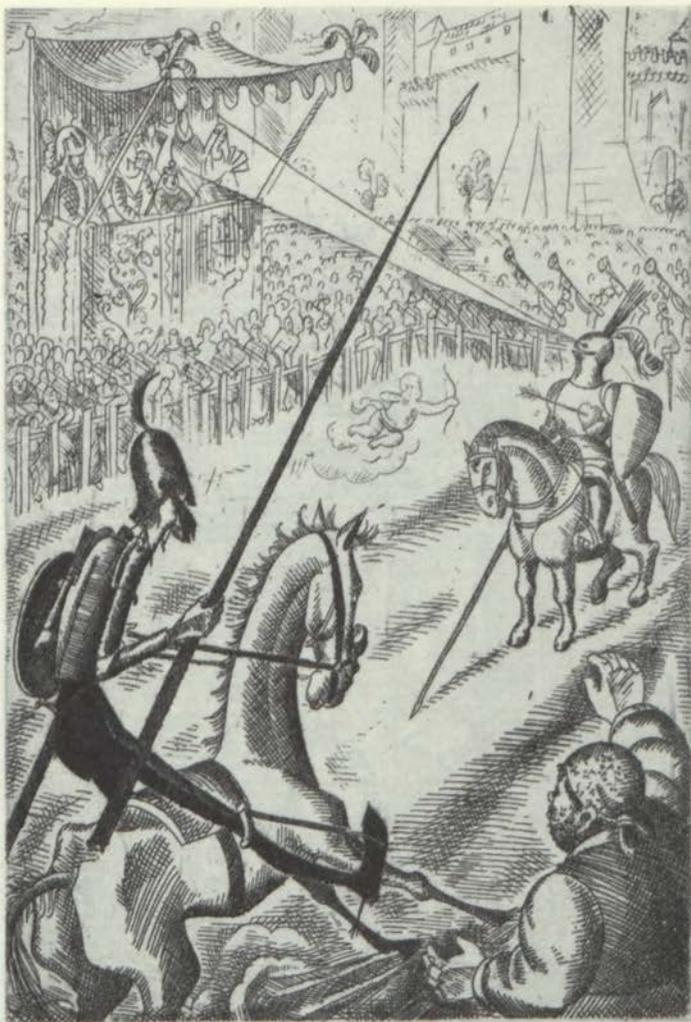


41. ... ils envoyèrent le soir même Sancho bien accompagné au lieu qui pour lui devait être une île.

... et avec diverses cérémonies ridicules, on lui présenta les clefs du bourg, et on le reçut pour perpétuel gouverneur de l'île de Barataria. (II, 44-45)



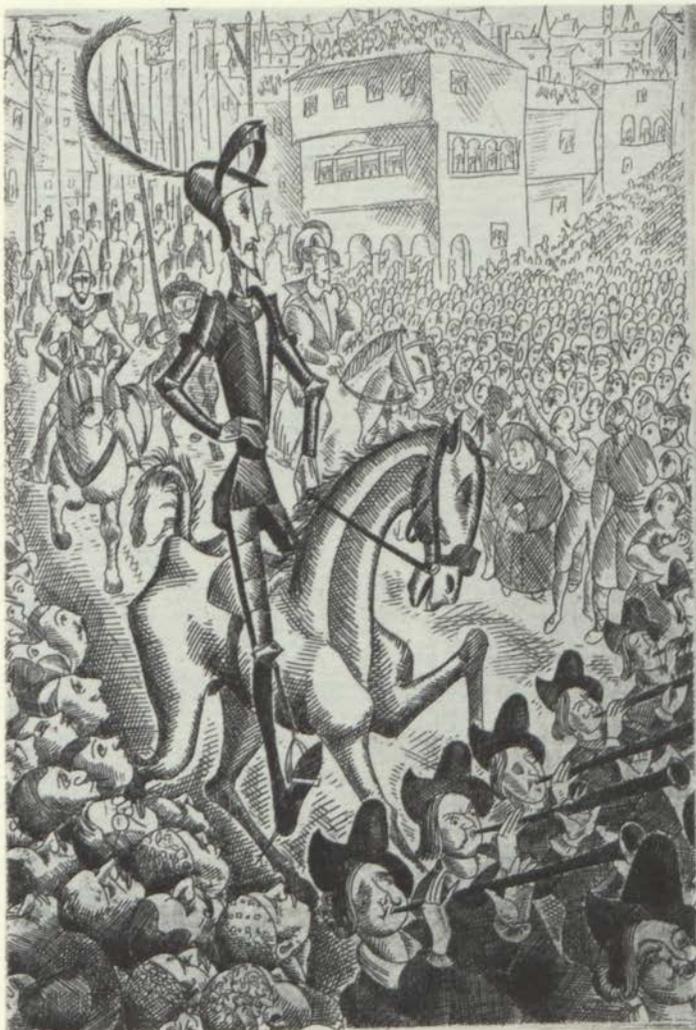
42. «Ce qu'il y a maintenant à faire et tout sur-le-champ, c'est de mettre en une basse-fosse le docteur Récio; car, s'il y a personne qui me doive faire mourir, c'est lui, et de la plus détestable des morts, celle de la faim.» (II, 47)



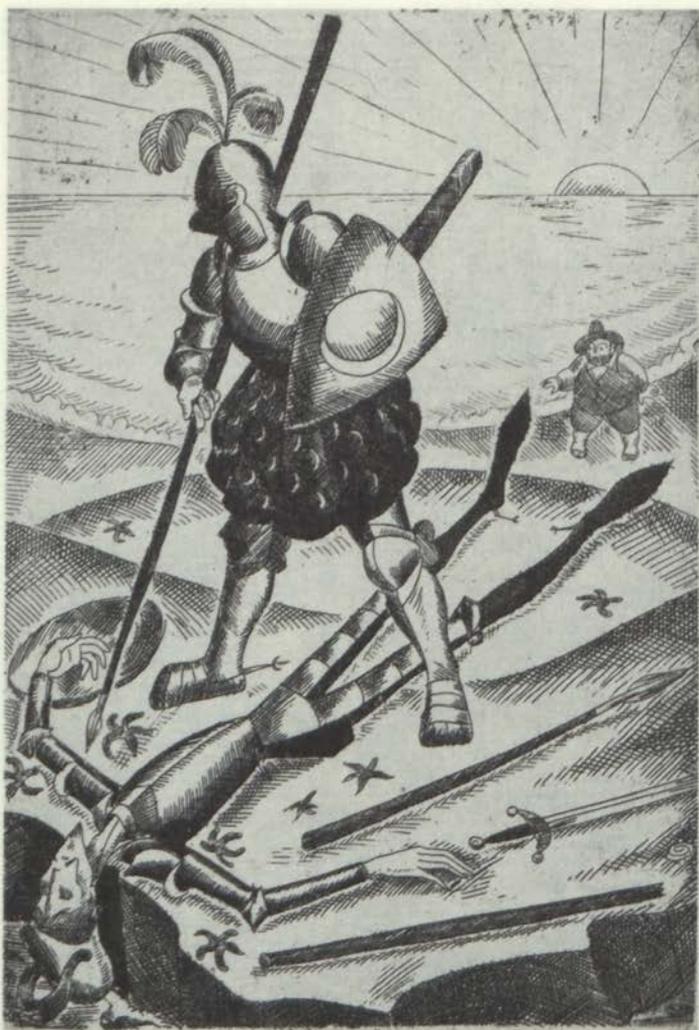
43 Enfin don Quichotte, se recommandant de tout son cœur et à Dieu et à sa dame Dulcinée du Toboso, attendait que l'on donnât le signal de la rencontre. (II, 56)



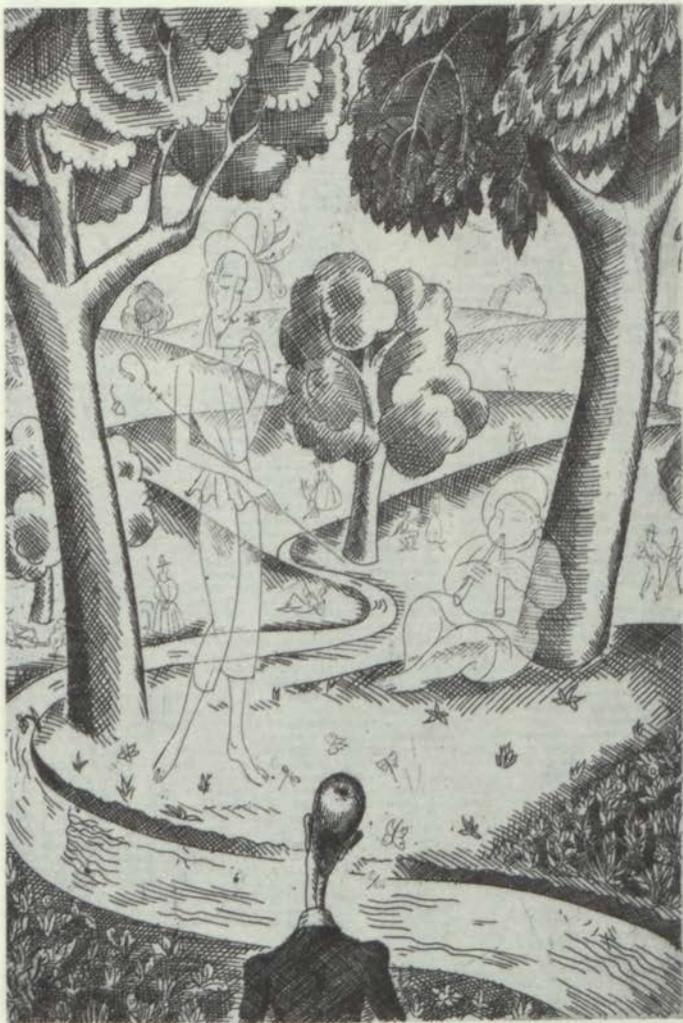
44. De sorte que le troupeau de ces furieux taureaux et celui des placides bœufs, avec toute la multitude des bergers et autres hommes... passèrent sur don Quichotte et sur Sancho, sur Rossinante et sur le grison. (II, 58)



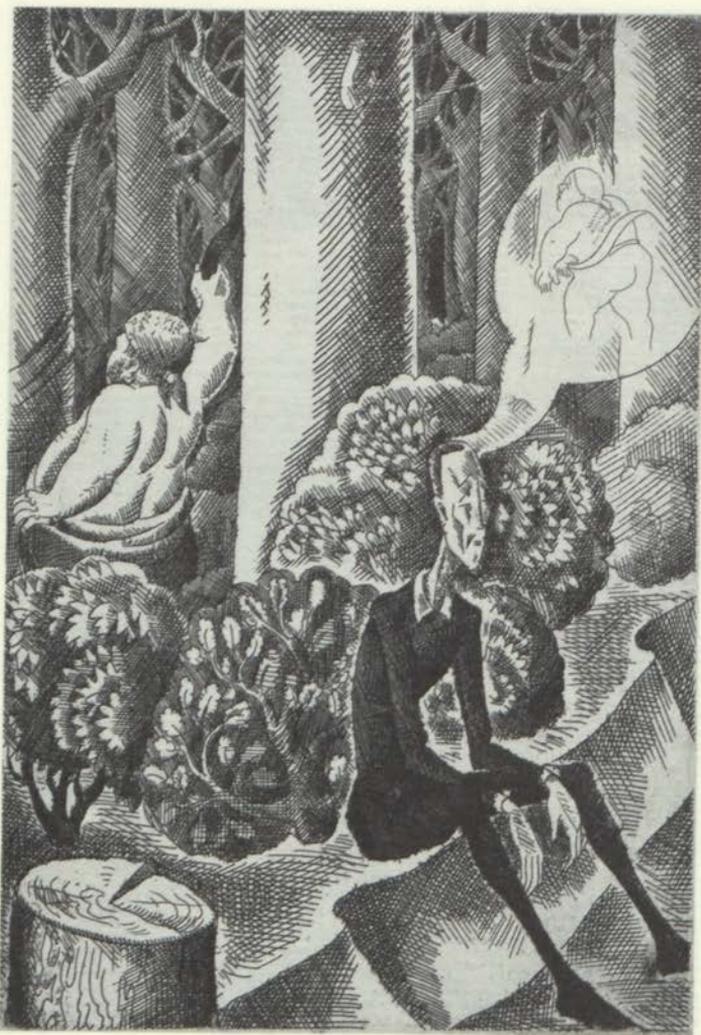
45. « Bienvenu soit à notre ville le miroir, le fanal, l'étoile et le nord de toute la chevalerie errante, celui chez qui elle est contenue le plus largement. Bienvenu soit, dis-je, le valeureux don Quichotte de la Manche... » (II, 61)



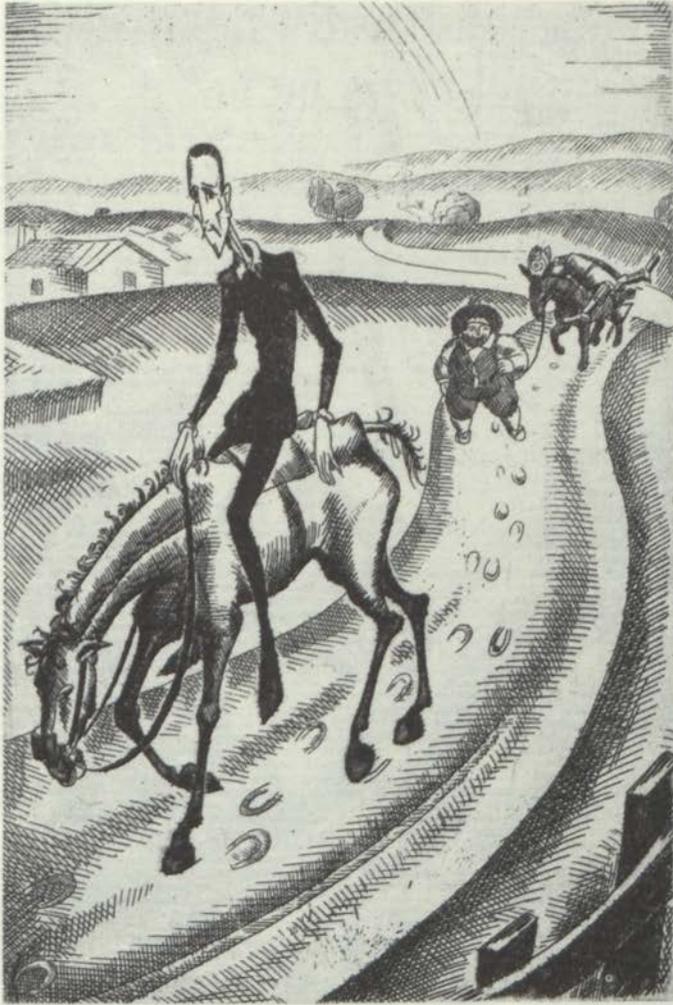
46 ... il se jeta sur lui, et, lui mettant la pointe de la lance sur la visière, il lui dit: «Chevalier, vous êtes vaincu, voire vous êtes mort, si vous ne confessez les conditions de notre défi.»
(II, 64)



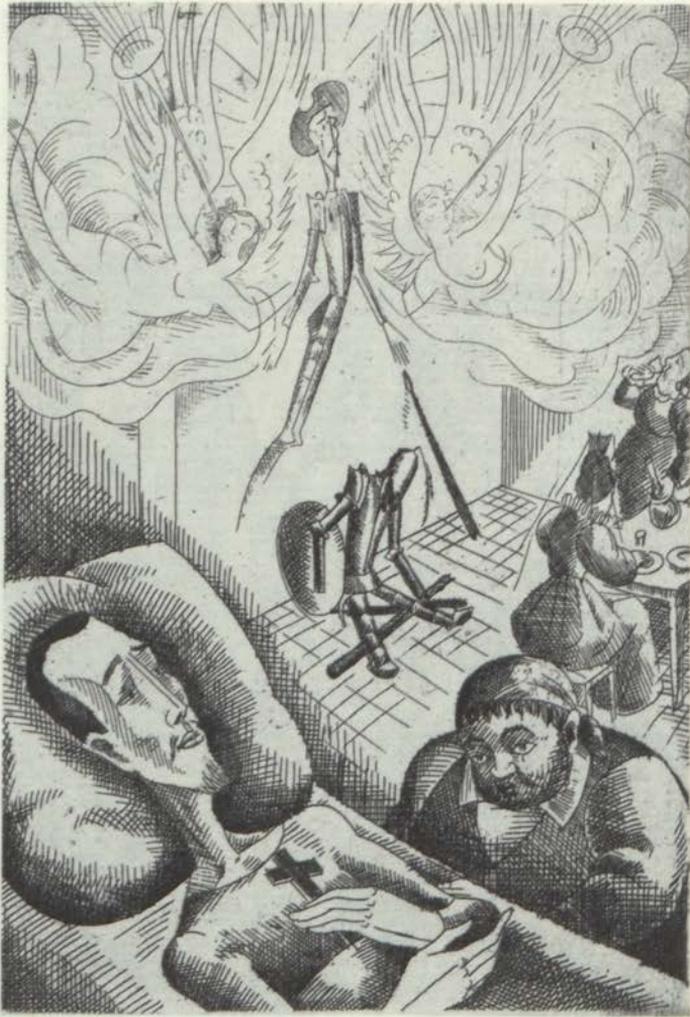
47. ... ô Sancho, je voudrais que nous prissions l'habit de bergers durant le temps qu'il me faudra vivre dans la retraite. (II, 67)



48. Il se dépouilla de la ceinture en haut, et, empoignant le fouet, commença de s'en donner, et don Quichotte commença à compter les coups. (II, 71)



49. Laisse là ces folies, dit alors don Quichotte, et entrons du pied droit en notre village; nous y donnerons libre essor à nos imaginations, et au projet de la vie pastorale que nous pensons exercer.» Là-dessus, ils descendirent le coteau et s'en allèrent à leur village. (II, 72)



50. Je fus fou, et maintenant je suis sage. Je fus don Quichotte de la Manche, et je suis maintenant, comme j'ai dit, Alonso Quixano le Bon. (II, 74)

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Sur Marcel North

Vouga, Daniel, *Marcel North*, Neuchâtel, Ides et Calendes, 1975.

D'Oscar Huguenin à Marcel North: aspects du livre illustré en pays neuchâtelois, catalogue d'exposition établi par Jean-Paul Reding avec le concours de Michel Schlup, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 1992.

Sur l'illustration de Don Quichotte

Henrich, Manuel, *Iconografía de las ediciones del Quijote de Miguel de Cervantes Saavedra: reproducción en facsimile de las portadas de 611 ediciones (1605-1905)*, Barcelona, Henrich, 1905.

Berry, André, «Les illustreurs de Don Quichotte», *Arts et métiers graphiques*, 14, 1929.

Exposition Don Quichotte, mai-juillet 1955, Musée des beaux-arts de Pau, réd. par Françoise Debaisieux, Pau, Musée des beaux-arts, 1955.

Don Quichotte de Cervantes par cinquante artistes du XVII^e siècle à nos jours, présentation de Claude Roger-Marx, Paris, Editions L.C.L., 1968.

Don Quijote: ausgaben in vierhundert Jahre, catalogue de l'exposition, Francfort, Museum für Kunsthandwerk, 1991.

Crédit photographique

Bibliothèque Nationale, Paris: ill. pp. 18 et 19.

Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel: toutes les autres illustrations.

Provenance des documents

Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne:
pp. 22, 23, 30.

Bibliothèque des Cèdres, Lausanne:
p. 21.

Bibliothèque centrale, Lucerne:
p. 27.

Bibliothèque centrale, Zurich:
pp. 8, 25, 26, 29.

Bibliothèque nationale, Paris:
pp. 18, 19.

Bibliothèque publique et universitaire, Genève:
pp. 31, 32, 33.

Marie-Claire North Bodinier, Neuchâtel:
pp. 2, 6, 11, 13, 38, 39, 41, 51, 55, 57, 62-63, 65, 67, 68, 69, 70, 77-126 et pp. 1 et 4 de
couverture.

Hughes Richard, Les Ponts-de-Martel:
p. 36.

Michel Schlup, Neuchâtel:
pp. 43, 45.

NOUVELLE REVUE NEUCHÂTELOISE

- | | | |
|-------|---|----------|
| N° 1 | <i>Ecrivains neuchâtelois</i> , 48 pages | épuisé |
| N° 2 | Maurice Evard, <i>Le Château de Valangin</i> , 36 pages | épuisé |
| N° 3 | Marc Alb. Emery, <i>Faust et Le Corbusier</i> , 48 pages | épuisé |
| N° 4 | Jacques Ramseyer, <i>Autrefois la fête en Pays neuchâtelois</i> , 48 pages | Fr. 9.— |
| N° 5 | Charles Thomann, <i>Nos chers impôts</i> , 48 pages | Fr. 9.— |
| N° 6 | Pierre-André Delachaux, <i>Môtiers 85</i> , 48 pages | Fr. 9.— |
| N° 7 | J. Courvoisier, M. Evard, M. Gillardin et A. Pancza, <i>Autour de la Carte de la Principauté de Neuchâtel dans les années de 1838 à 1845 par J.-F. d'Ostervald</i> , 40 pages | Fr. 15.— |
| N° 8 | Frédéric Cuche, <i>Mais où sont passées les bêtes d'antan?</i> 52 pages | Fr. 9.— |
| N° 9 | Roger Favre, <i>Urbanisme, expression d'une communauté</i> , 36 pages | Fr. 9.— |
| N° 10 | Rose-Marie Girard, <i>Etre et paraître: la ronde des modes</i> , 48 pages | Fr. 12.— |
| N° 11 | Claude Attinger, <i>Cadrans solaires neuchâtelois</i> , 48 pages | Fr. 12.— |
| N° 12 | <i>Le Haut-Pays neuchâtelois au XVIII^e siècle: notes et impressions de voyageurs</i> , textes introduits par Michel Schlup; suivi de: <i>Un lecteur attentif de la Description des Montagnes</i> de F.-S. Ostervald, par Maurice Evard, 40 pages | Fr. 12.— |
| N° 13 | André Jeanneret, <i>Au-delà de l'aménagement du territoire</i> , 40 pages | Fr. 12.— |
| N° 14 | Jean-Pierre Jelmini, <i>Les mines d'asphalte du Val-de-Travers</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 15 | <i>Hauterive à 12 000 ans</i> , 64 pages | Fr. 15.— |
| N° 16 | M. Garin, Ph. Graef, <i>Le Gor du Vauseyon et la Maison du Prussien</i> , 56 pages | épuisé |
| N° 17 | Roger Boss, <i>Promenade musicale dans le Pays de Neuchâtel</i> , 40 pages | Fr. 12.— |
| N° 18 | M.-L. Montandon, R.-M. Girard, <i>La dentelle aux fuseaux en Pays de Neuchâtel</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 19 | Marcel Rutti, <i>La mosaïque en pays neuchâtelois</i> , 56 pages | Fr. 15.— |
| N° 20 | <i>L'Affiche neuchâteloise: le Temps des Pionniers (1890-1920)</i> par Michel Schlup, avec la collaboration de Liane Berberat; suivi de: <i>Eric de Coulon affichiste parisien et neuchâtelois (1888-1956)</i> par Daniel de Coulon, 64 pages | Fr. 20.— |
| N° 21 | A. Jeanneret, <i>Histoire de la pêche dans les lacs jurassiens (XVIII^e-XX^e siècle)</i> , 32 pages | Fr. 9.— |
| N° 22 | Paul Huguenin, Sylviane Musy-Ramseyer, Denise de Rougemont, <i>Médaille, Mémoire de métal</i> , 64 pages | Fr. 15.— |
| N° 23 | Jean-Marc Barrelet, Catherine Renaud, Roger-Louis Junod, <i>40 ans de création en Pays neuchâtelois: histoire, peinture, littérature</i> , 88 pages | Fr. 15.— |
| N° 24 | Karin Vuilleumier-Tobler et Pierre Hirsch, <i>Jean-Paul Zimmermann</i> , 64 pages | Fr. 15.— |
| N° 25 | Ariane Brunko-Méautis avec la collaboration de Daphné Woysch-Méautis, <i>Liliane Méautis, peintre de la lumière</i> , 64 pages | Fr. 15.— |
| N° 26 | R. Cop, 1853-1876 — <i>La Chaux-de-Fonds vue par Charles-E. Tissot</i> , 40 pages | Fr. 15.— |
| N° 27 | Eric-André Klauser, <i>Le bestiaire de la montagne des Ruillères sur Couvet. Diverstissements aristocratiques de 1805</i> , 48 pages | Fr. 18.— |
| N° 28 | R. Faessler et O. Bauermeister, <i>L'art monumental dans les bâtiments publics</i> , 96 p. | Fr. 20.— |
| N° 29 | <i>Promenade: Valangin — La Borcarderie — Boudevilliers</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 30 | Alain Corbellari, <i>Confiseries et confiseurs</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 31 | <i>Jules Humbert-Droz et la Suisse</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 32 | Maurice Evard, Daniel Mesot, Michel Gillardin, Michel Schlup, <i>Autour de la carte de David-François de Merveilleux</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 33 | Elzingre, <i>Childéric le lutin</i> , 56 pages | Fr. 15.— |
| N° 34 | Cathy Gfeller, <i>Lessor de l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds ou Les débuts de l'Ecole d'art (1900-1914)</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 35 | Caroline Neeser, <i>Neuchâtel: aux premiers temps du cinéma</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 36 | Eric-André Klauser, <i>Le closel Bourbon de Thielle-Wavre</i> , 56 pages | Fr. 15.— |
| N° 37 | Caroline Neeser, <i>Neuchâtel: aux premiers temps du cinéma (2)</i> , 56 pages | Fr. 15.— |

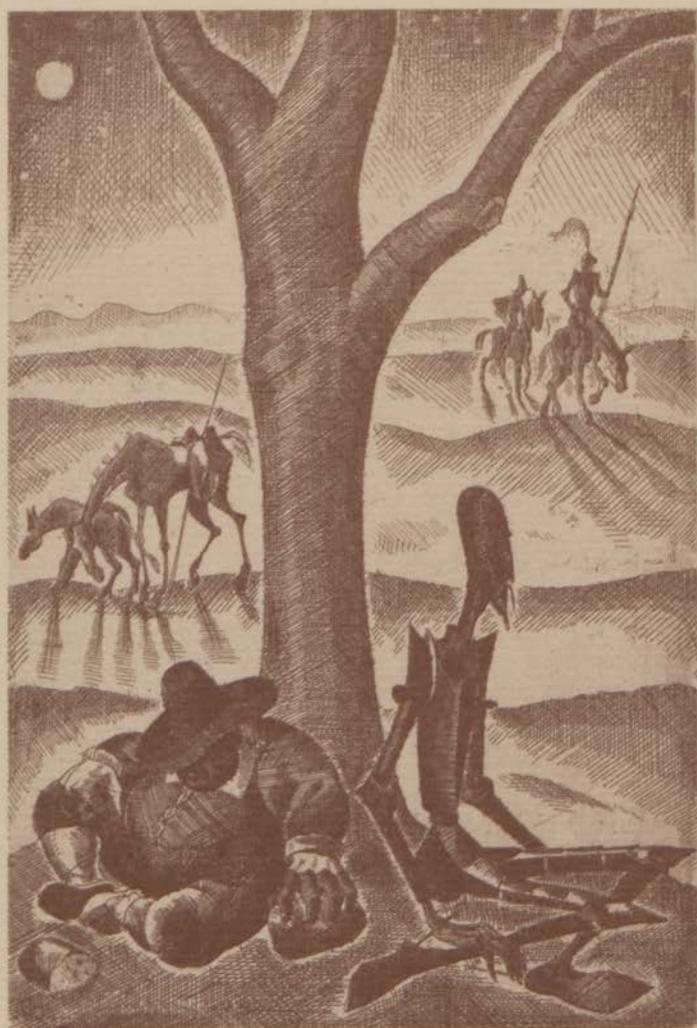
Aux Editions de la Nouvelle Revue neuchâteloise

Carte de la Principauté de Neuchâtel levée aux frais de Sa Majesté dans les années de 1838 à 1845 par J.-F. d'Ostervald, en 11 feuilles de 52x62 cm, + une feuille de titre, 2^e édition, épuisé

Frédéric-Samuel Ostervald, *Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, réédition, 1986.

Samuel de Chambrier, *Description topographique de la Mairie de Valangin*, réédition, 1988, Fr. 60.—

Carte géographique de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin en Suisse de D.-F. de Merveilleux (1694), 81x52 cm, réédition, 1991, Fr. 84.—





Marat
en
deçà
de la
légende



**nouvelle
revue
neuchâteloise**

10^e année
Automne 1993
N° 39

Publication trimestrielle

ISSN 0035-3779

Case postale 1827

CH 2002 Neuchâtel 2

Comité de rédaction:

Françoise Arnoux,
rédactrice responsable

Maurice Evard
Michel Gillardin
Daniel Mesot
Michel Schlup

Administration

Imprimerie Typoffset Dynamic SA
9, allée du Quartz
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/26 04 74/75

Abonnement pour une année civile:

4 numéros: Fr. 30. —

Etranger: Fr. 40. —

Abonnement de soutien dès Fr. 35. —

Sauf avis contraire, abonnement
renouvelé d'office

Prix du numéro: Fr. 15.—

Compte de chèques postaux: 20-61-6

(pour s'abonner, le versement au CCP
suffit, avec adresse complète lisible)

Page 1 de couverture:

Portraits de Marat (XVIII^e-XIX^e siècles)

Page 4 de couverture:

Francis ROULIN, sculpteur à Boudry

MARAT-L'ŒIL, sculpture photo-cinétique
en acier peint: 14 mètres

Photo Joël von Allmen — Raymond Widmer

Prochain numéro:

Modification du paysage neuchâtelois

QT 303/39

Marat

en deçà de la légende

nbms 1.763.453 (Goetz, Ch.) - n
nbms 1.763.471 (De Cochi, J.) - n
nbms 1.763.482 (Reuh, H.P.) - n
nbms 1.763.489 (Reuh, H.P.) - n

1.754.178

BPU NEUCHÂTEL



32000 001200825

2, 4n



Jean-Paul Marat d'après Garnerey et gravé à l'aquatinte par Alix

Marat

en deçà de la légende

par
Jacques De Cock
Charlotte Goëtz
et Hans-Peter Renk

Avant-propos de Michel Schlup

D O N

N^o 224.

L'AMI DU PEUPLE;
O U
LE PUBLICISTE PARISIEN,
JOURNAL POLITIQUE ET IMPARTIAL,
Par M. MARAT, auteur de l'Offrande à la Patrie,
du Moniteur, et du Plan de constitution, etc.

Vitam impendere vero.

Du samedi 18 Septembre.

Expédition nocturne contre l'Ami du Peuple.
Assemblées nocturnes des ennemis de la révolution aux Invalides.

Événement.

Le 14, à neuf heures du soir, l'un des cinq mille espions à qui le divin Bailly sert de père, informa le général de l'armée Parisienne, que l'Ami du Peuple avoit sous presse un Numéro où il étoit peint avec des couleurs assez sombres, & où l'écrivain incendiaire rapportoit un trait de patronage de l'illustre commandant, qui avoit tout l'air d'une trahison. A l'instant le digne émule de Vashington, le héros Américain, le grand général, l'immortel restaurateur de la liberté Française, fait endosser l'habit national à trois cents pousse-culs, infanterie & cavalerie; il met à leur tête un Sr. Grandin,

Un des numéros de l'Ami du Peuple



Sommaire

	Page
Avant-propos par Michel Schlup	7
Jean-Paul Marat et sa famille : un quart de siècle en pays neuchâtelois par Charlotte Goëtz	11
Jean-Jacques, <i>Ami du Peuple</i> ? Marat, Rousseau et leur projet politique par Jacques De Cock	51
Marat dans le débat politique sous le Second Empire par Hans-Peter Renk	79
Bibliographie sélective des éditions originales de Jean-Paul Marat par Hans-Peter Renk	85



Marat assassiné, peint par David

Avant-Propos

Parviendra-t-on, un jour, à arracher Marat à la légende qui l'entoure? Celle d'un révolutionnaire maudit, d'un malade mental, d'un barbare assoiffé de sang? Voici deux siècles qu'obstinément perdure cette légende noire entretenue par les préjugés, l'ignorance et l'imagination.

De Marat, les historiens ne répercutent le plus souvent que les appels à l'insurrection, les formulations extrêmes, celles surtout de sa feuille «C'en est fait de nous» où, le 27 juillet 1790, il réclame «cinq à six cents têtes» pour attirer l'attention sur les dangers qui menacent la Révolution. Cette feuille provocante, en même temps qu'elle donne la parole au pamphlétaire, constitue aussi un point de départ de l'image négative qui lui sera accolée, même si elle ne fait pourtant que revendiquer, après beaucoup d'autres – Montesquieu, Rousseau... – une juste violence quand les sociétés civiles, les peuples ne sont plus protégés par la loi. Fallait-il, au demeurant, prendre à la lettre un texte régi à l'évidence par la métaphore?

Depuis ce libelle, le nom de Marat est associé par ses ennemis politiques à tous les excès révolutionnaires, et en particulier à la fameuse Terreur d'Etat, instaurée pourtant après sa mort et totalement étrangère à sa théorie politique. La mort brutale et spectaculaire de l'Ami du Peuple a mis un comble à cet enfermement du personnage dans une trajectoire de sang, qui obnubile toute approche nuancée de sa pensée politique.

Ce portrait figé, réducteur, transmis par des générations d'historiens et d'hommes de lettres – dont Lamartine et Michelet – nous dérobe les traits véritables d'une figure importante de la Révolution, d'un pamphlétaire et d'un théoricien remarquables.

Toujours au cœur des grands débats et en prise directe avec l'événement, l'Ami du Peuple nous a laissé, avec près de mille numéros de

son journal, un document chaud et spontané où revivent jour après jour les moments forts de la Révolution.

Loin d'être désordonnée et anarchique, son action se fondait sur une pensée politique cohérente et élaborée. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les Chaînes de l'Esclavage, ouvrage édité en 1774, réédité et augmenté vingt ans plus tard, et centré sur la corruption de toutes les formes de gouvernement par le pouvoir exécutif. L'homme politique avait passé en outre la dernière année de sa vie à écrire une théorie du mouvement révolutionnaire, L'Ecole du Citoyen, qui ne nous a malheureusement pas été conservée.

La fixation des historiens sur le caractère forcené du personnage les rend également incapables de saisir la cohérence entre l'homme politique et le savant. Aussi les activités médicales, scientifiques, philosophiques et littéraires antérieures à 1789 sont-elles aussi mal situées que l'œuvre politique.

Marat, faut-il le rappeler, vécut en Angleterre de 1765 à 1775 où il obtint un diplôme de docteur en médecine. Il y fut un oculiste réputé avant de devenir en France le médecin des gardes du corps du comte d'Artois.

Physicien spécialisé dans l'étude du feu, de la lumière et de l'électricité, Marat publia de nombreux ouvrages qui constituent un corpus scientifique non négligeable. Ses ouvrages eurent du succès: la première édition des Découvertes sur la Lumière (1780) fut épuisée rapidement, ainsi que la seconde. Ses recherches sur le feu (1780), la lumière (1780) et l'électricité (1782) furent rapidement traduites en allemand. Ses travaux lui valurent des articles élogieux des chroniqueurs scientifiques de l'époque, tant en France qu'à l'étranger (Angleterre, Pays-Bas, Italie, Allemagne, Suisse). Benjamin Franklin assista à diverses reprises à ses expériences.

Si le savant reste encore dans la pénombre malgré les rares études qui lui ont été consacrées, que dire du philosophe et du romancier? Sait-on que Marat est l'auteur d'un roman épistolaire, dans le goût du temps, et inspiré de la Nouvelle Héloïse: Les Aventures du Jeune Comte Potowski (1770)? Et connaît-on davantage son essai philosophique sur l'homme, paru à Londres en 1773?

Figure riche et complexe, Marat attend ainsi, depuis deux siècles, d'être re-connu, re-situé, au-delà des clichés, des récupérations politiques abusives.

Les conditions d'une «réhabilitation» sont peut-être réunies aujourd'hui grâce à l'acharnement de deux historiens belges – Charlotte Goëtz et Jacques De Cock – qui explorent depuis quelques années dans ses moindres recoins le continent Marat. Ils se sont attachés en particulier à la lourde tâche d'éditer ses Œuvres politiques. Les historiens disposeront de la collection complète des journaux, pamphlets, affiches, correspondances et discours. La publication du plus célèbre des journaux, L'Ami du Peuple, s'appuie sur la redécouverte en Ecosse de la collection du journal ayant appartenu à Marat et largement annotée de sa main. L'édition n'est pas limitée à la publication des seuls textes. Ceux-ci sont reliés au contexte qui les a fait naître à l'aide de documents d'archives ou tirés des journaux de l'époque. Cinq tomes sur dix ont déjà paru à ce jour. Cette édition monumentale sera incontournable pour tous ceux qui prétendront évoquer l'homme politique. Parallèlement à cette entreprise, Jacques De Cock et Charlotte Goëtz s'efforcent de défricher d'autres aspects de la vie et de l'œuvre de Marat. Le premier s'est intéressé aux travaux de l'Ami du Peuple dans le domaine de l'optique, la seconde s'attache actuellement au terreau familial de Marat dans l'espoir, là aussi, de faire reculer la légende qui avait obscurci les origines.

Pour marquer le bicentenaire de la mort du révolutionnaire né à Boudry le 24 mai 1743, la Nouvelle Revue neuchâteloise devait se ranger aux côtés de ceux qui cherchent à retrouver le vrai visage de Marat. C'est pourquoi elle a fait appel à Jacques De Cock et à Charlotte Goëtz qui proposent ici des éclairages inédits sur la vie, la pensée et la famille du révolutionnaire.

Ce cahier contient encore une contribution de Hans-Peter Renk, auteur également d'une bibliographie des œuvres de Marat publiées de son vivant.

Un numéro qui s'inscrit, nous l'espérons, en deçà de la légende!

Michel Schlup

Jean-Paul MARAT

Né à Boudry, le 24 mai 1743, de père sarde et de mère d'origine française, Jean-Paul Marat passe sa jeunesse dans la principauté de Neuchâtel: à Boudry jusqu'en 1752, à Peseux, de 1752 à 1754, puis à Neuchâtel. Il poursuit ses études dans le collège de cette ville, qu'il quitte en 1759 pour aller travailler. Second de la famille et fils aîné, Jean-Paul Marat eut huit frères et soeurs. Les plus connus sont David, qui fit des études de théologie et devint précepteur à Saint-Pétersbourg, Charlotte-Albertine qui, en 1793, rejoignit Simonne Evrard, la veuve de Marat et vécut à Paris jusqu'en 1841 et Jean-Pierre, le cadet de la famille, dont on peut suivre jusqu'à nos jours la descendance en Suisse puis en France. Les parents de Marat vécurent en Suisse jusqu'à leur mort, à Genève, en 1782-1783.

Emigré en Angleterre de 1765 à 1775, Jean-Paul Marat y rédige son essai philosophique *De l'homme* (1773), *The Chains of Slavery* (1774) et y obtient un diplôme de docteur en médecine. Rentré à Paris, médecin des gardes du corps du comte d'Artois (1777-1783), Marat publie, outre un *Plan de législation criminelle*, de nombreux ouvrages dans les domaines de l'électricité médicale et de la physique. Polarisé sur ses recherches scientifiques de 1784 à 1788, il se lance dès janvier 1789 dans une activité politique intense et fonde en septembre son journal *L'Ami du Peuple*, dont le titre devient rapidement son surnom. Menant successivement l'opposition à Necker et à La Fayette, proscrit dès octobre 1789, Marat poursuit son quotidien dans la clandestinité jusqu'au 10 août 1792. Elu membre de la Convention nationale en septembre de la même année, il y développe une «nouvelle marche politique» que son assassinat par Charlotte Corday, au soir du 13 juillet 1793, vient interrompre.

L'art et la légende gardent surtout l'image, immortalisée par David, de *Marat assassiné* dans son bain.

Jean-Paul Marat et sa famille: un quart de siècle en pays neuchâtelois

Avant-Propos

Parlant du journal de «L'Ami du Peuple», Pierre Caron, ancien directeur des Archives nationales de France, considérait que, bien qu'il s'agisse là d'un imprimé, «une réimpression de ce document essentiel et introuvable équivaldrait à la publication d'un inédit»¹.

La première édition des Oeuvres politiques de Jean-Paul Marat confirma largement ce point de vue et la remise en valeur de Marat comme auteur rejaillit immédiatement sur sa vie privée. Concrètement, elle aboutit aussi à une incursion en pays neuchâtelois, où la recherche sur l'ascendance et l'enfance de Marat consista d'abord à rassembler et à vérifier toute une documentation souvent très éparpillée dans des revues et mal connue des biographes et des historiens: Musée neuchâtelois, Revue neuchâteloise, Patrie neuchâteloise, Messenger boiteux, Quérard... Le travail déboucha aussi sur des trouvailles, sur un nouveau chantier, encore à l'état d'ébauche, et sur une collaboration entre Neuchâtel et Bruxelles dont cet article est l'une des expressions. S'il devenait un point d'appui pour de nouvelles découvertes, il aurait atteint son objectif.*

Un regard en arrière, vers Juan-Salvator Mara

Le père de Marat, Juan-Salvator Mara**, fils d'Antonio Mara, a été baptisé dans le rite catholique à Cagliari, en Sardaigne, le 9 août 1704. Après la publication, en 1992, d'une monographie² centrée sur lui, des chercheurs suisses et sardes ont versé de nouvelles pièces au dossier et, peu à peu, s'est dégagée une belle personnalité de lettré et de pédagogue, que ne dépare pas un certain sens artistique. Il ne laisse donc pas indifférent, cet homme de 38 ans qui s'installe dans la principauté de Neuchâtel à la fin de l'année 1742, accompagné de sa jeune femme, Louise Cabrol, originaire de Castres dans le Languedoc, et de leur petite fille, Marianne-Françoise, alors âgée de quelques mois.

* Dans le texte, le signe © indique une incitation à des recherches plus approfondies.

** C'est Jean-Paul qui ajoutera le t final, en 1776, pour se différencier d'autres Mara, vivant en Irlande.

Messieurs,

BIDL.
NEUCH.

J'auois pu Vous rendre par les couriers preced^t la traduction
de vosse feuille d'avis pour l'Espagne, si je n'auois reflecti,
que c'est du jugement qu'on portera d'elle, que vosse rescriptio
depend, comme d'un echantillon de ce que Vous pouvez faire. J'ai
bachi par cela même le limé aussi bien que j'ai pu, lui donnant
la tournure castillane qu'elle exigeoit, sans m'écarter toutefois de la
signification, ni de vosse sens. J'y ai ajoutée même les accents, qui man-
quent dans les annonces des livres de M^{rs}. Desouars, Chappuy et Sappet-
ty. J'ai considé, et qui on n'acoutume pas de marquer dans l'écriture
ordinaire, mais qui d'ailleurs sont nec. recepis, pour en faciliter la
prononciation, et ^{monner} qu'on sait parler et écrire collectem^t dans
cette langue, et mériter par là la confiance de vos Commissionaires.
Elle m'étoit fort naturelle, y étant né, et fait toutes mes études avec
elle tant en France qu'en Espagne; mais l'absence d'une trentaine d'années,
et auant d'habiter dans ces pays, me l'auoit fait perdre de vue et
presque oublier, quoique à dire vrai, elle réient de soi-même et sans
peine; et peu de fois de lectures suffiroient pour m'en rappeler. La
meilleure seroit celle de la conquête du Mexique par Dⁿ et voisins des
Solis, et des réfugiés populaires par le P. Feijó. Le Dictionnaire des
Sobins seroit aussi un ouvrage fatiguer. Un traducteur même la plus
habile a besoin de tous ces secours et de bien d'autres, mais j'en ai rien.
Il me fust tiré, tout de ma tête, et il me faut epend^t la manager. Vous
aurez donc la bonté de m'envoyer avec vos ordres ceux que Vous aurez
si Vous voulez que je continue à auoir l'honneur de Vous seruir;
ils seront toujours vôtres. Je n'en ai jamais fait métier pour en auoir
le prix; vous pouvez Vous en informer; Vous êtes assez raisonnables,
je m'en rapporte à Vous. Tout ce que j'ai e' est, que la diligence et
l'exactitude, avec laquelle il faudra que je m'en acquitte, ne puissent
que me le rendre pénible. J'y porterai toute mon attention, mon
honneur, y est intéressé le premier; vosse plus grand avantage
sera aussi mon grand point de vue; j'y travaillerai en honnête homme,
en homme d'honneur; c'est tout ce que je puis Vous offrir,
et c'est dans ces sentimens que j'ai l'honneur d'être avec une
considération très-distinguée.

Messieurs,
Genève, le 15. Mars
1769.

BIDL.
NEUCH.

Vosre très-humble et très-oblig^t
Serviteur
J. Mara

Dans une lettre qu'il adresse de Genève à Monsieur le banneret F.S. Ostervald, directeur de la Société typographique, le père de Marat dit qu'il a tôt appris l'espagnol et qu'il a même fait une partie de ses études en Espagne. Rien d'étonnant à cela, puisque le 10 août 1720 — il a alors 16 ans — «Fratr Salvator Mara» a fait acte de profession religieuse, c'est-à-dire qu'il a embrassé le mode de vie de l'ordre de la Merci, fondé à Barcelone en 1218.

Le fait que le chercheur sarde Egidio Pilia³ n'ait pas trouvé la date de l'ordination de Salvator Mara dans les archives de la curie épiscopale de Cagliari incite à penser que Juan-Salvator fut envoyé en Espagne juste après sa profession religieuse, pour y poursuivre trois années de philosophie, puis quatre années de théologie menant à l'ordination et que celle-ci eut lieu là-bas. Quelle excellente formation pour un jeune homme pauvre! Plus tard, il acquerra encore des connaissances en médecine, en chimie (celle des couleurs en particulier) et révélera un talent de dessinateur, toutes aptitudes qui lui rendront d'appréciables services pendant les années neuchâtelaises.

Sur les études, l'ordination et les débuts de la carrière ecclésiastique de Jean Mara, des recherches sont en cours en Italie comme en Espagne. ® Elles ont d'ores et déjà exhumé des documents⁴, toujours en espagnol, sur le «Révérend Père» Mara, que l'on voit s'activer en 1735 à Ozieri (Sassari), afin d'obtenir les autorisations civiles et religieuses, lui permettant de mettre sur pied, à des fins surtout pédagogiques, une communauté de religieux mercédaire à Bono, au cœur du pays sarde.

En 1957 cette fois, l'auteur d'un historique de la ville de Bono⁵ insiste sur le rôle d'un mercédaire, un certain père Salvator Mara*, qui y fonde en 1737, à la grande satisfaction de la population locale, la première école de langue latine et belles-lettres, correspondant à peu de choses près aux écoles moyenne et gymnasiale modernes. Pour ce projet, le père Mara bénéficie de l'aide du Recteur de Bono, le Révérend Salvatore Deyanna Fadda, qui a fait cadeau aux mercédaire des biens immobiliers nécessaires à l'entreprise.

1737, 1738, 1739... Il faut peu de temps à l'histoire pour entraver les belles perspectives du Père Mara. Au début de l'année 1739, un différend sérieux l'oppose aux autorités dont dépend le couvent⁶. Un impôt important, exigé sous le couvert des Bulles de la Croisade — concessions pontificales souvent dévoyées en spéculations politiques — risque d'écraser l'initiative. Le Père Mara rappelle que son école n'existe que par la générosité du père Deyanna et refuse de payer ces sommes injustifiées. Mais sa franchise lui vaut une dénonciation du «promotor fiscal» de la curie épiscopale d'Alghero et l'ouverture d'une enquête. Des témoins sont entendus. Tous témoignent leur estime au Père Mara, mais aucun, sous la foi du serment, ne peut nier qu'il a bien traité cette fameuse bulle de «*pedasso de papel*» (*chiffon de*

* Il est amusant de noter que l'auteur n'établit aucune corrélation entre ce Père Mara et le père de Marat.

papier!) Il a dit que «les Bulles avaient été instaurées par sa Sainteté pour soutenir notre Roi — que Dieu garde — dans les guerres contre les Turcs, et que comme cela n'était pas exécuté, ces Bulles étaient sans validité». Il a dit que comme «président du couvent, il ne payerait pas une donation royale ainsi imposée, étant donné que le pape l'avait concédée avec des obligations que le roi n'accomplissait pas et que s'il le fallait, il en appellerait au pape». Un témoin ajoute même qu'à Bono, de nombreuses personnes sont du même avis...

L'affaire, malheureusement, n'en reste pas au stade local. Une lettre⁷ du vice-roi de Sardaigne annonce au chef du gouvernement de Turin qu'il va convoquer le père Mara et examiner avec le Régent, les ministres de la Royale Audience et l'Archevêque ce qu'il y a lieu de faire. «*Procéder juridiquement... prendre quelque autre expédient économique*», tels sont les termes de l'alternative. Le Père Mara comprend rapidement que le rapport de force n'est pas en sa faveur, que des intérêts politiques et surtout financiers étrangers à une mission pédagogique sont en jeu. Cet homme, qu'on dit «*di grande ingenio*» et plein d'initiative va-t-il se battre contre de tels moulins à vent et risquer de végéter en prison? Non. Il s'exile.

Souvent répercutée, la légende du père de Marat, moine défroqué suite à une affaire de mœurs, disparaît donc pour faire place à la réalité d'un pédagogue mercédaire soumis à des collusions politico-religieuses et dont les circonstances de l'exil rappellent bien des épisodes de la Réforme.

De Genève à Yverdon

Dès son arrivée à Genève, Jean Mara cherche avec détermination à s'adapter au nouveau milieu qui l'accueille**.

Sur le plan religieux, il se rallie au calvinisme; en raison des événements sardes, cette adhésion, même en conscience, lui est apparue comme une perspective. Sa culture générale, sa connaissance des textes sacrés et son statut de membre du clergé lui font obtenir sans difficultés un statut de prosélyte, c'est-à-dire de catholique converti. Sur le plan professionnel, et alors qu'il n'abandonnera jamais ses projets pédagogiques, c'est sur l'essor des manufactures de toiles imprimées que mise Mara, non sans réalisme compte tenu de ses talents de dessinateur et de coloriste. Sur le plan personnel enfin, on ignore les circonstances de sa rencontre avec la jeune huguenote Louise Cabrol⁸. Mais sans écarter l'hypothèse d'un grand amour, n'est-

* Doué, talentueux.

**Plus tard, son fils Jean-Paul aura une jolie formule pour exprimer ce point de vue «J'ai choisi l'Angleterre pour ma patrie, et dès lors je me suis regardé comme un de ses enfants», écrira-t-il à John Wilkes en 1774.

il pas évident que Jean Mara, homme d'expérience, religieux, lettré (alors que Louise, qui ne sait pas écrire, ne signe pas l'acte de mariage), pouvait apparaître comme un bon parti? L'avenir montrera que la maman de Louise, Pauline-Catherine Cabrol-Molinier, cette grand-mère bien présente, n'hésitera pas à prendre appui sur son gendre. Quant à l'union stable de Louise et de Jean, elle sera, dès le départ, consciencieusement préparée, en accord avec la famille.

Le 21 décembre 1740, un contrat de mariage est dressé chez le notaire Fornet de Genève. Le 10 mars 1741, Jean Mara devient «*habitant*» de Genève. Le 19, le mariage est célébré dans l'église du Petit-Saconnex, dans la campagne avoisinante. Le 29 juillet, Jean Mara obtient l'autorisation d'habiter Yverdon pour y «*donner des leçons de dessin*» et se rapprocher d'une partie de la famille de Louise. Un premier enfant, Marianne-Françoise, y naît en mai 1742.⁹

A la fin de cette même année et alors que Louise est enceinte de Jean-Paul, la famille prend le chemin de Boudry.

Ce premier épisode de la vie des Mara à Genève et à Yverdon a montré les capacités d'adaptation de Jean qui, à la quarantaine, commence une seconde vie. L'insécurité de Genève, dont les relations avec le roi de Sardaigne sont troublées jusqu'en 1764, et la prospérité de la principauté, liée à l'indiennage et à l'horlogerie, sont les raisons majeures d'un séjour prolongé en terre neuchâteloise.

«Habitants» à Boudry

Les Mara séjournent à Boudry pendant dix ans et quand ils quittent la ville, en 1752, pour s'installer à Peseux, trois enfants: Jean-Paul, Henri, Marie, nés respectivement en 1743, 1745 et 1746, sont venus agrandir le cercle familial.

Jean Paul f. de Mons' Jean Paul Mara Prosélyte de Cagliari en Sardagne et de Mad^e Louise Cabrol de Geneve est né le 24. May a ete batizé le 8. juin. Nayant point de Parain, et ayant pour Mar^{te} Mad^e Cabrol, grand mere de lenfant.¹⁰ *

Boudry, qu'ils quittent à dix, neuf, sept et six ans est vraiment le cadre de leurs belles années d'enfance, une enfance que Jean-Paul qualifiera d'heureuse et dont les paysages imprègnent ce texte extrait de son ouvrage le plus philosophique, où il restitue cette sensation spécifique qui, aujourd'hui encore, saisit le visiteur qui découvre le pays, celle d'un curieux contraste entre une nature austère, coupée de

* Les extraits d'archives sont reproduits avec les expressions et la graphie d'origine.

gorges profondes, barrée de rochers sombres et impressionnants et une nature idyllique, avec des plaines et des prés verdoyants, de beaux terrains fertiles, aptes à toutes les cultures.

A la vue d'une belle campagne, dont le soleil nuance l'émail de ses rayons changeants, à la fin d'une journée sereine, on ressent un plaisir secret qu'on goûte rarement ailleurs. La verdure de la prairie, le doux parfum des fleurs, le chant harmonieux des oiseaux et la fraîche haleine des zéphirs portent insensiblement la gaieté dans l'âme; on éprouve une espèce d'enchantement involontaire auquel presque personne ne résiste. Autant la vue d'un charmant séjour est propre à nous inspirer la joie, autant la vue d'un affreux désert est propre à nous inspirer la tristesse. Des plaines sans gazon et sans fleurs, des arbres desséchés ou couverts d'un sombre feuillage, des masses énormes de rochers dépouillés de verdure et noircis par le temps, le bruit des torrents qui se précipitent avec fracas du haut des montagnes, mêlé au croassement des corbeaux et aux cris lugubres des aigles, objets affreux qui font passer la tristesse dans l'âme par tous les sens!

Jean-Paul Marat, «De l'Homme»

Jean Mara est reçu habitant de Boudry le 21 avril 1743, un mois avant la naissance de son premier fils, et selon la formule traditionnelle, pour «*autant de tems qu'il plaira à la Bourgeoisie en payant le giete & obéir aux sieurs Maitrebourgeois*».¹¹

Dans ce beau bourg fortifié qui fait alors partie de la principauté de Neuchâtel, sous l'autorité personnelle de Frédéric II de Prusse, les Mara sont étrangers et tolérés face au «*corps des communiers*», très organiquement délimité.

«On est encore loin de la liberté d'établissement, puisque tous ces gens, globalement appelés *habitants* par opposition aux *communiers*, peuvent à tout moment être rejetés hors du village où ils résident provisoirement, par une décision sans appel de la Générale commune, mettant un terme à la *tolérance* dont ils ont fait l'objet jusqu'alors.»*

En 1745 et en 1747, les documents officiels rendent bien cette tonalité de simple tolérance.

* Jean-Pierre Jelmini, «Bourgeoisies et communautés», *Histoire du Pays de Neuchâtel*, Hauterive, Attinger, 1991, tome 2, p.253-254.

Il s'est passé que le Sieur Mara paiera un écu neuf (6fr. aux fourniers du haut), pour le fournage, *ou qu'il sortira du lieu.*

Il s'est passé que le sieur Mara paiera vingt batz par an pour le fournage ou qu'il fasse au four, à ce défaut, *on lui fera signifier qu'il ait à sortir de ce lieu incessamment.*¹²

Mais si le corps des communiers est très soudé, il serait erroné de rejeter les «habitants» dans une extériorité excessive. Il s'agit d'une petite communauté où les privilèges, les statuts et les tâches sont bien circonscrits, mais où il faut pouvoir vivre ensemble. Bien sûr, les «habitants» ont avant tout des devoirs à remplir: des «giettes» à régler, des «reutes» et des corvées à effectuer.

Ce statut est donc aléatoire, mais c'est un statut pourtant, puisqu'il faut une décision de la Générale commune pour prononcer une exclusion, que l'habitant a le droit de se défendre en justice et qu'il ne peut être totalement délaissé en cas de besoin. Sur la base de la naturalisation, il lui est aussi possible, et le cas est fréquent, de devenir «communier», même si on n'a pas trouvé de traces que Mara se soit orienté dans cette voie. Par contre, pour nuancer la situation religieuse de la famille, il faut rappeler qu'elle s'inscrit, par Louise, dans le courant des réfugiés protestants français et par Jean, dans celui des prosélytes, que Berne, vigilante, garde sous son égide. Un autre élément intéressant est le fait que les Mara ont déjà été habitants de Genève et qu'une première habitation reste toujours un acquis et un recours en cas de difficultés matérielles. Enfin, Jean Mara espérait certainement voir sa situation évoluer favorablement grâce à l'indiennage, alors en pleine expansion dans la région.

Le 19 mai 1739, les pêcheurs de Boudry ont passé acte d'amodiation avec Pierre Cartier pour établir une manufacture de toiles peintes, à la maison de la Poissine; le 14 février 1741, Daniel et Marc Clerc associés «*en fabrique d'indiennes*» ont établi une imprimerie à Vauvillers, sur le territoire de Boudry et, à partir de 1748, les Cartier, Barbier, Sandoz et Chaillet d'Arnex fondent les fabriques de Boudry, des Isles et de Grandchamp. Les Mara s'insèrent donc relativement tôt dans ce processus, dont on commence à mesurer les avantages; gageons que l'arrivée de cette famille conduite par cet homme mûr, sarde, connaissant le grec, le latin et plusieurs langues modernes, et postulant comme dessinateur en indiennes ne passa pas inaperçue à Boudry. Malgré leur vie rude, les membres des communautés neuchâtelaises se sont toujours distingués par une attirance pour la culture, trait que Rousseau se plaît à rappeler dans sa première Lettre à M.le Maréchal de Luxembourg.

Mais intérêt ne signifie pas adhésion et sans doute les réactions furent-elles plutôt ambivalentes, parce que Mara ne correspondait pas au type de l'intellectuel riche et un peu mondain, et que la communauté devait plutôt craindre, au fil des naissances, d'avoir à le soutenir matériellement. Pour les petits Mara, par contre, les connaissances



La fabrique d'indiennes du Bied, huile sur toile, collection privée

paternelles étaient une aubaine, à défaut d'avoir accès à la scolarité payante des enfants d'habitants, admis en classe dans la mesure «où il y aura de la place». Aussi Jean-Paul mesurait-il sa chance:

*Par un bonheur peu commun, j'ai eu l'avantage de recevoir une éducation très soignée dans la maison paternelle...*¹³

Si le processus d'insertion à Boudry ne fut pas et ne pouvait être linéaire, les Mara vécurent pourtant, dans ce lieu attachant, quelques années agréables. Qu'une détérioration de la situation se soit progressivement installée, les paragraphes suivants le démontrent, sur base des Manuels de Justice de l'époque, éloquentes par les détails qu'ils fournissent sur les mille et un démêlés de la vie communautaire: réglemets à faire respecter, terrains à partager, litiges à trancher...

Au coeur de la survie, l'indiennage

Sur la requête de Jean Mara, habitant de Boudry et dessinateur dans la fabrique d'indiennes des sieurs Clerc et Cie...¹⁴

Cette première phrase du Manuel signale que Jean Mara a bien trouvé à Boudry un emploi comme dessinateur en indiennes, confirmant, malgré son âge, ses capacités d'adaptation dans ce métier nouveau et complexe: «*Les dessins d'un dessinateur en indiennes ne valent pas seulement par leur esthétique, mais aussi par les possibilités qu'ils offrent d'être ensuite gravés sur les planches de bois (ou de cuivre), ce qui implique, de la part du dessinateur une bonne connaissance des processus ultérieurs de gravure, d'impression, de pinceautage et de teinture.*»*

Un dessinateur peut s'attaquer à de vastes compositions pour meubles ou à de petits motifs tout simples comme des enluminages pour fonds. Etant «l'âme de la fabrique», il est aussi le mieux payé. Vers 1760, on trouve des salaires montant à 500 ou même à 700 £ (soit 3 à 4 fois plus que ce que gagne un bon manoeuvre), mais ces sommes s'appliquent à des dessinateurs occupés plein-temps en fabrique, et payés à l'année. Jean Mara, lui, fonctionne vraisemblablement comme dessinateur «free lance» payé aux pièces. Il négocie ses dessins au coup par coup ou par lots, le prix de chacun d'eux pouvant, selon la qualité ou la grandeur, s'étager entre 1 et 10 £. S'il

* Cet extrait et les données qui concernent l'indiennage proviennent de renseignements transmis par Pierre Caspard ou extraits de son article «Mon cher patron» - lettres d'un ouvrier suisse à ses employeurs, *Milieux*, n°3-4, octobre 1980, p.53.

propose des dessins susceptibles d'une bonne gravure, avec des motifs originaux et à la mode, il peut espérer un revenu de 200-250 £ par an. Avec six bouches à nourrir, même si on lui suppose une activité annexe (écritures, leçons, consultations...), les conditions de vie de sa famille restent assez précaires et étroitement soumises aux aléas. Aussi les années 1747-1748, après la naissance du quatrième enfant, représentent-elles un mauvais tournant dans le destin des Mara à Boudry. Dans les Manuels de Justice, trois affaires désagréables se chevauchent sur des pages et des pages, donnant à voir comment entraves et ennuis conduisent la famille dans une impasse. Un concours de circonstances défavorables, dans lequel interviennent peut-être des événements extérieurs mais surtout une affaire directement liée à la source principale des revenus, l'indiennage, va provoquer un déséquilibre et précipiter le départ.

Le «malheur» des dessins perdus

Sur la requête de Jean Mara, habitant à Boudry et dessinateur dans la fabrique d'indiennes des sieurs Clerc et Compagnie, exposant qu'il auroit eu le malheur de perdre il y a quelques semaines trois desseins depuis la maison qu'il occupe jusqu'au faubourg, et quoi qu'il ait eu la précaution de faire publier par le sauthier une récompense pour la personne qui les aurait trouvés, il supplie le Conseil d'ordonner à M. le Chatelain de Boudry de faire des enquettes secrettes dans la vue de découvrir l'auteur de ce vol. [...] En conséquence il est ordonné à Monsieur Pury Conseiller d'Etat et Chatelain de Boudry de faire incessamment des enquettes secrettes, etc.¹⁵

En mars 1747, le «grand sauthier» de Boudry se nomme Frédéric Verdonnet. C'est à lui que revient la tâche de signifier à haute et intelligible voix les événements qui concernent la communauté. Dans ce cas, grave, de disparition de dessins d'indiennes, il s'acquitte de sa mission, fait ses proclamations, comme c'est l'usage, dans la ville et devant l'église et les assortit d'une promesse de récompense. Mais personne ne restitue les dessins. S'ouvre alors une nouvelle séquence. La disparition des trois dessins est préjudiciable aux Mara, non seulement parce qu'elle compromet directement la survie de la famille, mais aussi parce qu'elle touche à l'éthique d'un milieu professionnel, où la bonne foi concernant un travail réalisé ne peut être mise en cause sous peine de conflits insolubles. Devant l'importance du fait, Jean Mara demande donc «les enquêtes secrètes», étape de la procédure destinée à découvrir un responsable. Un temps s'écoule, puis à la mi-juillet, le châtelain, M. Pury, président des séances, fait faire lecture des dites enquêtes.

Dans les Manuels, le détail de ce matériel n'est pas retranscrit, mais le 16 septembre, toujours selon les expressions en vigueur, M.Pury

inste à passément de la demande formée à Jean Erbaux le fils aux fins qu'il soit puni et châtié suivant l'exigence du cas pour avoir trouvé sur rue et n'avoir pas rendu des dessins appartenant au sieur Mara qui l'avait perdu, nonobstant les publications et proclamations qui ont été faites tant par la ville le 10^e mars que devant l'église le 12^e dud. par le sautier...¹⁶

Les enquêtes ont donc mené à la constatation d'un délit et désigné un responsable, un jeune dessinateur-graveur du nom de Jean Erbaux. Or, personne, à Boudry, ne peut ignorer à quel point Mara a besoin de son travail et quel «malheur» lui cause cette disparition, qui, soit dit en passant, confirme bien le fait qu'il n'est pas rattaché comme salarié à une fabrique, puisqu'il s'exprime en tant que propriétaire des dessins. Qu'Erbaux reconnaisse ses torts, avoue une tentation, rende les dessins, et tout peut encore s'arranger. Mais les dessins avaient-ils déjà été utilisés ailleurs? L'amour-propre fut-il plus fort que la droiture? Les Mara redevinrent-ils tout à coup des étrangers à peine tolérés? Il serait téméraire avec si peu d'indices d'interpréter ces événements à 250 ans de distance. Toujours est-il que les séances qui se succèdent maintenant dans les Manuels jusqu'au début de l'année 1748, consistent en un défilé de témoins qui, par un biais ou l'autre, vont s'activer à blanchir le jeune Erbaux.

La tactique de défense sera de certifier que les dessins ont été perdus le 3, et non le 10, comme le précisaient les enquêtes secrètes. Ainsi, les faits et gestes du jeune dessinateur, décrits par les premiers témoins à la date du 10, deviennent-ils sans rapport avec une disparition qui aurait eu lieu une semaine plus tôt. Erbaux fait venir sa famille, son père, son frère. Il amène des Jurés de Justice de Travers, Charles-David Grysel et Abram Jeanneret. Interviennent encore en sa faveur Abram et Jean Bindilit, lesquels sont en même temps juges à Boudry (juges et parties?), puis les Gorgerat de la taverne du Lion d'Or, mari et femme, qui s'embrouillent dans leurs dépositions. Evidemment, le précis des témoignages oraux en faveur d'Erbaux ne se retrouve que par bribes dans les Manuels qui ont pu être consultés. En général, les témoins demandent à mettre leur point de vue par écrit et leur déposition est alors remise au greffe après un délai déterminé, la huitaine habituellement, ce qui explique que la procédure s'étale sur des mois. Se présentent encore comme témoins à décharge Henri-François Jeanjaquet, les Amiet, dont l'un est sauthier de ville, Jonas Sandoz, Pierre Barbier, le lieutenant Favre, un capitaine Delarbre... Et tout à la fin, Erbaux bénéficiera d'un appui solide, en la personne de Jean-Jaques Jequier de la fabrique d'indiennes de Cortaillod.

Bien sûr, on s'en doute, Mara aussi a fait son rapport et il l'a certainement rédigé très soigneusement.

Le Sr Marra qui [a] receu le serment samedy dernier et promis de donner son rapport par écrit, la remis aujourd'huy. Il a été lu et contient. Je soussigné ayant été cité pour témoin etc. Voyés la liasse.¹⁷

Mais où est cette liasse? Et où pourrait se retrouver le détail des enquêtes secrètes? Le chercheur se trouve devant deux poids, deux mesures, puisqu'aucun témoignage ne vient soutenir la partie lésée. ®

La personnalité qui semble avoir eu le plus de poids pour dédouaner Jean Erbaux est le juge Jean Bindilit, lequel déclarera que Mara est bien venu le 3 mars lui demander la permission de faire publier la perte des dessins. Mais alors, quel curieux embrouillamini, puisque le sauthier Verdonnet a certifié, au début de l'enquête, que ses proclamations avaient eu lieu le 10 mars dans la ville et le 12 devant l'église. Sérieusement sommé par M.Pury, le châtelain, de trancher la question, ne voilà-t-il pas que le sauthier perd tout bonnement la mémoire et finit par dire qu'il a certes proclamé une disparition de dessins, mais du diable s'il se souvient encore de la date!

Les conclusions de l'affaire, entamée le 21 mars 1747, seront prononcées le 17 février de l'année suivante et elles ne s'orientent pas toutes dans le même sens, bien que Mara, on le sent, ait déjà perdu la partie.

Monsieur le Chatelain a déclaré qu'il conclut à 3 jours et 3 nuits de prison au pain et à l'eau et à tous les fraix. [...] Mess^{rs} de la Justice ayant meurement réfléchy et fait attention à la déposition des témoins produits tant par Monsieur le Chatelain que par Jean Erbeau, trouvent que led' Erbeau a parfaitement prouvé son alibi, mais comme c'est ledit Erbaux qui a occasionné l'instruction d'une procédure par ses raisonnements, par son imprudence et par les discours qu'il a tenu, le condannant à une amande de douze batz envers la Seigneurie et aux fraix.

Ces Messieurs de la Justice ont tranché. Jean Erbaux a prouvé son alibi, il n'est pas coupable et ne sera pas condamné, comme le requérait le Châtelain, à 3 jours et 3 nuits de prison.* De plus, le patron de la fabrique de Cortaillod lui apporte son appui pour la procédure d'appel sur les frais, laquelle se perd, avec le courage du chercheur, dans les profondeurs de l'archive...

* On voit bien ici la distorsion entre l'avis de l'officier et celle de ces Messieurs de la Justice. D'un côté, il y a un coupable, de l'autre non. 3 jours et 3 nuits de prison étaient une peine infâmante signifiant culpabilité, la même qu'encourra en 1762 un boucher pour avoir éborgné un des enfants Mara.

Suite du 3^e Fevrier 1748.

Seigneurie. Si le 16^e Septembre lors que Monsieur le Chatelain
Jean Erbaux. fit lire les Enquetes Seveottes qui avoyent été dressées,
& que Jean Erbaux répondit à sa Demande, Si le-
sieur Marra y étoit appollé comme témoin Cite', &
Si au contraire il n'estant pas parmi la foule du
peuple, sans qu'il fut requis par devoir de faire
aucune declaration.

Sur lesquels Interrogats ledits Sieurs Lieutenant-
& Justiciers ont répondu qu'ils se rememorent bien
que le jour que led. Erbaux répondit à la Demande,
ledit Erbaux demanda à Monsieur le Chatelain
quel jour c'estoit que ledit S^r. Marra avoit fait publier
les Descens perdus. Monsieur le Chatelain répondit
que c'estoit le 10^e Mars, surquoy led. Erbaux dit luy
même que c'estoit le trois de Mars, & y ayant quelque
conteste sur la datte, Monsieur le Chatelain ayant
fait lire les Enquetes, &
vu depuis son Siege Judicial le S^r. Marra parmi
la foule du peuple, luy demanda quel jour c'estoit,
Il répondit que c'estoit le dix de Mars.

Et sur les Contr' Interrogats, Ils ont répondu que le
S^r. Marra n'estoit en Justice que comme un simple
auditeur, sans qu'il parut qu'il eut été Cite' ni
appollé à témoignage.

Ledit Jean Erbaux a encore admis a témoignage
le Sieur Jean Jaques Sequier de la Fabrique de
~~de~~ ^{Certeilly}, lequel estant comparu, ledit Erbaux a
communiqué les Interrogats qu'il veut luy faire à
Monsieur le Chatelain, & ensuite lecture en ayant
été faite publiquement, Monsieur le Chatelain de
son côté luy a demandé par Contr' Interrogat ce qui
sera porté à la suite d'edits Interrogats qui
contiennent.

Interrogats pour Mons^r. Jean Jaques Sequier.

Jean Erbaux Dessinour vous demande &c.

Mais ne quittons pas trop hâtivement cette période cruciale, puisqu'à la soirée ou à la nuitée du 10 septembre de cette même fatidique année 1747, un scandale est signalé «à la maison où demeure le sieur Mara où on a cassé des fenêtres» et que suivi de Louise, qui porte une lanterne, Jean a pris en chasse plusieurs garnements, dont on finit par connaître les noms à travers différents témoignages. De ce que pense Mara de ce vandalisme, le Manuel dit seulement, en date du 16 septembre 1747, qu'après avoir prêté serment «et pris jour dès huitaine pour donner son rapport par écrit. Il l'a remis au greffe le plaid suivant».® Par contre, le témoignage de Pierre Gorgerat, du Lion d'Or, est verbal et détaillé.

Monsieur le Châtelain, en suite des enquêtes dressées pour découvrir qui a cassé les fenêtres du Sieur Marra, a admis à témoignage le S^r Pierre Gorgerat moderne maître bourgeois auquel Monsieur le Châtelain a fait la traite et l'a sommé de déclarer ceux qu'il peut avoir connu qui entrèrent au Lion d'Or, le dimanche au soir, 10^e 7^{bre} et que le S^r Marra poursuivait. Après le serment reçu, il a déposé que led. jour environ les 9 heures du soir, étant devant le Lion d'Or, avec son collègue le sieur Abram Bindilit, Fr. Amiet sautier, Jean Saunier, le maréchal allemand, il vit des garçons qui venaient avec empressement et entrèrent au Lion d'Or, le sieur Marra venait après eux. Il demanda au déposant et aux autres de sa compagnie s'ils n'avaient point connu ces garçons qui étaient entrés au Lion d'Or. Le déposant lui dit que oui, que c'était Abram Benin le fils, Moyse Marchand et un des fils de J. Jaques Resson, lesquels le déposant avait connus.

Détaillé aussi, le rapport du Justicier Guillaume Coste:

Plus Monsieur le Châtelain a admis en preuves le Sieur Justicier Guillaume Coste, qui a déclaré que le dimanche au soir 10^e 7^{bre} étant devant chez Abram-François Courvoisier à la veillée, il entendit, un peu plus haut, un bruit comme lorsque l'on casse des vitres et à l'instant il vit trois ou quatre garçons qui couraient en bas la ville, mais il ne put pas les connaître parce que la nuit était trop obscure. Et le Sieur Marra passa tout de suite après eux et lorsque ces garçons le virent venir ils se mirent à courir en bas la ville, et le Sieur Marra les poursuivait toujours et la Dame lui courait après avec la lanterne.¹⁸

* 1747 est aussi l'année de la mort du pasteur Jean-Frédéric Ostervald et celle de l'instauration du Bail des Fermes, très impopulaire.

Finalement, l'accord se fait sur quatre noms: Elie Resson, Daniel Verdonnet, Abram Bénin et Moïse Marchand. Dûment interrogé, le premier reconnaîtra seulement qu'il descendait au Lion d'Or avec deux comparses pour boire une bonne bouteille.

Quant au pauvre Mara, même ce petit plaisir lui est interdit, puisque les Manuels de Justice nous le montrent encore en litige à la même époque avec l'importante famille Grellet, qui fait commerce de vins. Certes, il n'est pas le seul à avoir des problèmes avec la veuve Grellet, qu'on ne cesse de croiser au fil des pages, pour des affaires liées à son négoce. Dans ce cas, Mara n'est d'accord ni sur la marchandise, ni sur le prix. Il avait obtenu une première fois un vin de qualité et lors d'une nouvelle commande, on lui a refilé, pour le même prix, de la piquette, ce qui est un comble dans ce pays...

Avant de refermer les registres, un temps de réflexion s'impose maintenant sur le lieu d'habitation des Mara à Boudry. En relisant attentivement les documents, plusieurs informations retiennent l'attention.

- En 1745, Mara doit payer ses 6fr. de fournage aux «*fourniers du haut*» .
- En 1747, lors de l'accident avec les dessins, Mara dit qu'ils ont été perdus sur le chemin «*depuis la maison qu'il occupe jusqu'au faubourg*» .
- Dans cette même affaire, Guillaume Coste voit de chez Abram-François Courvoisier trois ou quatre garçons qui courent *en bas la ville*, poursuivis par Mara et son épouse portant une lanterne.
- Pierre Gorgerat, qui est en compagnie devant le Lion d'Or, voit les garçons y arriver prestement et s'y engouffrer, Mara venant après eux..

Ces données ne semblent pas coïncider avec la maison où la tradition place la naissance de Marat, à côté du Lion d'Or.* La question du (ou des) domicile(s) effectif(s) des Mara mérite donc aussi de faire partie du chantier.®

Dès 1749, les Mara songent sérieusement à quitter Boudry. Jean essaye de faire régler plus tôt que prévu une investiture de biens qu'il a dû faire saisir, parce qu'il se voit «*obligé de quitter ce Païs pour aller chercher un établissement ailleurs*»¹⁹.

En 1751, la situation s'est vraiment dégradée, puisque l'Eglise se mêle activement d'aider la famille et que le doyen demande une contribution charitable

...en faveur de la femme et de la famille du Sieur Mara, prosélyte, tendantes à obtenir quelque secours des églises par les sachets, et s'il

* Dans la revue *Musée neuchâtelois*, de décembre 1891, L.Favre avait déjà relevé une anomalie à ce propos et estimait simplement que Mara avait son domicile dans l'intérieur de Boudry. «S'il eût habité le faubourg au-dessous du pont, comme on l'a dit, publié et admis jusqu'à présent, la rédaction ci-dessus (lieu de la perte des dessins, dans le Manuel de Justice), concernant sa demeure serait différente.»



MAISON OU EST NÉ J.P. MARAT A BOUDRY d'après M^r A.Vouga.

La maison de Boudry, d'après A.Vouga, Musée neuchâtelois, 1873

est possible des Communautés en faveur de la famille qui se trouve dans une grande indigence. Il a été dit que les contributions accordées seront remises la Générale prochaine à Monsieur le Doyen.²⁰

Dans ce texte, on notera que «*la femme*» du sieur Mara est citée en premier lieu, puis vient «*la famille*» du prosélyte. Le statut de Louise Cabrol, ressortissante d'une famille protestante chassée de France après la Révocation de l'Edit de Nantes est mis en exergue, la tradition des «*sachets*» suspendus à la porte des églises, ayant été instituée, à l'origine, en faveur de ces Français réfugiés pour cause de religion. La demande est donc faite ici à ce double titre²¹.

Un lecteur non averti pourrait conclure à une catastrophe boudryane, liée à ces «*affaires*» qui prennent tant de temps et d'espace, mais ce serait oublier que, dans les Manuels de Justice, tout est très patiemment retranscrit et que les personnages n'y apparaissent que par le petit bout de la lorgnette, lorsqu'ils sont en conflit.

Il est donc important de souligner que dans la mémoire des Mara, Boudry reste au contraire un lieu de référence central, valorisé, symbolique sans doute de la constitution de la famille. On peut en fournir de multiples preuves: la bourgeoisie de Jean Mara lui est fournie par Boudry en 1765; c'est à Boudry que Louise vient se reposer et se soigner en 1768, avant de partir pour Genève; David, précepteur au collège impérial de Tsarskoïé-Sélo, en Russie, se fait appeler «*Monsieur de Boudry*», alors qu'il est né à Neuchâtel; et enfin, trouvaille récente, Henry Mara, dont on n'avait aucune trace et que beaucoup d'historiens confondent avec David, se voit délivrer, le 3 avril 1794, par le greffe baillival de Lausanne, en tant que négociant venant de Boudry, un passeport pour aller à Genève et Pays, accompagné de son épouse.* Ainsi, il est probable qu'en 1794, Henry Mara se trouvait encore à Boudry. ®

La transition vers Neuchâtel. Peseux.

Jean Mara cherche un nouvel «*établissement*». La première option est un retour vers Yverdon, où la présence de parents de Louise peut être envisagée, puisque le 18 mars 1747, un sieur Molinier, perruquier, y est signalé à l'occasion d'un contrat d'apprentissage²², faible indice, mais à ne pas prendre trop à la légère, parce qu'il se double d'une mention du 26 février 1752, où

le sieur François-Louis Roux et son beau-frère Moulinié, ayant le dessein d'établir une manufacture d'indiennes dans cette ville prient

* Nous devons cette précieuse information à l'amabilité de Pierre-Yves Favez, archiviste des Archives cantonales vaudoises (ACV, Ea 8/1, 156).

le Conseil de vouloir bien tolérer pendant un an, en qualité d'habitant, le sieur Marax(*sic*), prosélyte et dessinateur, dont ils ont besoin pour le dessin et les couleurs. Accordé.²³

Si Mara est orthographié Marax, ne peut-on pousser l'audace jusqu'à imaginer que Molinier soit orthographié Moulinié, et qu'à Yverdon un membre de la famille de Louise entre en jeu pour aider les Mara en difficulté? Le projet n'ayant pas abouti, on en reste aux suppositions ® et la nouvelle installation se fait à Peseux, où Jean Mara «*réfugié qui habite depuis plusieurs années à Boudry*»²⁴ reçoit l'autorisation d'habiter, le 17 septembre 1752. C'est là que Louise met au monde, quatre mois plus tard, son cinquième enfant, Pierre.²⁵

Pour cette période de transition, on aimerait trouver plus d'indices du côté de la famille de Louise, puisqu'en 1753 c'est de son entourage encore qu'arrive une impulsion. Jean Mara sert de caution solidaire à sa belle-mère Pauline-Catherine Molinier qui a fait un emprunt, le 18 janvier 1751, à un sieur Petitpierre de Neuchâtel²⁶. Elle veut maintenant souscrire une obligation, par laquelle elle s'engage à rembourser, en cours d'année, la somme restée due de 142 francs, dix sols tournois. Ce texte, outre le fait qu'il indique une solidarité entre Jean et sa belle-mère, signale aussi qu'elle est installée à Bevaix, non loin de Boudry, tandis que son mari, Louis Cabrol, serait resté à Genève.

En 1753 encore, Jean Mara, toujours désigné dans le registre comme «*Monsieur*», eu égard à son titre de prosélyte «*paie à Peseux un giète d'habitant de 2 livres 6 gros.*»²⁷

De quoi et comment vécurent les Mara pendant les deux années qu'ils passèrent à Peseux? Les archives locales sont restées muettes, ® par contre celles de Neuchâtel donnent une indication: Mara y aurait donné des consultations médicales; en 1758, un litige, qui se termine à son avantage, l'oppose à une dame du lieu, répondant au nom de Bonhôte et qui conteste un montant d'honoraires dont elle avait, au début du traitement, accepté les modalités²⁸. Mais l'installation à Peseux indique surtout un souci de se rapprocher de Neuchâtel, où Jean Mara introduit, le 3 février 1754, une première «*requête aux fins d'obtenir l'habitation*»²⁹

Un souvenir d'enfance de Jean-Paul Marat

La naissance du petit Pierre est suivie de celle, très rapprochée, de Pierre Antoine Jean, le 23 mars 1754.³⁰

Les deux événements ont dû fortement raviver chez les Mara les soucis financiers et éducatifs. De surcroît, un des deux petits garçons était sans doute de santé délicate, puisqu'il mourra à Neuchâtel en octobre 1756. Le registre des décès

ne mentionne pas son prénom, mais retrouvant plus tard un Pierre Mara, qui donne du fil à retordre à ses parents, on peut présumer que ce dernier est le bébé né en 1753 et que c'est son cadet, Pierre Antoine Jean, peut-être fragilisé par une naissance rapprochée, qui a été «ensevely». En tout état de cause, les Mara traversent une période perturbée, dont Jean-Paul a fait ce curieux récit indirect dans son journal en janvier 1793:

*Docile et appliqué, mes maîtres obtenaient tout de moi par la douceur. Je n'ai jamais été châtié qu'une fois, et le ressentiment d'une humiliation injuste fit en moi une si forte impression qu'il fut impossible de me ramener sous la fêrule de mon instituteur; je restai deux jours entiers sans vouloir prendre aucune nourriture. J'avais alors onze ans [1754]; on jugera de la fermeté de mon caractère, à cet âge, par ce seul trait. Mes parents n'ayant pu me faire fléchir et l'autorité paternelle se croyant compromise, je fus renfermé dans une chambre: ne pouvant résister à l'indignation qui me suffoquait, j'ouvris la croisée et je me précipitai dans la rue. Heureusement la croisée n'était pas très élevée; mais je ne laissai pas de me blesser violemment dans ma chute; j'en porte encore la cicatrice au front.**

Dans un de ses essais de psychanalyse appliquée, Freud souligne que ce n'est jamais ni indifférent, ni sans importance, qu'un détail de la vie infantile plutôt qu'un autre soit soustrait à l'amnésie et il rapporte un souvenir raconté par Goethe** qui, petit enfant, s'est mis à casser puis à jeter systématiquement et avec jubilation par la fenêtre, dans la rue, toute la vaisselle de ses parents. Confronté aux récits d'autres patients qui rapportent des procédés similaires — toujours à l'occasion de la naissance d'un cadet — Freud insiste sur la transposition du désir caché que le nouvel arrivant, l'intrus, soit lancé dehors, jeté à la rue, remporté.

Quand on la resitue dans le roman familial des Mara, l'anecdote transcrite par Jean-Paul prend dès lors un sens particulier, proche du souvenir enfoui de Goethe. Jean-Paul, plus âgé, ne se contente pas de jeter avec frénésie des objets par la fenêtre, il s'y jette lui-même. On peut supposer qu'il a mesuré qu'il n'allait pas se tuer, mais il pose néanmoins un véritable acte de désespoir, un appel à l'aide véhément à ses parents, vraisemblablement très occupés par les soins à donner à deux bébés et qui avaient, par négligence, témoigné à leur fils aîné une incompréhension et un manque de soutien attristants. En se lançant ainsi au-dehors, Jean-Paul laisse percer dans son

* Sur le tableau de Jacques-Louis David, «Marat assassiné» (Musées Royaux des Beaux-Arts - Bruxelles), on remarque distinctement cette cicatrice au-dessus de l'oeil droit.

** «Un souvenir d'enfance dans *Fiction et Vérité* de Goethe».

attitude un «C'est eux ou moi!», mais aussi cet autre sentiment, combien désolant pour lui, d'une impuissance à rester, dans des conditions aussi difficiles (deux autres petits garçons arrivant dans la famille après un intervalle de six ans), le bon fils aîné, c'est-à-dire le préféré de la mère (*je restai deux jours entiers sans vouloir prendre aucune nourriture*), et le remplaçant du père, rôle que l'instituteur et le père lui-même lui dénie (*l'autorité paternelle se croyant compromise*), puisqu'ils le punissent injustement, en l'humiliant. Cet épisode apporte aussi un éclairage sur l'attitude ultérieure de Jean-Paul, qui *portant toujours la cicatrice au front*, se jettera hors du milieu familial dès l'âge de seize ans, dans le but de conserver ce rôle d'élection, cette gloire d'être le fils aîné efficace et remarqué.*

En remplaçant chaque indication biographique dans son contexte, ici la période de transition à Peseux avec les deux naissances successives, on évite le rabattement sur les interprétations caractérielles: «*gamin têtu et violent*»³¹ «*il avait déjà la tête dure*»³² ou sur des affabulations autour d'un Marat asocial, sans famille et sans amis, d'un Marat errant et souvent juif provenant d'une famille de déracinés...

En famille

On connaît la dévotion que Jean-Paul vouait à sa mère Louise Mara-Cabrol et l'importance qu'il lui attribue dans sa formation:

Cette femme respectable dont je déplore encore la perte, cultiva mes premiers ans; elle seule fit éclore dans mon âme la philanthropie, l'amour de la justice et de la gloire; sentiments précieux, bientôt ils sont devenus les seules passions qui dès lors ont fixé les destinées de ma vie.

Rapproché de l'épisode précédent, ce texte n'en acquiert que plus de profondeur et Marat aussi aurait pu, comme Freud l'écrit pour Goethe, «*mettre en épigraphe à l'histoire de sa vie une réflexion de ce genre : ma force a eu sa source dans mes rapports à ma mère.*» Outre le fait d'avoir été le premier fils, Jean-Paul porte aussi le prénom de la maman de Louise, sa marraine. Et sans doute fut-il aussi, comme il le rappelle lui-même, un enfant sur la santé duquel il avait fallu veiller attentivement — «*Pendant mes premières années, mon physique était très débile, aussi n'ai-je connu ni la pétulance, ni l'étourderie, ni les jeux de l'enfance*» — circonstances qui ne pouvaient que resserrer les liens le rattachant à sa mère.

* Gloire qu'il revient d'ailleurs partager avec les siens en 1776, après la parution de son premier ouvrage en français *De l'Homme*.

Quant à Louise, nul doute qu'elle avait du caractère. Dans la suite de son témoignage, Jean-Paul souligne combien elle mettait de l'animation dans ses paroles et savait établir le contact.

*C'est par mes mains qu'elle faisait passer les secours qu'elle donnait aux indigents, et le ton d'intérêt qu'elle mettait en leur parlant, m'inspira celui dont elle était animée.*³³

Il faut alors se souvenir que dans l'arbre ascendant maternel de Louise³⁴, on rencontre une famille de l'aristocratie italienne, arrivée à Genève au XVI^e siècle, et qui ne «*dérogeait pas en faisant du commerce*». Le commerce est le milieu de Louise, avec un grand-père maternel, Bernard Molinier, et un père, Louis Cabrol, perruquiers. Aussi se trompera-t-on peu en supposant que Marianne-Françoise et Henry, qui se lancèrent tous deux dans le négoce, tenaient de leur mère cette orientation et l'entregent nécessaire à la profession. Enfin, Louise était émotive, comme en témoigne sa sensibilité lors de l'assassinat de l'avocat Gaudot, en 1768, événement qui la bouleversa «*au point de rejeter toute nourriture pendant huit jours*»³⁵ et elle resta très proche de sa propre mère.

En 1758 et en 1762, c'est à Bevaix³⁶, paroisse de la grand-mère qu'ont lieu les intronisations à la Sainte-Cène de Marianne et de Marie et en septembre 1765, Catherine Cabrol-Molinier a rejoint sa fille à Neuchâtel; elle y meurt à l'âge de 67 ans.

Le mardi 24^e dit on a enseveli Catherine Cabrol née Molinier native de Genève, demeurant en ville.³⁷

Les enfants Mara eurent tous une éducation religieuse soignée et, si on ne dispose à ce jour que de deux traces de réceptions à la Sainte-Cène, c'est sans doute la carence documentaire qui doit être mise en cause.® La disparition de la correspondance familiale de Marat et des Mara reste fort regrettable. L'existence de relations épistolaires entre le père et Jean-Paul est attestée: «*Mon fils aîné, reçu Docteur en Médecine à Edimbourg avec applaudissement, Dieu soit beni, m'avoit fait espérer un ouvrage qu'il avoit composé sous le titre: De l'homme...*»³⁸. Il existait certainement aussi des échanges entre les enfants. Charles Vellay³⁹ parle d'une sorte de fatalité qui a pesé sur «*cette correspondance, une des plus actives qu'un homme public ait entretenue... Ainsi la correspondance privée de Marat s'est trouvée presque complètement anéantie.*»

Pour contrer, une dernière fois, toute légende qui chercherait à justifier la nature morale prétendument trouble de Marat, en lui attribuant un milieu d'inadaptés, avec un père instable, voici un autre extrait d'une lettre où Jean Mara décrit à F.S.Ostervald

l'ambiance de la vie familiale, à Genève, en 1775. Des huit enfants, Marianne-Françoise travaille déjà, Jean-Paul est à l'étranger et Jean-Pierre, le cadet, a huit ans.

Quant à mes ouvrages, ce sont des leçons, la plupart de langues, et de Géographie et d'Histoire, mais en petit nombre; car quoique Genève soit un grand theatre, la multitude de donneurs de leçons dont elle abonde, rend leur moisson fort petite. [...] Mon fils David est dans sa première année de Philosophie, et si l'amour paternel ne m'aveugle, il promet beaucoup, et il a la satisfaction d'être aimé de ses Professeurs. Ma fille aînée travaille toujours en modes; et ma seconde vaque aux affaires du ménage avec sa Mere.

Voilà, Monsieur, l'état de notre maison au plus Juste. Il est toujours petit, mais honnête. Semblable au Liege, qui s'éleve toujours au dessus des flots, la mauvaise fortune n'a pu encore nous submerger tout à fait.⁴⁰

Direction: Neuchâtel

En 1754, Jean Mara voit mal comment faire progresser ses six enfants et leur garantir une formation générale, sans s'assurer des revenus fixes; aussi a-t-il songé à s'installer à Neuchâtel. Mais l'acceptation, par la Ville, de cette grande famille étrangère ne va pas sans poser des problèmes: il faudra attendre l'entrée en scène du gouverneur George Keith, Milord Maréchal, pour que les Mara y soient «tolérés».

Quels documents viennent à l'appui de ce nouvel épisode? Le 25 février 1754, la Chambre des habitants de Neuchâtel a examiné la demande déposée le 3 par Mara, mais elle a stipulé un renvoi motivé:

Le S^r Jean Mara natif de Cagliari en Sardaigne Prosélyte Dessinateur et maître de langues italienne et espagnole, continuant à demander l'habitation en ville, a été renvoyé jusques à ce qu'il se soit procuré des certificats authentiques de sa bonne conduite, des lieux où il a demeuré, et des assurances certaines et probantes de la Ville et République de Genève, qu'on se chargera de sa femme et de ses enfants au cas qu'il vienne à quitter ou mourir, en sorte que quoi qu'il arrive ils ne seront aucunement à la charge de la Ville et du public.⁴¹

D'autres communes sont sollicitées. Le 24 mars 1754, la Commune d'Auvernier «*remarquant le bon et louable rapport qui a été fait dud. S^r Mara l'a reçu habitant dans ce lieu pendant tout le tems qu'il se comportera bien*»⁴². On ignore si la famille



*Portrait de George Keith, huile sur toile, anonyme,
Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel*

transita encore par Auvernier, mais on sait qu'elle reçut encore un refus d'habitation à Corcelles, le 6 octobre 1754⁴³, avant que le Gouverneur n'intervienne en sa faveur pour l'installer à Neuchâtel, ce même mois d'octobre.

Sur l'information donnée à Monsieur le maire de la Ville qui avait pris la peine d'en faire part à Monsieur le Maître-bourgeois en chef, que Milord notre Gouverneur, occupant le Sieur Mara, verrait pour cet effet avec satisfaction, qu'il ne fût pas interrompu dans son travail: Le Conseil sans en avoir été absolument requis, a bien voulu, nonobstant son arrêt du 25^e février de cette année, permettre que led' Mara reste dans cette Ville tout assez longtemps que Milord notredit Seigneur Gouverneur le trouvera bon.⁴⁴

En opposition à 1747, année du «malheur» à Boudry, 1754 est favorable à l'évolution de toute la famille, mise sous la protection de Milord Maréchal, même si pour les autorités neuchâteloises, la simple tolérance persiste jusqu'en 1763.⁴⁵ Ce n'est qu'après 9 ans de séjour dans la ville que Jean Mara obtiendra l'habitation, au moment où George Keith quitte Neuchâtel pour l'Ecosse, les deux événements n'étant sans doute pas étrangers l'un à l'autre.

Mara, père et fils et le collège de Neuchâtel

George Keith employa-t-il Jean Mara comme précepteur de ses enfants adoptifs: Emetulla, Ibrahim, Stepan et Motcho? La question reste largement ouverte.® En tout cas, c'est à Neuchâtel que Mara renoue avec l'activité pédagogique qui lui tient à coeur, et quand il repartira à Genève en 1768, la raison invoquée sera que *«les troubles du pays étant survenus»*, il se voit *«à la veille de manquer de leçons»*. Outre son emploi chez Milord Maréchal, il sera aussi à deux doigts de décrocher une place officielle au collège de Neuchâtel où il se présente deux fois pour le poste de régent de troisième classe. Qu'il y ait plusieurs classes indique bien que ce collège, préparatoire aux études supérieures, avait pris de l'essor.

A l'unique classe tenue depuis 1539 par un régent aidé d'un assistant, étaient venus s'ajouter, de 1610 à 1680, trois classes et degrés supplémentaires où on enseignait notamment le petit Catéchisme d'Heidelberg et le latin en traduisant les *Colloques* de Mathurin Cordier.*

* Michel Schlup, «La vie intellectuelle», *Histoire du Pays de Neuchâtel*, Hauterive, Attinger, 1991, tome 2, p.323.

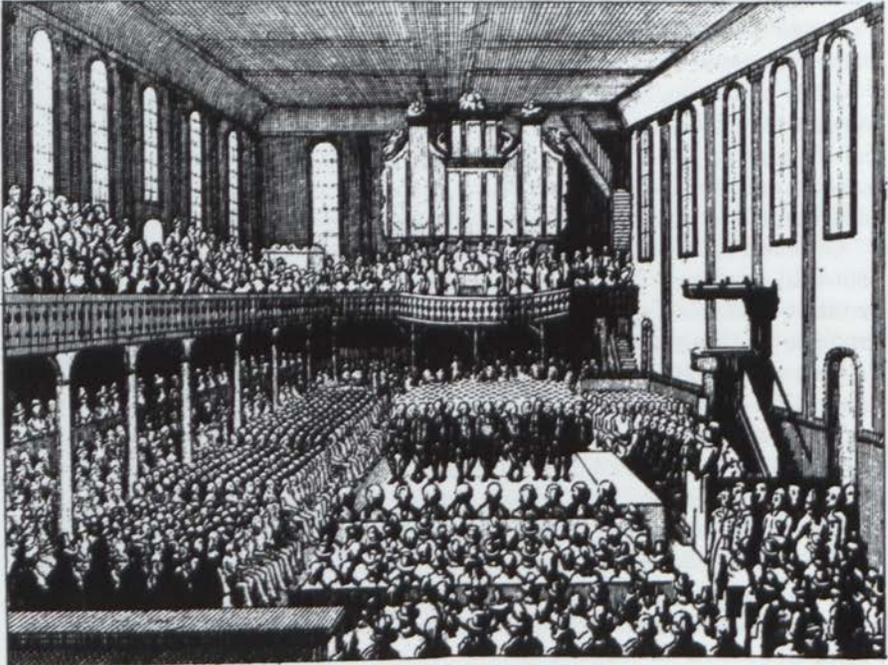
Quand Mara présente sa candidature, le programme comporte aussi de la philosophie, de l'histoire, de la géographie et un peu de grec...

Le 17 avril 1758, Mara se trouve en compétition avec M.Paulet, dessinateur de Dole et Louis Daubi, natif de Bordeaux, pour remplacer M.Petitpierre, et c'est M.Daubi qui l'emporte quoiqu'il doive «*se mettre incessamment en état d'apprendre les rudiments de la langue grecque*», service qu'il aura peut-être demandé à Mara. Ce dernier recevra par ailleurs, ainsi que M.Paulet, une gratification d'un louis d'or «*pour récompense de la perte de leur temps et afin de leur donner en même temps une preuve de la satisfaction du conseil.*»⁴⁶

Le 31 juillet 1767, après le départ de Louis Daubi, qui regagne la France, Mara reposera sa candidature avec MM.Gallot, ministre, et d'Aulard, prosélyte, mais c'est Gallot qui aura le poste.⁴⁷ Pour Mara qui a 63 ans, ce sera la dernière tentative d'insertion dans une institution scolaire. Il parle encore de monter une pension pour jeunes gens, lorsqu'il se réinstalle à Genève, mais on n'a pas de trace qu'elle ait vu le jour.

C'est ce même collègue de Neuchâtel que fréquentent aussi les jeunes Mara; pour Jean-Paul, la figure du recteur Jean-Elie Bertrand (1737-1779) marquera ses dernières années de formation. Bertrand, tout comme son beau-père F.S.Ostervald, témoigne de l'intérêt à la famille Mara, pour qui il est et restera «*Monsieur le Professeur*», appellation que, dans ses lettres, Jean Mara étend même à son épouse, saluée d'un «*Madame la Professeuse*». Ce titre, Bertrand ne l'a pas décroché la première année de sa nomination, mais deux ans plus tard, en 1759, au même moment où sa classe est intitulée «*Collège des Belles Lettres*». Il est vrai que pour ce tout jeune recteur de 22 ans, à peine sorti des études de théologie à Lausanne, une telle promotion est méritée, puisqu'il a été élu à l'unanimité en raison de «*sa grande facilité dans la belle manière d'enseigner, et son élégance dans la latinité de même que dans la langue française*». Jean-Paul se fera d'ailleurs l'écho de cet amour des lettres: «*Dès mon enfance, écrit-il, j'ai cultivé les lettres, et avec quelques succès, j'ose le dire.*»⁴⁸

Le collège ayant pâti des nombreuses mutations de ses recteurs, souvent proposants ou ministres de la Compagnie des pasteurs abandonnant leur poste dès qu'ils obtenaient une cure, l'administration se montra conciliante afin de conserver son dynamique directeur. C'est sous son rectorat qu'il assume jusqu'en 1771, avant de se consacrer exclusivement à la Société typographique, que Jean Mara postulera deux fois pour un poste de régent. On ne songe pas sans sourire que les fils Mara ont donc bien failli avoir leur propre père comme professeur! Bien plus tard, en 1775, quand Jean-Paul publiera son premier ouvrage en français *De L'homme*, Jean Mara pensera immédiatement à le signaler à «*Monsieur le professeur*»; il transmettra un exemplaire du livre à Ostervald en lui demandant son avis «*de même que celui que M^r le Prof^r Bertrand, connoisseur éclairé dans ces matières, aura prononcé sur l'ouvrage, non pas d'un Socrate, mais d'un de ses anciens écoliers.*»



PROMOTIONS .

*Les promotions du Collège de Neuchâtel au Temple du Bas, eau-forte
d'A.L. Girardet, tirée des Etrennes historiques et intéressantes concernant
le Comté de Neuchâtel et Vallangin pour l'année 1794 (BPUN)*

On aimerait évidemment connaître les noms des camarades de collège dont Jean-Paul évoque avec plaisir le souvenir, à l'occasion d'une rencontre qu'il fait en 1793 avec un négociant qui a connu sa famille:

Il me dit qu'il avait été élevé à Neuchâtel, en Suisse, où j'ai passé mon enfance. Il ajouta qu'il avait mille obligations à mon père qui avait pris soin de son éducation et il se mit à rapporter cent particularités de mes frères et de mes camarades d'étude, qui ne me permirent pas de douter de sa véracité. Le plaisir de rappeler l'heureux temps de mon enfance...⁴⁹

Jean-Paul et Abraham-Louis

On aimerait en particulier savoir si c'est à Neuchâtel que Jean-Paul rencontra celui qui restera jusqu'à sa mort son ami intime, le génial horloger neuchâtelois Abraham-Louis Breguet. En effet, on suppose qu'une relation aussi profonde trouve ses racines dans la jeunesse et indique des relations familiales. Il est difficile d'entériner sans examen l'affirmation que les premiers contacts dateraient seulement de Paris, quand tous deux fréquentent le beau monde⁵⁰, d'autant qu'on sait aussi que l'horlogerie est bien présente dans la famille Mara, puisque les deux derniers enfants, Charlotte-Albertine et Jean-Pierre, y deviendront experts et qu'après la mort de Jean-Paul, Jean-Pierre travaillera encore pour Breguet.

En 1754, à l'arrivée des Mara, le petit Abraham-Louis n'a que 7 ans et il en aura 12 ou 13, quand Marat quitte Neuchâtel; il n'est donc pas impossible que les futurs amis aient déjà eu quelques contacts sous le rectorat de J.E. Bertrand. C'est en effet approximativement à ce moment-là que les commentaires sur Breguet situent une courte fréquentation du collège et surtout la mort de son père. Mais combien sont encore imprécises les notices biographiques sur ce grand homme! Ainsi on y cherche en vain des éléments sur l'évolution de la famille, sur les frères et soeurs d'Abraham-Louis⁵¹, avec lesquels il resta certainement en contact après son départ pour la France, à moins qu'on ne lui ait forgé, à lui aussi, une légende d'original coupé de son milieu d'origine, n'écrivant jamais chez lui et ne revoyant ni sa famille, ni la Suisse.

Enfin, il faudrait sérieusement analyser la communauté d'intérêts scientifiques qui pouvait unir les deux hommes et qui transparait dans ce rôle d'exécuteur testamentaire que Marat, malade, confie à Breguet en 1788, en le priant, entre autres choses, de remettre à l'Académie des Sciences son fameux hélioscope.®

Le départ de Jean-Paul

Pendant le laps de temps qui le sépare de 1759, année où lui-même dit être devenu «*maître absolu de sa conduite*», Jean-Paul, qui poursuit ses études, assiste encore à la naissance de David, en février 1756.⁵²

En octobre de la même année, les Mara perdent le petit garçon né à Peseux, et qu'on pense bien être Pierre Antoine Jean.

Le 8^e dudit on a ensevely un petit garçon au Sr Mara Prosélite habitant.⁵³

Mais le registre ici se trompe, Jean Mara n'est pas encore habitant, même s'il va bientôt se présenter comme régent de collège pour former les jeunes Neuchâtelois.

Des raisons de bons sens peuvent être invoquées pour expliquer que Jean-Paul se soit décidé à quitter Neuchâtel: le désir de poursuivre ses études, l'agrandissement de la famille, l'opportunité d'un travail ... Mais en réalité, force est de reconnaître que s'il affirme bien être parti, on ignore quand et aucun document probant n'a pu être repéré pour accréditer les étapes de sa vie après ce départ. Un vide documentaire et une série d'hypothèses, tantôt formulées comme telles, tantôt transformées en certitudes et transmises de manière anarchique sont la seule et maigre moisson.

Marat lui-même a écrit: «*J'ai vécu deux années à Bordeaux, dix à Londres, une à Dublin, une à La Haye, à Utrecht, à Amsterdam, dix-neuf à Paris...*»⁵⁴ Mais il n'a pas même donné l'ordre des séjours.

Que disent les historiens?

Même s'il énonce fort à propos qu'on perd la trace de Jean-Paul entre seize et trente et un an, Alfred Bougeart lie son départ à la mort de sa mère; pour Félix Bovet, il aurait achevé ses études littéraires à Genève; pour Augustin Cabanès, c'est aussi le décès de sa mère⁵⁵ qui provoque le départ vers Bordeaux, chez les Nairac⁵⁶; Jacques Castelnau reprend la légende de la mort de Madame Mara et d'un petit Jean-Paul qui s'éloigne à l'aventure et gagne Bordeaux, par des moyens de fortune; François Chèvremont penche pour un premier séjour dans le midi de la France, suivi d'une présence à Toulouse⁵⁷ et de deux années à Bordeaux; pour Hector Fleischmann aussi, il est d'abord passé par Toulouse; pour Louis Gottschalk, Marat ferait, en même temps que le préceptorat, deux années de médecine à Bordeaux et il aurait aussi postulé en 1760 pour être attaché à l'expédition de Chappe d'Auteroche vers Tobolsk; pour Jean Massin, s'il se retrouve chez les Nairac plutôt qu'en Sibérie, c'est le hasard, «il ne se déracine pas: il n'a jamais été enraciné. Il est né sujet du roi de Prusse, mais il n'est pas prussien. Il n'est pas Suisse non plus [...] Où est sa patrie sinon dans le monde entier, etc»; Claire Nicolas-Lelièvre imagine tout le trajet formateur qu'il fait pour arriver à Bordeaux, par Genève, Lyon, Avignon, Aix,



Abraham-Louis Breguet, miniature, Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel

Nîmes, Montpellier, Toulouse et l'installe dans la riche bibliothèque de l'armateur pour lire Rousseau et Montesquieu; pour François-Vincent Raspail, il aurait étudié la médecine en Suisse; Charles Reber imagine tout le séjour chez les Nairac, où il va lire sous les ormes des nouvelles allées de Tourny, où le trafic des vins est tout autre qu'à Neuchâtel ou à Cortailod et où, toujours dans la même riche bibliothèque de l'armateur, il lit Condillac et d'Holbach, en plus de Rousseau et Montesquieu; pour Nicolas Villiaumé, il est reçu docteur en médecine à Montpellier, etc.

La dernière supposition* va suffire à faire comprendre le risque encouru à accréditer une indication plutôt qu'une autre sans documents à l'appui, sans recoupements, y compris par rapport aux informations fournies par Marat.

Pourquoi donc Marat se retrouverait-il à Montpellier? La réponse a l'air simple: parce que cette ville se trouve sur la route entre Neuchâtel et Bordeaux? En réalité, la vérité sur la source de cette information est plus amusante. En 1784, a paru un recueil intitulé *Nouveau Supplément à la France littéraire*, tome quatrième, dont la troisième partie reprend un *Catalogue des Auteurs Vivans, Morts & Anonymes*. A la page 258, on trouve un certain Maret, Docteur en médecine en l'Université de Montpellier... à qui sont attribuées les *Découvertes sur le Feu, l'Electricité & la Lumière* de notre Marat. Les premiers biographes, dont Villiaumé, optèrent donc pour une coquille dans le nom et conclurent que Marat avait été diplômé à Montpellier, université qui fournissait un grand contingent de médecins. L'information n'étant pas trop sûre, ils omirent d'en donner la source et la légende montpelliéraine embellit aujourd'hui encore le parcours de Marat. En fait, mieux vaut reconnaître ouvertement l'absence de toute information fiable et rappeler l'étonnante disparition de la correspondance générale de Marat, dont on peut donner deux mesures assez précises, l'une pour 1790, l'autre pour 1793:

*Dans la honteuse expédition du 22 janvier**, mon appartement ayant été fourragé par les satellites aux ordres de l'administrateur des Finances, on a enlevé [...] 43 lettres formant ma correspondance d'Espagne, relative à l'établissement que le roi défunt me fit proposer en 1785, 57 lettres parmi lesquelles 17 de Franklin, formant ma correspondance académique et plus de 300 lettres formant ma correspondance particulière, parmi lesquelles en est une cachetée, contenant la structure de mon nouvel hélioscope. Je supplie les personnes qui pourraient avoir connaissance de quelqu'un de ces objets volés...⁵⁸*

* On peut ainsi remonter la filière pour chaque information.

** Commanditée en 1790 par La Fayette, pour arrêter Marat au lendemain de la parution de sa *Dénonciation contre Necker*.

Quant au descriptif des documents mis sous scellés, le 2 août 1793, au Comité de Sûreté Générale et de Surveillance de la Convention nationale, il indique la présence de liasses de lettres ainsi qu'un manuscrit in-4°, sur la première feuille duquel se trouvait écrit: *Ma correspondance*.

Plus de 400 lettres en 1790, des liasses en 1793, mais où sont passés tous ces documents?

Projection dans le futur

A part Jean-Paul, un seul des fils Mara partira faire carrière à l'étranger, David, qui quitte Genève en 1782 pour devenir professeur au célèbre Lycée de Tsarskoïé-Sélo en Russie. Marianne-Françoise restera en Suisse, travaillera dans la mode et épousera un Oulevay (Olivier), qui posera sa candidature en 1793 comme aide-naturaliste au Muséum d'Histoire naturelle de Paris. Henry circule encore entre Boudry et Genève en 1794, il est marié, mais on ignore avec qui. Marie aussi reste en Suisse et épouse un Brousson en 1782. A ce jour, on ne sait rien de la descendance de ces quatre enfants. ®

Après le départ de Jean-Paul, le premier événement familial important est la naissance, en 1760, de celle qui deviendra la plus célèbre de ses soeurs, Charlotte-Albertine⁵⁹.

Plus fréquemment appelée Albertine, cette soeur cadette viendra à Paris après la mort de *L'Ami du Peuple* et y restera d'abord avec Simonne Evrard, la veuve de Marat, puis seule jusqu'en 1841, veillant sur la mémoire de son frère. Spécialisée en horlogerie, profession «haute», elle en tirera toujours ses revenus. Un document très aléatoire lui attribue une descendance.® Albertine est le troisième des enfants Mara à s'être installé à l'étranger.

En janvier 1767, naît le dernier des fils, Jean-Pierre, peu de temps avant le départ de la famille pour Genève⁶⁰.

Egalement spécialisé en horlogerie, Jean-Pierre continuera à habiter Genève, où il épousera Jeanne Lossier. Sa nombreuse descendance est mieux connue et les Archives d'Etat de Genève possèdent un dossier de cent cinquante pièces concernant cette partie de la famille⁶¹, avec laquelle «le bibliographe de Marat», François Chèvremont, entretint quelques contacts.

Entre les naissances de ses deux derniers enfants, Jean Mara obtient, le 28 novembre 1763, le statut d'habitant de Neuchâtel:

Accordé l'habitation au S' Jean Mara natif de l'Isle de Sardaigne, maître de dessin, au giète de quarante batz et les droits du four⁶².



*Albertine Marat, Miniature anonyme
Musée Lambinet (Versailles)*

Pierre Mara

Si les biographes oublient souvent de mentionner Marianne-Françoise ou la confondent avec Marie, s'ils intervertissent David et Henry, aucun d'eux n'a vraiment parlé de Pierre, né à Peseux en 1753, et dont l'existence apporte pourtant des éclaircissements sur plusieurs événements et sur des actions attribuées à tort à ses frères. Ainsi, en 1763, Jean Mara porte plainte parce qu'un boucher a éborgné un de ses enfants:

Sur la requête du Sieur Jean Mara habitant en cette ville priant le Conseil de donner des ordres qu'il jugera utiles pour que le [] Collin, boucher, qui a crevé un oeil à un de ses fils en lui jetant une pierre, soit châtié et puni comme il convient. Sur quoi après avoir délibéré il a été dit que l'on ordonne à Monsieur Petitpierre Conseiller d'Etat et maire de la Ville de former demande audit Collin boucher aux fins de le faire châtier et punir suivant l'exigence du cas, en concluant à trois jours et trois nuits de prison civile et à tous frais résultant de son action, renvoyant le sieur Mara suppliant à se pourvoir en dédommagement contre ledit Collin par les voies ordinaires de la Justice et comme mieux il lui conviendra⁶³.

Jean Mara a gain de cause dans cette cruelle circonstance et on imagine sans peine quelle émotion dut régner dans la famille après cet accident. Mais qui est cet enfant éborgné? David, disent les uns, et il a 6 ans! Henry, disent les autres, il en a 18! En réalité, c'est plus sûrement Pierre, qui a 10 ans, âge propice aux bêtises. C'est d'ailleurs toujours de Pierre et de sa mauvaise conduite qu'il est question dans une des lettres que Jean Mara écrit à F.S.Ostervald, le 16 septembre 1770:

Je ne Vous suis pas moins redevable pour celles que Vous avez eu pour mon fils Pierre, l'ayant placé à Frezein⁶⁴. Sans Vous, il auroit été un vrai enfant prodigue; il Vous doit son changem' et moi son retour. Vous lui avez servi de père; combien n'est-elle pas grande l'obligation que Je vous en ai? Ce n'est que sur son départ qu'il me l'avise; le moins qu'il peut faire c'est d'aller prendre congé de Vous, et moi de Vous en remercier. Heureux si le Ciel me mettoit en même de Vous en temoigner ma reconnaissance comme Je voudrois. Ma femme n'y est pas moins sensible⁶⁵.

Cet extrait permet de relier entre eux deux événements de même nature et de montrer que F.S.Ostervald s'impliquait vraiment dans la vie des Mara, puisqu'il se

met en peine de procurer un placement à Pierre, adolescent indiscipliné. Dès lors s'expliquent aussi des péripéties qui accompagnent l'assassinat de l'avocat Gaudot, en 1768, où, dans les témoignages⁶⁶, est signalé à trois reprises un «petit Marra», «le petit Mara» qui «était à la tête» d'une «multitude d'enfants» qui font du chahut, profitent du climat troublé pour commettre des actes délictueux...

C'est de ce contexte qu'abuse M.Fauche-Borel pour éreinter Jean-Paul Marat, dans le premier chapitre de ses *Mémoires* :

La maison de Gaudot ayant été forcée, on la mit au pillage. Je vis jeter par les fenêtres, au milieu du tumulte et d'un vacarme horrible, les meubles, les pendules, les glaces; je vis de petits polissons, conduits par un chef de leur âge, attacher un chat tout vivant à la sonnette du magistrat, objet de la haine publique. Il me semble encore voir ce chef imberbe, qui depuis a acquis une si affreuse célébrité, exciter ce ramas de petits furieux à des violences pour lesquelles ses faibles mains étaient impuissantes. Le lendemain se révélèrent encore plus les inclinations de cet enfant, qui devint si horriblement fameux dans les troubles de la France, vingt-cinq ans plus tard. On le vit se glisser furtivement dans le cimetière, et enlever les planches qui retenaient la terre de la fosse creusée pour recevoir le cadavre de Gaudot; et après l'avoir ainsi comblée, se répandre avec une sorte de joie féroce, dans la ville. Il me semble l'entendre encore, au moment où l'on allait déposer les restes du malheureux avocat-général dans sa dernière demeure, fredonner d'une voix de petit cannibale, un air qui avait pour refrain: *La terre le refusera; la terre ne le recevra pas!* Cet enfant, qui déjà préluait à une épouvantable célébrité, c'était *Marat*.

Non, ce n'était pas Marat. Si un petit Mara est impliqué — et sans accréditer le «satanisme» du récit de Fauche -Borel — c'est Pierre, son frère, qui cause bien des tourments à ses parents, au point que sa pauvre mère se retire à Boudry pour se reposer et que F.S.Ostervald prend la situation en mains, ce qui lui vaut la reconnaissance des parents, car Jean et Louise ne tenaient certainement pas à être mêlés à ces événements, étant donné leur situation sociale et la protection dont les avait gratifiés le Gouverneur. Malgré l'impopularité de Gaudot, qui était notoire y compris dans le cercle Ostervald-Bertrand, les Mara désapprouvèrent ces excès et si certains ont cherché à les y mêler, c'est à leur corps défendant.

Le seul crime qu'on pourrait nous imputer, c'est d'avoir blâmé leur action illégale, dénaturée, imprudente; c'est peut-être ce qui les a indisposés contre nous⁶⁷.

Jean Mara, bourgeois de Boudry?

En 1765, alors qu'il vit déjà à Neuchâtel depuis dix ans, dont huit sous la protection de Milord Maréchal, alors qu'il en est devenu habitant en 1763, Jean Mara obtient de la Communauté de Boudry un titre de «*bourgeois non-jouissant*», c'est-à-dire de bourgeois résidant hors de la brévardie communale. Cette reconnaissance va faire couler beaucoup d'encre et ne manquera pas de lui être contestée. Certes un rescrit royal du 3 août 1759 interdisait aux communautés d'agréger comme bourgeois des gens sans que ceux-ci soient au bénéfice d'un acte de naturalisation délivré par le souverain. Et on ne trouverait pas trace d'une naturalisation de Jean Mara. La situation mérite pourtant réflexion. Comment interpréter en effet ce laxisme persistant de la Bourgeoisie de Boudry, qui, six ans après le rescrit, ne se montre toujours pas plus pointilleuse? D'autre part, cet octroi, en 1765, n'amène pas le Conseil d'Etat à blâmer à nouveau cette Bourgeoisie indisciplinée, ni à l'obliger à retirer ces statuts (et donc aussi à rembourser les importantes sommes d'argent versées!).* De plus, en 1768, alors qu'il est revenu à Genève, Jean Mara présente une requête au même Conseil d'Etat de Neuchâtel et il se décrit sans hésitation comme bourgeois de Boudry. S'il savait n'être pas dans son droit, n'était-ce pas une démarche bien impolitique de sa part?

Jean Mara, habitant de Genève et bourgeois de Boudry, expose très respectueusement à Vos Seigneuries qu'il y a environ un mois qu'il se trouvait domicilié depuis 14 à 15 ans à Neuchâtel avec sa femme et sa famille, protégé par son Excellence Mylord Keit, qui les y avait placés et où ils vécut d'une manière régulière et irréprochable par la grâce de Dieu.

Ou bien l'acte de naturalisation existe ou bien Boudry a réellement agi avec légèreté. Mais dans les deux cas, en quoi cela concerne-t-il personnellement Jean Mara qui a respecté les formes qu'on lui a imposées, deux demandes, préalables à l'obtention effective du statut et qui a payé comptant la somme requise?

3 février 1765 Le sieur Mara a prié la Bourgeoisie de le recevoir Bourgeois non-jouissant. Passé pour la première.

3 mars 1765 Le sieur Mara s'est présenté pour la seconde. Passé.

* Jean Mara paie comptant 400 livres faibles. Une livre faible vaut 4 batz. Il verse donc 1600 batz. Quand on pense qu'un dessinateur plein-temps en fabrique gagne vers 1760, plus ou moins 500 livres fortes, soit 5000 batz, Mara a versé presque quatre mois d'un tel salaire, c'est-à-dire une somme vraiment importante.

21 avril 1765 On a reçu le Sr Mara à bourgeois suivant sa réquisition pour le prix de quatre cents livres foibles qu'il a *païé* contant⁶⁸.

Epilogue

Après ce parcours riche en péripéties dans la principauté et le départ de leur fils aîné à l'étranger, les Mara sont maintenant sur le point de rejoindre Genève. Si le centre de la famille se déplace au Bourg-de-Four, les contacts avec le pays neuchâtelois ne s'arrêtent pas pour autant. La Bibliothèque de Neuchâtel possède, datée déjà du 29 août 1769, une lettre manuscrite de Jean Mara à F.S.Ostervald. La Société typographique vient d'être fondée et Mara père remplira pour elle, à partir de Genève, plusieurs missions, dont certaines seront importantes et délicates, comme l'affaire Grasset ou celles liées à la publication de l'Encyclopédie. Dans la correspondance avec F.S.Ostervald qui se prolonge jusque peu avant sa mort en 1783⁶⁹, Jean Mara parle des enfants, de Marianne-Françoise, de Marie, de David et de Pierre. Et du retour de Jean-Paul, en 1776. Toute cette jeunesse circule. Marianne se mariera avec un garçon de la région de sa naissance, le pays de Vaud, et David, avant de gagner la Russie, essaiera d'avoir une cure en terre neuchâteloise. Comme Jean-Paul, il reste en contact épistolaire avec F.S.Ostervald et avec la Société typographique, dont l'organe, le *Journal helvétique*, consacrera plusieurs pages à annoncer les ouvrages scientifiques de l'aîné: *Les Découvertes sur le Feu, l'Electricité et la Lumière*, en février 1780, les *Recherches physiques sur l'Electricité*, en juillet 1782.

De son vivant, pour les Neuchâtelois, Jean-Paul Mara(t) est donc un enfant du pays qui va faire son chemin à Paris. La preuve? Lorsqu'un habitant originaire de Bevaix se trouve en difficulté en France entre 1782 et 1785, sa famille trouve normal de s'adresser à lui comme ultime recours pour sauver leur fille et nièce, littéralement enlevée de sa famille de religion réformée, par un membre du clergé catholique français! «*Il ne nous reste que l'espérance de faire parvenir directement un placet au roi, nous voudrions le faire parvenir par le canal de M.Marat.*»⁷⁰ Et cet attachement réciproque, Jean-Paul, lui aussi, l'exprime sans détours quand il écrit au banneret de Neuchâtel:

... dans quelque endroit du monde que je me trouve, disposez de moi, Monsieur, comme d'une personne qui vous est toute acquise.

Charlotte Goëtz



Le lycée de Tsarskoïé Sélo
 (Dessin de Pouchkine figurant dans le manuscrit d'Eugène Oniéguine, 1829)



Boudry-Marat, le frère du célèbre Marat,
 qui enseigna pendant dix ans la littérature française
 au lycée de Tsarskoïé Sélo
 (Dessin de Pouchkine, 1821)

*Le Lycée de Tsarskoïé Sélo et David Marat, dessins de Pouchkine
 tirés des Œuvres complètes d'E. Piccard, tome VII, Neuchâtel, 1966*

Notes

- ¹ Pierre Caron, *Manuel pratique d'Etudes de la Révolution française*, Paris, 1947, III, Sources imprimées, p.187, note 1.
- ² Pour d'autres détails sur la période sarde, la première période genevoise et la correspondance entre Jean Mara et F.S.Ostervald, voir: Charlotte Goëtz, *La Saga des Mara I - Jean Mara*, Bruxelles, Pôle Nord, «Chantiers Marat 4», 1992.
- ³ Le premier à avoir fondé les origines sardes des Marat sur des documents d'archives, dans son livre *Gian Paolo Marat*, Cagliari, Editions Il Nuraghe, 1925.
- ⁴ Archives du Tribunal ecclésiastique du diocèse d'Alghero - Session tenue au siège d'Ozieri - Cause civili: n.115 - 1735.
- ⁵ Rev. Francesco Amadu, «Cenni storici sulla Parrocchia di Bono», dans *Bulletin paroissial de l'Eglise «Casa di Dio Fra Gli Uomini»*, Bono (Sardaigne), 1957, p. 7-8. Nous devons la communication de ce précieux document à la courtoisie du Sac. dott. Giovanni Casu de Thiesi (Sassari).
- ⁶ Fac simile de l'Information tenue par la curie épiscopale d'Alghero contre Salvador Mara, Religieux Mercédaire, à propos de la Bulle de la Croisade. Février 1739. R.Segr. di Stato - vol. 578 - Série II.
- ⁷ L'original est aux Archivio di Stato di Torino, serie Sardegna, Lettere dei Vicerè, 1739-1741. C'est un article de Herzl Joffe «La famille Marat» dans *Musée Neuchâtelois*, 1960, qui attire la première fois l'attention sur cette affaire politique.
- ⁸ Sur les origines de la famille Cabrol, on se reportera utilement aux travaux de chercheurs suisses: MM.Horace-Bénédict Rilliet-Necker et Naville, à MM.Galiffe, père et fils, ainsi qu'à MM. Louis Dufour-Vernes, Ferdinand Reverdin, Eugène Ritter et Albert Choisy. Références dans C.Goëtz, *op.cit.*
- ⁹ Archives cantonales vaudoises, Eb 141/11, 224. Les historiens mentionnent rarement Marianne-Françoise et font souvent de Jean-Paul, l'aîné de la famille.
- ¹⁰ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Boudry - Naissances-Baptêmes - Tranche: B 2002 / II. On constate sur les extraits de naissance que les Mara ont droit à la formule de politesse Monsieur et Madame, réservée aux prosélytes, les nouveaux convertis à la religion réformée.
- ¹¹ Archives communales de Boudry - Registre II A 2, 1735-1745, p.434.
- ¹² Souligné par nous. Archives communales de Boudry.
- ¹³ *Journal de la République française*, n°98, 14 janvier 1793, p.2.
- ¹⁴ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Manuels de Justice de Boudry - Procès-verbaux 1743-1747.
- ¹⁵ Manuel des Décisions du Conseil d'Etat de Neuchâtel - 21 mars 1747.
- ¹⁶ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Manuels de Justice de Boudry - Procès-verbaux 1743-1747.
- ¹⁷ *Ibidem.*
- ¹⁸ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Manuel de Justice de Boudry - Années 1747-1751.
- ¹⁹ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Manuel du Conseil d'Etat, n°93, f°712 du 25 novembre 1749.
- ²⁰ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Arrêts de la Classe XI, p.71, 1749-1760.
- ²¹ Voici comment l'épisode de Boudry est relaté dans le *Marat* de Jean Massin: «A Boudry, Jean-Baptiste est dessinateur et chimiste dans une fabrique d'indiennes. Il y est suffisamment à l'aise pour acquérir moyennant 400 livres, le droit de bourgeoisie en 1745. Et trois nouveaux enfants naissent etc.etc.»

- ²² A.Crottet, *Histoire et Annales de la Ville d'Yverdon*, Genève, Fick, 1859.
- ²³ *Ibidem*.
- ²⁴ Archives de Peseux - Procès-verbaux BB3 34, p.285.
- ²⁵ Archives de la Ville de Neuchâtel «Baptêmes Serrières-Peseux» - bobine 515.
- ²⁶ Archives de l'Etat de Neuchâtel.
- ²⁷ Archives de Peseux - Comptes EE 1 74.
- ²⁸ Justice de la Côte, 9 XII, 1758, p.115-120.
- ²⁹ Archives de la Ville de Neuchâtel - Manuel du Conseil Général, tome 20.
- ³⁰ Archives de la Ville de Neuchâtel - «Baptêmes Serrières-Peseux» - bobine 515.
- ³¹ Expression d'A.Cabanès.
- ³² Expression de J.Castelnaud.
- ³³ *Journal de la République française*, n°98, 14 janvier 1793, p.2.
- ³⁴ Eugène Ritter, «Recherches généalogiques, Les Ascendants français de Marat», in *Académie des Sciences Morales et Politiques*, Paris, Picard, 65e année, 1905, p.208-213.
- ³⁵ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Lettre de Jean Mara au Conseil d'Etat, du 24 mai 1768.
- ³⁶ Bevaix - B.M Cat.D - Vol 2, 1701-1766, p.215 et 217.
- ³⁷ Archives de la Ville de Neuchâtel - «Décès Neuchâtel» - bobine 503.
- ³⁸ Lettre de Jean Mara à F.S.Ostervald du 15 novembre 1775, Archives de la STN à la BPUN, Ms 1178 f.316-317.
- ³⁹ Charles Vellay, *La Correspondance de Marat*, Paris, Fasquelle, 1908, p.I et II.
- ⁴⁰ Lettre de Jean Mara à F.S.Ostervald du 15 novembre 1775, Archives de la STN à la BPUN, Ms 1178 f.316-317.
- ⁴¹ Archives de la Ville de Neuchâtel - Manuel du Conseil Général, tome 20.
- ⁴² Manuel de la Communauté d'Auvernier - Série BB - dossier 3 - N°11, p.357-358, 24 mars 1754.
- ⁴³ Archives de Corcelles - BB 32, N°1, p.171, 6X (octobre) 1754.
- ⁴⁴ Archives de la Ville de Neuchâtel - Manuel du Conseil Général, tome 21.
- ⁴⁵ En 1758, la Ville songe à relever le montant du giète et dans la liste des personnes qui devront acquitter la nouvelle somme, figure: «*Le S' Mara qui n'est que toléré*».
- ⁴⁶ Cette candidature de Mara est évoquée par MM.W.Wavre, Louis Favre et Gustave Borel, dans des articles publiés dans la revue *Musée neuchâtelois*, en 1863 et 1870.
- ⁴⁷ Archives de la Ville de Neuchâtel - Plumitif des Quatre Ministraux, vol 4, p.307.
- ⁴⁸ Lettre de Jean-Paul Marat à Roume de Saint-Laurent du 20 novembre 1783.
- ⁴⁹ *Journal de la République française*, n°139 du 3 mars 1793, p.7.
- ⁵⁰ C'est l'hypothèse que reprend l'historien A.Chapuis.
- ⁵¹ Sous toutes réserves, un petit Henry-François Breguet naît en avril 1748, Suzanne-Marianne, en juin 1750, Henry, en mai 1752, Henriette, en octobre 1753, Charlotte, en octobre 1756 et Marie-Louise, en janvier 1759 (après la mort du père).

- ⁵² Archives de la Ville de Neuchâtel - Etat Civil - Registre des Baptêmes.
- ⁵³ Archives de la Ville de Neuchâtel - «Décès Neuchâtel» - bobine 503.
- ⁵⁴ *Le Publiciste de la République française*, n°147.
- ⁵⁵ En 1926, dans son intéressant article sur «La Famille de Marat», *Chronique Médicale*, n°12, décembre 1926, p.358, le Docteur Jean Olivier cite une lettre de Georges-Louis Le Sage, de Genève, datée d'août 1784 et publiée pour la première fois par M.Galiffe, en 1877, lettre qui semble être à l'origine de cette légende de la mort de la mère de Marat.
- ⁵⁶ A titre d'exemple, on notera cette curieuse anticipation de Cabanès: « On s'étonnerait que le député royaliste (Nairac) ait choisi pour précepteur le démagogue Marat si on ne connaissait cette circonstance, que Madame Paul Nairac, née Jeanne-Barbe Welter, était d'origine suisse. Elle dut influencer sur le choix de son mari etc. (*Marat inconnu*, 1911, p.44).
- ⁵⁷ C'est Marat qui parle de Toulouse dans son ouvrage *De L'Homme*, 1775.
- ⁵⁸ *L'Ami du Peuple*, n°144 du 25 juin 1790 - *Oeuvres politiques*, Pôle Nord, Bruxelles, tome 1, p.963.
- ⁵⁹ Archives de la Ville de Neuchâtel - Etat Civil - Registre des Baptêmes.
- ⁶⁰ Archives de la Ville de Neuchâtel - Etat Civil - Registre des Baptêmes.
- ⁶¹ Les articles déjà signalés du docteur Jean Olivier sur «La Famille Marat», parus dans *La Chronique médicale* en 1926 sont les premiers à avoir mis en évidence ce matériel.
- ⁶² Archives de la Ville de Neuchâtel - Manuel du Conseil Général, tome 22.
- ⁶³ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Manuel du Conseil d'Etat du 3 janvier au 27 décembre 1763, Vol 107, p.41.
- ⁶⁴ Sans doute Fresens, entre Neuchâtel et Yverdon.
- ⁶⁵ Archives de la STN, à la BPUN, Ms 1178, f.300-301.
- ⁶⁶ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Manuel de Justice de Neuchâtel - Dossier 1768 - U1 n°285 (a) du 24 mai 1768 - Déposition Perret, le 9 mai 1768.
- ⁶⁷ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Lettre de Jean Mara au Conseil d'Etat, le 24 mai 1768, pour porter plainte contre l'auteur anonyme d'une lettre de menaces adressée à sa femme, à Genève.
- ⁶⁸ Archives communales de Boudry, Procès-verbaux, 1759-1783.
- ⁶⁹ Louise Cabrol s'éteint à Genève le 24 avril 1782 et Jean Mara quelques mois plus tard, le 26 janvier 1783.
- ⁷⁰ A.Borel, «Enlèvement d'une jeune fille originaire de Bevaix en 1782», *Musée neuchâtelois*, janvier-février 1887, p.9-13 et 45-48.

Je remercie tout particulièrement Jean-Pierre Jelmini, Michel Schlup et Jean-Bernard Vuillème qui ont bien voulu accorder à ce texte une relecture attentive. Je suis également reconnaissante à Jean-Pierre Renk pour les recherches qu'il a effectuées à ma demande dans les archives neuchâteloises.

Jean-Jacques, *Ami du Peuple* ? Marat, Rousseau et leur projet politique

Des personnages centraux de mon  tude, l'un n'est Neuch telois que d'adoption et l'autre seulement de naissance. Le premier n'est-il pas avant tout «citoyen de Gen ve», le deuxi me un grand «r volutionnaire fran ais»?

Quoi qu'il en soit, leur rapports avec le pays de Neuch tel sont  vidents et profonds. Personne ne nie le caract re central de la p riode de M tiers-Travers dans la vie de Jean-Jacques¹, et l'on ne devrait jamais parler de Marat sans  voquer son enfance neuch teloise.

Mais quelle charge pour les Neuch telois! Un f cheux destin a voulu que Jean-Jacques aboutisse dans la principaut , renonce   sa qualit  de «citoyen de Gen ve» et re oive la citoyennet  neuch teloise — par la gr ce du roi de Prusse —   l' poque o  Jean-Paul, natif de la principaut  — mais de parents sardes et fran ais — terminait ses classes dans le coll ge de la Ville. Quelle charge pour les Neuch telois, en effet, si l'on consid re que chaque fois que quelque chose de bien a  t  dit   propos de ces deux hommes, ils se sont m tamorphos s en «g nies de la France», alors que chaque fois qu'ils posent probl me, la tendance spontan e des historiens et biographes est de se tourner vers les montagnes du pays de Neuch tel.

Marat fut un homme de bonne foi. Les tourments de son existence vinrent de sa maladie. Il arrivait de la Suisse, le pays des grands aspects de la nature, qu'on croirait ne produire que des esprits sains et qui pourtant avait d j  donn  naissance   un philosophe manquant absolument de philosophie dans ses relations avec les hommes. Marat est malade comme Rousseau, malade d'orgueil, de misanthropie...²

Dans ce cas, on n'aurait pas trop int r t   souligner leurs liens, car si Jean-Jacques incarne quelque chose de positif dans notre culture, Jean-Paul est irr m diatement vou  aux g monies. A quoi bon pourrir un fruit sain en le pla ant   c t  du fruit g t ? Pour montrer une fois encore, par une de ces projections dont nos politologues ont le secret, que Jean-Jacques est bien proche de la «d rive totalitaire»...? Tel n'est en tout cas pas le sens de cette approche. Je me pr occupe essentiellement du rapport entre deux hommes, du lien entre leurs pens es. Je ne suis amen    traiter en g n ral du rapport de Jean-Jacques   la R volution fran aise que



*Portrait de Jean-Paul Marat, eau-forte et burin avant la lettre,
anonyme d'après Boze, Musée Lambinet (Versailles)*

pour nourrir le sujet d'un autre angle d'approche que la seule subjectivité de Jean-Paul. Ce sont deux démarches bien distinctes. La première, très systématique, aura pour objectif de situer les articulations récentes de la question dans son aspect général: Rousseau et la Révolution. La deuxième, d'un cours beaucoup plus libre, aura trait à ce thème précis qu'annonce le titre.

Différence de méthode entre les deux parties, différence de sujet aussi, mais laissez-moi tout d'abord vous livrer ma conclusion, afin de vous éviter une lecture inutile: Jean-Jacques et Jean-Paul ne font qu'un. Pour Marat, «le» génie politique du XVIII^e siècle, c'est Rousseau³, dont il se sent le prolongement, avec ses éclairs de génie personnel, mais éprouvant bien du mal à sortir de l'ombre de son illustre prédécesseur. A nous de voir, à travers la lecture de Rousseau, à travers la politique de l'*Ami du Peuple*, si cette proximité éclaire la politique de l'un et les conceptions politiques de l'autre.

C'est le seul objectif que je poursuivrai, car autant la politique de Rousseau peut sembler mystérieuse, autant les conceptions de Marat sont méconnues. Et ces deux personnages qu'on connaît finalement fort peu, tant le mythe a pris chez chacun d'entre eux le pas sur l'homme réel, ces deux fantômes repartiront chacun de leur côté après cette brève rencontre au bord du lac ou dans les montagnes, c'est selon. A quoi bon? Perte de temps? Si on veut, mais j'aurai au moins l'excuse d'avoir prévenu le lecteur avant de commencer.

Quels que soient les drames de l'histoire, nous restons en effet libres de perdre notre temps chacun comme nous l'entendons.

Exposé du sujet

J'ai entendu, en 1788, Marat lire et commenter le *Contrat social* dans les promenades publiques, aux applaudissements d'un auditoire enthousiaste. J'aurais peine à citer un seul révolutionnaire qui ne fût transporté de ces théorèmes anarchiques et qui ne brûlât du désir de les réaliser. Ce *Contrat social* qui dissout la société fut le *Coran* des discoureurs apprêtés de 1789, des Jacobins de 1790, des Républicains de 1791 et des forcenés les plus atroces. Les dissertations de Babeuf sont autant d'applications de Rousseau et de sa doctrine [...] Par une singularité frappante, il est arrivé que le plus isolé des écrivains [...] est devenu le prophète de la Révolution⁴.

La citation est utile d'une manière générale, parce qu'elle résume bien le climat général de la problématique, ce qui reste indéfectiblement gravé dans l'esprit de chacun de nous: la philosophie du XVIII^e siècle, et Rousseau encore plus que les Encyclopédistes et Voltaire, liés par plus d'un côté au despotisme éclairé, ont favorisé cette libération des esprits qui engendre la Révolution ou du moins la favorise.

Mais la citation est utile d'une manière plus spécifique, parce qu'elle résume par ailleurs tout ce que l'historiographie contemporaine a combattu sur le sujet à propos de Jean-Jacques.

C'est d'abord Daniel Mornet qui a conclu à la quasi inexistence de Rousseau comme écrivain politique avant 1790:

Jean-Jacques, le «tendre Jean-Jacques» n'inspira pas au XVIII^e siècle les politiques violentes plus que les paysages tourmentés. On a répété volontiers, avant Taine comme après lui, que toutes les fureurs de la Révolution grondaient déjà dans le *Contrat social*. Elles y étaient peut-être, mais le XVIII^e siècle ne les a point vues. De ce livre redoutable, c'est à peine si l'on parle avant 1789. [...] Il faut dépouiller cinq cents catalogues de bibliothèques du XVIII^e siècle, où l'on trouve cent quatre-vingt-cinq exemplaires de la *Nouvelle Héloïse* pour rencontrer un exemplaire de ce livre que l'on tolérait en France et qui ne fut condamné à Genève que par des querelles de politique genevoise.⁵

Un exemplaire du Contrat social, c'est presque trop beau pour être vrai, mieux en tout cas que pas un seul, car voilà même la règle confirmée par son exception. La thèse, citée dès lors par tous les historiens, efface Rousseau du rôle des écrivains politiques du XVIII^e siècle, en fait du moins un politique méconnu. Et depuis l'article de D.Mornet, les arguments se sont succédé: le *Contrat social* a connu des débuts très difficiles pour les éditeurs, n'a rencontré que peu d'écho, presque pas de réfutations, a suscité par contre les reproches de lecteurs avisés qui l'ont trouvé abstrait, contradictoire, inapplicable, ou incompréhensible, enfin il n'a pas connu de réédition entre 1775 et 1790, etc.

Mais faut-il lier le sort de Rousseau écrivain politique à celui d'un seul ouvrage, oublier les deux *Discours* qui exposent un thème essentiellement politique, l'*Emile*, publié en même temps que le *Contrat* et où l'auteur a présenté une synthèse de son ouvrage majeur? Rousseau, méconnu comme politique? Les thèmes par lesquels Jean-Jacques s'est rendu célèbre dans son siècle concernent fondamentalement

P R I N C I P E S
D U
D R O I T P O L I T I Q U E .

P A R J . J . R O U S S E A U ,
C I T O Y E N D E G E N E V E .

— *fœderis æquas*
Dicamus leges. *Æneid. xi.*



A A M S T E R D A M ,
C h e z M A R C M I C H È L R E Y .
M D C C L X I I .

*Le Contrat social de Jean-Jacques Rousseau, 1762,
page de titre (BPUN)*

l'état d'oppression dans lequel il trouve le genre humain: *les sciences, les lettres et les arts, moins despotiques et plus puissants peut-être, étendent des guirlandes de fleurs sur les chaînes de fer dont ils sont chargés, étouffent en eux le sentiment de cette liberté originelle...*⁶; ...*l'inégalité étant presque nulle dans l'état de nature, tire sa force et son accroissement du développement de nos facultés et des progrès de l'esprit humain, et devient enfin stable et légitime par l'établissement de la propriété et des lois.*⁷ Ces textes-là, «tout le monde» les a lus et la vie de réproché, de proscrit menée par Jean-Jacques les a incarnés. Quant aux développements effectués par Jean-Jacques sur cette situation, l'étude du pourquoi et surtout du comment y remédier, ceux-là sont de fait bien moins connus. En clair, si vous lui demandez ce que propose Rousseau pour sortir de cette impasse historique, en général l'homme de lettres du XVIII^e siècle n'aurait pu vous répondre et en tout cas il ne vous aurait pas répondu: une Révolution. Développée en ce sens, la thèse de Daniel Mornet est productive, éclairante; ramenée comme on le fait presque toujours à la réduction de la célébrité de Jean-Jacques au seul domaine littéraire, elle est absurde.⁸

Depuis 1945, l'étude des relations entre Rousseau et les révolutionnaires a poussé l'argumentation plus loin. Ce n'est pas, dit-on à présent, que Rousseau soit absent de la scène politique avant 1789, il y était bien présent, mais surtout comme auteur *contre-révolutionnaire*. En 1953, un article de Gordon McNeil⁹, au titre provocateur: *The anti-revolutionary Rousseau*, présente des formules-choc: *The prophet did not make the Revolution; the Revolution created the prophet*. La réputation de Jean-Jacques comme écrivain politique ne précède pas la Révolution, c'est la Révolution qui, à la recherche d'une légitimité politique, a créé le mythe de l'écrivain révolutionnaire. La position de Mallet du Pan et de Taine est attaquée de plein fouet: «Un des stéréotypes les plus communs dans l'histoire des théories politiques est celui de J.J. Rousseau comme porte-parole et prophète révolutionnaire, grand apôtre de la classe ouvrière, poussant la grande masse des déshérités vers leur grande Révolution pour retrouver leur liberté perdue.»¹⁰

Cette approche de Jean-Jacques va amener à mettre en valeur l'image, peu connue il faut l'avouer, d'un Rousseau considéré comme théoricien contre-révolutionnaire, apôtre de l'abbé Maury, du comte d'Antraigues et source d'inspiration de pamphlets anti-jacobins! M. McNeil nous donne dans son article une série d'exemples de la guerre de citations qui se livre principalement en 1789-90, lesquelles montrent avec clarté l'usage que les contre-révolutionnaires ont pu faire de Jean-Jacques¹¹. Il est cité par les deux camps, et pas seulement dans les premiers mois de la Révolution! Après le dix août encore, la société des Jacobins ne peut

trancher sur la question¹². Mais bientôt, *the conservative opposition came to accept the revolutionary theories and abandoned Jean-Jacques to the victors*.¹³ C'est de ce deuxième temps seulement qu'a pu sortir la thèse de Mallet du Pan, et M. McNeil de considérer comme une ironie de l'histoire le fait que les contre-révolutionnaires aient jusqu'aujourd'hui rendu ce service à leurs adversaires de contribuer à affermir la thèse absurde de Rousseau révolutionnaire.

L'ouvrage de Joan McDonald, *Rousseau and the French Revolution*¹⁴ donne à l'énoncé provocant de la thèse de Gordon McNeil une toute autre assise, puisqu'il s'agit cette fois d'une étude systématique des références à Rousseau dans les pamphlets révolutionnaires et contre-révolutionnaires de 1789 à 1791¹⁵. D'un parcours assez large de la littérature «révolutionnaire», Joan McDonald tire la conclusion que les références à Rousseau dans les pamphlets brillent surtout par leur imprécision, venant même à l'appui de thèses diamétralement opposées aux siennes, sans compter qu'elles s'y trouvent mêlées aux vues d'auteurs que, la plupart du temps, Rousseau a combattus de son vivant.

Le point névralgique de l'argumentation est la question de la représentativité de l'Assemblée nationale. Pour la plupart des auteurs de 1789, les députés sont de légitimes et inviolables «représentants» de la nation, position vraiment difficile à concilier avec les arguments de Jean-Jacques, surtout au moment où des districts et des départements veulent révoquer certains d'entre eux. Les «révolutionnaires» sont donc amenés à leur tour à attaquer l'auteur du *Contrat social*¹⁶ tandis que les contre-révolutionnaires peuvent affirmer sans trop se tromper que la Révolution est condamnée par chaque ligne du *Contrat social*. Tous les cas de figure sont ainsi présents, dans une ambiance générale favorable à Rousseau, c'est-à-dire dans un contexte où de quelque côté que l'on se tourne, les adversaires de Jean-Jacques sont rares.

Le point de vue contre-révolutionnaire ne manque pas de cohérence: «Rousseau était présenté comme le partisan du gouvernement traditionnel. Son nom était associé à ceux de Bossuet et de Montaigne, surtout de Montesquieu, comme partisan de la monarchie et relevant la nécessité d'ordres intermédiaires dans un grand Etat monarchique.»¹⁷ Le bilan final de Joan McDonald est même très largement en faveur des contre-révolutionnaires, dont les citations de Jean-Jacques se révèlent bien plus précises et plus proches des intentions de l'auteur.

Il n'y a en définitive pas d'autre explication au succès persistant de Rousseau sous la Révolution, à toutes ses époques d'ailleurs — tant en 1789 pour Mirabeau qu'en 1794 pour Robespierre, tant sous la Terreur que sous le Directoire — que l'importance prépondérante de son mythe, comme personnification de l'idée de régénération sociale. Tout le monde en 1789-1790 s'accorde sur la nécessité de cette



On disoit un jour à de Buffon: Vous avez dit et prouvé avant J. J. Rousseau que les mères doivent nourrir leurs enfans. — Qui répondit cet illustre naturaliste, nous l'avons tous dit; mais Rousseau seul le commande, et ce fait obier.

À Paris chez le C^{te} Queverdo, rue de la Harpe, N^o 5 Section de Paris.

Portrait de Jean-Jacques Rousseau,
eau-forte de Queverdo terminée par Massol (BPUN)

régénération et se rallie autour de celui qui la symbolise, sans résoudre la question de savoir où Rousseau la situait... dans le bouleversement de toutes les institutions... dans une revivification des institutions traditionnelles dénaturées...?

Dans un article de 1968, Lionello Sozzi¹⁸ semble poursuivre les thèses des chercheurs anglo-saxons en étendant le lien entre Rousseau et les contre-révolutionnaires à la période suivante: «les deux chercheurs dont nous parlons s'arrêtent à l'année de la Convention et semblent présumer qu'après 1792 le culte d'un Rousseau conservateur se serait éteint au bénéfice des célébrations opposées». Il montre ensuite la continuité d'une réception plus favorable de Rousseau de son vivant déjà par le Jésuite Berthier, le ministre Vernes et tant d'autres esprits religieux. «Cette tendance à souligner les aspects les plus conformistes de la religion de Rousseau, et parfois même son orthodoxie, s'effacera sans doute pendant la Révolution, pour retrouver toute sa vigueur à l'époque du Directoire et du Consulat.»¹⁹ Mais ce n'est là qu'une astuce pour reprendre la thèse traditionnelle: Pour Lionello Sozzi, Rousseau est une source d'inspiration évidente de la pensée révolutionnaire et les références contre-révolutionnaires à Jean-Jacques sont parfaitement indues: «l'utilisation réactionnaire de Rousseau fut provoquée par les exigences immédiates de la lutte, bien plus que par la volonté d'atteindre sereinement son véritable message.»²⁰ C'est là pourtant, me semble-t-il, une marche arrière dans la réflexion. Et c'est ici que je ferai intervenir Marat. Car la compréhension du lien intime qui unit Jean-Jacques et Jean-Paul va montrer en quoi la revendication de Rousseau contre la Révolution française, loin de se révéler un simple sophisme, met en valeur la place curieuse, et de Rousseau, et de Marat dans la gestation des idées politiques au XVIII^e siècle.

Autrement dit, ce n'est pas en revenant à la thèse classique du Rousseau précurseur du Jacobinisme que l'on élucide ce qui l'unit à Marat, mais en avançant dans la conception d'un Marat profondément heurté par le déroulement de la Révolution, et que ses adversaires ont qualifié lui aussi bien souvent de «réactionnaire». Je vous l'ai dit dans l'introduction, il n'est pas dans mon intention d'«éclabousser» Jean-Jacques du «sang» de Marat. Je pense au contraire qu'il est beaucoup plus aisé de comprendre leur relation à partir de cette étude de l'«anti-revolutionary Rousseau» qu'à partir du mythe de l'héritage jacobin.²¹

Divertissement

Aucun de ces auteurs, analysant l'influence de Rousseau en 1789, je dis bien aucun — c'est dire la méconnaissance de Marat — ne fait allusion à un texte central

qu'il a publié en août 1789 sous le titre de *La Constitution ou Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, et qu'il revendique en tête de chaque numéro de son journal jusqu'en 1792²². Voici donc ce texte:

Si Montesquieu et Rousseau étaient encore parmi nous, ce que la nation pourrait faire de mieux serait de les prier à genoux de lui donner une constitution, et cette constitution serait tout ce que le génie, la sagesse, la vertu pourraient faire de plus parfait.²³

Montesquieu? Oui, Montesquieu, le plus grand homme qu'ait produit le siècle et qui ait illustré la France. Je ne parlerai ni de son génie ni de ses vertus, qui peut les méconnaître? Mais son amour pour l'humanité dont il fut toujours le vengeur, mais sa haine contre le despotisme qu'il chercha toujours à enchaîner, mais son respect pour les lois, son zèle pour le bien public, son dévouement à la patrie, méritaient d'être mieux connus. Des esprits superficiels et légers lui reprochent d'avoir favorisé l'aristocratie. Peut-être a-t-il été un peu trop l'admirateur de ce caractère guerrier que montra si longtemps la noblesse chevaleresque, mais quel homme au monde sut mieux apprécier le vulgaire des nobles, quel homme au monde eut plus de mépris pour les courtisans? Faut-il qu'une prévention outrée nous rende injustes et ingrats? Quelles obligations ne lui avons-nous point! Le premier parmi nous, il osa désarmer la superstition, arracher le poignard au fanatisme, réclamer les droits de l'homme, attaquer la tyrannie. Eh! dans quel temps? Dans un temps où personne en France n'osait élever la voix contre un ministre, dans un temps où les Français étaient esclaves par principes.

On lui reproche d'avoir favorisé les prétentions ambitieuses des parlements. Il les connaissait, sans doute, mieux que personne, mais il savait que les maux que le despotisme fait à l'humanité sont infinis et que toute digue est bonne pour arrêter un torrent débordé. Depuis longtemps les Etats Généraux étaient relégués dans le pays des chimères, le gouvernement était absolu et dans cet état des choses, il ne vit que les cours de justice, la noblesse et le clergé à opposer aux écarts de l'autorité absolue.

La couronne, ayant usurpé tous les pouvoirs, exerçait sans contrôle les fonctions de législateur qu'elle réclamait en toute occasion comme la première de ses prérogatives; des écrivains soudoyés, les gens du roi et toutes les créatures du monarque, avaient travaillé à l'envi à



Gravé par B.L. Henriquez Graveur de S.M. J. de toutes les Russies, de l'Académie Impériale des Sciences & de S. Pétersbourg. D'après le Tableau qui est à l'Académie Française.

A Paris chez l'Editeur, Palais de la Ville, Rotonde, N° de M. Marais N°° Chespanier. avec Privilège du Roi 1777.

Portrait de Montesquieu, eau-forte et burin de B.L.Henriquez,
d'après un tableau de l'Académie française, 1777 (BPUN)

répandre cette funeste doctrine; le peuple avait eu la sottise de la recevoir et les esprits en étaient si infatués lorsque Montesquieu prit la plume, qu'il eût été impossible de contester au prince le pouvoir législatif, sans compromettre son propre repos, sa liberté et sa vie. Que fit ce grand homme? Ne pouvant arracher ce pouvoir au monarque, il voulut lui donner un frein et afin que chaque caprice du despote ne parvînt pas à faire taire toutes les lois, il sentit qu'il fallait en mettre le dépôt sous la garde d'un corps qui eût la confiance publique. Or, quoi de plus naturel que de le confier au corps chargé de les faire exécuter?

Enfin on reproche à Montesquieu d'avoir quelquefois manqué d'énergie, et on l'oppose à Rousseau. Quelle différence entre ces deux hommes célèbres! Rousseau n'a pas craint de soulever contre lui l'autorité, j'en conviens. Mais il n'avait rien à perdre à la persécution, il portait partout avec lui son génie, sa célébrité, et sa gloire ne pouvait qu'y gagner. Mais Montesquieu avait une grande fortune en fonds de terre, il tenait à une famille notable, il avait femme et enfants. Que de liens! Et toutefois il ne craignit pas d'attaquer l'autorité arbitraire, les vices du gouvernement, les prodigalités du prince. Une lettre de cachet lancée contre lui ne l'intimida point et plutôt que de démentir ses principes, il se préparait à fuir dans une terre étrangère, lorsqu'un ministre clairvoyant épargna cette honte à la France.²⁴

Vous ne pouvez imaginer la peur avec laquelle, en tant qu'éditeur des *Oeuvres politiques* de Marat, je vois publier ce texte. Je me dis qu'il valait mieux qu'il reste dans l'oubli et j'entends déjà les longs développements qu'il va falloir subir sur le fait que, plutôt que de relier Marat à Rousseau, c'est Montesquieu qui est sa véritable source d'inspiration. N'a-t-il pas écrit un *Eloge de Montesquieu*²⁵? Où donc est son *Eloge* de Rousseau?

Où se situe ma crainte? Voyez les extrapolations que l'on peut faire sur le sujet: Marat *praticien* de la politique, aux côtés de Montesquieu, autre *praticien* qui n'a pas craint de se salir les mains, contre Rousseau qui plane dans des hauteurs abstraites (particulièrement dans le *Contrat social*) mises hors jeu par le mouvement révolutionnaire lequel a besoin d'hommes d'action, non de théoriciens. Respect profond, certes, du révolutionnaire Marat pour le prestigieux Jean-Jacques, mais distance, distance! A propos, puisqu'on parle de Montesquieu, Jean-Jacques lui-même n'a-t-il pas dit:

Le droit politique est encore à naître [...] Le seul moderne en état de créer cette grande et inutile science eût été l'illustre Montesquieu. Mais il n'eut garde de traiter des principes du droit politique; il se contente de traiter du droit positif des gouvernements établis; et rien au monde n'est plus difficile que ces deux études. Celui pourtant qui veut juger sainement des gouvernements tels qu'ils existent est obligé de les réunir tous deux: il faut savoir ce qui doit être pour bien juger de ce qui est.²⁶

Partout cité, cet extrait de Jean-Jacques sert essentiellement à lui faire dire le contraire de ce qu'il pense. On y voit manifestement une source d'opposition entre les deux grands théoriciens politiques du XVIII^e siècle. Or, Jean-Jacques s'est toujours considéré comme écrivant à la suite de Montesquieu; on le sent même mal à l'aise face à ce reproche qu'il dépose lui-même sur les lèvres de ses critiques potentiels: pourquoi avoir redit avec ses mots, et souvent moins bien, ce que Montesquieu avait si bien dit dans *l'Esprit des Lois*? Il s'en excuse donc et cherche à définir son objet spécifique: compléter Montesquieu sur un point qu'il n'a pas développé. Qu'on ne vienne pas alors invoquer le fait que bien souvent il y a de la marge entre ce qu'un auteur croit faire et ce qu'il fait réellement, car si cela est incontestable, dans ce cas précis cette affirmation revient à affirmer l'inconsistance des positions de Jean-Jacques. Elle cloisonne par ailleurs Rousseau dans le domaine de ce qui «doit être», en définitive de l'utopie. Position intenable²⁷. Cette fameuse démocratie «faite pour des dieux» ne joue jamais chez Rousseau — pas plus que chez Montesquieu avant lui ou Marat après lui — ce rôle d'idéal inaccessible qu'il faut réaliser à toute force (totalitarisme) ou qu'on n'atteindra jamais (utopie abstraite), mais elle a une toute autre opérationnalité, celle qui perce autant dans sa politique genevoise²⁸ que polonaise...: pour qu'il y ait Etat, il faut une volonté générale, laquelle repose sur l'existence du Souverain, du peuple souverain. *Comment constituer le Souverain?* telle est la question qui hante Rousseau et Marat, s'appuyant sur l'exposé fait par Montesquieu de ses origines et de sa dégénérescence.

Retour au sujet

Par manque de méthode, je viens de plonger au coeur du sujet, mais à travers un très mauvais exemple. Rousseau n'est en effet présent chez Marat ni par invocations ni par citations. Vous ne trouverez, ni dans les ouvrages théoriques de Marat ni dans ses journaux, d'appels ou de références à Rousseau. Ceci élimine une question

préoccupante chez beaucoup d'auteurs de la Révolution, où l'on sent la référence à Rousseau comme un passage obligé, sans que de fait leur pensée soit en conformité avec celle de Jean-Jacques. Cette attitude brouille toutes les cartes, amène à voir du Rousseau partout, sauf précisément là où il se trouve réellement.

Dans son ouvrage, Joan McDonald a pointé comme les plus proches de l'inspiration de Rousseau une série de textes des *Révolutions de Paris* d'octobre 1789, et elle a raison. Son rédacteur, Elysée Loustalot, est un lecteur attentif de Rousseau²⁹. Ce genre de référence justifiée à Rousseau lui apparaît (à moi également) comme un exemple très rare sinon unique. Un homme comme l'abbé Fauchet, qui n'a que Rousseau à la bouche³⁰, loin de s'avérer un «*critique précis, souvent remarquablement pénétrant*» ou loin de «*montrer les lacunes programmatiques ou les insuffisances du Contrat (dont la source est dans une abstraction dangereuse) au regard des exigences de la Révolution*»³¹, développe en fait les thèmes classiques des philosophes contre Jean-Jacques, mais cette fois à une époque où les hommes des Lumières recherchent non plus l'appui des despotes éclairés, mais une assise sociale. Bon nombre d'entre eux ont alors compris que l'image de Jean-Jacques, sa pauvreté forcée, les distances qu'il a toujours tenues par rapport au pouvoir, forment un excellent tremplin pour leurs idées, à condition de cesser de l'accabler. La publication de la deuxième partie des *Confessions* à la fin de l'année 1789 a levé en outre une hypothèque contre laquelle ils avaient toujours eu à se prémunir: n'avait-il pas préparé, à titre posthume, une de ces provocations dont il avait le secret? Il n'en est rien, et de plus en plus dans le cours de la Révolution, Jean-Jacques apparaît comme «*un génie vertueux dont ils ont si grand besoin pour se remettre un peu en bonne odeur*»³².

J'aimerais revenir, à propos de cette question des références et des citations, sur une attitude commune à Rousseau et à Marat. En fait, ils ne citent jamais personne, et eux-mêmes ne sont pas citables. Si vous tirez des extraits de la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, vous pouvez faire dire à Jean-Jacques plusieurs fois le contraire de ce qu'il pense sur la situation politique de Genève, en outre il vous dira lui-même qu'il ne peut être question d'appliquer abstraitement, à Paris par exemple, ce qu'il a dit de Genève (ce qui fait ressortir immédiatement l'absurdité du propos). La raison en est dans la manière d'incarner leur pensée, non pour dire des vérités éternelles, développer une théorie cohérente et organisée — pour laquelle ils se reconnaissent peu de talent — mais comme pensée en action dont la mise en oeuvre même implique que l'auteur suive son interlocuteur, mieux, le précède dans les développements abusifs qu'il pourrait donner à cette pensée. Dans sa critique de l'Assemblée constituante, Marat va, en septembre 1791, jusqu'à établir un parallèle entre l'ancien

et le nouveau régime, tout à la faveur, le croiriez-vous? de l'ancien régime précisément. Mais en montrant ainsi que le despotisme est sorti renforcé de deux années de Révolution — parce qu'il s'est débarrassé du clergé, de la noblesse, des parlements, ses garde-fous traditionnels — il ne veut pas susciter la nostalgie d'un retour à l'ancien régime, pas plus que Rousseau, en décrivant les méfaits de la société, ne demande que l'homme n'en revienne à marcher à quatre pattes.

Rousseau comme Marat se sont attiré les mêmes critiques: leur «sophisme» est permanent, ils cultivent le *paradoxe*. Et on ajoute, croyant les défendre: Rousseau ne croit pas qu'il faille supprimer les théâtres, Marat ne croit pas qu'il faille dresser des potences dans le jardin des Tuileries pour y pendre les ministres... en tout cas ils sont bien convaincus que ces mesures ne fournissent pas «la» solution aux questions soulevées. On n'imagine pas une société sans théâtre, on ne nomme pas un ministre pour le pendre... Mais ces «provocations», car il y a bel et bien provocation dans les deux cas, ne sont précisément jamais des sophismes, elles ont toujours un rapport fondamental à la vérité, rapport fondamental et caché car telle est pour tous deux la situation historique que pour faire triompher la vérité on est forcé de lui «sacrifier» sa vie: *Vitam impendere Vero*. Ainsi cette devise ne recèle-t-elle pas la simple expression d'une «bonne intention» de se dévouer à la vérité, ce qui la rendrait passablement ridicule. Cette devise est directement liée à la philosophie du malheur, permanente chez Jean-Jacques comme chez l'Ami du Peuple. Pauvre Jean-Jacques: malade, persécuté, chassé de sa patrie, il attend la mort pendant vingt ans... Pauvre Ami du Peuple: poursuivi par des meutes d'alguazils, il est condamné à se cacher dans les entrailles de la terre et y contracte lui aussi une terrible maladie.

Par de multiples aspects, les personnages de Jean-Jacques et de l'Ami du Peuple se rejoignent donc. Mais qu'en est-il de leurs juges, Rousseau et Marat?

Sujet en miroir

A 30 ans, entrant en scène dans la République des Lettres, Jean-Paul Marat s'affirme immédiatement comme un disciple de Jean-Jacques. Dans sa controverse avec le parti des «philosophes», Rousseau avait annoté *De l'Esprit* d'Helvétius mais s'était abstenu d'y répondre eu égard aux persécutions dont l'auteur faisait l'objet. Quand la coterie de d'Holbach, après la mort d'Helvétius, publie son dernier ouvrage sous le titre *De l'Homme*, le propos matérialiste s'affirme et Rousseau y est pris à partie, notamment pour ses conceptions religieuses. Jean-Jacques a quitté la scène, il ne répondra pas. Quant à Helvétius, il ne peut plus être inquiété. Le jeune Marat, qui au même moment vient de publier son premier ouvrage en Angleterre,

An Essay on the Human Soul, le remanie, le complète et en fait une réponse explicite à ce nouveau manifeste du parti philosophique. L'*Essay on Man* (le nouveau titre ne permet aucun doute, il s'agit bien d'une réponse) paraît en 1773, est traduit l'année suivante et publié en français en 1775-1776 à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, l'éditeur de Jean-Jacques.

Le discours préliminaire s'en prend directement à Helvétius; «*de tous les auteurs Helvétius est peut-être le seul qui, sans connaissance de l'anatomie, sans connaissance de la physique, sans connaissance de l'influence réciproque de l'âme et du corps, ait entrepris de manier notre sujet. [...] Aussi son livre n'est-il à cet égard qu'un continuel tissu de sophismes, orné avec soin du vain étalage d'une vaste érudition.*»³³

Dès qu'il a pu se procurer l'ouvrage, Voltaire sonne l'hallali contre Marat. Il s'indigne de cette critique d'Helvétius et termine par une singulière attaque où il associe Marat et Rousseau

Il [Marat] invoque l'auteur de la Nouvelle Héloïse et d'Emile. *Prête-moi ta plume, dit-il, pour célébrer toutes ces merveilles; prête-moi ce talent enchanteur de montrer la nature dans toute sa beauté. Prête-moi ces accents sublimes avec lesquels tu as enseigné à tous les princes qu'ils doivent épouser la fille du bourreau si elle leur convient! que tout brave gentilhomme doit commencer par être garçon menuisier...*³⁴

Cette volée, Marat l'avait en quelque sorte bien méritée, puisque dans le même ouvrage, expliquant la différence entre un grand esprit et un génie, il avait pris un exemple très concret: «*ils seront, si vous voulez, des esprits à la Pope, à la Voltaire, et non à la Rousseau, à la Newton; des beaux esprits, des savants en un mot et jamais des génies.*»

Dans une lettre autobiographique adressée à Roume de Saint-Laurent, le 20 novembre 1783, Marat revient sur l'épisode de la parution de son premier ouvrage en français, accusant la secte des philosophes d'avoir cabalé pour en interdire l'entrée en France. Il apprend à son correspondant qu'il a remanié l'ouvrage en mettant à sa tête une dissertation en forme contre les matérialistes³⁵ et conclut sur ce sujet:

J'ai combattu les principes de la philosophie moderne: voilà l'origine de la haine implacable que ses apôtres m'ont vouée. Elle n'est pas de nature sans doute à m'humilier aux yeux des sages; mais vous verrez bientôt que je devais m'attirer leur persécution à plus d'un titre.

Comme ils ne négligent rien pour étendre leur malheureux empire, ils se multiplient sous toutes les formes. Nos facultés, nos académies en sont peuplées et sans pouvoir les éviter, j'ai eu à faire à eux dans toutes mes entreprises.

Près de vingt ans plus tard, c'est toujours dans le même combat, opposant les mêmes adversaires que Marat se situe dans les *Charlatans modernes*:

Ligué avec Voltaire, Diderot, La Harpe, Marmontel etc., ce lâche diffamateur³⁶ m'a enlevé mon ami³⁷, mon maître, Rousseau, le plus grand homme qu'aurait produit le siècle, si Montesquieu n'eût pas existé. Offusqués de l'éclat de son génie, ils se sont étudiés à le tourmenter tant qu'il a vécu, ils l'ont fait mourir de douleur et ils ont cherché à ternir sa réputation après sa mort.

Mais cette opposition va beaucoup plus loin. Si philosophiquement Marat se connecte à Rousseau et en partage le combat contre les «philosophes», son ouvrage politique *The Chains of Slavery* est bien le développement et l'illustration historique du grand thème rousseauiste, tiré du *Discours sur les sciences et les arts*:

Tandis que le gouvernement et les lois pourvoient à la sûreté et au bien-être des hommes assemblés, les Sciences, les Lettres et les Arts, moins despotiques et plus puissants peut-être, étendent des guirlandes de fleurs sur les chaînes de fer dont ils sont chargés, étouffent en eux cette liberté originelle pour laquelle ils semblaient être nés, leur font aimer leur esclavage et en forment ce qu'on appelle des peuples policés.³⁸ (Rousseau)

En faisant le charme de la société, les arts que le luxe nourrit et les plaisirs qu'il promet nous entraînent vers la mollesse, ils rendent nos mœurs plus douces, ils irritent cette fierté qui s'irrite des liens de la contrainte. En étendant des guirlandes de fleurs sur les fers qu'on nous prépare, ils étouffent dans nos âmes le sentiment de la liberté et nous font aimer l'esclavage.³⁹ (Marat)

Il ne s'agit nullement d'un passage que Marat aurait «repiqué» chez Jean-Jacques, il est bien au centre de tout le développement de l'ouvrage «destiné à développer [...] les ressorts secrets, les ruses, les menées, les artifices, les coups

LES CHAINES

DE

L'ESCLAVAGE.

Ouvrage destiné à développer les noirs attentats des princes contre les peuples ; les reffords secrets , les ruses , les menées , les artifices , les coups d'état qu'ils employent pour détruire la liberté , et les scènes sanglantes qui accompagnent le despotisme.

PAR J. P. MARAT, L'AMI DU PEUPLE.

Impatiens freni.

P A R I S,

De l'Imprimerie de MARAT, rue des Cordeliers, vis-à-vis celle Haute-Feuille.

L'an premier de la République.

*Les Chaines de l'Esclavage de Jean-Paul Marat, 1793,
page de titre (BPUN)*

d'Etat qu'ils emploient pour détruire la liberté». Les Chaînes de l'Esclavage ne sont pas essentiellement le produit de la violence. Cette réflexion, Marat l'accentuera encore en 1793, en introduisant en tête de sa traduction de longs chapitres sur la corruption des moeurs, se terminant ainsi:

pour retenir les peuples dans les fers, les princes ont-ils jugé plus sûr de les conduire peu à peu à l'esclavage en les endormant, en les corrompant et en leur faisant perdre jusqu'à l'amour, jusqu'au souvenir, jusqu'à l'idée de la liberté. Alors l'Etat est un corps malade qu'un poison lent pénètre et consume, un corps languissant qui est courbé sous le poids de sa chaîne et qui n'a plus la force de se relever. Ce sont les moyens artificieux employés par la politique pour amener les peuples à cet affreux état que je me propose particulièrement de développer dans cet ouvrage.⁴⁰

Contre-sujet

Le point central de la convergence de pensée entre Montesquieu, Rousseau et Marat, qui placent tous trois le politique au centre de leurs analyses, est l'inéluctable *corruption* de tout corps politique. Toute forme de gouvernement dégénère nécessairement, dès lors leur attention se tourne spécifiquement sur le *mouvement* propre aux corps politiques et manifeste une indifférence relative aux formes particulières qu'il revêt à certaines époques (monarchie, république, aristocratie...). Ceci pour la théorie. Dans leurs approches concrètes, la France du XVIII^e siècle par exemple, ils sont assez d'accord sur la préférence à accorder à une forme centralisée, «monarchique».

Il faut donc être très prudent quand on analyse leur conception politique, puisqu'ils sont fondamentalement réfractaires à toute *légitimité* du pouvoir. Le principe établi par Montesquieu est que toute institution politique se retourne tôt ou tard contre le but qui lui est assigné au départ. L'application qu'en fait Rousseau est très connue: les institutions politiques devraient partout établir la liberté, et partout les hommes se retrouvent dans les fers. Légitimer une institution, c'est donc couper court à tous les processus susceptibles d'arrêter cette dénaturation, d'en renverser le cours ou de lui substituer une nouvelle institution garante de la liberté.

On trouve chez nos trois politiques l'analyse des contradictions susceptibles de restaurer la machine politique. Le premier type est au niveau du pouvoir lui-même. Le plus susceptible de dégradation est le pouvoir exécutif. Le législatif, qui ne peut

être impliqué dans la marche des affaires mais doit poser les principes généraux — les lois⁴¹ — est moins touché par le phénomène. Opposer l'un à l'autre les différents pouvoirs, exiger qu'ils restent absolument séparés, est donc un premier mode d'action. Quand l'exécutif se corrompt, la première réaction doit venir de la censure du législatif. Quand les deux pouvoirs sont atteints par la corruption, il reste encore une solution «institutionnelle» qui est une institution d'exception. La corruption du législatif engendre une confusion totale qui touche tous les secteurs de la vie sociale. La nomination d'un dictateur — qui aurait un pouvoir de décision *absolu*, mais ne disposerait d'*aucun* pouvoir législatif — peut couper court à cette confusion en suspendant provisoirement les autres institutions et peut permettre de les remettre sur pieds.⁴²

Le deuxième type est au niveau des corps intermédiaires entre le pouvoir et la société civile. On sait que ce type d'intervention a été particulièrement développé par Montesquieu, dans sa défense des parlements contre les tendances despotiques de la monarchie française. Ce qu'on sait moins, c'est que cette réflexion est constamment présente chez Marat. Toutes ses interprétations de la première phase de la Révolution française vont dans ce sens. Le pouvoir royal, selon lui, sort entièrement vainqueur de la Constituante: à la faveur des événements de 1789, il s'est débarrassé des parlements, du clergé et de la noblesse, ses trois freins traditionnels; il s'est en outre fait accorder un droit de *veto* sur les actes de l'Assemblée, concentre le pouvoir militaire, contrôle les Finances, décide de la guerre extérieure... Chez Jean-Jacques, je retrouve cette même réflexion quand il analyse les «cercles» genevois dans la *Lettre sur les spectacles*.

Mais Jean-Jacques s'est surtout attardé aux interventions du troisième type, qui concernent la revivification du corps politique par le corps social, car c'est dans l'intégrité du corps social que se trouve pour nos trois penseurs la seule véritable garantie, le seul fondement de l'Etat. Pour Jean-Jacques, le meilleur moyen d'assurer la santé de l'Etat est dans la régénération des mœurs. La «vertu» (pas celle des politiciens comme on le croit souvent), mais la vertu cultivée dans le corps social est indispensable à l'existence même du corps politique. Les Polonais, pris en tenaille entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, sont tentés par un baroud d'honneur, sacrifice exemplaire à la face de l'Europe, et demandent conseil à Jean-Jacques. La réponse de ce dernier est d'éviter ce sacrifice inutile et de se fondre dans le corps social qui tôt ou tard, par sa force interne, assurera la réémergence de la Pologne.

Voilà pour les trois modes d'action possibles. Mais que faire?... que faire quand le corps social lui-même est corrompu, quand la gangrène a fait de tels progrès que l'appui du «peuple», qui semble absolu pour certains idéalistes, a lui aussi disparu? C'est là le point ultime de la réflexion de Montesquieu, Rousseau et Marat.

chute du Trône de Constantin porta dans l'Italie les débris de l'ancienne Grece. La France s'enrichit à son tour de ces précieuses dépouilles. Bientôt les sciences suivirent les Lettres; à l'Art d'écrire se joignit l'Art de penser; gradation qui paroît étrange & qui n'est peut-être que trop naturelle; & l'on commença à sentir le principal avantage du commerce des mœurs, celui de rendre les hommes plus sociables en leur inspirant le desir de se plaire les uns aux autres par des ouvrages dignes de leur approbation mutuelle.

L'esprit a ses besoins, ainsi que le corps. Ceux-ci font les fondemens de la société, les autres en font l'agrément. Tandis que le Gouvernement & les Loix pourvoient à la sûreté & au bien-être des hommes assemblés; les Sciences, les Lettres & les Arts, moins despotiques & plus puissans peut-être, étendent des guirlandes de fleurs sur les chaînes de fer dont ils sont chargés, étouffent en eux le sentiment de cette liberté originelle pour laquelle ils sembloient être nés, leur font aimer leur esclavage & en forment ce qu'on appelle des Peuples policés. Le besoin éleva les Trônes; les Sciences & les Arts les ont affermis. Puissances de la Terre, aimez les

les talens, & protégez ceux qui les cultivent*. Peuples policés, cultivez-les; Heureux esclaves, vous leur devez ce goût délicat & fin dont vous vous piquez; cette douceur de caractère & cette urbanité de mœurs qui rendent parmi vous le commerce si liant & si facile; en un mot, les apparences de toutes les vertus sans en avoir aucune.

C'est par cette sorte de politesse, d'autant plus aimable qu'elle affecte moins de se montrer, que se distinguèrent autrefois Athènes & Rome dans les jours si vantés

A 5 de

* Les Princes voyent toujours avec plaisir le goût des Arts agréables & des superfluités dont l'exportation de l'argent ne résulte pas, s'étendre parmi leurs sujets. Car outre qu'ils les nourrissent ainsi dans cette petitesse d'âme si propre à la servitude, ils savent très-bien que tous les besoins que le Peuple se donne, font autant de chaînes dont il se charge. Alexandre, voulant maintenir les Ichthyophages dans sa dépendance, les contraignit de renoncer à la pêche & de se nourrir des alimens communs aux autres Peuples; & les Sauvages de l'Amérique qui vont tout nus & qui ne vivent que du produit de leur chasse, n'ont jamais pu être domptés. En effet, quel joug imposeroit-on à des hommes qui n'ont besoin de rien?

Chez Montesquieu, on trouve une critique acerbe du despotisme populaire (sans doute le pire, dit-il) qui prend son appui sur les vils instincts de la populace. Et tout le message politique de ses *Lettres persanes* tourne autour de la question centrale du rapport des Etats aux moeurs des peuples. Jean-Jacques dit qu'à un certain point du développement (lisez de la dégénérescence), les peuples deviennent ce que les gouvernements les ont faits. Ses leçons politiques ramènent toujours à cette affirmation: si vous n'avez pas de moeurs, comment voulez-vous avoir un Etat? Quant à Marat, on ne compte pas ses imprécations contre le peuple *vain et frivole*. Il réaffirme certes toujours qu'on ne peut *acheter* le peuple (c'est dire en négatif qu'on peut acheter les membres du pouvoir exécutif, l'Assemblée toute entière, les privilégiés) mais qu'on le *trompe*. Ce qui l'amène en 1792-93 à reprendre ses *Chaînes de l'Esclavage* de 1774 en leur ajoutant de très longs passages sur la corruption du peuple par le commerce, les arts, le luxe. Il referme ainsi la boucle amorcée par Jean-Jacques en 1750 dans le *Discours sur les sciences et les arts*.

Mais que faire? Comment instituer le *Souverain* dans une situation où la dégénérescence de l'Etat a gagné le corps social lui-même? C'est bien à mon sens la question fondamentale des penseurs politiques du XVIII^e siècle. Montesquieu en a posé le principe. Jean-Jacques et Jean-Paul n'arrêtent pas de tourner et de retourner la question, tantôt par des échappées théoriques géniales mais éphémères, tantôt par des provocations fulgurantes mais qui restent généralement incomprises.

Ils n'admettent pas la dissolution et la corruption du corps social, qui est pourtant, elle aussi, un élément inéluctable, «nécessaire» de l'évolution historique.⁴³ Que Montesquieu soit réactionnaire, personne ne s'en émouvait vraiment: parlementaire, féodal... il a subi toutes les vilénies. Que la critique de Rousseau soit à bien des égards réactionnaire, c'est la conviction majeure de notre siècle. Mais Marat, réactionnaire? Marat anti-révolutionnaire?

La question religieuse, les assignats, la dissolution des corporations, l'expansion révolutionnaire par la guerre sont autant de problèmes essentiels de la Révolution française sur lesquels Marat est en désaccord absolu avec tout le parti patriotique. En bref, il pense que la religion est affaire privée et qu'y toucher c'est chercher la guerre civile; que les biens du clergé sont les biens des pauvres appropriés indûment par le gouvernement et qu'il faut éteindre la dette de l'Etat; que si l'on touche à l'organisation de la production, il n'y aura bientôt plus un ouvrier en France, que les grandes manufactures royales sont des gouffres pour le trésor public, l'occasion de dispenser des pensions et des trains de vie royaux à des parasites; qu'il ne sied pas à un peuple d'esclaves de vouloir «libérer» ses voisins.

Les «progressistes» ont bien compris cette nature «réactionnaire» de Marat. Le «grand Michelet» quitte toute retenue et nous dévoile sa propre pathologie dès qu'il

s'agit de parler de Marat. Louis Blanc rapporte judicieusement la conversation entre Marat et un émigrant en septembre 1791, en se scandalisant de la convergence de leurs analyses. Alphonse Aulard reste convaincu intimement de l'irréductible opposition entre Marat et les options républicaines. Jaurès a consacré un long passage de son *Histoire socialiste de la Révolution française* à montrer l'incompatibilité des doctrines de Marat avec celles du socialisme. Quant à Lefebvre et Soboul, et à leur suite Michel Vovelle, c'est une attitude toute voltairienne qu'ils ont adoptée à l'égard de l'Ami du Peuple, «philosophe du pessimisme historique».

La thèse de Marat «réactionnaire» gagnerait beaucoup à être développée. Malheureusement, ce qui la bloque c'est qu'elle a été utilisée à mauvais escient par les ennemis politiques de Marat dès 1791-92, sous la forme d'un agent de l'étranger qui veut déstabiliser le nouveau régime; d'un émissaire des prêtres qui veut discréditer la liberté de la presse. C'est évidemment la stratégie essentielle des partisans du «despotisme nouveau» que de mettre en évidence que toute critique qui leur est adressée se tourne inévitablement en faveur de la restauration du despotisme ancien. Mais ce type de raisonnement embrouille tout et empêche de mettre en valeur en quoi Marat est réellement «réactionnaire» au même titre que Rousseau. Et cette confusion vient alors s'ajouter à celle des progressistes qui déniaient toute valeur théorique à Marat, soulignant ses inconséquences, en font avant tout un apôtre de la guerre de classe, panégyriste de la violence révolutionnaire. Pseudo-amis contre pseudo-ennemis...

Renversement du sujet

S'il est un point sur lequel je ne réussirai pas à rapprocher Jean-Jacques et Jean-Paul, c'est bien la question de la violence. Ici pas de compromis possible: Marat a toujours à la bouche des paroles de sang, de vengeance, alors que Rousseau est un être essentiellement pacifique. On touche ici un point extrêmement sensible qui affecte les images de ces deux hommes dans des directions totalement opposées mais les dénature aussi intensément.

«Dénaturer» est un terme bien étrange pour Jean-Jacques puisqu'en l'occurrence on en fait l'homme de la Nature sans plus, alors que le premier peut-être et plus que tout autre sûrement, il a montré que la société n'était pas un phénomène naturel mais le produit d'une «convention» — terme impropre sans doute au sens où il semble indiquer un accord conscient, délibéré, préalable, mais terme tout à fait judicieux s'il s'agit de mettre le doigt sur ce qui distingue la Société des premières formes de

sociabilité humaine-animale, ce que Jean-Jacques appelait «troupeau». La guerre et le commerce sont les deux moteurs de l'histoire de l'homme, paradoxalement ce sont aussi les instruments de sa déchéance morale, à tel point qu'on en arrive à présenter l'homme en société, le produit de cette histoire, comme la seule «nature» de l'homme. Face à cet argument, qui est la justification absolue de tout despotisme, Jean-Jacques rappelle (peut-être ne fait-il rien d'autre) cette nature enfouie, qui représente pour lui au moins la possibilité d'un développement. Il affirme à maintes reprises l'impossibilité de tout retour en arrière et symbolise par sa propre existence le malheur de cette humanité qui ne peut plus simplement être et qui souffre de sa «perfectibilité». Il y a chez lui une vision dramatique de l'histoire humaine très éloignée de la conception «utilitaire» et «eudémoniste» des Lumières, commune aux Encyclopédistes et aux physiocrates. Contrairement à ce que l'on croit généralement, dans la conception de Jean-Jacques, les hommes ne se sont pas rassemblés autour d'une table pour nouer un pacte social; ils se sont fait la guerre, se sont pillés, soumis, conquis par la violence et le commerce; ensuite ils ont trouvé d'autres moyens de prolonger ces rapports de force: le droit, les arts, les sciences. Aucune institution sociale ou politique n'est donc jamais «légitime», fondée naturellement. C'est ce qui dérange le plus les autorités chez Jean-Jacques, mais pour contrebalancer cette provocation permanente, il insiste toujours dans sa défense sur l'autre aspect de cette relativité des institutions: autant conserver celle qui existe qu'en instituer une autre..., ne toucher aux institutions existantes qu'avec la plus extrême prudence...

Sur ce point évidemment, Marat se situe plutôt aux antipodes. La cassure de l'ancien régime lui apparaît comme un don de la «providence» dû essentiellement aux abus des privilégiés, favorisé par un mouvement des esprits. Par rapport à ce vide soudain, trois voies se dessinent: restaurer l'ancien despotisme, en instaurer un nouveau, le combattre dans toutes ses formes. Ce qui fait par exemple qu'il interprète la déclaration des droits de l'homme *à rebours* de toutes les idées reçues, non comme une prodigieuse ouverture, mais comme une première tentative, à l'initiative des privilégiés, de refermer la situation. Le moteur de la situation n'est pas dans les «lumières» du pouvoir, des ordres privilégiés ou des possédants mais dans la violence du peuple excédé... Ceci dit, sa conception est bien de montrer que cette violence ne sert en général à rien: 14 juillet, 5 octobre, etc. sont autant d'«occasions manquées», une violence parfaitement inutile puisqu'au lendemain le peuple trompé va se jeter dans les bras de ses ennemis. Sa préoccupation centrale est alors de développer les mesures à prendre au terme d'une semblable explosion, bien convaincu du fait que le cours des événements ramènera tôt ou tard «au 12 juillet».

Le problème est bien que parmi les premières mesures qu'il propose figure celle de «pendre les ministres», très bonne expression, perceptible par tous, du rôle central du pouvoir exécutif qu'il faut soumettre. Cette solution violente est *toujours* justifiée chez Marat par le «bain de sang» qu'elle va éviter, celui de dizaines de milliers de victimes innocentes. Seulement voilà, c'est lui qui a fini dans ce «bain de sang» dont on a fait — en renversant sa thèse du sang qu'on évitera de verser — le prélude du massacre de milliers de victimes innocentes: la Terreur, les guerres de Vendée, le champ de bataille européen. De ce point de vue, l'image de Marat est complètement «brûlée». Il est inutile d'essayer de remonter ce courant, impossible même, puisqu'il est passé de l'ordre des faits dans l'ordre du mythe où il symbolise et continuera à symboliser la violence politique.⁴⁴

De ce point de vue, les images de Rousseau et de Marat sont à traiter tout à fait séparément, leur présence dans l'imaginaire collectif est irrémédiablement séparée. Mais nous ne nous étions pas fixés pour objectif de traiter du rapport du mythe de Rousseau au mythe de Marat, qui est un tout autre thème que celui de la filiation entre deux hommes.

Fugue

Aborder cette filiation ramène à la question amorcée ci-dessus: quel est le sens de leur opposition aux «philosophes»? Pourquoi cette brouille? Quel en est la signification politique?

Les «philosophes» s'affirment comme les défenseurs d'une modernité politique qui met en cause l'arbitraire, l'affirmation d'une autorité extérieure, divine, au profit du respect d'une autorité qui se renforce en s'affirmant comme l'émanation même du corps social. Une autorité qui renonce aux formes passées de la violence et de l'arbitraire pour se tourner vers les formes policées de l'éducation et de la conviction. Prenez l'exemple de Voltaire. Ses grands combats contre l'intolérance l'opposent précisément aux ordres intermédiaires essentiels pour Montesquieu: clergé et parlements. Foin des contraintes et des violences, soyons civilisés! Et cette civilisation, c'est au travers des pouvoirs centralisés que Voltaire la voit se répandre. Frédéric II de Prusse en est le meilleur «disciple», Condorcet, le véritable successeur, qui développe un modèle de société où l'Etat se charge de l'éducation des citoyens, car l'homme est dans la conception des Lumières, un animal «éducable».

La panacée de la civilisation, le grand mythe de l'éducation etc. sont les obsessions des Lumières, cela au moment précis où Rousseau dénonce les sciences et les arts comme des guirlandes de fleurs étendues sur les chaînes de l'humanité

(*Premier Discours*) et renverse la problématique de l'éducation en montrant qu'elle n'est que le développement de ce qui est dans l'homme (*Emile*). Les uns placent au centre des préoccupations l'ordre social, l'autre n'a pour préoccupation centrale que la liberté ou encore la «perfectibilité» de l'homme qui en est pour lui la définition.

Cette irréductible opposition entre Rousseau et Voltaire se prolonge dans une guerre tout aussi irréductible entre Marat et Condorcet.

Jacques De Cock

Notes

- ¹ Très bien mis en valeur récemment par l'ouvrage de Frédéric Eigeldinger, «*Des pierres dans mon jardin*», *Les années neuchâteloises de J.J.Rousseau et la crise de 1765*, Champion-Slatkine, Paris-Genève, 1992.
- ² Champfleury, *Histoire de la caricature sous la République, l'Empire et la Restauration*.
- ³ Plus exactement, c'est *Montesquieu-Rousseau*, jamais dissociés dans son esprit. Voir en pp.60-62.
- ⁴ *Mercure britannique*, n° 14 du 10 mars 1799. Article de Mallet du Pan, intitulé «Du degré d'influence qu'a eu la philosophie française sur la Révolution».
- ⁵ Daniel Mornet, «L'influence de Jean-Jacques Rousseau au XVIII^e siècle», *Annales J.J.Rousseau*, tome 8, Genève, 1912.
- ⁶ *Oeuvres*, III, p.7. *Discours sur les sciences et les arts*. (Je cite les *Oeuvres* dans l'édition de la Pléiade, 4 tomes parus)
- ⁷ *Oeuvres*, III, p.193. *Discours sur l'origine de l'inégalité*.
- ⁸ R.A. Leigh, faisant le compte rendu de l'ouvrage de Joan McDonald, *Rousseau and the French Revolution*, a donné les grandes lignes de réponse à une lecture trop rapide de la thèse de Mornet: «A partir de 1762, le *Contrat social* a été inclus dans les différentes impressions des *Oeuvres diverses de J.J.Rousseau* chez Rey et dans d'autres éditions comme celle de Duchesne. [...] *L'Emile*, qui a circulé largement, inclut au livre 5 un résumé du *Contrat social*» (*Historical Journal*, 1969, p.561)
- ⁹ Gordon McNeil, «The anti-revolutionary Rousseau», *American Historical Review*, tome 58, 1952-53, p.808-823.

- ¹⁰ G.McNeil, *op.cit.*, p.808.
- ¹¹ Du *Discours sur l'inégalité*: «Les peuples une fois accoutumés à des maîtres ne sont plus en état de s'en passer. S'ils tentent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté que, prenant pour elle une licence effrénée qui lui est opposée, leurs révolutions les livrent presque toujours à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes». Des *Considérations sur le gouvernement de Pologne*: «Je ne dis pas qu'il faille laisser les choses dans l'état où elle sont, mais je dis qu'il n'y faut toucher qu'avec une circonspection extrême.» Des *Lettres écrites de la Montagne*: «Eh! dans la misère des choses humaines, quel bien vaut la peine d'être acheté du sang de nos frères? La liberté même est trop chère à ce prix.» Du *Jugement sur la Polysinodie*: «Que le gouvernement actuel soit encore celui d'autrefois ou que, durant tant de siècles il ait changé insensiblement, il est également imprudent d'y toucher. Si c'est le même, il faut le respecter; s'il a dégénéré, c'est la force du temps et des choses, et la sagesse humaine n'y peut rien.» Et enfin, last but not least, du *Contrat social*: «S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes.»
- ¹² A.Aulard, *La Société des Jacobins*, tome IV, p.273-279. Séance du 10 septembre 1792.
- ¹³ G.McNeil, *op.cit.*, p.822.
- ¹⁴ Joan McDonald, *Rousseau and the French Revolution*, London, 1965.
- ¹⁵ On ne peut bien sûr parler d'une étude exhaustive, mais Joan McDonald décrit avec précision le champ fort vaste de ses recherches dans les *Revolutionary tracts* de la British Library.
- ¹⁶ Isnard dans *Le principe qui a produit les révolutions* (1789), François Robert dans *Le Republicanisme adapté à la France* (1790).
- ¹⁷ J.McDonald, *op.cit.*, p.125.
- ¹⁸ Lionello Sozzi, «Interprétations de Rousseau pendant la Révolution française», *Studies on Voltaire and the Eighteenth century*, vol.64, 1968, p.187-223.
- ¹⁹ L.Sozzi, *op.cit.*, p.193-194.
- ²⁰ L.Sozzi, *op.cit.*, p.222-223.
- ²¹ C'est ce mythe qui est repris et développé dans la thèse présentée par Roger Barny sur *Rousseau et la Révolution française*. Deux aspects de ce travail ont été publiés, *Prélude idéologique à la Révolution française*, Paris, Belles-Lettres, 1985 et *Rousseau dans la Révolution: le personnage de Jean-Jacques et les débuts du culte révolutionnaire*, Oxford, Voltaire Foundation, 1986. Pour compléter ce parcours historiographique sur Rousseau et la Révolution française, je signalerai la thèse récente de Barbara Robisco (1993), dont je n'ai malheureusement pu prendre connaissance.
- ²² «Par M.Marot, auteur de l'Offrande à la Patrie, du Moniteur patriote et du *Plan de Constitution*»
- ²³ Seule cette première phrase est dans le texte. La suite est une très longue note de Marat.
- ²⁴ Marat, *Oeuvres politiques*, Bruxelles, Pôle Nord, 1989, tome 1, p.71-72.
- ²⁵ Adressé à l'Académie de Bordeaux en 1785 et publié par A.de Brésetz sur base du manuscrit retrouvé dans les archives de l'Académie (Libourne, 1883). On en trouve une réédition dans le recueil publié par EDHIS sur *Montesquieu et la Révolution française*, Paris, 1991, tome 1.
- ²⁶ Rousseau, *Emile*, Livre V.
- ²⁷ Il faut lire par exemple la remarquable analyse des *Considérations sur le gouvernement de Pologne* donnée par M.Jean Fabre dans les *Annales Jean-Jacques Rousseau*, où l'on voit ce que Rousseau entend par une mise en oeuvre de ses conceptions.

- ²⁸ Voir la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*.
- ²⁹ Voir le texte de Loustalot dans les *Révolutions de Paris* n°12, reproduit in Marat, *Oeuvres politiques*, Bruxelles, Pôle Nord, 1989, tome I, p.35*-39*.
- ³⁰ Voir ses conférences au Cercle social sur le *Contrat social*, dans la *Bouche de Fer* de 1791.
- ³¹ R.Barny, *Rousseau dans la Révolution...*, *op.cit.*, p.6.
- ³² Marat, *Oeuvres politiques*, Bruxelles, Pôle Nord, 1993, tome V, p.3334.
- ³³ J.P.Marar, *De l'homme*, M.M.Rey, Amsterdam, 1775, tome 1, p.XV-XVI.
- ³⁴ *Journal de politique et de littérature*, n°13, 5 mai 1777, p.43. Les expressions «épouser la fille du bourreau» ou «devenir garçon menuisier» sont les phrases traditionnelles que Voltaire met dans la bouche de Jean-Jacques pour le ridiculiser. Il avertit ainsi Marat que celui qui invoque Rousseau devra assumer ce ridicule également.
- ³⁵ Malheureusement disparue.
- ³⁶ D'Alembert.
- ³⁷ Cette expression m'amène à poser ouvertement la question: Jean-Jacques et Jean-Paul se sont-ils rencontrés? A priori, non, puisqu'aucun d'eux n'évoque une telle rencontre. Mais faut-il totalement exclure cette éventualité? Pendant le séjour de Jean-Jacques dans la principauté, de 1762 à 1765, Jean Mara, le père de Jean-Paul, est employé par leur protecteur commun, George Keith. En outre, en 1766, Rousseau et Marat émigrent tous deux en Angleterre.
- ³⁸ J.J.Rousseau, *Oeuvres*, III, 6-7.
- ³⁹ J.P.Marar, *The Chains of Slavery*, Londres, 1774, p.24-25 traduction française reprise des *Chaînes de l'Esclavage*, Paris, 1793, p.78-79.
- ⁴⁰ *Les Chaînes de l'Esclavage*, p.50
- ⁴¹ Une LOI est par principe opposée à toute particularité. Quand une loi envisage un cas particulier, elle perd son caractère de loi pour devenir un règlement, un décret du pouvoir exécutif. Marat dénonce la confusion permanente de ce terme noble de LOI avec les 1001 décrets de l'Assemblée nationale. Rousseau déplore la prolifération des (pseudo-) lois et souligne l'absence d'un *législateur*.
- ⁴² Le lien entre la théorie du tribunal et de la dictature chez Rousseau et Marat est mis en valeur dans l'argument «Un tribun, un dictateur» in Marat, *Oeuvres politiques*, Bruxelles, Pôle Nord, 1993, tome V, p.895*-911*.
- ⁴³ Je renvoie ici à l'analyse de l'assaut de Jaurès contre Marat, précisément parce qu'il n'accepte pas cette dissolution. (*Oeuvres politiques, ibidem*, p.865*-879*)
- ⁴⁴ La seule chose inadmissible, c'est qu'on en fasse le symbole d'une violence d'Etat, car Marat jusqu'au 2 juin 1793 a été poursuivi, pourchassé et au lendemain du coup d'Etat contre la Gironde dont il a été l'initiateur, il s'est retiré volontairement de la Convention, pour se prémunir lui-même d'un abus du pouvoir qu'il avait acquis. Il ne s'est décidé à revenir vers le 20 juin que suite à la dégradation très rapide de la situation, et sa dernière action politique a été tournée contre les partisans de la violence, les «Enragés». Le climat de violence qui entoure sa disparition est fatal à son image, mais ceux qui assimilent Marat à la violence d'Etat exercée à partir de septembre 1793 — la «Terreur» — rompent avec l'analyse des faits.

Marat dans le débat politique sous le Second Empire

Des courants politiques s'inspirant de Marat ont-ils existé au siècle passé? Dans la première moitié du XIX^e siècle, les survivants de la Révolution française en transmettent la tradition. La sœur de Marat, Albertine, morte en 1841, établit dans les dernières années de sa vie des contacts avec la génération de 1830¹. La question de l'héritage politique de Marat est abordée dans la postface de Daniel Hamiche au «Plan de législation criminelle». Il relate les ennuis de Constant Hilbey avec la justice de la Monarchie de Juillet en 1847 (édition d'un discours de Marat et polémique contre l'«Histoire des Girondins» de Lamartine). Il évoque aussi le procès du premier biographe de Marat, Alfred Bougeart, sous le Second Empire².

L'article vise à prolonger cette analyse – sans toutefois couvrir l'ensemble du XIX^e siècle: comment Marat était-il vu par les secteurs radicaux de l'opposition au régime de Napoléon III? Car Bougeart, tout comme Hilbey dix-huit ans plus tôt, fut condamné pour motifs politiques: la législation de l'époque limitait la liberté d'expression³. Tout journal traitant de «matières politiques ou d'économie sociale» devait payer un cautionnement, prohibitif pour une presse peu argentée (rappelons ici la formule cinglante de Lamennais contre le cautionnement: «Nous ne sommes pas assez riches pour parler. Silence aux pauvres!»).

Les gouvernants du XIX^e siècle se veulent garants d'un non-retour au système politique de 1793. Marat est donc jugé selon l'image donnée par les brochures hostiles de 1794-1795 avant ou après sa dépanthéonisation. «Car un sourd murmure d'allégresse répond au deuil de Paris. Contenue par la peur, l'ivresse royaliste éclate après Thermidor et roule jusqu'à nous son flot boueux.»⁴

Autour de la biographie de Bougeart (1865)

La biographie de Marat n'est pas le premier ouvrage de Bougeart. «On doit à cet écrivain: *Tout ou rien! De la réforme électorale* (1840, in-32); *Les Moralistes oubliés, réflexions et maximes* (1858, in-32); *Danton: documents authentiques pour servir à l'histoire de la Révolution* (1861, in-80); *Les Hommes de la Révolution française*, avec M. Aymar Bression (1861); cet ouvrage devait être

publié en livraisons à cinquante centimes, mais il en parut deux seulement, car les auteurs furent menacés de poursuites. Toutefois, M. Bougeart, qui avait des opinions très avancées et le courage de ses opinions, se rattrapa l'année suivante en faisant imprimer à Bruxelles *Marat, l'ami du peuple* (1865, 2 vol. in-8o)⁵.» L'ouvrage est saisi, son auteur assigné en justice. Le 30 juin et le 6 juillet 1865, Bougeart comparaît devant la 6^e Chambre du Tribunal de police correctionnelle de Paris. Il est inculpé d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, d'attaque au principe de la propriété, d'apologie de faits qualifiés crimes ou délits, d'outrage à la morale publique. Le tribunal le condamne à quatre mois de prison et à 150 francs d'amende, et interdit l'ouvrage.

La condamnation de Bougeart se produit dans un contexte de radicalisation de l'opposition au Second Empire et de réorganisation du mouvement ouvrier (création de l'Association internationale des travailleurs en 1864). Cette même année se constitue un noyau révolutionnaire autour de Blanqui, emprisonné à Sainte-Pélagie⁶. Les journaux du Quartier latin mènent un vif débat politique: «On est robespierriste, néo-jacobin, derrière le vieux Charles Delescluze, vétéran des combats républicains de la Monarchie de Juillet, de la Révolution de 1848, républicain radical plus que socialiste, et qui se donne volontiers des airs de l'Incorruptible. La petite faction blanquiste est néo-hébertiste (Gustave Tridon, le disciple préféré de Blanqui, futur membre de la Commune, a publié en 1864 *Les Hébertistes*). Elle reproche encore violemment au petit-bourgeois Robespierre d'avoir, en envoyant Hébert et ses amis à la guillotine, cassé l'élan de la véritable révolution populaire, celle des sans-culottes, et finalement perdu la Révolution.»⁷

Marat vu par le journal *Candide*

Le 3 mai 1865 paraît *Candide*, sous la direction publique de Tridon (et celle, clandestine, de Blanqui, toujours emprisonné), après plusieurs mois de préparation financière et politique.

Parmi la critique antireligieuse, les analyses satyriques et un roman-feuilleton, Tridon insère une chronique historique, titrée «Charlotte Corday». La meurtrière de Marat sert de couverture post-mortem à l'apologie de la Révolution, que Tridon évoque dans son style enflammé. L'éloge de l'Ami du peuple s'accompagne d'une charge virulente contre les Girondins: «La plèbe frappe du pied et l'homme des ténèbres a surgi. Il parle au 10 août par la voix du tocsin, il parle en septembre et se jette en héros sur ce groupe de clinquants dont sa hideur est le contraste, philosophes et bourgeois républicains avides d'accaparer au profit de leur caste les conquêtes de la Révolution.»⁴ Charlotte Corday reçoit au passage une volée de bois vert, par ailleurs fortement teintée de misogynie: «Fouillez les

paroles, les lettres, les actes de cette triste héroïne... des phrases, nulle idée, pas de cœur. C'est la vertu ostentatrice et parlière dont nous entretient Montaigne, la vertu des castes qui croient le reste des mortels façonnés d'un limon inférieur.»⁴ Et Tridon tire le bilan du meurtre de Marat: «Cet assassinat fut le suicide de la Gironde; il creusa entre elle et la Révolution un abîme, exaspéra Paris et jeta dans la rigueur la Montagne qui avait montré après le 31 mai une extrême indulgence. Croyaient-ils donc tuer l'idée en tuant l'Ami du Peuple? Marat assassiné fut plus terrible que Marat vivant, il devint Hébert, avec moins de décision et d'audace peut-être, mais une toute autre largeur de vue. Effleurée par la Judith bourgeoise, la Révolution ne devait périr que sous la foudre triangulaire de l'Être suprême.»⁴

Signalons que le socialiste Louis Blanc, auteur d'une *Histoire de la Révolution française*, analyse différemment l'événement: «(...) le parti de la fureur, qui commençait à se fatiguer, reprit des forces. Marat était sincère, et sa sincérité, en mainte occasion, servait de garantie. (...) Rien de plus profond et de plus vrai que ce mot de Camille Desmoulins: «Tout le temps que je vois Marat dans notre »sein, je ne saurais avoir de crainte; car celui-là ne saurait être dépassé.» Marat mort, il n'y eut plus de sauvegarde contre les popularités intéressées et hypocrites, contre les faux tribuns aux gages de l'étranger. Marat fut remplacé par une tourbe de vils plagiaires qui, sans avoir sa droiture, ni sa vigilance patriotique, ni son coup d'œil, reprirent son apostolat sanguinaire et exagérèrent ses exagérations. Marat, s'il eût vécu, rendait Hébert impossible.»⁸ Il ne s'agit plus de recherche historique, mais de l'interprétation politique des affrontements de 1793-1794 entre partisans de Robespierre, de Danton (les «Indulgents») et d'Hébert (les «Exagérés»).

Candide ne put publier que huit numéros. Il fut saisi et la police perquisitionna chez ses journalistes. Deux rédacteurs, le gérant et l'imprimeur comparurent les 11 et 18 août 1865 devant la 6^e Chambre du Tribunal de police correctionnelle de Paris – celle-là même qui venait de condamner Bougeart. Outre les peines de prison et les amendes infligées aux accusés, *Candide* fut interdit et les numéros saisis condamnés au pilon⁶.

Les réunions publiques et les élections de 1869

Une nouvelle loi, promulguée le 6 juin 1868, autorise les réunions publiques. Dans ces réunions, malgré les limites légales, les courants révolutionnaires s'imposent vite. «Les salles retentiront donc de l'apologie des «buveurs de sang» de 1793. En premier lieu viennent les grandes vedettes. Vertut donne en exemple «les caractères de Danton, Saint-Just et Marat»; Merot demande le «respect à

Marat, Robespierre, Saint-Just» que Lemaître exalte en les appelant «les plus grands génies de la révolution»; Vinot nommera Danton, Robespierre, Marat, ces trois hommes symbolisant ce qu'un anonyme appelait, le 28 novembre 1868, à Ménilmontant, «la vraie Convention». Sans conteste, ce sont les noms de Robespierre et de Marat qui reviennent le plus fréquemment. (...) Plus que tout autre, l'Ami du peuple est invoqué comme modèle.»⁹

En 1869, Tridon, sorti de prison, publie un pamphlet contre l'opposition bourgeoise au Second Empire: «Ainsi, dominer par la ruse, cacher ses griffes sous le velours, bâillonner, condamner, exploiter au nom de la liberté, couvrir le monopole et l'agio du respect des propriétés, invoquer une égalité factice pour les spoliés et les spoliateurs, bouleverser toute notion, pervertir tout principe, combattre le progrès avec ses propres armes et vaincre la Révolution par les mots et les idées qu'elle a apportés, telle est la tactique des Girondins de tous les temps.»¹⁰

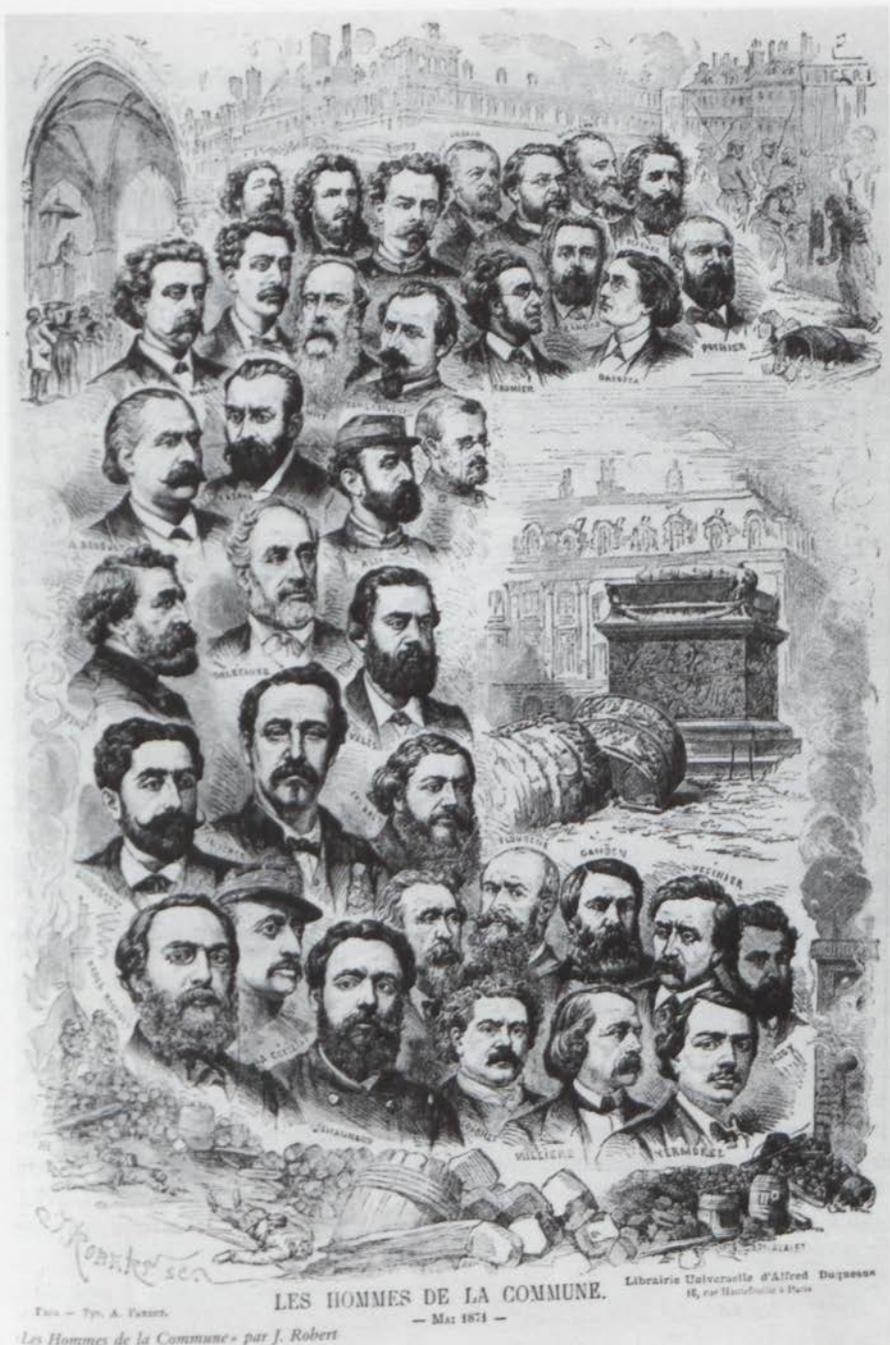
A l'appui de sa démonstration, Tridon consacre la seconde partie de son texte aux événements du 31 mai et des 1^{er} et 2 juin 1793, en célébrant le rôle qu'y joua Marat¹¹.

Cette même année, Vermorel, rédacteur du journal socialiste *Le Courrier français*¹², publie les œuvres de Marat. Dans sa préface, il relève une déclaration de Léon Gambetta, à Marseille: «Les démagogues, ils sont de deux sortes; ils s'appellent César ou Marat. Que ce soit aux mains d'un seul ou d'une faction, c'est par la force qu'ils veulent satisfaire les uns et les autres leurs ambitions ou leurs appétits.»¹³ Vermorel remarque: «Il y aurait bien des choses à dire sur cette sortie inconvenante de M. Gambetta. Ce n'est pas ici le lieu. Je me contenterai de faire observer que dans l'assimilation outrageante qu'il établit entre Marat et César, le jeune *irréconciliable* a soin d'introduire une distinction qui est toute en faveur de César. César a des *ambitions* tandis que Marat n'a que des *appétits*. Aussi M. Gambetta, au corps législatif, aura-t-il, comme M. Jules Favre son maître, des égards parlementaires pour les ministres de César, tandis qu'il flétrira sans ménagements aucuns les *démagogues* libres penseurs et socialistes.»¹³

Ainsi, bien que Marat lui-même ne puisse être considéré comme socialiste¹⁴, il n'est pas inintéressant pour l'histoire des idées politiques que la génération du mouvement des réunions publiques, qui devait participer deux ans plus tard à la Commune de Paris, ait revendiqué face aux futurs élus de la III^e République la mémoire de l'Ami du Peuple. Car la dernière des révolutions parisiennes du XIX^e siècle fut vécue pour un grand nombre de ses participants – ce fut peut-être sa force, mais aussi sa faiblesse – comme la continuité de la Révolution de 1793-1794.

Hans-Peter Renk

- ¹ Voir François-Vincent Raspail, « Anecdote d'il y a près de trente ans », in *Nouvelles études scientifiques et philologiques 1861-1864*, Paris, chez l'auteur, 1864.
- ² Voir Jean-Paul Marat, *Plan de législation criminelle*, introduction et postface de Daniel Hamiche, Paris, Aubier-Montaigne, 1974 (Bibliothèque sociale).
- ³ En février 1830, l'éditeur Achille Roche est condamné à quatre mois de prison et 300 francs d'amende pour avoir publié les mémoires du conventionnel montagnard René Levasseur. Les exemplaires de l'ouvrage saisis par la police sont envoyés au pilon.
- ⁴ Voir Gustave Tridon, « Charlotte Corday », in *Candide*, N° 1, 3 mai 1865.
- ⁵ Voir l'article « Bougeart Alfred » in *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, supplément 2, Paris, Larousse, 1866-1879.
- ⁶ Voir Maurice Dommanget, *Blanqui et l'opposition révolutionnaire à la fin du Second Empire*, Paris, A. Colin, 1960 (Cahiers des « Annales » : 14).
- ⁷ Voir Jacques Rougerie, *Procès des communards*, Paris, Julliard, 1964 (Archives ; 11).
- ⁸ Voir Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Langlois et Leclerc, 1847-1859.
- ⁹ Voir Alain Dalotel, Alain Faure et Jean-Claude Freiermuth, *Aux origines de la Commune : le mouvement des réunions publiques à Paris, 1868-1870*, Paris, F. Maspéro, 1980 (Actes et mémoires du peuple).
- ¹⁰ Voir Gustave Tridon, *Gironde et Girondins : la Gironde en 1869 et 1793*, Paris, chez tous les libraires, 1869.
- ¹¹ A cette époque, les blanquistes envisagent la parution d'un nouveau journal, « La Renaissance », mais le projet n'aboutira pas. Parmi les personnalités contactées par le comité de rédaction, Bougeart...
- ¹² Voir l'article « Marx et Vermorel » in Viktor Dalin, *Hommes et idées*, Moscou, Ed. du Progrès, 1983.
- ¹³ Voir Jean-Paul Marat, *Œuvres de J.-P. Marat (l'Ami du peuple)*, recueillies et annotées par A. Vermorel, Paris, Décembre-Alonnier, 1869.
- ¹⁴ Voir Louis Héritier, « Jean-Paul Marat avant 1789 : idées politiques et sociales », in *Revue socialiste*, t. XXII, juillet-décembre 1895.



Les hommes de la Commune, gravure sur bois par J. Robert, 1871

Bibliographie de Jean-Paul Marat

La bibliographie ci-dessous ne saurait être exhaustive. Elle vise simplement à fournir un aperçu de la production scientifique, littéraire et politique de Jean-Paul Marat. En attendant une future «Bibliographia Maratiana», les ouvrages de base en la matière sont:

CHEVREMONT, François. – *Marat: index du bibliophile et de l'amateur de peintures, gravures, etc.* Paris: chez l'auteur, 1876. BPUN: Q 3272.

CHEVREMONT, François. – Revue bibliographique de la collection des œuvres politiques de Marat ayant appartenu à sa veuve. In: BOUGEART, Alfred. – *Marat, l'ami du peuple*. Paris: A. Lacroix, Verboeckhoven, 1865. 2 vol. BPUN: Q 3811.

1. Ouvrages publiés avant 1789

An Essay on the Human Soul. London: Beckett, 1772. 115 p.; 8o.
BVL/FL: 427117.

A philosophical Essay on man: Being an attempt to investigate the principles and laws of the reciprocal influence of the soul and body. London: F. Newberry, J. Ridley and T. Payne, 1773. 2 vol. (XXX, 271 p.; IV, 263 p.); 8o.
BVL/FL: 427039.

Comme *An Essay on the Human Soul*, qu'il englobe, *A philosophical Essay on man* a été publié sans nom d'auteur. Un deuxième tirage de cette première édition ne porte pas le nom de Newberry sur la page de titre. Le sous-titre de ce deuxième tirage, tout comme celui de la deuxième édition de 1775 chez H. Setche à Londres, diffère légèrement du premier tirage: *Being an attempt to investigate the principles and laws of the reciprocal influence of the soul on the body*.

The Chains of Slavery: a work wherein the clandestin and villaneous attempts of Princes to ruin Liberty are pointed out and the dreadful scenes of despotism disclosed: to which is prefixed, an Address to the Electors of Great Britain, in order to draw their timely Attention to the Choice of propre Representatives in the next Parliament. London: T. Beckett, T. Payne, J. Almon, and Richardson & Urquhart, 1774. XII, 259 p.; 4o. BVL/FL: 427010, 427012.

DE
L'HOMME
OU

DES PRINCIPES ET DES LOIX

DE
L'INFLUENCE DE L'AME
SUR LE CORPS, ET DU
CORPS SUR L'AME.

Par J. P. M A R A T,

Docteur en Médecine.

T O M E P R E M I E R.



A A M S T E R D A M,
Chez M A R C - M I C H E L R E Y.
M D C C L X X V.

De l'Homme de Jean-Paul Marat, 1775,
page de titre (BPUN)

DÉCOUVERTES

DE M. MARAT,

*Docteur en Médecine & Médecin des Gardes-
du-Corps de MONSEIGNEUR LE
COMTE D'ARTOIS.*

SUR LE FEU,
L'ÉLECTRICITÉ ET LA LUMIÈRE,

Constatées par une suite

D'EXPÉRIENCES NOUVELLES

*Qui viennent d'être vérifiées par MM. les Commissaires
de l'Académie des Sciences.*



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CLOUSIER,
RUE SAINT-JACQUES.

M. DCC. LXXIX.

Découvertes sur le feu, l'électricité et la lumière, 1779, de Jean-Paul Marat,
page de titre (BPUN)

Il existe deux couvertures de cette édition, avec un éditeur non mentionné sur l'une des couvertures.

An Essay on Gleets: wherein the defects of the actual method of treating those complaints of the urethra are pointed out, and an effectual way of curing them intreated, by J.-P. Marat, M.D. London: W. Nicoll and J. Williams, 1775. XII, 21 p.

Le seul exemplaire connu de cet ouvrage est déposé au Musée «Medical Welcome», à Londres.

De l'homme, ou Des principes et des loix de l'influence de l'âme sur le corps, et du corps sur l'âme, par J.-P. Marat, docteur en médecine. A Amsterdam: chez Marc-Michel Rey, 1775-1776. 3 volumes (XXXIV, 323 p.; 379 p.; IV, 220 p.); 12°.
BVL/FL: 427144, BPUN: Q 6149/1-2, BCUD: 1N 422.

An Enquiry into the nature, cause and cure of a singular disease of the eyes, hitherto unkown, and yet common: produced by the use of certain mercurial preparations, by J.-P. Marat, M.D. London: W. Nicoll and J. Williams, 1776. 19 p.; 4°.

Le seul exemplaire connu de cet ouvrage est déposé aux archives de la «Royal Medical Chirurgical Society» de Londres.

Découvertes de M. Marat, docteur en médecine & médecin des gardes-du-corps de monseigneur le comte d'Artois, sur le feu, l'électricité et la lumière: constatées par une suite d'expériences nouvelles qui viennent d'être vérifiées par MM. les commissaires de l'Académie des sciences. A Paris: de l'imprimerie de Clousier, 1779. 38 p.; 8°.
BVL/FL: 427035, BPUN: QD 8229.

Recherches physiques sur le feu, par M. Marat, docteur en médecine & médecin des gardes du corps de monseigneur le comte d'Artois. A Paris: chez Cl. Ant. Jombert, 1780. 202 p., VII f. de pl.; 8°.
BVL/FL: 427025, 427028.

BPUN: ZR330 (grand papier), Q 9065 (rogné).

Découvertes de M. Marat, (docteur en médecine et médecin des gardes du corps de monseigneur le comte d'Artois sur la lumière: constatées par une suite d'expériences nouvelles qui ont été faites un très grand nombre de fois sous les yeux de MM. les commissaires de l'Académie des sciences. A Londres; et se trouve à Paris: chez Jombert fils aîné, 1780. 141 p.; 8°.

BVL/FL: 427026, 427034, 427042.

Une version remaniée (manuscrite) de l'ouvrage se trouve dans les fonds de la Bibliothèque nationale de Paris (BN, MssNAF 309).

NOTIONS
ÉLÉMENTAIRES
D'OPTIQUE.



A PARIS,

Chez { P. FR. DIDOT le jeune, quai des Augustins.
N. L. MOUTARD, rue des Mathurins, hôtel
de Cluni.

M. DCC. LXXIV.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

Notions élémentaires d'optique, 1784, de Jean-Paul Marat,
page de titre (BPUN)

«Plan de législation en matière criminelle»

In: *Bibliothèque philosophique du législateur, du politique du jurisconsulte, ou Choix des meilleurs discours, dissertations, essais, fragmens, composés sur la législation criminelle par les plus célèbres écrivains, en françois, anglois, italien, allemand, espagnol, & c. pour parvenir à la réforme des loix pénales dans tous les pays / traduits & accompagnés de notes & d'observations historiques par J.P. Brissot de Warville.* A Berlin; et se vend à Paris: chez Desauges, Belin; à Lyon: chez Grabit & Rosset, 1782. T. V, p. 109-290. BPUN: 2.4.1/5.
Texte rédigé pour le concours de la Société économique de la ville de Berne, échu en juillet 1779, d'après la *Gazette de Berne*, 15 février 1777.

Notions élémentaires d'optique. A Paris: chez P. Fr. Didot. N.L. Moutard, 1784. IV, 44 p., p. V-VII, II f. de pl.; 8°. BVL/FL: 427029, BPUN: ZR 832.
Avec un envoi autographe de l'auteur aux membres de l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin, dans l'exemplaire de la BPUN, et une note manuscrite de Formey. Faux-titre: *Oeuvres de M. Marat.*

Mémoire sur l'électricité médicale: couronné le 6 août 1783 par l'Académie royale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen. A Paris: chez N.T. Méquignon, 1784. VIII, 111 p.; 8°. BVL/FL: 427030, 427044.
Faux-titre: *Oeuvres de M. Marat.*

Observations de M. l'amateur Avec à M. l'abbé Sans, sur la nécessité d'avoir une théorie solide et lumineuse avant d'ouvrir boutique d'électricité médicale, en réponse à la lettre de M. l'abbé Sans à M. Marat sur l'électricité positive et négative, publiée dans le numéro 16 de L'Année littéraire. A Epidaure; et se trouve à Paris: chez Méquignon l'aîné, 1785. 33 p.; 8°. BVL/FL: 427027, 427066.

*Lettre de l'observateur Bon-Sens à M. de M*** sur la fatale catastrophe des infortunés Pilâtre de Rosier et Romain, les aéronautes et l'aérostation.* A Londres; et se trouve à Paris: chez Méquignon l'aîné, 1785. 39 p.: pl.; 8°. BN: 8o Ln27. 16320.

NEWTON, ISAAC. – *Optique / de Newton; traduction nouvelle faite par M*** sur la dernière édition originale, ornée de vingt-et-une planches, & approuvée par l'Académie royale des sciences; dédiée au roi, par M. Beauzée, éditeur de cet ouvrage, l'un des Quarante de l'Académie françoise, de l'Académie delle Crusca, des Académies royales de Rouen, de Metz, & d'Arras, professeur émérite de l'Ecole royale militaire, & secrétaire-interprète de Monseigneur comte d'Artois.* A Paris: chez Leroy: de l'imprimerie de Ph.-D. Pierres, 1787. 2 vol. (XXXIV, 192 p., XVI f. de pl.; 308 p., f. de pl. XVII-XX); 8°. BVL/FL: 427036, BPUN: ZR 6101.

Mémoires académiques, ou Nouvelles découvertes sur la lumière, relatives aux points les plus importants de l'optique. – A Paris: chez N.T. Méquignon, 1788, XVI, 323 p., X f. de pl.; 8°.

BVL/FL: 427032, 427032. BPUN: Q 9066, ZR 832.

Faux-titre: *Oeuvres de M. Marat*. Contient: Mémoire sur les expériences que Newton donne en preuve du système de la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes; Mémoire sur la prétendue différente réfrangibilité des rayons hétérogènes; Mémoire sur l'explication de l'arc-en-ciel donnée par Newton: envoyé au concours ouvert par la Société royale des sciences de Montpellier, en octobre 1786; Mémoire sur les vraies causes des couleurs que présentent les lames de verre, les bulles d'eau de savon, & autres matières diaphanes extrêmement minces: ouvrage qui a remporté le prix de l'Académie des sciences, belles-lettres & arts de Rouen, le 2 août 1786.

2. Oeuvres publiées durant la Révolution

L'Ami du Peuple. – Près de mille numéros de 8, 12, ou 16 p. in-8° publiés successivement sous les titres «Moniteur patriote» (1 numéro), «Le Publiciste parisien» (septembre 1789), «L'Ami du Peuple» (septembre 1789 - septembre 1792), «Le Junius français» (juin 1790), «Journal de la République française» (septembre 1792 - mars 1793), «Observations à mes commettans» (mars 1793), «Le Publiciste de la République française» (mars-juillet 1793);

– des feuilles extraordinaires et des suppléments, des lettres, des affiches reproduisant parfois certains numéros du journal ou le complétant.

Offrande à la patrie, ou Discours au Tiers-Etat de France – S.I.: au Temple de la Liberté, 1789. 62 p.; 8°. BVL/FL: 427102.

Devise: *Quidquid delirant Reges, plectuntur Achivi*. Un autre exemplaire a une pagination différente (58 p.).

Supplément de l'Offrande à la patrie, ou Discours au Tiers Etat sur le plan d'opérations que ses députés aux Etats généraux doivent se proposer, sur les vices du gouvernement, d'où résulte le malheur public, sur la lettre de convocation et sur le règlement qui y est annexé. S.I.: au Temple de la Liberté, 1789. 62 p.; 8°.

BVL/FL: 427073, 427102 bis.

Devise: *Quidquid delirant Reges, plectuntur Achivi*.

La Constitution, ou Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen, suivi d'un Plan de Constitution juste, sage et libre, par l'auteur de l'Offrande à la patrie. A Paris: chez Buisson, 1789. II, 67 p.; 8°. BVL/FL: 427052, 427103.

Devise: *Vitam impendere vero*.



Dénonciation faite au tribunal du public par M. Marat l'ami du peuple contre M. Necker, premier Ministre des Finances. S.I.: s.n., s.d. (18 janvier 1790). 69 p.; 8°. BVL/FL: 427053, 427122, 427141.
Devise: *Vitam impendere vero.*

Nouvelle dénonciation de M. Marat, l'ami du peuple, contre M. Necker, premier ministre des finances, ou Supplément à la dénonciation d'un citoyen contre un agent de l'autorité. A Londres; et se trouve à Paris: chez les marchands de nouveautés, 1790. 40 p.; 8°. BVL/FL: 427122 ter, 427142.
Devise: *Vitam impendere vero.*

Plan de législation criminelle: ouvrage dans lequel on traite des délits et des peines, de la force des preuves et des présomptions, et de la manière d'acquiescer ces preuves et ces présomptions durant l'instruction de la procédure, de manière à ne blesser ni la justice ni la liberté, et à concilier la douceur avec la certitude des châtimens, et l'humanité avec la sûreté de la société civile, par M. Marat, auteur de l'Ami du Peuple, du Junius français, de l'Offrande à la patrie, du Plan de Constitution et de plusieurs autres ouvrages patriotiques. A Paris: chez Rochette, 1790. 157 p.: portr. en front., 8°. BVL/FL: 427082, 427089, 427120. BPUN: QZ 618. BCUD: IT 676.
Devise: *Nolite, quirites, hanc soevitiam diutius pati, qua non modo tot cives atrocissime sustelit, sed humanitatem ipsam ademit, consuetudine incomodorum. CICERO.*

Les Charlatans modernes, ou Lettres à Camille sur le charlatanisme académique, publiées par M. Marat, l'ami du peuple. S.I.: de l'imprimerie de Marat, 1791. 40 p.; 8°. BVL/FL: 427088, 427108.
Devise: *Facit indignatio versum. JUVEN., Satyr. I.*

Les chaînes de l'esclavage: ouvrage destiné à développer les noirs attentats des princes contre les peuples, les ressorts secrets, les ruses, les menées, les artifices, les coups d'état qu'ils emploient pour détruire la liberté, et les scènes sanglantes qui accompagnent le despotisme, par J.-P. Marat, l'Ami du Peuple. Paris: de l'imprimerie de Marat, l'an premier de la République (1793). 364 p.; 8°. BVL/FL: 427038, 427048, 427494. BPUN: ZR 882. BCUD: IS 122.
Avec une note ms. de l'auteur et une lettre de Jean Mara reliée au volume, dans l'exemplaire de la BPUN. Devise: *Impatiens freni.*

Plan de législation criminelle, par Marat, l'ami du peuple. 3^e éd. A Paris: de l'imprimerie de la veuve Marat, s.d. (mars 1795). 2, 172 p.; 8°. BPGU.
Cet ouvrage constitue le tome 1 de l'édition des Oeuvres politiques de Marat, entreprise en 1795 par Simonne Evrard et interrompue en raison de la confisca-

tion des presses par décret de la Convention du 4 ventôse an III (22 février 1795). Le plan de cette édition a également fait l'objet d'un prospectus de Simonne Evrard, daté du 12 brumaire an III (2 novembre 1794).

3. Oeuvres posthumes

Un roman de cœur, par Marat, l'ami du peuple; publié pour la première fois en son entier, d'après le manuscrit autographe, et précédé d'une notice littéraire par le bibliophile Jacob. Paris: L. Chlendorowski, 1848. 2 vol. (311, 324 p.); 8°.

BVL/FL: 427049, 427050. BPUN: ZR 881.

Le manuscrit de cet ouvrage fut donné par Albertine Marat à «un jeune étudiant patriote, M. Goupil Louvigny, à qui il fut enlevé dans une perquisition ordonnée par le gouvernement de Louis Philippe. En 1847, le manuscrit de ce roman fut exposé publiquement dans les bureaux du journal *Le Siècle*; cette exhibition était due à la mort de M. Aimé Martin, chez qui il demeura caché jusqu'à sa mort, s'étant toujours refusé à publier cet ouvrage, malgré les instances de ses amis...» (Chévremont, F.-Marat: index du bibliophile..., p. 31-32). Sa localisation actuelle n'est pas connue.

Eloge de Montesquieu: présenté à l'Académie de Bordeaux le 18 mars 1785, par J.-P. Marat; publié avec une introduction par Arthur de Brézet, avocat, secrétaire de la Société des bibliophiles de Guyenne, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde, etc. Libourne: G. Maleville, 1863. XXVIII, 79 p.; 8°.

BVL/FL: 427090.

«Manuscrit de près de 100 p., daté du 19 mars 1785, (...) il était accompagné d'une lettre d'envoi portant cette devise: *Pour peindre Alexandre, il faudrait un Apelles*» (Chévremont, F. – Marat: index du bibliophile..., p. 33). Titre du premier feuillet: *Eloge de Charles de Secondat* + devise citée. Avec une note de M. de Lamontaigne au sommet du feuillet. «N° 5. – Reçu de Paris le 28 mars 1785, lu, examiné et rejeté du concours sur le rapport de M. Desèze, le 5 juin, pour les raisons contenues au registre» (Cf. préf. à la réimpr. de l'ouvrage, in: *Montesquieu dans la Révolution française*. Paris: EDHIS, 1990).

4. Ouvrage non retrouvé: «L'Ecole du citoyen»

Dans son prospectus du 12 brumaire an III, Simonne Evrard mentionne au point 8 «L'Ecole du citoyen: ouvrage posthume». F. Chévremont note à propos de la collection des Oeuvres de Marat: «Dans un ouvrage publié en 1850, sous le

titre: *Histoire de la Révolution française*, par M. Villiaumé, il est dit que cette collection, dans laquelle Marat a intercalé des notes et des manuscrits qui n'avaient pu paraître à cause du bris de ses presses, est en possession de l'auteur, à qui la sœur de Marat (Albertine) l'a transmise en 1835.» Chévremont note le caractère lacunaire de cette collection par rapport au prospectus de 1795 et incrimine à ce propos M. Villiaumé «qui battit monnaie avec ce souvenir, épave de l'incorruptible ami du peuple» (Chévremont, F.-Marat: index du bibliophile... p. 40-42).

Nous restons donc dans l'expectative au sujet de ce manuscrit, testament politique de Marat, perdu dans le dédale des ventes privées des XIX^e et XX^e siècles. Sera-t-il retrouvé avant l'arrivée du XXI^e siècle?

Hans-Peter Renk

Abréviations

- BPUN: Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel
- BPUG: Bibliothèque publique et universitaire, Genève
- BCUD: Bibliothèque cantonale vaudoise, Lausanne-Dorigny
- BN: Bibliothèque nationale, Paris
- BVL/FL: Bibliothèque de la ville de Lyon (Fonds Lacassagne)

Crédit photographique

- P. 2 – Musée Lambinet, Versailles
- P. 18 – Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel
- P. 33 – Gilles Attinger, Hauterive
- P. 36 – Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel
- P. 37 – Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel
- P. 52 – Musée Lambinet, Versailles
- P. 58 – Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel
- P. 59 – *Idem*
- P. 69 – *Idem*
- P. 71 – *Idem*
- P. 86 – *Idem*
- P. 87 – *Idem*
- P. 89 – *Idem*

Ouvrages parus chez Pole Nord

Animés par Charlotte Goëtz et Jacques De Cock

Première édition des *Oeuvres Politiques* de Jean-Paul Marat, 10 tomes dont 5 parus.

Chantiers Marat :

- 1) *Marat corrigé par lui-même*, 1990,
par Charlotte Goëtz et Jacques De Cock.
Collection de *l'Ami du Peuple* annotée de la main de Marat. Dérive d'un manuscrit. Sa redécouverte à Edimbourg en 1990. Sa description. Sa signification.
77 pages, illustrations (numéro simple).
- 2) *L'Ami du Peuple*.
Théâtralisation de textes de Jean-Paul Marat, 1990.
Marat au théâtre en 1989. Textes et chansons du spectacle. Avec sa plume, Marat joue sa Révolution comme il joue sa vie. Sur le radeau de la scène, le peuple répond à sa voix par des chansons.
Présentation par Charlotte Goëtz.
92 pages, illustrations (numéro simple).
- 3) *Marat et la Lumière*, 1991,
par Jacques De Cock.
Marat homme de science? Première approche de dix ans d'investigations dans le domaine de l'optique. Sa situation aux confins de la physique classique. Une pensée originale qui étonnera les esprits curieux.
109 pages (numéro simple).
- 4) *La Saga des Mara. (I) Jean Mara*, 1992,
par Charlotte Goëtz.
Le père de Jean-Paul Marat. Pérégrinations d'un intellectuel sarde dans la Suisse de la fin du XVIII^e siècle.
Première édition de la correspondance de Jean Mara et F. S. Ostervald.
155 pages (numéro simple).
Pole Nord – 66, rue du Nord, B – 1000 Bruxelles.

NOUVELLE REVUE NEUCHÂTELOISE

- | | | |
|-------|---|----------|
| N° 1 | <i>Ecrivains neuchâtelois</i> , 48 pages | épuisé |
| N° 2 | Maurice Evard, <i>Le Château de Valangin</i> , 36 pages | épuisé |
| N° 3 | Marc Alb. Emery, <i>Faust et Le Corbusier</i> , 48 pages | épuisé |
| N° 4 | Jacques Ramseyer, <i>Autrefois la fête en Pays neuchâtelois</i> , 48 pages | Fr. 9.— |
| N° 5 | Charles Thomann, <i>Nos chers impôts</i> , 48 pages | Fr. 9.— |
| N° 6 | Pierre-André Delachaux, <i>Môtiers 85</i> , 48 pages | Fr. 9.— |
| N° 7 | J. Courvoisier, M. Evard, M. Gillardin et A. Pancza, <i>Autour de la Carte de la Principauté de Neuchâtel dans les années de 1838 à 1845 par J.-F. d'Ostervald</i> , 40 pages | Fr. 15.— |
| N° 8 | Frédéric Cuche, <i>Mais où sont passées les bêtes d'antan?</i> 52 pages | Fr. 9.— |
| N° 9 | Roger Favre, <i>Urbanisme, expression d'une communauté</i> , 36 pages | Fr. 9.— |
| N° 10 | Rose-Marie Girard, <i>Etre et paraître: la ronde des modes</i> , 48 pages | Fr. 12.— |
| N° 11 | Claude Attinger, <i>Cadrans solaires neuchâtelois</i> , 48 pages | Fr. 12.— |
| N° 12 | <i>Le Haut-Pays neuchâtelois au XVIII^e siècle: notes et impressions de voyageurs, textes introduits par Michel Schlup</i> ; suivi de: Un lecteur attentif de la <i>Description des Montagnes</i> de F.-S. Ostervald, par Maurice Evard, 40 pages | Fr. 12.— |
| N° 13 | André Jeanneret, <i>Au-delà de l'aménagement du territoire</i> , 40 pages | Fr. 12.— |
| N° 14 | Jean-Pierre Jelmini, <i>Les mines d'asphalte du Val-de-Travers</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 15 | <i>Hauterive à 12 000 ans</i> , 64 pages | Fr. 15.— |
| N° 16 | M. Garin, Ph. Graef, <i>Le Gor du Vauseyon et la Maison du Prussien</i> , 56 pages | épuisé |
| N° 17 | Roger Boss, <i>Promenade musicale dans le Pays de Neuchâtel</i> , 40 pages | Fr. 12.— |
| N° 18 | M.-L. Montandon, R.-M. Girard, <i>La dentelle aux fuseaux en Pays de Neuchâtel</i> | Fr. 15.— |
| N° 19 | Marcel Rutti, <i>La mosaïque en pays neuchâtelois</i> , 56 pages | Fr. 15.— |
| N° 20 | <i>L'Affiche neuchâteloise: le Temps des Pionniers (1890-1920)</i> par Michel Schlup, avec la collaboration de Liane Berberat; suivi de: <i>Eric de Coulon affichiste parisien et neuchâtelois (1888-1956)</i> par Daniel de Coulon, 64 pages | Fr. 20.— |
| N° 21 | A. Jeanneret, <i>Histoire de la pêche dans les lacs jurassiens (XVIII^e-XX^e siècle)</i> , 32 pages | Fr. 9.— |
| N° 22 | Paul Huguenin, Sylviane Musy-Ramseyer, Denise de Rougemont, <i>Médaille, Mémoire de métal</i> , 64 pages | Fr. 15.— |
| N° 23 | Jean-Marc Barrelet, Catherine Renaud, Roger-Louis Junod, <i>40 ans de création en Pays neuchâtelois: histoire, peinture, littérature</i> , 88 pages | Fr. 15.— |
| N° 24 | Karin Vuilleumier-Tobler et Pierre Hirsch, <i>Jean-Paul Zimmermann</i> , 64 pages | Fr. 15.— |
| N° 25 | Ariane Brunko-Méautis avec la collaboration de Daphné Woysch-Méautis, <i>Liliane Méautis, peintre de la lumière</i> , 64 pages | Fr. 15.— |
| N° 26 | R. Cop, <i>1853 - 1876 - La Chaux-de-Fonds vue par Charles-E. Tissot</i> , 40 pages | Fr. 15.— |
| N° 27 | Eric-André Klausner, <i>Le bestiaire de la montagne des Ruillères sur Couvet. Diversissements aristocratiques de 1805</i> , 48 pages | Fr. 18.— |
| N° 28 | R. Faessler et O. Bauermeister, <i>L'art monumental dans les bâtiments publics</i> , 96 p. | Fr. 20.— |
| N° 29 | <i>Promenade: Valangin - La Borcarderie - Boudevilliers</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 30 | Alain Corbellari, <i>Confiseries et confiseurs</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 31 | Jules Humbert-Droz et la Suisse, 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 32 | Maurice Evard, Daniel Mesot, Michel Gillardin, Michel Schlup, <i>Autour de la carte de David-François de Merveilleux</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 33 | Elzingre, <i>Childéric le lutin</i> , 56 pages | Fr. 15.— |
| N° 34 | Cathy Gfeller, <i>Lessor de l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds ou Les débuts de l'Ecole d'art (1900-1914)</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 35 | Caroline Neeser, <i>Neuchâtel: aux premiers temps du cinéma</i> , 48 pages | Fr. 15.— |
| N° 36 | Eric-André Klausner, <i>Le closel Bourbon de Thielle-Wavre</i> , 56 pages | Fr. 15.— |
| N° 37 | Caroline Neeser, <i>Neuchâtel: aux premiers temps du cinéma (2)</i> , 56 pages | Fr. 15.— |
| N° 38 | Michel Schlup, <i>Don Quichotte, illustré par Marcel North</i> , 128 pages | Fr. 27.— |

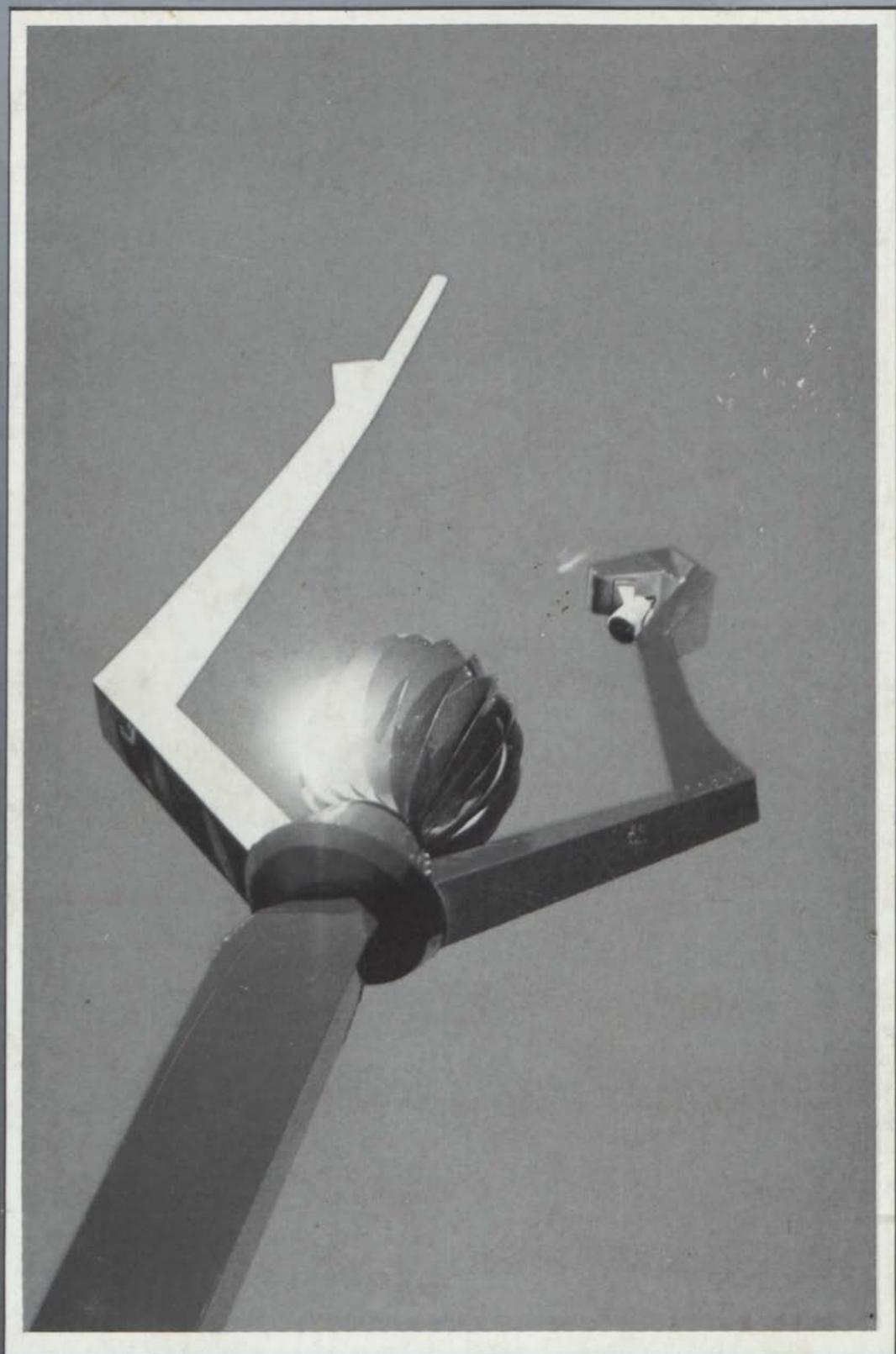
Aux Editions de la Nouvelle Revue neuchâteloise

Carte de la Principauté de Neuchâtel levée aux frais de Sa Majesté dans les années de 1838 à 1845 par J.-F. d'Ostervald, en 11 feuilles de 52x62 cm, + une feuille de titre, 2^e édition, épuisée

Frédéric-Samuel Ostervald, *Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, réédition, 1986

Samuel de Chambrier, *Description topographique de la Mairie de Valangin*, réédition, 1988, Fr. 60.—

Carte géographique de la Souveraineté de Neufchatel et Vallangin en Suisse de D.-F. de Merveilleux (1694), 81x52 cm, réédition, 1991, Fr. 84.—





Vieilles pierres 1933/1993



**nouvelle
revue
neuchâteloise**

10^e année
Hiver 1993
N° 40

Publication trimestrielle

ISSN 0035-3779

Case postale 1827

CH 2002 Neuchâtel 2

Comité de rédaction:

Françoise Arnoux Liechti,
rédactrice responsable

Maurice Evard
Michel Gillardin
Daniel Mesot
Michel Schlup

Administration

Imprimerie Typoffset Dynamic SA
9, allée du Quartz
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/26 04 74/75

Abonnement pour une année civile:

4 numéros: Fr. 30. —

Etranger: Fr. 40. —

Abonnement de soutien dès Fr. 35. —

Sauf avis contraire, abonnement
renouvelé d'office

Prix du numéro: Fr. 15. —

Compte de chèques postaux: 20-61-6

(pour s'abonner, le versement au CCP
suffit, avec adresse complète lisible)

Page 1 de la couverture:

La Grande-Coronelle à La Chaux-d'Abel
Photo A. Dellenbach, 1933
Photo M. Clerc, 1988

Page 4 de la couverture:

Maison Waeffler à La Combe-du-Pélu
Photo A. Dellenbach, 1933
Photo M. Clerc, 1988

Nous tenons à remercier, bien que tardivement, la
Banque Cantonale Neuchâteloise de son généreux
appui pour le N° 38 de la *NRN* consacré à
Don Quichotte et la ville de Boudry de son don
pour le N° 39 de la *NRN* consacré à *Marat*

Prochain numéro:

Réédition de *Description pittoresque et critique
de La Chaux-de-Fonds (1852)* par Marin Laracine.

DON

QT 303/40

Vieilles pierres 1933/1993

Photos récentes: Michel Clerc
Textes: Marcel Garin

1.781,011

BPU NEUCHÂTEL



32000 001205287

2,7



D

1993 / 2993

Avant-propos

- Les deux pages de couverture illustrent l'intention des auteurs:*
- présenter d'une part des photos parues dans *Vieilles pierres* en 1933;
 - reproduire d'autre part les mêmes endroits sous le même angle, afin que le lecteur puisse comparer les deux clichés dans le but avoué d'observer les modifications intervenues, et parfois de se rendre compte des disparitions.

*La plupart des documents reproduits de 1933 sont du photographe Arnold Dellenbach, quelques-uns de Jean Emery, l'un de F. Haefeli et les autres de Maurice Favre (1888-1961) qui avait pris l'initiative de la publication de *Vieilles pierres*. Toutes les photos de 1988 sont de Michel Clerc, instituteur. Quant aux textes d'accompagnement, quelques-uns sont de Michel Clerc, les autres de Marcel Garin qui s'est appuyé pour la rédaction notamment sur une documentation inédite d'anciens étudiants de l'Ecole normale cantonale et qui figure sous le titre: *Aperçu bibliographique*.*

Nous remercions la section «La Chaux-de-Fonds» du Club alpin suisse, qui autorise la reprise et la publication des photographies contenues dans son bulletin N° 40 (de 1933), ainsi que les quatre sections «Neuchâteloise» (Neuchâtel), «Sommartel» (Le Locle), «Chasseron» (Val-de-Travers) et «La Chaux-de-Fonds» d'avoir accepté de publier dans leur bulletin respectif un texte de soutien à cette publication comparative.

Un merci tout spécial à Raymond Perrenoud et à Jean Courvoisier pour leurs précieux conseils.



Plafond de la chambre de la Grande-Coronelle (photo A. Dellenbach, 1933).

Photo M. Clerc (1988).

Introduction

Un travail de recherches personnelles en vue de l'obtention du brevet d'enseignement primaire constitue la base de cette présentation de *Vieilles pierres 1933-1993*. Réalisée en 1988 par Michel Clerc, de Fleurier, cette étude méritait d'être largement diffusée.

Le geste accompli en 1933 par le comité de la section de La Chaux-de-Fonds du CAS se trouve prolongé, renouvelé par l'accueil fait par le comité de rédaction de la *NRN* à notre complément d'investigation sur ces pierres taillées tant en pays neuchâtelois que jurassien. Que Maurice Evard et son équipe en soient ici remerciés!

Cette publication commémorative se veut un témoignage de la qualité architecturale de nos anciennes fermes. L'impérative nécessité de les présenter à un large public afin de mieux les protéger avait déjà été ressentie par plusieurs personnalités. Dans les années soixante, André Tissot faisait sourire ses collègues lorsqu'il prétendait, du haut de la tribune du Grand Conseil, que les fermes dans les Noires-Joux sont le pendant des châteaux et des belles demeures du bas du canton. Le Musée paysan à La Chaux-de-Fonds ainsi que la ferme dite de *La Recorne* au Musée suisse du Ballenberg sont venus confirmer l'importance de cette architecture-là. D'ailleurs, Raymond Perrenoud, artiste peintre et fin connaisseur de la maison paysanne dans son environnement, affirme à juste titre: «Autant que par ses monuments les plus célèbres, l'âme d'un pays s'exprime par une foule d'éléments dont on a souvent sous-estimé l'importance. L'harmonie de ses paysages est le fait de la nature et de l'homme.» Nous citerons encore cette réflexion de Max-Henri Béguin, médecin, un autre défenseur passionné des fermes: «Une ferme neuchâteloise?... n'est pas seulement cette construction matérielle de pierre et de bois dont les trax ont si facilement raison. Par le jeu de la rétine et de la mémoire, elle s'est ancrée dans la conscience de ceux qui la regardent et qui vivent à ses côtés (5).»

Que de chemin parcouru depuis les premières études faites sur ce thème voilà plus de trente ans par Adolphe Ischer, notre prédécesseur en connaissance de l'environnement à l'Ecole normale. Plusieurs publications ont vu le jour; puissent ces quelques dizaines de clichés s'ancrer dans la conscience de ceux qui les regarderont avec attention, dans le respect constant de l'authenticité de cet aspect de notre patrimoine commun.

Marcel Garin

Maître de méthodologie de la géographie à l'Ecole normale

Sur les traces du passé

La Grande-Coronelle

Située à La Chaux-d'Abel, sur Sonvilier, elle constitue sans aucun doute le plus beau spécimen de ferme de toute la chaîne du Haut-Jura; il n'est donc pas étonnant que le photographe Dellenbach se soit arrêté d'abord en ces lieux.

Construite en 1621, vraisemblablement par un meunier de Renan, elle passe cinquante ans plus tard aux mains d'un lieutenant-colonel qui avait servi dans différentes armées étrangères avant de se retirer définitivement là en 1678, d'où la dénomination d'origine *La Colonelle* déformée par la suite en *Grande-Coronelle*...

C'est Pierre Brandt-dit-Grieurin, maçon et tailleur de pierre, qui exécuta fenêtres et cuisine, tandis que les menuisiers Matthey et Jeanneret du Locle façonnèrent lambris et plafonds [p. 2].

Afin que davantage de lumière pénètre dans les chambres, les fenêtres ornées de linteaux à arcs infléchis ont été privées de leurs meneaux de soutien d'origine avant 1933 déjà. Elles percent de manière asymétrique toute la façade en pignon de cet admirable édifice, séparées au niveau du premier étage par un cordon de pierre [p. 1 de couverture].

Si le vaste rural perpendiculaire au faitage de cette ferme pignon a été prolongé vers 1935, l'esthétique primordiale s'est vue renforcée par la remise en valeur du devant-huis en anse de panier; sa baie est à nouveau pourvue d'une porte cochère à deux vantaux de bois lambrissé.

Quant aux arbres fruitiers présents sur la photographie de 1933, ils ont disparu! Toute la façade a été restaurée en 1971.

Dans la vaste cuisine [p. 5], de colossales colonnes de calcaire taillé à chapiteau d'inspiration ionique s'appuient sur un parterre de «laves», grandes dalles irrégulières de calcaire. La «belle chambre» possède toujours un plafond à caissons marquetés, tandis qu'au-dessus de l'entrée principale le haut linteau de pierre conserve le texte protecteur gravé suivant:

*LA PAIX DE DIEU SOIT EN CESTE MAISON
ET SUR CEUX QUI HABITENT EN ELLE
LE TOT PUISSANT EN CHASCUNE
SAISON LEUR DOINT BONHEUR EN
FIN * VIE ETERNELLE*

[p. 47]



Cuisine de la Grande-Coronelle (1933).



Photo M. Clerc (1988).

Maison Waeffler

A La Combe-du-Pélu, à l'est de La Ferrière, la remarquable cuisine de la *Maison Waeffler* a été complètement transformée par la construction d'une salle de bains moderne dans un quart de l'espace primitif. Fort heureusement, le pilier central de calcaire à chapiteau d'inspiration ionique reste dégagé; il supporte les linteaux de l'ancien tué (cheminée) à présent fermé [p. 4 de couverture].

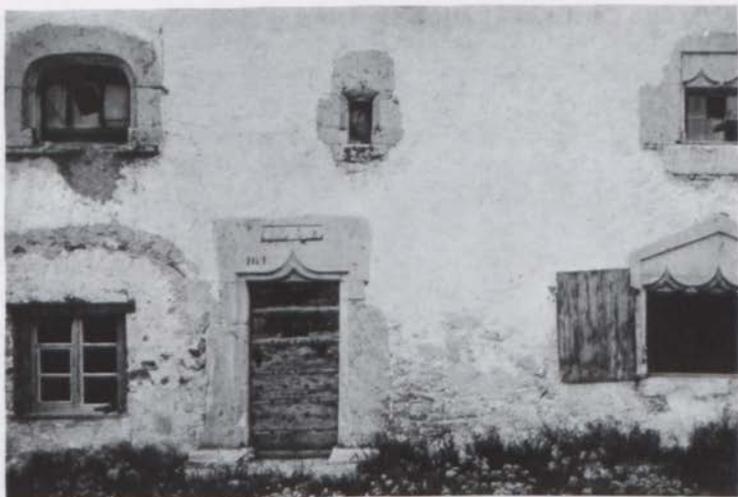
La Cibourg: maison d'habitation de 1609

Plusieurs fermes du début du XVII^e siècle sont encore présentes aux environs de La Cibourg, aussi bien au Bas-Monsieur, sur territoire neuchâtelois, que dans la Rangée-des-Robert, dans le Jura bernois.

Cette ferme de 1609 possède un linteau de porte numéroté 161 sur les deux clichés [p. 7]. Celui de Dellenbach atteste par ses carreaux cassés que l'ancienne ferme n'était plus exploitée. Elle est récemment devenue maison d'habitation à la suite d'une profonde rénovation. Le devant-huis a été réouvert et aménagé en large baie vitrée. Une petite fenêtre du même style le surmonte, située exactement dans le prolongement de l'aire de la grange; fonctionnelle, cette élégante ouverture laissait dépasser les timons fixes des chars de foin rapidement serrés dans la grange lors des brusques orages d'été.

La Ferme des Brandt

La Ferme des Brandt est située aux Petites-Crosettes N° 6, au sud-est de La Chaux-de-Fonds; aujourd'hui propriété de l'ASPAM (Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes), c'est sans conteste la plus belle demeure paysanne en pays neuchâtelois. Bien conservée dans sa partie est, elle possède en façade sud restaurée avec goût en 1964 une série de portes et de fenêtres d'une qualité remarquable [p. 10, 11 et 13]. Le photographe de 1933 ne s'est pas trompé en fixant sur la pellicule la fenêtre du poêle (grande chambre) aux quatre baies, dont le linteau exceptionnel, décoré d'arcs infléchis, est soutenu par trois meneaux et encadré de deux piédroits sculptés surmontés d'un entablement mouluré. Le tout est coiffé d'un fronton triangulaire en relief daté 1614 et rehaussé d'une rosace à triple rangée de pétales qui enchâsse un mascarons. Fait exceptionnel au niveau d'un premier étage, une autre fenêtre à trois baies et arcs infléchis domine cet ensemble architectural. Seule différence marquante en soixante ans: les arbres fruitiers ont disparu, tout comme à *La Coronelle*.



La Cibourg, ferme Schwarz — 1609.

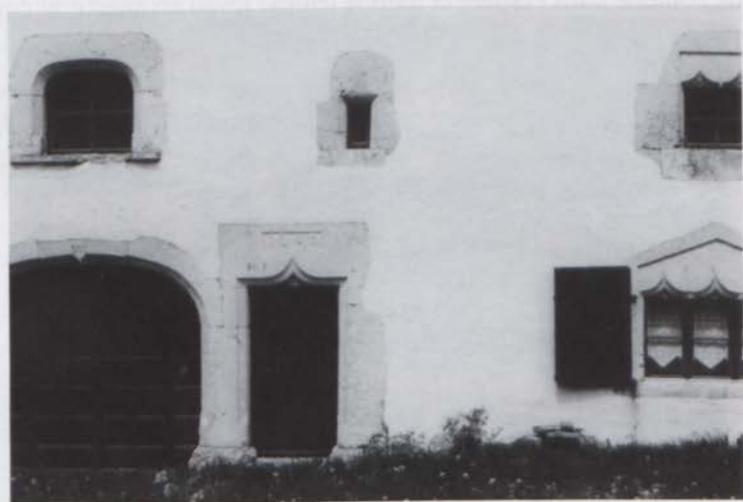
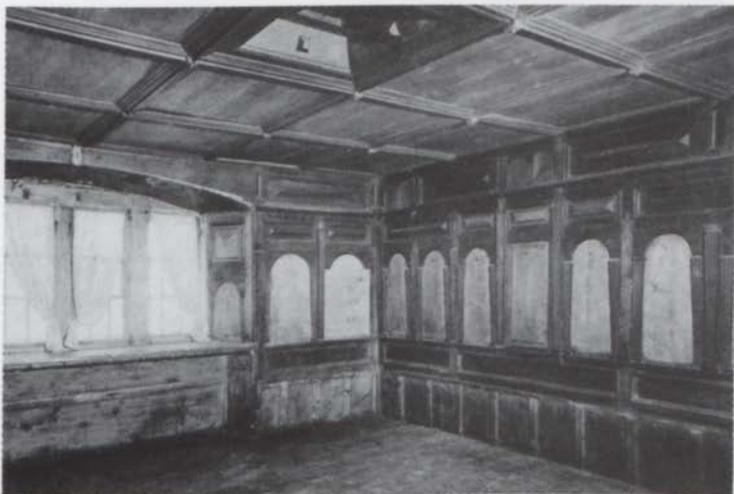


Photo M. Clerc (1988).

A l'intérieur, l'angle sud-ouest de la grande chambre paraît plus petit sur le cliché de 1988 [p. 9]; comme le signale fort justement Michel Clerc, «les photos d'intérieur perdent un peu de leur dimension lorsque les chambres ou les cuisines sont meublées». Les boiseries et le plafond en caissons sont d'une grande qualité; de nombreux panneaux de bois couronnés d'arcs, ainsi qu'une large fenêtre à embrasement cintré rappellent l'intérieur d'une église et donnent à la pièce une ampleur surprenante.

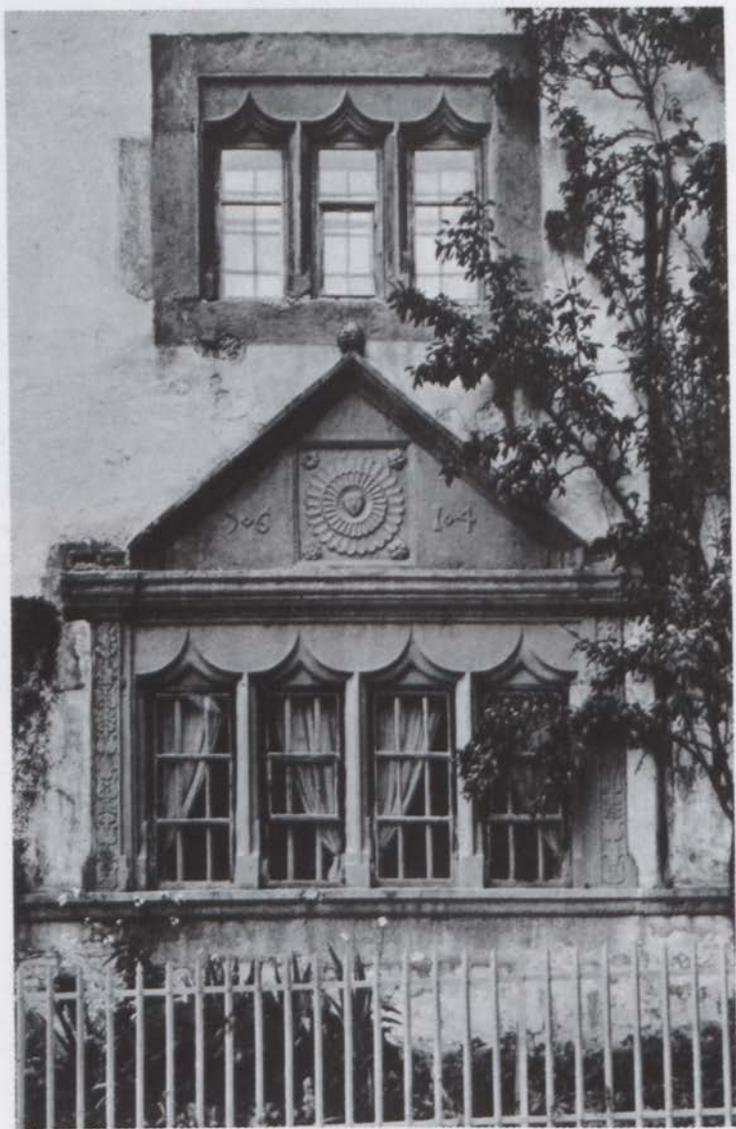
Au cœur de cette vaste ferme, la cuisine, couverte de voûtes de pierre en berceau, possédait en son centre une très grande cheminée [p. 12]. Si l'espace était ouvert sur le cliché de 1933, il est fermé par un plafond moderne sur celui de 1988. Depuis lors, le menuisier-ébéniste Gilles Tissot a reconstruit la grande cheminée de bois qui s'ouvre sur le ciel par sa porte à bascule; c'est la première étape d'une restauration intérieure qui s'annonce prometteuse. Le pilier cannelé central, orné de rosaces, soutient les deux arcs de la cheminée, ainsi que ceux des autres espaces: un corridor d'accès à cette cuisine à notre gauche et le couloir qui conduit à la grange et à la cave au fond. Une fleur de lys, les lettres ABDG (Abraham Brandt-dit-Grieurin) et la date 1637 constituent de précieuses données gravées sur ce fût de calcaire. D'autres données sont fournies par la charpente elle-même, où poteaux et chevrons proviennent d'une coupe de bois effectuée durant l'hiver 1611-1612 (8), ce qui corrobore la présence de la date 1612 sur la façade nord. Ainsi, cette demeure possède ses lettres de noblesse dans l'espace et dans le temps: joyau architectural paysan et *Ferme des Brandt* près de quatre fois centenaire!



Ferme des Brandt, Les Crosettes.



Photo M. Clerc (1988).



Ferme des Brandt, Les Crosettes — 1614.



Photo M. Clerc (1988).



Cuisine de la ferme des Brandt, Les Crosettes.



Photo M. Clerc (1988).



Porte de chambre, ferme des Brandt, Les Crosettes.

Cinq portes

Présentées dans l'ordre de leur apparition dans *Vieilles pierres*, mais regroupées ici, elles constituent un indicateur de qualité d'une restauration réussie, malheureuse ou inexistante...

Au Bas-Monsieur

On retrouve plusieurs éléments caractéristiques de la ferme en pays neuchâtelois dans cette prise de vue intéressante [p. 16 et 17].

En effet, la petite fenêtre en anse de panier du milieu de façade au premier étage, dans le prolongement de l'aire de la grange, servait de baie de lumière, d'aération et occasionnellement pour le passage des timons des chars.

La fenêtre rectangulaire de style gothique avec ses piédroits terminés en doucine est soulignée par un entablement placé en symétrie de cette ouverture.

Tout l'appareillage d'une porte d'entrée dont les deux battants s'inscrivent pratiquement dans un carré présente :

- deux assises en pierre, arrondies comme des bouteroues, qui soutiennent
- deux piédroits terminés à leur base en doucine, qui supportent
- un linteau daté 1679 avec en son milieu une clé saillante gravée des initiales MD;
- une imposte rectangulaire fort étroite qui éclairait faiblement le corridor;
- un cartouche au sommet, sur lequel on peut lire...

*LE SEIGNEUR EN
TOUTE SAISON
WIELLE BENIR
CESTTE MAISON*

Petites-Crosettes 13

Devant cette imposante porte cochère taillée en anse de panier sur un fond de mur recrépi, les deux boilles de lait ont cédé leur place à une pelle à neige... La discrète imposte de 1933 à petits carreaux a été remplacée par deux vitrages percés dans les vantaux de la nouvelle porte [p. 18]. Demeurent inchangés le cartouche et la fenêtre du premier étage, de forme presque carrée, à large chanfrein, avec son entablement mouluré et son linteau à un arc infléchi.

Valanvron 26

«Très souvent, le devant-huis d'origine a été muré», affirme Marcellin Babey dans son mémoire de licence (4).

C'est le cas de cette ferme du Valanvron, dont l'ancienne porte en anse de panier date de 1577 [p. 19]. L'espace situé derrière ce devant-huis avait pour fonction de loger des chars et des glisses au rez-de-chaussée. La porte de pierre à piédroits avec moulures à chanfrein est plus tardive, mais vraisemblablement d'avant 1725; à moins que ce ne soit un matériau de réemploi. Qu'importe! Trop importante pour le paysan, cette belle baie, qui laissait pénétrer le froid en sa demeure, a été réduite... fort heureusement sans être détruite. Ainsi, huit demi-sphères bien taillées dans les montants de la porte cochère primitive sont parfaitement visibles sur les deux clichés de notre siècle. Selon certains auteurs, ces boules apotropaiques, représentation d'un sein de femme, avaient pour fonction de protéger la maison et d'y assurer la fécondité. Plus de quatre fois centenaires ne méritent-elles pas d'être remises en valeur?

La Corbatière 187

A l'extrémité supérieure de la vallée de La Sagne en direction de La Chaux-de-Fonds se dresse *La maison de La Corbatière* reconstruite en 1670 pour Guillaume Jeanrichard-dit-Bressel; l'écu découpé du fronton en relief l'atteste par ces lettres: GIRDB [p. 20].

A l'extérieur de la moulure en doucine, tout l'encadrement est gravé d'une frise en rinceaux plats. Et même si la remise en état de la façade laisse apparaître, bien visible sur la photo de 1988, un crépi trop saillant, le numéro de maison 187 a discrètement été retiré; ainsi, cette ancienne porte d'accès conserve une fière allure.

Les Pradières

Au nord-est du Mont-Racine, ce linteau de porte armorié de 1689 était soutenu par deux piédroits en pierres appareillées massives, simples mais bien proportionnées. Le lecteur ne peut plus rêver à l'ancienne ferme des Grandes-Pradières, construite à la fin du XVII^e siècle pour le chancelier Georges de Montmollin; celle-ci a été totalement détruite par un incendie survenu quelques années après le passage de Dellenbach! Seul le linteau, récupéré, a été intégré à la nouvelle construction [p. 21].

Que diraient les charpentiers Moïse et François Vuilleumier, de La Sagne, ainsi que les maçons Siméon Sandoz et Moïse Robert, de La Chaux-de-Fonds, s'ils avaient le cliché de 1988 sous les yeux?



Au Bas-Monsieur.



Photo M. Clerc (1988).



Photo M. Clerc (1988).

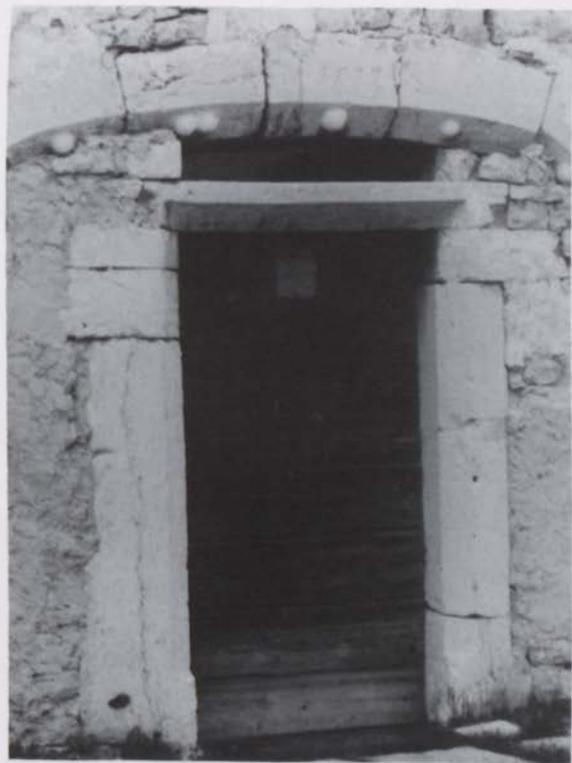
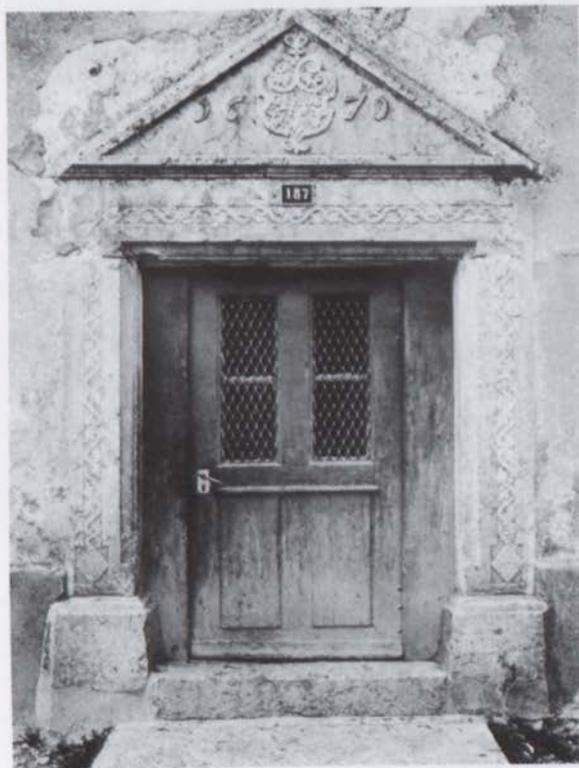


Photo M. Clerc (1988).



Porte de La Corbatière.



Photo M. Clerc (1988).

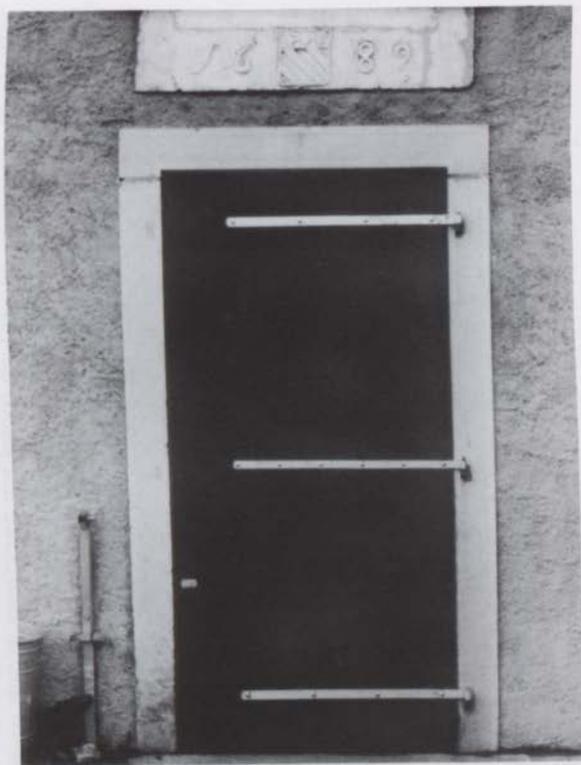


Photo M. Clerc (1988).

Valanvron près de la Haute-Fie

Bien situé à 1000 m d'altitude, exactement la même que le centre-ville de La Chaux-de-Fonds, à 5 km de sa métropole, le quartier du Valanvron forme un plateau naturellement délimité par deux dépressions: l'une à l'ouest, les côtes du Doubs, et l'autre à l'est, la combe du Valanvron. C'est dans sa partie méridionale que fut édifiée la Maison carrée, au lieu-dit Haute-Fie.

Christian Liechti (1847-1920) a acheté cette bâtisse à la commune de La Chaux-de-Fonds en 1884. De nombreux locataires s'y sont succédé, notamment Ernest Ducommun, horloger-paysan, décédé en 1919 à l'âge de 93 ans. Une dizaine d'années plus tard, Maurice Favre prenait sa photo.

Deux chéneaux en bois conduisaient l'eau dans une citerne voûtée, placée de l'autre côté de la route; menaçant de s'effondrer, elle a été comblée en 1965, raison pour laquelle Michel Clerc n'a pu la fixer sur la pellicule. D'ailleurs, la maison était depuis longtemps inhabitée et ne servait plus que de remise. Comme elle menaçait ruine, Jean-Pierre Liechti, son propriétaire actuel, demanda conseil à l'ASPAM dès 1976. Sept ans plus tard, des travaux permirent de consolider l'angle sud-est, de remettre en état la toiture et la ferblanterie, ainsi que la charpente. La photo de 1988 en témoigne: la *Maison carrée* est hors de danger grâce à la bonne volonté de chacun, et particulièrement du propriétaire qui a même constitué un petit musée privé dans la chambre boisée. Citons encore André Tissot (13):

« Cette imposante maison mi-paysanne, mi-seigneuriale, unique en son genre dans le pays, avec ses quatre pans de toit, sa robuste charpente dont les colonnes descendent jusqu'au sol et conservent encore une partie des cloisons de bois, le tout taillé à la hache, restera pour les générations futures un document d'importance majeure. »

Venant confirmer cette prise de position, le laboratoire de dendrochronologie vient d'apporter les précisions suivantes, grâce à une étude minutieuse des cernes du bois qui constitue la charpente à poteaux: « Les épicéas ont été coupés de l'automne 1531 au printemps 1532. » Et le chef du laboratoire d'ajouter: « Cette bâtisse possède sa charpente à poteaux d'origine (9). »

Pourtant, pourrions-nous encore rêver à la lecture de la description de l'inventaire, appelé « Déclaration des Terres de René de Challant » (1532) qui, selon la tradition, devait constituer un pied-à-terre du seigneur de Valangin lorsqu'il venait chasser dans ses Noires-Joux:

« Une belle grande et spacieuse maison ediffée et maisonne par dedans de beaulx maisonnemens tant cuisine poille, belles chambres haultes et basses,



*Valanvron près de la Haute-Fie, dernière ferme neuchâteloise
avec toit à quatre pans...*



dite La Maison carrée!

Photo M. Clerc (1988).

belle grange, mareschussie pour mettre chevaux, beaulx estables pour austres bestes: edifie a quatre pan, au bont [bout] dung chascung une chenaux pour pourter l'eau dehors.»

Il était admis jusqu'à ce jour que c'était bien la description de la maison mentionnée ici. Si l'on s'accorde aujourd'hui à penser qu'elle n'était pas un pavillon de chasse, mais bel et bien le centre d'un domaine de montagne, Raoul Cop, chercheur passionné d'histoire neuchâteloise, conclut dans un article paru dans *l'Impartial* (4 septembre 1990): «Il est exclu d'établir un quelconque rapprochement avec la *Maison carrée* du Valanvron, la maison de René de Challant... se trouvait au Bas-Monsieur.» Pour nous, il est vain de tenter de répondre à cette question ou de prendre parti.

Il nous paraît plus utile d'observer le bâtiment. Plusieurs ouvertures animent la façade principale sous le pan sud.

Trois petites fenêtres d'aération de la vaste grange ont conservé leur encadrement de roc (Valanginien), avec piédroits moulurés en chanfrein et congés, ce qui confère une qualité esthétique indéniable à l'ensemble.

Entre deux portes d'accès aux anciens logements (on perçoit encore un évier sur chaque façade latérale), dont les pierres de taille sont également moulurées en chanfrein, une grande fenêtre est surmontée d'un gracieux linteau à trois accolades en arc infléchi. Privée de ses meneaux d'origine, cette fenêtre a été surélevée afin d'accorder davantage de lumière à la chambre principale.

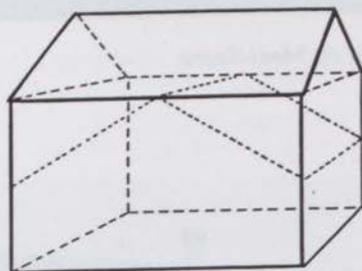
A l'extrémité est, une grande niche voûtée d'un mètre de profondeur possède elle aussi sa petite fenêtre d'aération, de même style que les trois citées précédemment: unité architecturale! Si aucune hypothèse quant à l'utilité de cet enfoncement en façade sud n'a pu être vérifiée, il semblerait que celui-ci apporte fraîcheur et humidité à la cave voûtée située juste derrière.

Modifications

Ancienne hôtellerie du Mont-Sagne: La Retournée

A l'origine, c'était une ferme pignon, comme en témoigne la photo de 1933. Un extrait de la *Chronique du patrimoine*, parue le 9 janvier 1987 dans *l'Impartial*, sous le titre «Petit dictionnaire d'architecture illustré», nous fera comprendre le choix de ce terme.

Il y a retournée lorsqu'une ferme pignon, par une opération technique, est démontée au niveau de sa charpente puis est remontée en inversant le sens du faîtage. La façade en pignon devient façade en gouttereau; la maison est ainsi rehaussée et le volume de la grange est triplé. Cette opération a été pratiquée depuis le XIX^e siècle. Dans le cas qui nous occupe, les photos de la page 26 en témoignent.



L'avancement de mur, à l'est, qui prolonge le pare-vent est toujours surmonté de son petit toit, protégeant l'entrée de la ferme du vent, des intempéries... et des curieux!

Observons encore la disparition du mur de pierre remplacé par une barrière métallique, ainsi que la transformation de la végétation environnante. La pierre du cartouche situé au-dessus de l'imposte est remarquablement bien conservée. Elle porte la date 1673, ainsi que le texte suivant :

*ON A BEAU SA MAISON B
ASTIR SI LE SEIGNEUR
NI MET LA MAIN CELA
NEST QUE BASTIR EN VAIN*



Ancienne hôtellerie du Mont-Sagne.



La Retournée.

Photo M. Clerc (1988).



Décors sur la porte de l'ancienne hôtellerie.

Photo M. Clerc (1988).

Sauvetage

La cheminée de la cuisine de l'Écouâne à la Charrière 91

La cuisine de l'Écouâne, datant de 1633, faisait partie d'une ancienne ferme située aux Reprises, à l'est du Mont-Cornu.

Photographiée exactement trois cents ans plus tard par F. Haefeli, elle avait fière allure avec sa vaste cheminée dans son contexte, aux deux fûts galbés en calcaire monolithe. Cette cheminée protégeait un potager à bois, installé de longue tradition dans nos fermes; observez le robinet de son réservoir d'eau chaude ainsi que son assise de roche. A l'arrière-plan, au cœur de la maison, une colonne de section octogonale était encore en place, sur un socle carré. Le photographe de 1988 l'a retrouvée!

«En me rendant aux Reprises, je savais très bien que je n'y retrouverais pas la cuisine figurant sur la photographie de 1933, puisque cette magnifique



Cuisine de l'Ecouâne aux Reprises — 1633.



Cuisine de l'Ecouâne à la Charrière 91.

.Photo M. Clerc (1988).

pièce voûtée avait été détruite. Je savais aussi que seule la cheminée avait été conservée et déplacée dans le Restaurant de La Cheminée à la Charrière 91, cela grâce au précieux travail de l'ASPAM [p. 28].

»Pourtant, je suis retourné à l'Écouâne, à la recherche du moindre petit détail qui puisse intéresser le lecteur; et, par bonheur, j'y ai découvert, dans un coin du jardin, l'ancien pilier qui soutenait les deux voûtes situées au fond de la cuisine [p. 30].

»Remarquez sur la photo que le pilier n'est même plus sur son socle, puisque à cet endroit se trouve une curieuse pierre taillée en forme de visage avec en lieu et place de la bouche un trou. Ce qui laisserait supposer que cette pierre fut, à l'époque, une partie de l'évier, le trou servant à l'écoulement de l'eau.»

Le contraste est saisissant lorsqu'on regarde la photo prise par Michel Clerc; nous sommes en ville de La Chaux-de-Fonds, face au terrain du F.-C. Floria, à la Charrière 91, dans le restaurant qui porte le nom La Cheminée [p. 28]. Il s'agit bien de cette cheminée de l'*Écouâne*, qui devait impitoyablement disparaître ou alors finir dans un quelconque musée lapidaire. Grâce à la ténacité de protecteurs enthousiastes du patrimoine — pas toujours d'accord entre eux quant à la manière de restaurer, avouons-le — elle a repris vie puisqu'elle orne, fonctionnelle, la salle à manger de l'établissement auquel elle a donné son nom. Une plaquette de cuivre apposée sur le premier fût en témoigne:

*Manteau de cheminée
l'Écouâne
Reprises 1 -1633-*

Nous sommes dans l'ancienne maison Pierre Sandoz, datée de 1627. Menacée de démolition en 1963 déjà, elle fut progressivement entourée par des blocs locatifs, ce qui devait, au dire des promoteurs, la condamner irrémédiablement. C'est alors qu'une fondation fut créée, entre autres par l'ASPAM et Max-Henri Béguin, fondation qui racheta l'immeuble. La restauration dura une dizaine d'années, en trois étapes, pour s'achever en septembre 1982. Mais déjà le 3 mars 1974, cet ancien Café des Stades était réouvert par MM. Rémy Bornand et Jean-Pierre Heymoz sous l'appellation La Cheminée. Et c'est en 1987 qu'ils rachetèrent cette auberge typiquement neuchâteloise. Si l'ancienne salle de danse du premier étage est devenue un bar, le Club de boules de La Tchou joue toujours, dans la partie est du bâtiment, sur un jeu de quilles traditionnel à pont neuchâtelois.



*Pilier de l'ancienne cuisine de l'Ecouâne
aux Reprises.*

Photo M. Clerc (1988).

La Sorcière, au Mont-Sagne

Plus connue comme *Petite-Sorcière*, nom magique pour une des plus belles fermes du Haut-Jura, toute menue, cette fermette de 14 m sur 12,5 m de côté est installée au milieu de grands pâturages, 500 m à l'est du Reymond, 500 m au nord de Boinod.

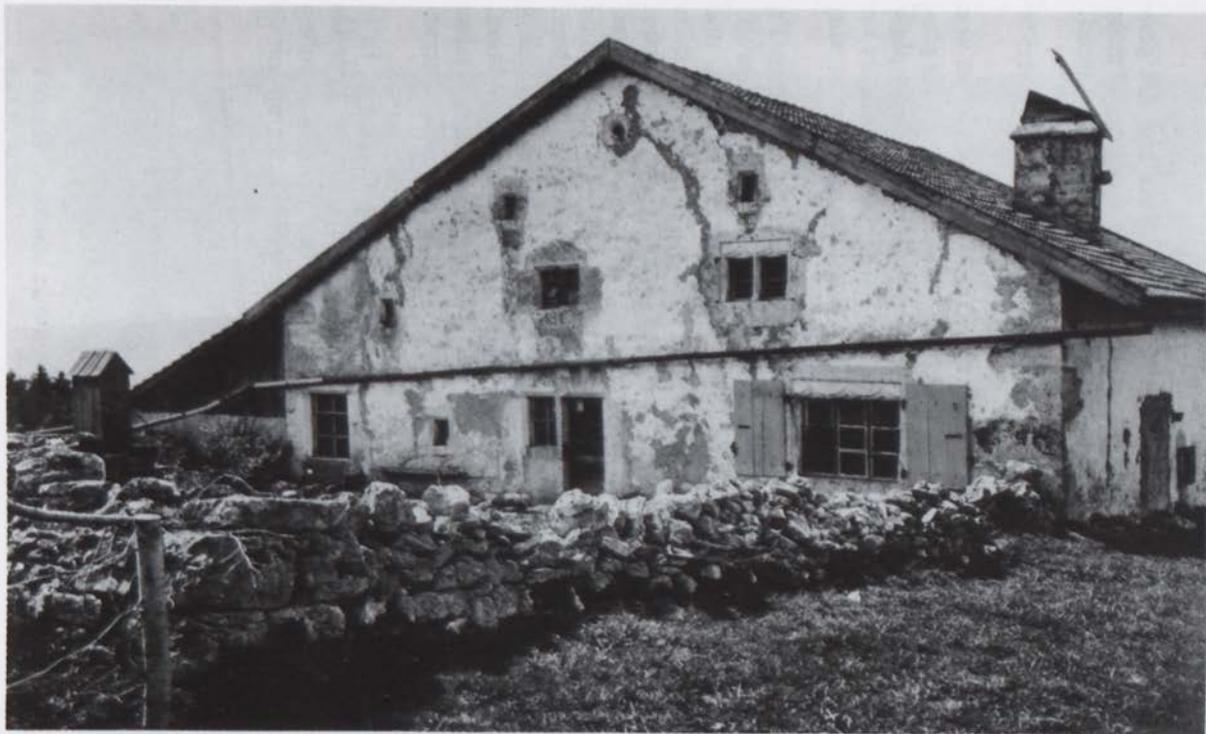
Elle oriente sa façade principale, sur l'anticlinal du Mont-Sagne, vers le soleil levant, solidement ancrée dans le sol de son modeste plateau.

Son toit obtus aux deux pans peu inclinés, assemblés à 120-130°, est une des caractéristiques de toutes nos fermes. Mais ici, un appentis de bois prolonge le toit vers l'ouest pour augmenter la surface d'accueil de la pluie comme de la neige, tant l'eau est précieuse en région calcaire. D'ailleurs un chéneau, présent sur les deux clichés, court obliquement en façade afin d'alimenter une citerne [p. 32 et 33].

Quel était l'aspect de cette petite ferme lorsque le grand-père Oppliger l'a achetée en 1886? L'écurie était en tout cas beaucoup plus petite, puisqu'elle peut contenir vingt-cinq bêtes depuis 1906... Proche de l'appentis, une ancienne porte est devenue fenêtre. La porte d'entrée était plus large dans l'état primitif de la façade et non partagée en une fenêtre et une porte, ce qui est le cas sur les deux clichés. H. Bühler le signalait déjà dans *Les Crosettes, Etude de géographie régionale* (Neuchâtel, 1918). Le large et épais linteau de porte avec écusson de 1626 certifie qu'il y avait là un devant-huis spacieux.

Suite à une restauration survenue en 1975, l'ancien crépi à la chaux aérienne a été remplacé par un enduit moderne ne respectant pas la tradition. Alors qu'il empiète en épaisseur sur les encadrements des ouvertures, il laisse à découvert la chaîne d'angle. Celle-ci, en pierre brochée pour mieux accrocher le crépi, n'aurait dû réapparaître qu'à l'usure du temps.

Il n'y a pas d'électricité, seulement le téléphone, dans cet alpage. Et la cheminée à bascule s'ouvre toujours sur le ciel, avec le contre-poids de ses deux pierres qui équilibrent le couvercle entrouvert sur un toit de tuiles. Le contre-poids... d'équilibre n'était que d'une pierre en 1933, sur un toit de bardeaux!



La Sorcière, Mont-Sagne.





Cuisine de La Sorcière.

Cette élégante cheminée à bascule ne constitue que la partie visible, depuis l'extérieur, d'un ensemble plus vaste: la cuisine traditionnelle paysanne. Et lorsque le visiteur a le privilège de pouvoir pénétrer au cœur de cette demeure près de quatre fois centenaire, quel n'est pas son étonnement de découvrir l'âtre toujours en place. Certes, l'ancien dallage de laves est recouvert d'un parterre de planelles alignées (pratiques à laver); un mur de catelles trop régulières se dresse derrière le potager à bois. Mais au-dessus de l'ancien évier de calcaire heureusement conservé dans cette cuisine «modernisée», la nouvelle fenêtre aménagée dans l'embrasure (à l'est) laisse pénétrer la lumière naturelle qui révèle la présence d'un imposant manteau de cheminée; ses deux linteaux de calcaire gris (Valanginien) s'appuient sur une extraordinaire colonne de calcaire jaune (Hauterivien), artistement ciselée, comme seuls en possédaient les châteaux et quelques demeures bourgeoises de nos villes. Ce pilier octogonal à base carrée constitue l'élégant support de cette cuisine voûtée.



Photo M. Clerc (1988).



Les Bressels — 1636-1666.



Photo M. Clerc (1988).

A proximité de la borne frontière des trois communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de La Sagne, mais située sur cette dernière, l'imposante *ferme des Bressels* domine la route qui conduit des Grandes-Crosettes aux Entre-deux-Monts.

Sa grande façade en pignon possède de nombreuses et belles fenêtres; l'une d'elles, au premier étage, à trois baies, a conservé ses deux meneaux qui soutiennent toujours un linteau à arcs infléchis [p. 36 et 37].

La plupart des petites ouvertures, qui servent de système d'aération des fourrages entreposés dans la vaste grange, ont chacune son petit linteau à un arc infléchi. Cependant, sur le document de 1988, l'adjonction d'une fenêtre rectangulaire sous le faîtage a modifié l'ancien aspect esthétique dans sa dissymétrie, fonctionnel puisque ordonné à partir de l'intérieur.

Une restauration de qualité, effectuée en 1991, a rétabli l'état originel, avec crépi traditionnel à la chaux aérienne (chaux grasse).

Sur les deux photographies, l'équilibre de la façade est quelque peu rompu au niveau du rez-de-chaussée par la présence de trois fenêtres du XIX^e siècle; en dépit de leurs petits carreaux, elles portent la marque des transformations opérées par les propriétaires successifs, paysans-horlogers. Cet ajout se lit aisément dans un ensemble au devant-huis harmonieusement galbé en anse de panier.

Dans la cuisine, si le linteau de la cheminée, de 1627, est toujours en place: FPAHD = fait par Abraham Humbert-Droz/PIRDB = pour Jean-Richard-dit-Bressel, le plafond voûté a disparu et il n'a pas été possible de prendre la photographie sous le même angle qu'en 1933, puisqu'une paroi a été construite à l'alignement du pilier qui soutenait le manteau de la cheminée [p. 39]. Le vaisselier a été offert en 1964 au Musée paysan par la famille Robert; quelques années plus tard, les portes du dressoir ont trouvé refuge au Musée agricole de Coffrane.

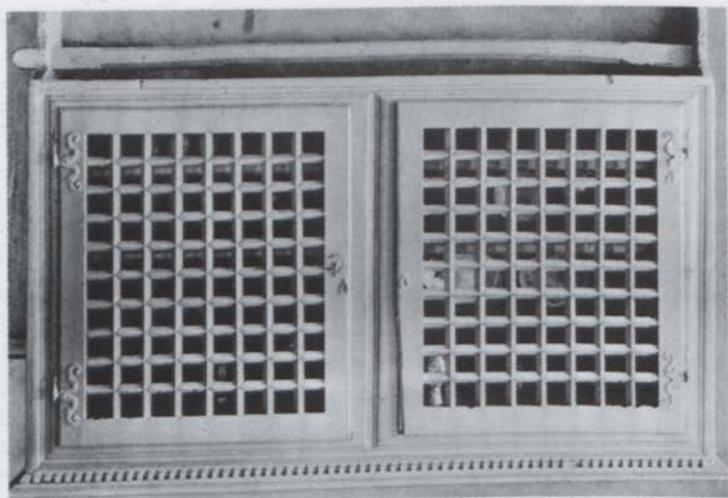
«Dans notre canton, depuis un siècle, l'art paysan a été si manifestement méconnu et si souvent détruit qu'il n'en reste pratiquement rien... Trop peu connus pour avoir pu susciter une réelle interrogation, ces quelque 15 m² de peinture n'en sont pas moins la preuve éclatante d'un métier qui n'en était pas à son coup d'essai.» Cette citation de Raymond Perrenoud (12) souligne l'importance de ce plafond situé dans une chambre du rez-de-chaussée [p. 41]. Et dire qu'il y a soixante ans déjà *Vieilles pierres* avait révélé ce riche décor intérieur emprunté à la nature environnante: œillets géants, corolles de jonquilles et pivoines dans un feuillage décoratif.



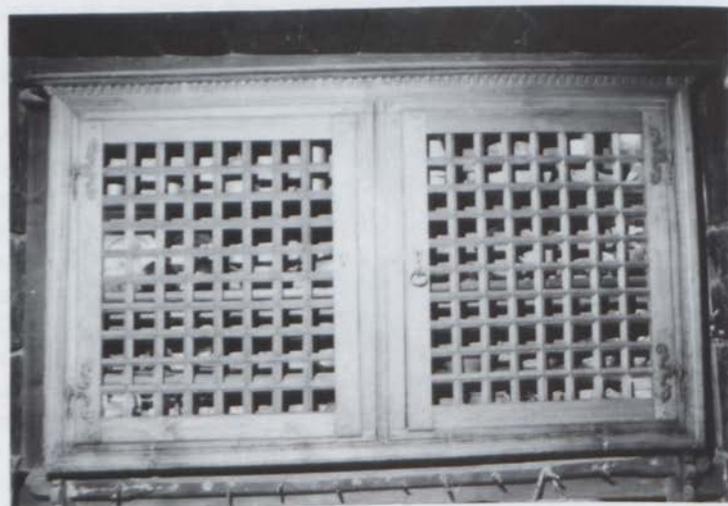
*Cuisine de la maison des Bressels — 1627.
(Cette maison porte plusieurs dates: 1636-1666.)*



Photo M. Clerc (1988).



Le vaisselier de la maison des Bressels.



*Le vaisselier de la maison des Bressels...
au Musée paysan, La Chaux-de-Fonds.*

Photo M. Clerc (1988).



Plafond peint dans la maison des Bressels.



Photo M. Clerc (1988).

Les fenêtres

« Cette magnifique fenêtre regardant le Doubs se trouve sur l'une des plus anciennes fermes de Biaufond.

» A l'intérieur subsiste encore la grande cheminée avec la tué et la poutre à laquelle on suspendait les jambons et saucisses pour les fumer. »

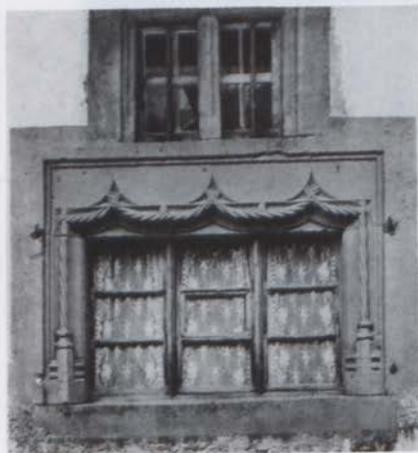
Michel Clerc



Biaufond (photo J. Emery, 1933).



Photo M. Clerc (1988).



Fenêtre à La Corbatière.

« La disparition de cette belle fenêtre dans la région de La Corbatière représente une grande perte pour notre patrimoine neuchâtelois et témoigne des nombreuses destructions ou restaurations qui ont transformé l'ancienne vallée de La Sagne. »

Michel Clerc

En 1933, cette splendide baie était déjà privée de ses deux meneaux !

«Il m'a fallu en tout cas trois jours de recherches pour retrouver cette fenêtre à La Sagne-Crêt; et pourtant, elle se trouve au bord de la route principale, sur la façade sud de la vieille ferme située à l'ouest de l'Hôtel von Bergen. Chaque passant peut l'observer depuis la route qui traverse le village, mais encore faut-il savoir où porter son regard! En effet, la fenêtre a été déplacée du rez-de-chaussée au deuxième étage, le propriétaire l'ayant sauvée d'un incendie qui détruisit la ferme.»

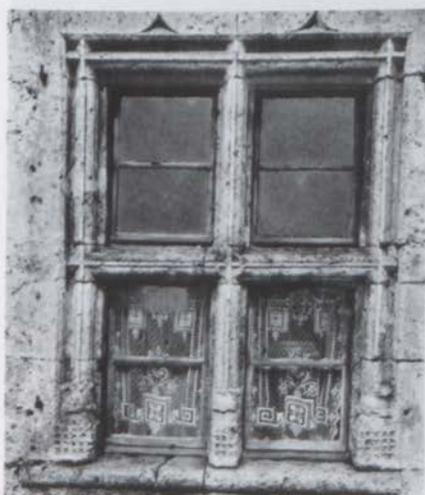
Michel Clerc



Fenêtre à La Sagne-Crêt.



Photo M. Clerc (1988).



*Fenêtre de la maison «Le Couvent»
près de La Chaux-de-Fonds.*

DISPARUE

Bouleversements

La superbe bâtisse aux fenêtres Renaissance qui, selon la tradition, abritait des moines à l'époque où elle faisait office de couvent n'est aujourd'hui plus qu'une villa sans intérêt.

En 1912, Le Corbusier, jeune architecte alors âgé de 25 ans, a été photographié devant *Le Couvent* (*Revue neuchâteloise*, 1980, N° 91, p. 4 et 48).

Jean Courvoisier la décrit en ces termes: «La belle maison dite du Couvent, complètement dénaturée depuis 1954 et en partie détruite, frappait par ses dimensions, par une belle fenêtre à croisée de pierre, d'importantes caves voûtées, un escalier en vis et diverses baies anciennes. (6)»



Photo M. Clerc (1988).

La «belle chambre» de La Corbatière n'existe plus; il n'en reste que des éléments dispersés: cinq ont survécu à la destruction! La porte d'entrée est devenue porte d'armoire, les deux inscriptions sculptées qui surmontaient l'accès principal à la pièce ainsi que deux panneaux de bois ont été transportés à La Chaux-de-Fonds... [p. 46].



La «belle chambre» de La Corbatière.



*DIEU NOUS MINTIE
NE DEDEN NOS POIL
EN JOYE ET EN TOUTE
ALEGRES AMEN 1698*



*LE DIEU DE PAIX EST
DE BONTEZ NOUS
MAINTIENE EN*
PAIX ET SEURTEZ**

Vestiges de l'ancienne porte de la « belle chambre ».



*La porte de la « belle chambre »
à La Chaux-de-Fonds.*



Photo M. Clerc (1988).



Corps de garde de La Cibourg.



Photo M. Clerc (1988).

Au Bas-Monsieur N° 22, le corps de garde de La Ferrière, dit plus tard de La Cibourg, à la frontière de l'ancien évêché de Bâle, sans doute construit en 1642, fut reconstruit en 1702. Pierre Brandt-dit-Grieurin exécuta la porte en pierre de taille. Sur le linteau daté 1702 figurent les initiales AC du capitaine des milices du quartier : Abraham Courvoisier, ainsi que celles de deux comptables qui s'occupèrent de la reconstruction, DR : David Robert et DHD : Daniel Humbert-Droz (6).



Restaurant de La Cibourg.



Photo M. Clerc (1988).

Au Bas-Monsieur N° 21, l'actuel Café de La Cibourg a été construit en 1750. Le dessus de porte est sculpté sur des écus ovales tenus par deux griffons, à gauche aux armoiries du notaire Guillaume Jacot-Guillarmod et à droite à celles de sa femme née Madeleine Borle (6).



Le Foulet.



Photo M. Clerc (1988).

«En arrivant dans le quartier des Foulets, à La Chaux-de-Fonds, je n'avais aucune indication précise de l'endroit où se trouvait le cartouche daté de 1617. Je me suis donc arrêté devant un immeuble de trois étages, loin de me douter qu'au début du siècle se trouvait, en ces lieux, la ferme de M. Jean-Baptiste Pipoz.

»En entrant dans le corridor de l'immeuble, je découvris avec satisfaction le cartouche mis en évidence par des spots, afin que chaque visiteur y prenne garde et l'admire.

»M. Ernest Pipoz, petit-fils de l'ancien propriétaire de la ferme, avait sauvé la pierre au moment de la destruction du bâtiment pour la replacer à l'entrée de l'immeuble, aux yeux de tous.»

Michel Clerc



Eplatures-Grise 16.

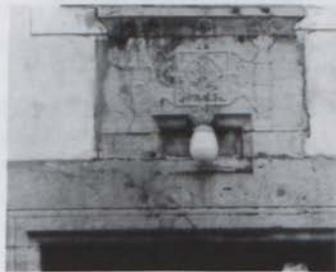


Photo M. Clerc (1988).

Bonne conservation du cartouche, sauf une ampoule mal placée au milieu de l'imposte!



Les Trembles, maison qu'Oscar Huguenin croyait être celle de Daniel Jean Richard.

La suppression d'une plaque de numérotation de la maison laisse apparaître fort heureusement les contours d'un cœur retourné...



Les Convers 103 (photo 1933).



«En allant au N° 103 des Convers pour y photographier le linteau de porte et le cartouche ci-contre, j'ai rencontré un détail intéressant et inexplicable. On retrouve deux fois le même cartouche sur la façade sud du bâtiment. En fait, en observant plus attentivement les deux pierres, j'ai constaté leur différence. Au-dessus de la porte d'entrée, on remarque la lettre «M» doublée et entrelacée d'un «A», le tout surmontant une étoile. Le cartouche de la porte voûtée comporte, lui, une seule lettre «M» entrelacée de la lettre «A». L'étoile n'y figure pas.» *Michel Clerc*



*Eplatures-Grise 16.
Cadran solaire sur l'appui
de la fenêtre
(photo M. Favre 1933).*



Photo M. Clerc (1988).

Dans cette ferme des Eplatures-Grise 16, datant de 1668, un cadran solaire horizontal, seul spécimen de son espèce dans notre canton, «porte les heures en chiffres romains de IIII du matin à VI de l'après-midi», selon la présentation qui en est faite par Claude Attinger dans *Les cadrans solaires* (NRN, 1986, N° 11). Gravés en arc de cercle dans la pierre de la tablette, ces chiffres ont pour centre de leur division rayonnante l'emplacement bien marqué de l'ancienne tige qui faisait ombre et que les spécialistes de la question nomment «le style». Comme le suggère Michel Clerc, nous devons être attentifs «aux lézardes qui se creusent toujours plus dans la pierre; observez leur chemin, une restauration s'impose!» Afin que nous n'oublions pas la double profession de nos grands-pères paysans-horlogers qui travaillaient derrière les carreaux de fenêtres semblables dans tout l'arc jurassien.

Nous n'oublierons pas non plus le petit chapiteau en forme de bâtière qui protège le pare-vent de la même ferme. D'autant plus qu'il a servi en page de couverture dans la première édition de *Vieilles pierres*, choisi par Maurice Favre.



Valanvron 28.



Photo M. Clerc (1988).



Valanvron 25.



Photo M. Clerc (1988).



Route du Valanvron.

DISPARUE



*Armoiries des Brandt-Grieurin.
Musée d'Histoire et Médailleur
de La Chaux-de-Fonds.*



Photo M. Clerc (1988).



*Chapiteau sur les murs —
Eplatures-Grise 16.*



Photo M. Clerc (1988).



*Plafond de bois peint au
Musée d'Histoire et Médailleur
de La Chaux-de-Fonds.
(Provient de la Maison des Brandt,
aux Reprises.)*

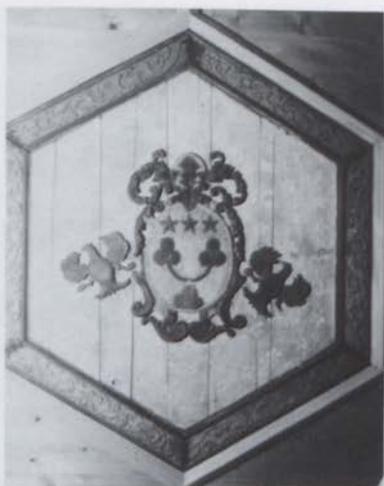


Photo M. Clerc (1988).



Vieille serrure aux Bressels.

DISPARUE

Epilogue



La Combe-Boudry — Ferme démolie en 1932 (photo A. Dellenbach).

Cette authentique ferme neuchâteloise recouverte de bardeaux, et dont les corbeaux de pierre soutiennent un chéneau de bois sur le mur gouttereau, disparaissait un an avant la publication de ce vibrant appel de *Vielles pierres...* Et si la porte en anse de panier du mur pignon a pu être réutilisée dans l'agrandissement d'une autre ferme de la Combe-Boudry, située 300 m au sud-ouest, si le cartouche a également trouvé refuge dans la façade de cette ferme du XVIII^e siècle, il nous faut non seulement présenter l'état clinique de nos fermes, mais également leur venir en aide. Puisse cette publication comparative relancer ce thème privilégié de la « connaissance de l'environnement »!

Aperçu bibliographique

Travaux d'étudiants

1. Clerc Michel, Galley Laure, Laville Sylvie et Voirol Anne-Christine, *La maison jurassienne: 60 diapositives*, commentaires M. Garin, Ecole normale, Séminaire de géographie, 1987.
2. Liechti Anne-Lise et Pahud Marie-Christine, *Petit dictionnaire d'architecture illustré et approche de dix fermes à La Sagne-Eglise*, travail de recherches personnelles, Ecole normale, Séminaire de géographie, 1986.
3. Liechti Fabienne, *Haute-Fie: un regard sur l'architecture de ses fermes et sur les mœurs de ses habitants*, travail de recherches personnelles, Ecole normale, Séminaire de géographie, 1990.

Autres sources

4. Babey Marcellin, *La maison paysanne jurassienne entre La Ferrière, Les Breuleux et Le Noirmont*, mémoire de licence en histoire de l'art, Université de Lausanne, 1981.
5. Béguin Max-Henri, «A La Chaux-de-Fonds, la vie et la mort de nos fermes», *Revue neuchâteloise*, 1967, N° 39.
6. Courvoisier Jean, *Les Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse, Canton de Neuchâtel*, Birkhäuser, Bâle, 1968, vol. III.
7. Courvoisier Jean, «Marchés de construction dans la région de La Chaux-de-Fonds au XVII^e siècle», *Musée neuchâtelois*, 1979, N° 4.
8. Gassmann Patrick, *Rapport concernant les analyses dendrochronologiques de la Ferme des Brandt à La Chaux-de-Fonds*, Laboratoire de dendrochronologie du Musée cantonal d'archéologie de Neuchâtel, 1990.
9. Gassmann Patrick, *Rapport concernant les analyses dendrochronologiques de la Maison carrée du Valanvron*, Laboratoire de dendrochronologie du Musée cantonal d'archéologie de Neuchâtel, 1992.
10. Loze Louis, Ischer Adolphe, Loew Fernand, Tissot André, «Les fermes des Montagnes neuchâteloises», *Revue neuchâteloise*, 1963, N° 25.
11. Moser Andres, Ehrensperger Ingrid, *Arts et monuments: Jura bernois, Bienne et les rives du lac*, Société d'histoire de l'art en Suisse, Berne, 1983.
12. Perrenoud Raymond, Duvanel Jean-Claude, *L'Artisanat neuchâtelois*, Ed. Attinger, Hauterive, 1980.
13. Tissot André et Lucien, *Vingt ans d'ASPAM, Musée paysan: revivre nos fermes*, catalogue d'exposition, 1984-1986, La Chaux-de-Fonds, 1985.

Dans les textes, les chiffres entre parenthèses renvoient à la bibliographie.

NOUVELLE REVUE NEUCHÂTELOISE

- N° 1 *Ecrivains neuchâtelois*, 48 pages épuisé
- N° 2 Maurice Evard, *Le Château de Valangin*, 36 pages épuisé
- N° 3 Marc Alb. Emery, *Faust et Le Corbusier*, 48 pages épuisé
- N° 4 Jacques Ramseyer, *Autrefois la fête en Pays neuchâtelois*, 48 pages Fr. 9.—
- N° 5 Charles Thomann, *Nos chers impôts*, 48 pages Fr. 9.—
- N° 6 Pierre-André Delachaux, *Môtiers 85*, 48 pages Fr. 9.—
- N° 7 J. Courvoisier, M. Evard, M. Gillardin et A. Pancza, *Autour de la Carte de la Principauté de Neuchâtel dans les années de 1838 à 1845 par J.-F. d'Ostervald*, 40 pages Fr. 15.—
- N° 8 Frédéric Cuhe, *Mais où sont passées les bêtes d'antan?* 52 pages Fr. 9.—
- N° 9 Roger Favre, *Urbanisme, expression d'une communauté*, 36 pages Fr. 9.—
- N° 10 Rose-Marie Girard, *Etre et paraître: la ronde des modes*, 48 pages Fr. 12.—
- N° 11 Claude Attinger, *Cadrans solaires neuchâtelois*, 48 pages Fr. 12.—
- N° 12 *Le Haut-Pays neuchâtelois au XVIII^e siècle: notes et impressions de voyageurs, textes introduits par Michel Schlup; suivi de: Un lecteur attentif de la Description des Montagnes de F.-S. Ostervald, par Maurice Evard*, 40 pages Fr. 12.—
- N° 13 André Jeanneret, *Au-delà de l'aménagement du territoire*, 40 pages Fr. 12.—
- N° 14 Jean-Pierre Jelmini, *Les mines d'asphalte du Val-de-Travers*, 48 pages Fr. 15.—
- N° 15 *Hauterive à 12 000 ans*, 64 pages Fr. 15.—
- N° 16 M. Garin, Ph. Graef, *Le Gor du Vauseyon et la Maison du Prussien*, 56 pages épuisé
- N° 17 Roger Boss, *Promenade musicale dans le Pays de Neuchâtel*, 40 pages Fr. 12.—
- N° 18 M.-L. Montandon, R.-M. Girard, *La dentelle aux fuseaux en Pays de Neuchâtel* Fr. 15.—
- N° 19 Marcel Rutti, *La mosaïque en pays neuchâtelois*, 56 pages Fr. 15.—
- N° 20 *L'Affiche neuchâteloise: le Temps des Pionniers (1890-1920) par Michel Schlup, avec la collaboration de Liane Berberat; suivi de: Eric de Coulon affichiste parisien et neuchâtelois (1888-1956) par Daniel de Coulon*, 64 pages Fr. 20.—
- N° 21 A. Jeanneret, *Histoire de la pêche dans les lacs jurassiens (XVIII^e-XX^e siècle)*, 32 pages Fr. 9.—
- N° 22 Paul Huguenin, Sylviane Musy-Ramseyer, Denise de Rougemont, *Médaille, Mémoire de métal*, 64 pages Fr. 15.—
- N° 23 Jean-Marc Barrelet, Catherine Renaud, Roger-Louis Junod, *40 ans de création en Pays neuchâtelois: histoire, peinture, littérature*, 88 pages Fr. 15.—
- N° 24 Karin Vuilleumier-Tobler et Pierre Hirsch, *Jean-Paul Zimmermann*, 64 pages Fr. 15.—
- N° 25 Ariane Brunko-Méautis avec la collaboration de Daphné Woysch-Méautis, *Liliane Méautis, peintre de la lumière*, 64 pages Fr. 15.—
- N° 26 R. Cop, *1853 - 1876 - La Chaux-de-Fonds vue par Charles-E. Tissot*, 40 pages Fr. 15.—
- N° 27 Eric-André Klausner, *Le bestiaire de la montagne des Ruillères sur Couvet. Diverstissements aristocratiques de 1805*, 48 pages Fr. 18.—
- N° 28 R. Faessler et O. Bauermeister, *L'art monumental dans les bâtiments publics*, 96 p. Fr. 20.—
- N° 29 *Promenade: Valangin - La Borcarderie - Boudevilliers*, 48 pages Fr. 15.—
- N° 30 Alain Corbellari, *Confiseries et confiseurs*, 48 pages Fr. 15.—
- N° 31 Jules Humbert-Droz et la Suisse, 48 pages Fr. 15.—
- N° 32 Maurice Evard, Daniel Mesot, Michel Gillardin, Michel Schlup, *Autour de la carte de David-François de Merveilleux*, 48 pages Fr. 15.—
- N° 33 Elzingre, *Childéric le lutin*, 56 pages Fr. 15.—
- N° 34 Cathy Gfeller, *Lessor de l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds ou Les débuts de l'Ecole d'art (1900-1914)*, 48 pages Fr. 15.—
- N° 35 Caroline Neeser, *Neuchâtel: aux premiers temps du cinéma*, 48 pages Fr. 15.—
- N° 36 Eric-André Klausner, *Le closel Bourbon de Thielle-Wavre*, 56 pages Fr. 15.—
- N° 37 Caroline Neeser, *Neuchâtel: aux premiers temps du cinéma (2)*, 56 pages Fr. 15.—
- N° 38 Michel Schlup, *Don Quichotte, illustré par Marcel North*, 128 pages Fr. 27.—
- N° 39 Charlotte Goëtz, Jacques De Cock, *Marat*, 96 pages Fr. 15.—

Aux Editions de la Nouvelle Revue neuchâteloise

Carte de la Principauté de Neuchâtel levée aux frais de Sa Majesté dans les années de 1838 à 1845 par J.-F. d'Ostervald, en 11 feuilles de 52x62 cm, + une feuille de titre, 2^e édition, épuisée

Frédéric-Samuel Ostervald, *Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, réédition, 1986.

Samuel de Chambrier, *Description topographique de la Mairie de Valangin*, réédition, 1988, Fr. 60.—

Carte géographique de la Souveraineté de Neufchatel et Vallangin en Suisse de D.-F. de Merveilleux (1694), 81x52 cm, réédition, 1991, Fr. 84.—

